Ontario

BUDGET DE L'ONTARIO 2006

CRÉER DES OCCASIONS DE RÉUSSIR

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances

Documents budgétaires

Ontario

BUDGET DE L'ONTARIO 2006

CRÉER DES OCCASIONS DE RÉUSSIR

L'honorable Dwight Duncan
Ministre des Finances

Documents budgétaires

Pour de plus amples renseignements concernant le
Budget de l'Ontario 2006 – Documents budgétaires,
prière de s'adresser au :
Centre d'information du ministère des Finances
Demandes en français et en anglais : 1 800 337-7222
Téléimprimeur (ATS) : 1 800 263-7776

On peut prendre connaissance du présent document en consultant
notre site Web, à l'adresse suivante : www.ontariobudget.ca

On peut aussi se procurer des exemplaires gratuits du présent document à :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Sans frais : 1 800 668-9938
Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095
Site Web : www.publications.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
(Imprimé) ISBN 1-4249-0225-8
(HTML) ISBN 1-4249-0226-6
(PDF) ISBN 1-4249-0227-4

This document is available in English under the title:
2006 Ontario Budget: Budget Papers

Table des matières

DOCUMENT A

106-05203/

Créer des occasions de réussir, créer un Ontario plus fort

Introduction 1

Section I : Créer des occasions de réussir, créer un Ontario plus fort 4
Investissement dans l'infrastructure économique 4

Section II : Créer des occasions de réussir pour la population 14
Obtenir des résultats en éducation 14
Investissement dans l'enseignement postsecondaire et la formation 18
Un meilleur accès à de meilleurs soins 25
Créer des occasions de réussir pour tous et toutes 32

Section III : Perspectives économiques et financières de l'Ontario à moyen terme 38
Éléments clés du plan financier à moyen terme de l'Ontario 38
Perspectives économiques et prévisions de revenus à moyen terme 39
Paiements de transfert fédéraux 42
Perspectives financières à moyen terme 46
Perspectives de charges à moyen terme 47
Prudence financière 49
Rapport dette-PIB prudent 50
Principales modifications depuis la publication du budget de l'Ontario de 2005 51

Section IV : Mise à jour sur la modernisation du gouvernement 55
Progrès réalisés quant à l'examen des programmes 55
Gouvernement efficient 56
Contrôle des coûts à long terme 57

Section V : Résultats financiers provisoires de l'Ontario en 2005-2006 58
Revenus au cours de l'exercice 59
Charges au cours de l'exercice 61

Conclusion 65

DOCUMENT A Annexe
Détails des finances de l'Ontario

Introduction **69**

Section I : Transparence et responsabilité financières **70**
Consolidation des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges dans les résultats financiers de la province 70
Qu'exige la consolidation des dépenses des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges? 71
Incidence de la consolidation des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges sur la présentation des résultats financiers de la province 73
Effets sur la transparence et la responsabilité 74
Effet de la consolidation des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges 74
Changements apportés à la présentation de l'information financière 77

Section II : Soutien à la santé, à la Fondation Trillium de l'Ontario et aux collectivités découlant des activités de jeu **80**
Revenus tirés des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes 80
Profits des casinos commerciaux 81
Autres bénéficiaires des revenus générés par les casinos de bienfaisance et les machines à sous dans les hippodromes 81

Section III : Soutien pour des investissements visant à améliorer la santé de la population de l'Ontario **82**

Section IV : Risques possibles, inducteurs de coûts et passif éventuel **84**
L'économie ontarienne et les revenus provinciaux 84
Risques et sensibilités liés aux charges 89
Coûts de rémunération 90
Passif éventuel 90

Section V : Tableaux et graphiques financiers **93**

Sommaire des organismes consolidés par intégration proportionnelle **99**

DOCUMENT B
Accroître l'avantage économique de l'Ontario

Introduction **109**

Section I : Accroître l'avantage que représente l'infrastructure économique de l'Ontario **111**
Expansion et modernisation du transport en commun 112
Routes, ponts et autoroutes de l'Ontario 117
Frontières 119
Électricité 120

Section II : Accroître la recherche, la commercialisation et l'innovation **129**
Préparation de la nouvelle génération de chercheurs et d'innovateurs 130
Accélération de la commercialisation et de la croissance des investissements de capital de risque 132

Section III : Accroître l'avantage de l'Ontario sur le plan de l'éducation et de la formation **135**
Réussite des élèves 136
Créer des occasions pour les jeunes à risque 137
Vers des résultats supérieurs : Un investissement historique dans l'éducation postsecondaire 138
Stratégie d'accès à l'emploi et de renouvellement des compétences 141

Section IV : Accroître l'avantage que le système de santé représente pour l'Ontario **145**

Section V : Renforcer la création d'emplois et les avantages sectoriels de l'Ontario **147**
Croissance continue de l'emploi en Ontario 147
Économie de services en Ontario 148

Section VI : Renforcer les collectivités et les principaux secteurs économiques **151**
Collectivités fortes 151
Assises solides pour la croissance à long terme dans la région élargie du Golden Horseshoe 152
Collectivités rurales fortes 154
Nord de l'Ontario 158
Secteur manufacturier 162

Section VII : Renforcer le climat d'investissement **168**
Impôts compétitifs : Réduction accélérée des taux de l'impôt ontarien sur le capital 168
Modernisation de la réglementation commerciale et financière 169
Conclusion 172

DOCUMENT B Annexe
Perspectives économiques de l'Ontario

Introduction et aperçu **175**
Perspectives économiques de l'Ontario 176
Conjoncture économique mondiale 177
Prix du pétrole 179
Économie américaine 180
Taux de change Canada - États-Unis 182
Les exportateurs continuent à réaliser des gains dans un milieu où la concurrence est vive 183
Taux d'intérêt et inflation 184
Renforcement du marché de l'emploi 186
Dépenses des ménages stimulées par la hausse des revenus 187
Croissance attribuable principalement aux investissements 188
Comparaison des perspectives économiques avec celles des pays du G-7 190
Détails des perspectives économiques de l'Ontario 191
Comparaison avec le budget de 2005 192

DOCUMENT C
Détails des mesures fiscales

Accent mis sur les priorités **197**

Introduction **197**
Mesures favorisant la croissance économique 197
Aide aux personnes âgées 201
Mesures encourageant l'optimisation du rendement et la conservation de l'énergie 202
Alignement sur les mesures fédérales 203
Réduction des coûts de la conformité aux règles fiscales et de l'administration du régime fiscal 204

Mesures administratives **206**
Loi sur les fonds communautaires de placement dans les petites entreprises 206
Loi de 1998 sur l'électricité 206
Loi sur les droits de cession immobilière 207
Loi de l'impôt sur l'exploitation minière 208
Loi sur la taxe de vente au détail 208
Loi de la taxe sur le tabac 208

Modifications de forme **209**

DOCUMENT D
Emprunt et gestion de la dette

Emprunt à long terme sur les marchés publics **213**

Dette **216**
Composition de la dette totale 216
Gestion de la dette 217
Dette arrivant à échéance 218
Coût de la dette 218

Tableaux financiers consolidés **219**
Description des instruments financiers dérivés 222

Glossaire des instruments financiers décrits dans le Document D **223**

DOCUMENT A

Créer des occasions de réussir, créer un Ontario plus fort

Introduction

Les occasions de réussir constituent les assises sur lesquelles reposent notre société et notre économie. Le gouvernement veut que tous les Ontariens et Ontariennes aient de telles occasions. Cela est bon pour les familles de l'Ontario et pour l'économie de la province. La population de l'Ontario procure à la province un avantage concurrentiel. Pour que l'Ontario soit à son mieux, il faut que tous les Ontariens et Ontariennes le soient aussi.

Le gouvernement doit s'assurer que la population est en bonne santé et hautement qualifiée et qu'elle a tous les outils nécessaires pour réussir au sein de l'économie mondiale du XXIe siècle. Le gouvernement veut que la population de l'Ontario puisse compter sur des assises financières solides. Pour ce faire, il suit une démarche prudente et équilibrée qui lui permet d'investir dans la prospérité future tout en maintenant la compétitivité du régime fiscal.

Lorsque le gouvernement McGuinty est arrivé au pouvoir en 2003, il a hérité d'un déficit en matière de soins de santé, d'éducation, de compétences et d'infrastructure et sur le plan financier.

Dans son premier budget, le gouvernement McGuinty a annoncé un plan visant à combler le déficit en matière de soins de santé et d'éducation. Ce plan fonctionne. Aujourd'hui, les médecins de famille dispensent des soins à un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens. Le nombre de places dans les écoles de médecine augmenteront de 23 % pour les étudiantes et étudiants de 1re année. Le système de santé public bénéficie de 14 appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM) neufs ou mis à niveau supplémentaires. De plus, les temps d'attente pour les interventions clés, comme les pontages coronariens non urgents et la radiothérapie, sont à la baisse.

Des progrès appréciables sont réalisés dans les écoles de la province. Environ la moitié des élèves de la maternelle à la 3e année, années d'importance capitale, étudient dans des classes de 20 élèves ou moins en Ontario. Le pourcentage des élèves de la 3e à la 6e année qui satisfont aux normes provinciales de lecture, d'écriture et de mathématiques est passé d'environ 50 % à 62 %. De plus, on offre davantage d'aide aux élèves et aux écoles qui en ont besoin.

Dans son deuxième budget, le gouvernement a annoncé un plan pour combler le déficit en matière de compétences en visant des résultats supérieurs pour l'enseignement postsecondaire et la formation. Ce plan fonctionne. L'Ontario a entrepris le plus gros investissement dans l'enseignement supérieur en une génération. Il a créé 75 000 places supplémentaires et doublé l'aide financière accordée aux étudiantes et aux étudiants et, tel qu'on l'a annoncé dans le budget de 2005, il investira 6,2 milliards de dollars sur cinq ans afin d'améliorer la qualité, l'accessibilité et la responsabilité des universités, des collèges et des programmes d'apprentissage de la province.

Le présent budget est le troisième volet du plan du gouvernement visant à renforcer la province en renforçant sa population.

Il crée des conditions favorables pour la population en s'attaquant au déficit en matière d'infrastructure. Le présent budget annonce un nouvel investissement unique considérable de 1,2 milliard de dollars dans les routes, les ponts et les réseaux de transport en commun, notamment un investissement majeur de 838 millions de dollars dans les transports en commun de la région du grand Toronto (RGT). Cet investissement permettrait de réaliser un projet ambitieux, soit de prolonger le métro jusque dans la région de York, et de réaliser de nouveaux projets visant à

réduire les embouteillages et à accélérer les déplacements à Mississauga et à Brampton. De plus, on investit 400 millions de dollars dans les routes municipales et les ponts de la province, particulièrement dans les collectivités rurales et du Nord.

La prospérité des Ontariennes et des Ontariens dépend du transport efficient des voyageurs et des marchandises dans la province. En outre, les parents qui travaillent jouissent d'une meilleure qualité de vie lorsqu'ils passent moins de temps dans la circulation.

Cette initiative se greffe au plan d'investissement dans l'infrastructure ReNouveau Ontario du gouvernement, un plan d'une durée de cinq ans doté de plus de 30 milliards de dollars qui prévoit des investissements dans les soins de santé, le système d'éducation, les installations d'eau et d'égouts, le secteur de la justice, les transports et l'infrastructure des transports en commun.

Le gouvernement McGuinty est en voie d'éliminer, au plus tard en 2008-2009, le déficit financier dont il a hérité. On prévoit maintenant que le déficit de 2005-2006 sera de 1,4 milliard de dollars, une baisse par rapport au déficit de 5,5 milliards de dollars affiché en 2003-2004. Le gouvernement a déterminé qu'il n'avait plus besoin de la réserve pour 2005-2006. Le budget sera équilibré un an plus tôt, soit en 2007-2008, s'il n'est pas nécessaire d'utiliser la réserve.

Les progrès réalisés jusqu'à maintenant sont attribuables aux travailleuses et aux travailleurs de l'Ontario. En effet, près de 200 000 emplois nets ont été créés depuis octobre 2003.

En 2005, toujours grâce à la population de l'Ontario, l'économie a affiché des résultats supérieurs aux prévisions de planification du gouvernement et du secteur privé, ce qui a généré des revenus plus élevés. Pour des raisons de stratégie et de prudence, le gouvernement a décidé d'investir plus de 60 % des fonds supplémentaires ainsi libérés pour combler une partie du déficit de l'Ontario en matière d'infrastructure de transport.

Selon la plupart des prévisions actuelles du secteur privé, la croissance sera modeste en Ontario au cours des prochaines années. En raison de l'augmentation des prix du pétrole et de la valeur du dollar canadien, les perspectives de croissance de l'économie à moyen terme ont été revues à la baisse par rapport aux prévisions faites dans le budget de 2005. Comme le gouvernement n'imposera pas de nouveaux impôts et taxes et n'augmentera pas les taxes et impôts existants, ces prévisions laissent croire que la croissance des revenus sera modeste. Le gouvernement doit donc continuer de gérer les finances de la province de façon prudente et disciplinée.

Le gouvernement réalise des progrès concrets en collaborant avec la population de l'Ontario. On s'attend à ce qu'au cours des cinq prochaines années, l'approvisionnement en électricité augmente de plus de 11 000 mégawatts (MW) grâce à une capacité accrue de production et à des mesures de conservation de l'énergie et de gestion de la demande. Cela représente assez d'électricité pour alimenter environ cinq millions de foyers.

Le présent budget comprend un financement supplémentaire de 1,9 milliard de dollars en 2006-2007 pour le secteur de la santé. Il appuie de nouvelles initiatives touchant les services de santé, notamment une aide financière s'appliquant aux pompes à insuline pour les jeunes diabétiques, l'augmentation de l'accès aux programmes de dépistage des maladies chez les nouveau-nés et du cancer du sein, des mesures pour s'assurer que l'Ontario est prêt à faire face à une pandémie de grippe et de nouveaux investissements dans les hôpitaux. Le budget se greffe au plan du gouvernement pour la réussite des élèves en favorisant l'obtention de meilleurs résultats dans les tests de littératie et de mathématiques et l'augmentation du taux de diplomation. Ce document

annonce également les prochaines étapes de la mise en oeuvre du Plan d'action pour des résultats supérieurs, élaboré par le gouvernement McGuinty. Ce plan de 6,2 milliards de dollars, annoncé dans le budget de 2005, a pour but de renforcer le système d'éducation postsecondaire et de formation.

Le nouveau gouvernement fédéral a déclaré qu'il voulait s'attaquer au déséquilibre entre sa situation financière et celle des provinces et des territoires. Le gouvernement McGuinty est optimiste quant aux résultats positifs que la population de l'Ontario pourrait tirer de cette initiative. La province a besoin de l'aide du gouvernement fédéral pour bâtir un Ontario fort pour un Canada fort. Pour ce faire, le gouvernement fédéral doit continuer à réduire l'écart de 23 milliards de dollars entre la contribution des Ontariennes et des Ontariens à la Confédération et les transferts et services qu'ils reçoivent.

Il reste encore beaucoup à faire pour accroître l'avantage concurrentiel de la province en renforçant sa population et en s'assurant que tous les Ontariens et Ontariennes ont des occasions de réussir.

Section I : Créer des occasions de réussir, créer un Ontario plus fort

Pour créer des occasions de réussir, il faut investir dans les assises de l'économie afin de susciter de meilleures perspectives d'avenir pour les familles et les entreprises de la province.

INVESTISSEMENT DANS L'INFRASTRUCTURE ÉCONOMIQUE

S'il est vrai que le travail acharné des Ontariennes et des Ontariens ainsi que leurs connaissances et leur savoir-faire sont essentiels à l'économie de la province, on peut dire que l'infrastructure de transport joue un rôle tout aussi important. Toutefois, une infrastructure vieillissante et désuète empêche l'Ontario d'afficher une croissance encore plus forte. De nouveaux investissements de taille dans les transports en commun, les routes, les ponts et les postes frontaliers contribueront à accroître l'avantage économique de l'Ontario, feront en sorte que les entreprises effectueront des investissements et stimuleront la création d'emplois dans la province.

L'infrastructure fait partie du quotidien des Ontariennes et des Ontariens. Les familles qui travaillent ont besoin de routes et de systèmes de transport en commun fiables pour se rendre à la maison, au travail et à l'école. Les entreprises ont besoin de réseaux de transport fiables pour produire des biens et services et les acheminer vers leurs marchés.

Dans le cadre du plan d'investissement dans les infrastructures ReNouveau Ontario, le gouvernement et ses partenaires investissent dans des projets qui augmenteront le nombre d'usagers des services de transport en commun, réduiront les temps de déplacement entre la maison et le travail, favoriseront la sécurité routière et atténueront les embouteillages aux postes frontaliers Ontario - États-Unis.

Dans le présent budget, le gouvernement McGuinty annonce l'initiative Transports-Action Ontario, un nouvel investissement ponctuel de 1,2 milliard de dollars dans l'infrastructure de transport, qui comporte un nouveau financement de 838 millions de dollars pour les transports en commun dans la région du grand Toronto (RGT) et de nouveaux fonds de 400 millions de dollars pour les routes et les ponts de la province. Ces fonds seront surtout versés aux municipalités situées à l'extérieur de la RGT, particulièrement dans les collectivités rurales et du Nord. Ils s'ajoutent à ceux du plan ReNouveau Ontario.

Les investissements dans le transport en commun dans le cadre de l'initiative Transports-Action Ontario permettraient 42 millions de déplacements de plus en transports en commun dans la RGT, ce qui pourrait réduire de 35 millions par année le nombre de déplacements en voiture sur les routes et autoroutes de l'Ontario. En outre, les investissements de Transports-Action Ontario permettraient de réasphalter 3 000 km de routes municipales ou de réparer jusqu'à 800 ponts.

Grâce à Transports-Action Ontario, les Ontariennes et Ontariens pourront passer plus de temps avec leur famille et moins de temps à faire la navette entre la maison et leur lieu de travail. En outre, cette initiative permettra d'assainir l'environnement, d'accroître la sécurité, de réduire les coûts des entreprises et d'améliorer la qualité de vie.

Expansion et modernisation des transports en commun

La RGT joue un rôle essentiel dans les économies de l'Ontario et du Canada. C'est un centre du commerce et de l'innovation ayant comme point central Toronto, le troisième centre financier en importance en Amérique du Nord.

Par l'entremise du présent budget, le gouvernement accorde 838 millions de dollars pour la réalisation des projets prioritaires de transport en commun dans la RGT. Il s'agit de l'investissement provincial le plus considérable dans l'amélioration de l'infrastructure municipale des transports en commun dans la RGT depuis le milieu des années 1970. Ces projets pourraient créer environ 23 000 emplois.

Régie des transports de la région du grand Toronto

Le gouvernement de l'Ontario améliorera la planification et la coordination des transports en commun dans la RGT en :

- déposant un projet de loi afin de constituer la Régie des transports de la région du grand Toronto (RTRGT) en 2006. La RTRGT proposée contribuerait à réaliser les objectifs du Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe et du Plan de la ceinture de verdure en dirigeant la mise en place d'un système de transport plus pratique et mieux intégré afin de répondre aux besoins croissants de la RGT et de Hamilton. Elle planifierait et coordonnerait les investissements dans les transports en commun et les grandes routes régionales et établirait les priorités en la matière;
- contribuant à la mise au point de la carte de transport en commun de la RGT, un système intégré de billetterie grâce auquel les usagers pourront, avec une seule carte, utiliser facilement neuf services municipaux de transport en commun et le Réseau GO. Ce système de billetterie commencera à relier certains services de transport en commun de Mississauga et du Réseau GO en 2007.

Prolongement du métro jusque dans la région de York

Il est temps de prolonger le métro de Toronto jusque dans la région du 905.

Par l'entremise d'un fonds créé dans le cadre de l'initiative Transports-Action Ontario, le gouvernement accordera 670 millions de dollars à la ville de Toronto et à la région de York. Ces municipalités pourront utiliser cette aide financière pour construire un nouveau métro qui, pour la première fois, traversera une frontière régionale en Ontario.

Grâce au nouveau financement, la ville de Toronto et la région de York pourraient prolonger le métro jusqu'au Corporate Centre de Vaughan. Le nouveau métro améliorerait les correspondances avec le service VIVA, le service de transport en commun de la région de York, le service de transport en commun de Brampton et le Réseau GO. De plus, il fournirait un service rapide à plus de 65 000 passagers qui se déplacent jusqu'à l'Université York. Après l'aéroport international Pearson, cette université génère le plus grand nombre de déplacements en voiture ayant un seul occupant dans la RGT. Le prolongement du métro réduira l'engorgement de la ligne Yonge et améliorera l'efficacité de la ligne Spadina, car environ 10 % des passagers qui empruntaient la ligne Yonge utiliseront la ligne Spadina. En février 2005, le conseil municipal de la ville de Toronto a réaffirmé que le prolongement de la ligne de métro Spadina/University jusqu'à l'avenue Steeles est la priorité absolue de la ville concernant le prolongement du métro.

Expansion proposée du métro

Le prolongement du métro jusque dans la région de York procurera un avantage direct au nombre croissant de résidents de Toronto, de York et des régions avoisinantes. Dans la seule région de York, le taux de croissance démographique a été supérieur à 50 % au cours des dix dernières années. De 1986 à 2001, les déplacements de Toronto à York durant la période de pointe du matin ont augmenté presque aussi rapidement en direction nord (52 %) qu'en direction sud (78 %).

On prévoit que, lorsque les travaux de prolongement du métro seront terminés, entre 80 000 et 100 000 déplacements seront effectués tous les jours, de sorte qu'il y aurait chaque jour entre 67 000 et 83 000 déplacements en voiture de moins sur les routes de la province.

La province examinera divers outils financiers afin d'aider la ville de Toronto et la région de York à payer leur part du coût de ce projet de prolongement. Cet examen portera également sur le rôle du secteur privé et l'emploi de stratégies de financement novatrices pour aider à financer le projet à même la croissance prévue des taxes foncières. Par exemple, la province entend déposer un projet de loi établissant un financement par de nouvelles taxes foncières pour cette initiative. Ce nouvel outil financier municipal serait établi à titre de projet pilote, ce qui permettrait d'examiner l'utilisation dans le contexte ontarien.

En plus des investissements provinciaux et municipaux, le prolongement du métro nécessitera l'aide du gouvernement fédéral. Le gouvernement de l'Ontario est heureux des propos tenus le 24 février par le ministre des Finances du Canada, Jim Flaherty, qui a déclaré : « Nous devons nous pencher sur les questions d'infrastructure, notamment en ce qui concerne les transports en commun et les routes. Il est important pour l'Ontario, pour le Canada et pour notre économie que le transport des biens et services soit efficace dans la région du grand Toronto et dans tout le Sud de l'Ontario[1]. »

[1] *La Presse Canadienne*, 24 février 2006.

La province affectera également, par l'entremise de l'initiative Transports-Action Ontario, 1 million de dollars à la réalisation d'une évaluation environnementale relativement aux perspectives du métro de Scarborough.

En plus de l'investissement effectué dans le cadre de l'initiative Transports-Action Ontario, la province a accordé un montant unique de 200 millions de dollars à la ville de Toronto au titre du transport en commun. La ville pourra affecter cette somme à l'exploitation du métro.

En collaboration avec le gouvernement fédéral et la ville de Toronto, la province investit plus de 1 milliard de dollars dans les priorités de la ville en matière de transport en commun comme le programme de réparation et de remise en état mis en oeuvre par la TTC.

Conjugués à d'autres annonces concernant le financement, comme la possibilité qu'ont maintenant les municipalités d'appliquer au fonctionnement des services de transport en commun les fonds provenant de la taxe sur l'essence, ces investissements dans le transport en commun fournissent des augmentations pluriannuelles à la ville de Toronto qui l'aideront à faire face à ses difficultés budgétaires jusqu'à ce qu'une solution à long terme au déséquilibre fiscal avec le gouvernement fédéral ait été trouvée.

Expansion des systèmes de transport en commun de Brampton, de Mississauga et de la région de York

Les voies réservées et les voies express permettent aux autobus d'offrir un service plus rapide, ce qui accroît le nombre d'usagers, rend le transport en commun plus attrayant, améliore les correspondances avec d'autres systèmes de transport en commun, réduit la durée des déplacements et permet de retirer des véhicules de la circulation.

Transports-Action Ontario améliorera les systèmes de transport en commun de la RGT en accordant :

- 95 millions de dollars à la ville de Brampton pour l'expansion du transport en commun. Ainsi, Brampton pourra utiliser ces fonds pour réaliser son projet de transport rapide par autobus AcceleRide, évalué à 280 millions de dollars. Il s'agit d'un service de transport express qui sera offert sur plusieurs rues de Brampton, dont les rues Queen et Main. La première phase de ce projet serait opérationnelle d'ici 2008;
- 65 millions de dollars pour appuyer l'expansion du transport en commun dans la ville de Mississauga. La ville pourra utiliser ces fonds pour aménager le Mississauga Transitway, un couloir réservé aux autobus le long de l'autoroute 403 et de l'avenue Eglinton, de l'intersection des autoroutes 403 et 407, dans l'Ouest, jusqu'à l'intersection de Renforth Drive et de l'autoroute 427, dans l'Est. En vertu de ce projet de 259 millions de dollars, on prévoit aménager 14 stations le long de ce couloir. En outre, la province contribuera au coût total de ce projet en investissant 25 millions de dollars dans le Réseau GO. On s'attend à ce qu'en 2011, de 5 000 à 10 000 personnes l'heure empruntent ce couloir aux heures de pointe;
- 7 millions de dollars à la région de York pour appuyer l'expansion future de son réseau de transport en commun. La région pourra utiliser ces fonds pour effectuer une évaluation environnementale et les travaux de planification détaillée nécessaires pour réaliser la phase II de son projet VIVA, un nouveau service de transport express par autobus reliant diverses localités de la région de York entre elles ainsi qu'à la ville de Toronto.

La province, en collaboration avec les villes de Mississauga, de Brampton et de York, apportera une contribution importante à l'expansion du transport en commun dans ces localités. Toutefois, le gouvernement fédéral doit lui aussi apporter une contribution pour que ces projets puissent être menés à bien.

Appui au transport en commun à la grandeur de l'Ontario

Les municipalités ont indiqué qu'un financement permanent et prévisible était indispensable pour améliorer les transports en commun. Le versement de deux cents le litre provenant de la taxe sur l'essence témoigne de l'engagement du gouvernement McGuinty à l'égard des transports en commun dans la RGT et à la grandeur de l'Ontario. La province donnera plus de souplesse aux municipalités relativement à l'utilisation des fonds provenant de la taxe sur l'essence. En effet, elles ne seront plus tenues d'utiliser ces fonds pour l'expansion des immobilisations servant au transport en commun et pourront les affecter au fonctionnement de leur réseau de transport en commun.

Par ailleurs, le gouvernement va de l'avant en mettant en oeuvre un nouveau programme pluriannuel prévisible de remplacement des autobus municipaux. Ce programme commencera en 2007 et remplace un programme existant, le Programme ontarien des véhicules de transport en commun, qui prend fin aujourd'hui. Pour qu'on soit en mesure de répondre aux besoins actuels jusqu'à ce que le nouveau programme ait été mis en oeuvre, la province fournit 114 millions de dollars aux municipalités qui ont passé des commandes en vue d'obtenir des autobus neufs ou la remise à neuf d'autobus.

Par exemple, le gouvernement :

- a fourni 195 millions de dollars par l'entremise de la taxe sur l'essence en 2005-2006 pour aider 110 municipalités à améliorer 83 services de transport en commun. D'ici octobre 2006, le gouvernement aura respecté son engagement de remettre chaque année aux municipalités deux cents le litre provenant de la taxe sur l'essence. Après cinq ans, cette initiative aura permis d'affecter plus de 1,4 milliard de dollars aux transports en commun en Ontario;
- s'est engagé à verser 200 millions de dollars pour la construction d'un tronçon Nord-Sud de 27 km faisant partie du service de transport ferroviaire rapide O-Train à Ottawa;
- s'est associé au gouvernement fédéral et aux municipalités, dans le cadre du plan ReNouveau Ontario, afin d'investir 1,1 milliard de dollars pour améliorer le Réseau GO, notamment en augmentant les services, en construisant de nouvelles gares et en renouvelant le parc de véhicules. Dans le cadre d'une initiative récente, on a investi 73 millions de dollars pour permettre l'achat de 20 wagons à deux niveaux et 31 autocars pour le Réseau GO, qui fourniront 6 400 places supplémentaires pour les passagers. En 2005, le Réseau GO a ouvert trois nouvelles stations : Mount Joy, Kennedy et Milliken;
- a versé 50 millions de dollars, auxquels s'est greffée une contribution de contrepartie faite par le gouvernement fédéral, afin de réaliser la phase I du projet de construction du système de transport rapide VIVA. On prévoit que, lorsque cette phase sera terminée, le nombre d'usagers augmentera de 30 %, ce qui permettra de réduire de 7 000 par jour le nombre de déplacements en voiture sur les autoroutes;
- a investi près de 3 millions de dollars, en collaboration avec le gouvernement fédéral et la région de Waterloo, afin de réaliser des études et des évaluations environnementales dans le

cadre des travaux de planification du système de train léger, qui couvrirait une distance de 14 km.

On a effectué tous ces investissements après une décennie de déclin.

Amélioration des routes et des ponts

Les routes, les autoroutes et les ponts de la province jouent un rôle important dans le transport des voyageurs et des marchandises en Ontario. Les routes provinciales, qui permettent le transport de plus de 1 billion de dollars de marchandises, sont essentielles pour maintenir l'avantage économique dont jouit l'Ontario.

Le gouvernement a investi des sommes considérables pour améliorer les routes provinciales, les autoroutes et les ponts au cours des deux dernières années, mais il reste beaucoup de pain sur la planche. Les routes doivent être en bon état pour transporter voyageurs et marchandises de façon rapide et sûre. En outre, les municipalités ont indiqué que la réfection des routes et des ponts est une priorité absolue. Or, un grand nombre d'entre elles ont de la difficulté à payer les coûts d'entretien de leurs routes et ponts, qui sont essentiels à leur économie et à leur qualité de vie.

Dans le présent budget, le gouvernement annonce qu'il accordera, par l'entremise de l'initiative Transports-Action Ontario, de nouveaux fonds ponctuels aux municipalités pour les aider à réaliser des projets de construction et d'entretien de routes et de ponts dans la province.

Dans le cadre de Transports-Action Ontario, on accordera 400 millions de dollars aux municipalités – surtout à celles se trouvant à l'extérieur de la RGT, principalement les collectivités rurales et du Nord – pour les aider à répondre à leurs besoins cruciaux en matière d'investissement. Cet investissement de 400 millions de dollars aiderait à réasphalter près de 3 000 km de routes municipales à deux voies ou à réparer jusqu'à 800 ponts locaux. Ces projets municipaux pourraient créer jusqu'à 4 000 emplois.

Les fonds accordés dans le cadre de Transports-Action Ontario se greffent aux programmes mis en oeuvre par le gouvernement pour améliorer les routes et les ponts de la province. Par exemple, le gouvernement :

- s'est assuré que les projets visant les routes et les ponts sont admissibles au Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario, doté de 900 millions de dollars;
- a donné aux petites collectivités les outils nécessaires pour investir dans les routes et les ponts en leur permettant de contracter des emprunts à des taux inférieurs et à de meilleures conditions par l'entremise de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA);
- a financé un certain nombre de programmes permanents de faible envergure, mais essentiels, par l'entremise du plan d'investissement dans l'infrastructure ReNouveau Ontario, notamment les programmes portant sur les routes d'hiver, les routes qui traversent les territoires des Premières nations, les routes d'accès aux ressources et les régies des routes locales.

Routes

Comme on l'a annoncé dans le cadre du plan quinquennal d'investissement dans l'infrastructure ReNouveau Ontario, la province continue d'investir dans des éléments cruciaux de l'infrastructure routière.

Les investissements clés visent notamment à :

- affecter au total 3,4 milliards de dollars à l'amélioration du réseau routier provincial dans le Sud de l'Ontario et 1,8 milliard de dollars pour les routes du Nord. Ces investissements permettront de renouveler les routes et les ponts de la province, de réduire les embouteillages et d'accroître la sécurité des couloirs routiers clés;
- élargir l'autoroute 406, de Beaverdams Road à Port Robinson Road, dans la région de Niagara;
- prolonger l'autoroute 404 jusqu'à Ravenshoe Road, à East Gwillimbury, dans la région de York;
- prolonger l'autoroute 410 de Bovaird Drive à Brampton jusqu'à la route 10 au nord de Mayfield Road, à Caledon;
- élargir l'autoroute 401 à Kingston, entre Sydenham Road et la rue Montréal;
- entreprendre les travaux d'élargissement de l'autoroute QEW près de St. Catharines afin d'accroître la sécurité, de réduire les embouteillages et d'améliorer l'accès aux postes frontaliers;
- effectuer une évaluation environnementale portant sur le prolongement de l'autoroute 427 à Vaughan.

Ces nouveaux investissements font suite aux progrès réalisés par le gouvernement en vue d'améliorer le réseau routier de l'Ontario. Par exemple, le gouvernement a déjà :

- investi plus de 2 milliards de dollars dans l'infrastructure routière depuis 2003;
- construit plus de 300 km de voies, ce qui a permis de réduire les embouteillages et d'accroître la productivité;
- réparé près de 2 500 km de voies depuis 2003, ce qui a permis de rendre les routes plus sûres et d'accroître la douceur de roulement;
- reconstruit ou réparé 152 ponts;
- amélioré l'autoroute 401 à Toronto et entrepris des travaux d'amélioration à Oshawa et dans le corridor Cambridge-Woodstock;
- inauguré les premières voies réservées aux véhicules multioccupants sur les autoroutes 404 et 403, ce qui a contribué à réduire les embouteillages;
- construit des échangeurs sur l'autoroute QEW à la hauteur de Third Line et de Guelph Line;
- accéléré les travaux d'élargissement à quatre voies des routes 11 et 69 jusqu'à North Bay et Sudbury.

Postes frontaliers sûrs et efficients

L'économie ontarienne dépend du transport sûr et efficient des voyageurs et des marchandises aux postes frontaliers Canada - États-Unis. Plus de 70 % des exportations du Canada (selon leur valeur)

envoyées aux États-Unis par l'entremise du réseau routier passent par les postes frontaliers de l'Ontario. En 2004, 45 millions de véhicules, y compris 9 millions de camions, sont passés par les 14 postes frontaliers Ontario - États-Unis.

L'amélioration des postes frontaliers est un volet essentiel des investissements dans l'infrastructure économique de l'Ontario.

Le gouvernement continuera d'améliorer le transport des voyageurs et des marchandises qui passent par les postes frontaliers. Pour ce faire, il :

- investira, en collaboration avec le gouvernement fédéral et d'autres partenaires, 300 millions de dollars dans le poste frontalier de Windsor et 323 millions de dollars dans les régions de Niagara et de Sarnia afin d'améliorer l'accès aux postes frontaliers clés;
- collaborera avec ses partenaires afin de terminer le processus d'évaluation environnementale entrepris en 2005 et de déterminer, d'ici le milieu de 2007, l'endroit où il serait préférable d'aménager un nouveau poste frontalier entre Windsor et Detroit.

Les nouveaux investissements du gouvernement font suite aux progrès qu'il a réalisés afin d'améliorer les passages frontaliers. Par exemple, le gouvernement a :

- accéléré l'élargissement à six voies de l'autoroute 401, de Windsor à Tilbury, afin de rendre ce tronçon plus sûr et d'améliorer l'accès aux postes frontaliers;
- terminé les travaux d'amélioration de l'intersection de la route 3 et de Outer Drive/Walker Road à Windsor;
- apporté des améliorations à l'autoroute 402 près de Sarnia;
- réalisé des progrès en vue d'achever l'aménagement de la route internationale pour camions de Sault Ste. Marie;
- terminé, en collaboration avec ses partenaires, l'aménagement d'une voie supplémentaire sur le pont Queenston-Lewiston et ajouté de nouvelles voies sur l'autoroute 405 afin de réduire les embouteillages.

Recherche et innovation, infrastructure liée à l'électricité

En plus de faire de nouveaux investissements dans les transports en commun, les routes, les ponts, les autoroutes et les postes frontaliers, le gouvernement appuie d'autres projets d'infrastructure importants qui génèrent des investissements dans la population, créent des occasions de réussir et consolident l'économie de l'Ontario.

Recherche et innovation

Comme la concurrence est féroce à l'échelle mondiale, la prospérité future de l'Ontario dépendra de plus en plus de la capacité de l'économie en matière d'innovation. La recherche est une source fondamentale de nouvelles idées, la matière première de l'innovation. Les chercheurs ontariens réalisent des travaux scientifiques qui sont parmi les meilleurs au monde.

La création du nouveau ministère de la Recherche et de l'Innovation, dirigé par le premier ministre McGuinty, témoigne de l'engagement du gouvernement à l'égard de la recherche et de l'innovation, des aspects fondamentaux de l'avantage économique dont jouit l'Ontario.

Le gouvernement continue d'investir dans l'infrastructure pour soutenir la recherche et l'innovation. À l'automne 2004, il a annoncé qu'il investirait 300 millions de dollars pour des projets dans les universités et les hôpitaux de la province par l'entremise du Fonds pour la recherche en Ontario.

De plus, la province a investi récemment dans d'autres projets appuyant l'infrastructure de recherche. Par exemple, il a versé plus de 13 millions de dollars au parc de la recherche et de la technologie de Waterloo, 10 millions de dollars au parc d'innovation McMaster et 44 millions de dollars au nouveau District de la découverte MaRS à Toronto, qui facilite la commercialisation des découvertes. Le gouvernement appuie l'élaboration de la phase II du District de la découverte MaRS grâce à une contribution supplémentaire de 16,2 millions de dollars en 2005-2006. (Vous trouverez une analyse plus en détail des initiatives de près de 1,7 milliard de dollars en matière de recherche et d'innovation du gouvernement dans le document B, *Accroître l'avantage économique de l'Ontario.*)

Approvisionnement en électricité

Le gouvernement a entrepris un des plus ambitieux programmes de construction d'installations de production d'électricité en Amérique du Nord. Divers projets d'approvisionnement en électricité ont été annoncés. Au total, l'Ontario Power Generation (OPG), qui appartient au gouvernement, et le secteur privé investiront 11 milliards de dollars dans ces projets. Pendant la période de construction de pointe, plus de 5 000 personnes auront un emploi directement lié à ces projets et des milliers de personnes travailleront dans les usines fournissant l'équipement et les matériaux requis pour ces projets.

Grâce aux investissements effectués dans la construction et la remise à neuf de centrales, l'Ontario continuera de bénéficier d'un approvisionnement en électricité sûr, fiable, stable et abordable. En plus de prendre des mesures pour accroître l'approvisionnement en électricité, le gouvernement a fait de la conservation de l'énergie un élément fondamental de son plan énergétique exhaustif. Deux objectifs de conservation immédiats et mesurables ont été fixés : une réduction de 5 % de la demande prévue en période de pointe en Ontario d'ici 2007 et une réduction de 10 % de la consommation d'électricité au sein du gouvernement d'ici 2007. (Pour plus de renseignements, consulter le Document B, *Accroître l'avantage économique de l'Ontario.*)

NOUVEL APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ	INVESTISSEMENT
Approvisionnement en énergie renouvelable	2,7 milliards $
Initiative de transfert d'énergie propre avec le Manitoba	0,1 milliard $
Nouvelles centrales au gaz	3,0 milliards $
Tunnel de Niagara	1,0 milliard $
Accord de remise à neuf – Bruce Power	4,25 milliards $
Total	**11,0 milliards $**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

CERTAINS AUTRES INVESTISSEMENTS DANS L'INFRASTRUCTURE EFFECTUÉS JUSQU'À MAINTENANT

- ☐ Dans le cadre de la phase I de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage, on effectue des travaux urgents de réparation et de construction évalués à plus de 500 millions de dollars dans plus de 1 600 écoles, notamment la réparation ou le remplacement de chaudières, de fenêtres et de toits.
- ☐ En collaboration avec le gouvernement fédéral, l'Ontario s'est engagé à verser plus de 160 millions de dollars pour appuyer la réalisation de 35 projets municipaux de construction de systèmes d'eau et d'égouts dans le cadre de la première phase de financement du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario.
- ☐ Le gouvernement de l'Ontario a investi 11 millions de dollars en 2005-2006 afin qu'on entreprenne l'aménagement dans 70 municipalités de 55 places en foyers de groupe et de 90 places dans des établissements de soins spécialisés pour les adultes ayant une déficience intellectuelle.
- ☐ Il a accordé 2 millions de dollars pour qu'on entreprenne la construction dans la RGT et à Sault Ste. Marie de deux nouveaux centres pour les jeunes qui ont eu des démêlés avec la justice.
- ☐ Il a investi plus de 6 millions de dollars en 2005-2006 afin d'accroître la capacité de l'Ontario de lutter contre les incendies de forêt en construisant des installations de gestion de la lutte contre les incendies à Chapleau et à Greenstone.
- ☐ Il a accordé jusqu'à 23 millions de dollars pour agrandir et rénover le palais de justice de Pembroke.
- ☐ Le gouvernement a investi près de 40 millions de dollars dans la revitalisation du secteur riverain de Toronto.
- ☐ Il a investi 34 millions de dollars en 2005-2006 dans 281 projets de conservation d'énergie dans des édifices gouvernementaux.
- ☐ Il a accordé 60 millions de dollars aux collèges et aux universités en 2005-2006 pour améliorer et entretenir leurs salles de classe et leurs laboratoires et pour acheter et moderniser le matériel utilisé dans les programmes de formation des collèges.

Section II : Créer des occasions de réussir pour la population

Tous les Ontariens et Ontariennes doivent avoir l'occasion de réussir, mais cette réussite passe d'abord par l'éducation. La prospérité future de l'Ontario dépend de l'éducation, des compétences et de la santé de sa population.

OBTENIR DES RÉSULTATS EN ÉDUCATION

Apprentissage des jeunes enfants : Meilleur départ

Il faut donner aux enfants le meilleur départ qui soit dans la vie pour qu'ils réalisent tout leur potentiel. Le gouvernement McGuinty a pour objectif de faire en sorte que les enfants de l'Ontario soient prêts et disposés à réussir à l'école grâce à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité et à la réduction du nombre d'élèves par classe de la maternelle à la 3e année.

Dans le budget de 2005, le gouvernement de l'Ontario a lancé Meilleur départ, un plan ambitieux visant à faire en sorte que les enfants soient prêts à apprendre dès la première journée d'école en 1re année. Dans le cadre de cette initiative, 25 000 nouvelles places devaient être financées dans les services de garde d'enfants titulaires d'un permis d'ici 2007-2008, et ces services devaient devenir plus abordables pour des milliers de familles à faible revenu et à revenu moyen grâce à l'augmentation et au réaménagement des places subventionnées dans les services de garde d'enfants.

L'Ontario a réalisé d'importants progrès en 2005-2006 dans la mise en oeuvre de son initiative Meilleur départ. Les municipalités ont déjà reçu du financement suffisant pour créer plus de 14 000 places dans des services de garde d'enfants titulaires d'un permis et un nombre considérable de places subventionnées pour aider les parents à assumer le coût de ces services.

À l'appui de l'objectif de Meilleur départ, l'Ontario a signé l'accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants avec le gouvernement fédéral en vertu duquel il devait recevoir 1,9 milliard de dollars sur cinq ans. Malheureusement, le nouveau gouvernement fédéral a fait part de son intention de résilier cet accord, supprimant 1,4 milliard de dollars destinés aux places dans les services de garde d'enfants, dont les places subventionnées, pour les familles travailleuses. Sans l'aide soutenue du gouvernement fédéral, la province ne peut réaliser son plan initial d'améliorer le système de garde d'enfants et d'accroître les services. Comme il en est fait mention dans le budget de 2005, « [s]ans ces paiements de transfert du gouvernement fédéral, l'Ontario ne pourra pas faire des investissements considérables dans ce domaine important ».

Étant donné l'élimination du financement fédéral au titre de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants après 2006-2007, la province utilisera le dernier paiement fédéral pour soutenir le système de garde d'enfants. Elle allouera 63,5 millions de dollars par année pendant le reste de la période de validité de l'accord initial, soit de 2006-2007 à 2009-2010.

De concert avec les municipalités, la province continuera de presser le gouvernement fédéral de réexaminer sa décision et de respecter l'accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Réussite des élèves

Pour bâtir un avenir brillant et prometteur pour tous les Ontariens et Ontariennes et contribuer à faire de la main-d'oeuvre ontarienne la meilleure qui soit, il est essentiel de faire du système d'éducation financé par les deniers publics le meilleur système d'éducation.

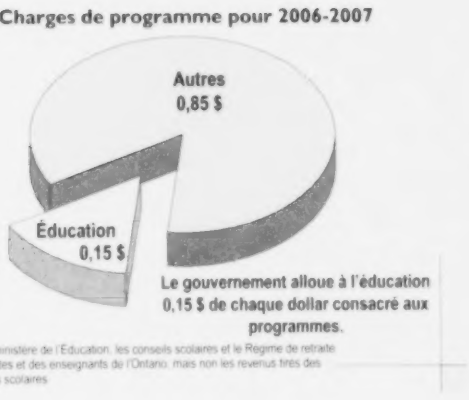

Le gouvernement McGuinty vise deux résultats clés pour les élèves. Il veut d'abord que chaque élève obtienne d'excellents résultats en littératie et en mathématiques avant l'âge de 12 ans. Les élèves qui réussissent bien dans les premières années d'études sont beaucoup plus susceptibles de terminer leurs études secondaires et de suivre des études postsecondaires. En fait, 62 % des élèves de 3e et de 6e année de la province satisfont maintenant à la norme provinciale, comparativement à seulement la moitié il y a quelques années. Le gouvernement a financé l'embauche de 2 400 enseignantes et enseignants supplémentaires au palier élémentaire au cours des deux dernières années, si bien que la moitié des élèves de la maternelle à la 3e année se trouvent maintenant dans des classes qui comptent au plus 20 élèves. Le gouvernement McGuinty souhaite ensuite augmenter le taux de diplomation. Des progrès ont été réalisés; ainsi, le pourcentage d'élèves qui ont obtenu leur diplôme d'études secondaires en cinq ans est passé de 68 % en 2003-2004 à 72 % en 2004-2005.

Le gouvernement a établi des objectifs ambitieux relativement à ces résultats importants pour les élèves. Par l'entremise de son programme en matière d'éducation, le gouvernement s'emploie à augmenter le pourcentage des élèves de 6e année qui atteignent ou dépassent la norme dans les tests provinciaux de lecture et de mathématiques pour le faire passer à 75 % d'ici 2008 et à augmenter la proportion d'élèves qui terminent leurs études secondaires en cinq ans pour la faire passer à 85 % d'ici 2010.

Pour obtenir ses résultats clés pour les élèves, le gouvernement a déjà financé l'embauche de 4 300 enseignantes et enseignants supplémentaires à l'élémentaire et au secondaire au cours des deux dernières années.

Pour continuer à faire des progrès relativement à ces deux résultats clés, le gouvernement augmentera de 424 millions de dollars son aide aux conseils scolaires de l'Ontario au cours de l'exercice 2006-2007 pour la faire passer à 11,2 milliards de dollars.

Dans la foulée de son plan pour la réussite des élèves, le gouvernement collabore étroitement avec ses partenaires de l'éducation. Ainsi, en 2006-2007 :

Financement moyen par élève
(Selon l'année scolaire)

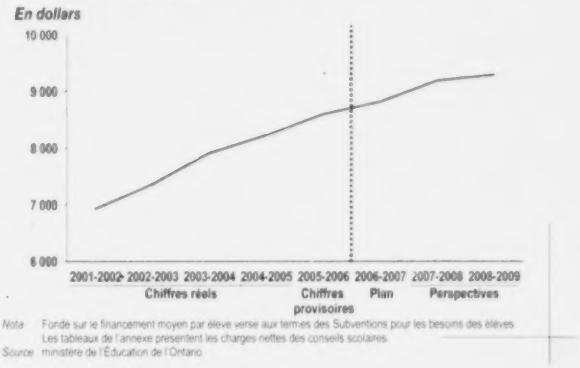

Nota : Fondé sur le financement moyen par élève versé aux termes des Subventions pour les besoins des élèves. Les tableaux de l'annexe présentent les charges nettes des conseils scolaires.
Source : ministère de l'Éducation de l'Ontario.

- Il poursuit la mise en oeuvre de son plan d'investissements massifs en éducation, annoncé dans le budget de l'Ontario de 2004. D'ici l'année scolaire 2008-2009, la province versera 18,2 milliards de dollars aux conseils scolaires dans le cadre des Subventions pour les besoins des élèves, ce qui représente une augmentation de 2,6 milliards de dollars, soit plus de 16 %, par rapport aux niveaux de 2003-2004. Le financement moyen par élève augmentera de plus de 1 375 $, soit 18 %, pour s'établir à près de 9 300 $ pendant cette période.
- Il augmente de plus de 400 millions de dollars les Subventions pour les besoins des élèves en 2006-2007 par rapport à l'exercice précédent, pour les faire passer à 17,3 milliards de dollars. Les conseils scolaires sont financés par ces subventions, les revenus tirés des impôts fonciers scolaires et des transferts directs de la province.
- Il fournit plus de 200 millions de dollars en 2006-2007 pour des programmes spécifiques visant à accroître les niveaux de littératie et de mathématiques et le taux de diplomation dans les écoles secondaires, en sus du financement fourni dans le cadre des Subventions pour les besoins des élèves.
- Il crée un institut de développement du leadership pour aider les directrices et directeurs d'école et les autres chefs de file du système à focaliser sur la réussite des élèves.
- Il met en oeuvre les prochaines étapes en vue de ramener à 20 le nombre maximum d'élèves par classe, de la maternelle à la 3e année, y compris l'embauche de nouveaux enseignants et enseignantes à l'élémentaire.
- Il met en oeuvre des mesures en 2006-2007 pour continuer d'améliorer les résultats en littératie et en mathématiques, notamment une aide visant les écoles qui ont un faible rendement.
- Il instaure de nouvelles mesures en 2006-2007 pour mettre en oeuvre la stratégie Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans, notamment l'établissement de partenariats entre les écoles secondaires, la collectivité et les programmes d'enseignement postsecondaire pour aider les élèves à réussir.
- Il continue à soutenir les conseils scolaires pour les aider à entreprendre des projets supplémentaires, dont la construction d'écoles et les travaux de réparation et de réfection des installations, dans le cadre de la phase II de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage. Cette initiative, dotée de 4 milliards de dollars, a été annoncée en février 2005.
- Il collabore étroitement avec les conseils scolaires pour revoir leurs pratiques et mettre en oeuvre des stratégies visant à assurer l'utilisation efficace du financement en éducation. Par exemple, la province aide les conseils scolaires à collaborer entre eux pour réduire les coûts d'achat, de transport et de planification des immobilisations.

- Il réforme l'éducation de l'enfance en difficulté en se concentrant sur les bons résultats pour tous les élèves.

Le gouvernement fait des progrès et obtient des résultats. Ainsi :

- Il a financé l'embauche de 2 400 nouveaux enseignants et enseignantes au palier élémentaire au cours des deux dernières années, ce qui a permis de réduire le nombre d'élèves par classe dans plus de 2 100 écoles. La province est en bonne voie d'atteindre son objectif de ramener à 20 le nombre d'élèves par classe de la maternelle à la 3e année. Pour ce faire, le gouvernement a investi 126 millions de dollars pendant l'année scolaire 2005-2006 qui se sont ajoutés aux 90 millions de dollars investis l'année précédente.
- Il a soutenu les écoles sûres et saines en ajoutant 600 enseignantes et enseignants spécialistes au palier élémentaire en 2005-2006 pour aider les élèves en difficulté et enseigner l'éducation physique, la musique et les arts, pour que les élèves reçoivent une éducation complète et équilibrée, grâce à un investissement de 39 millions de dollars.
- Il a fourni du soutien pour aider les élèves à faire des gains dans les tests provinciaux de littératie et de mathématiques au cours de chacune des deux dernières années. En 2004-2005, le pourcentage d'élèves de 3e année qui ont satisfait aux normes provinciales a augmenté de neuf points de pourcentage en lecture et en mathématiques, et de six points de pourcentage en écriture par rapport à 2002-2003. Dans le cas des élèves de 6e année, les résultats se sont améliorés de sept points de pourcentage en lecture et en mathématiques et de cinq points de pourcentage en écriture pendant la même période.

Pourcentage d'élèves de 3e année qui satisfont aux normes provinciales (selon l'année scolaire)

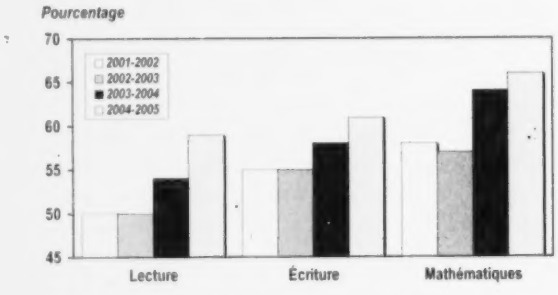

Source : Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

- Il a mis sur pied des équipes de redressement, composées de spécialistes en littératie et en mathématiques, qui ont fourni du soutien dans 100 écoles qui avaient obtenu des résultats inférieurs à la moyenne provinciale dans les tests de littératie et de mathématiques.
- Il a terminé la formation de 16 000 enseignantes et enseignants leaders en littératie et en mathématiques, soit l'équivalent de quatre enseignantes et enseignants pour chaque école élémentaire.
- Il a investi 89 millions de dollars pendant l'année scolaire 2005-2006 pour soutenir la stratégie de réussite des élèves du secondaire en vertu de laquelle 1 300 nouveaux enseignants et enseignantes ont été engagés au palier secondaire. Ainsi, chaque école a au moins une enseignante ou un enseignant pour la réussite des élèves afin que chaque élève ait le soutien dont il a besoin pour réussir.
- Il a fait passer à 72 % la proportion d'élèves qui, en 2004-2005, ont terminé leurs études secondaires en cinq ans, comparativement à 68 % l'année précédente.

- Il a financé des postes de leaders désignés dans chaque conseil scolaire pour élaborer et coordonner des programmes destinés aux jeunes à risque et il a investi 18 millions de dollars par année en 2004-2005 et en 2005-2006 dans des programmes novateurs conçus pour accroître le taux de diplomation.

INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET LA FORMATION

Les progrès de l'Ontario dépendent des connaissances et des compétences de sa population. L'Ontario sera dans la meilleure position possible uniquement lorsque tous les Ontariens et Ontariennes auront la possibilité de réaliser leur plein potentiel.

Les collèges et les universités de l'Ontario doivent donner à leurs étudiantes et étudiants les moyens de réussir en les préparant à générer les idées, les produits et les emplois qui assureront la prospérité future.

Vers des résultats supérieurs : le Plan d'action du gouvernement McGuinty pour l'éducation postsecondaire

Dans le budget de 2005, on annonçait un investissement historique cumulatif de 6,2 milliards de dollars par le gouvernement McGuinty dans l'éducation postsecondaire d'ici 2009-2010.

Charges de programme pour 2006-2007

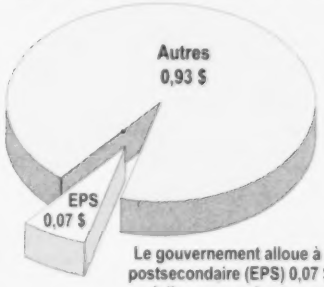

Le gouvernement alloue à l'éducation postsecondaire (EPS) 0,07 $ de chaque dollar consacré aux programmes.

Note : Comprend les collèges et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Le Plan d'action pour des résultats supérieurs vise à améliorer l'accès en contribuant à faire en sorte que tous les Ontariens et Ontariennes qualifiés aient l'occasion de faire des études postsecondaires, à rehausser la qualité en améliorant l'enseignement, la recherche et l'expérience des étudiantes et des étudiants, et à accroître la reddition de comptes par la conclusion d'ententes pluriannuelles avec les établissements.

Le Plan d'action pour des résultats supérieurs contribue à créer des changements réels et positifs. Ainsi, l'aide aux étudiantes et aux étudiants sera doublée. Les étudiantes et étudiants qui reçoivent des prêts du gouvernement de plus de 7 000 $ par année pour financer leurs études n'auront pas à rembourser la partie du prêt supérieure à ce montant. En outre, le financement direct aux collèges et aux universités au titre du fonctionnement sera accru de 35 % et plus de 75 000 places pour étudiantes et étudiants seront créées. Enfin, la recherche novatrice dans des domaines de pointe sera soutenue.

Améliorer l'accès

La Plan d'action pour des résultats supérieurs accroît l'aide aux étudiantes et aux étudiants et d'autres formes de financement visant à améliorer l'accès pour que le manque de ressources financières ou d'autres obstacles n'empêchent aucune étudiante ni aucun étudiant qualifié de fréquenter un établissement public d'enseignement postsecondaire de l'Ontario.

En vertu de la prochaine étape du Plan d'action pour des résultats supérieurs :

- des améliorations supplémentaires seront apportées à l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants pour l'année 2006-2007 et les suivantes en augmentant les prêts et les bourses pour les étudiantes et étudiants à faible revenu et à revenu moyen et en faisant en sorte que les niveaux d'endettement soient raisonnables et prévisibles, mesure dont profiteront 145 000 étudiantes et étudiants. Grâce à ces améliorations :

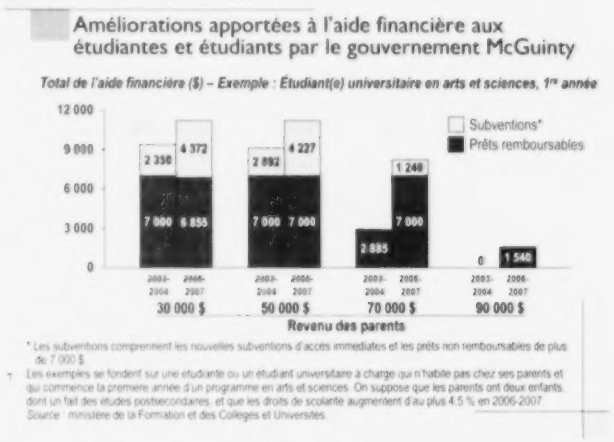

  - les subventions d'accès seront disponibles pour les étudiantes et étudiants provenant de familles à revenu moyen en faisant passer d'environ 35 000 $ à 75 000 $, soit une augmentation de plus du double, le seuil de revenu pour une famille de deux enfants; cette mesure profitera à 27 000 étudiantes et étudiants de plus et fera grimper à près de 60 000 par année le nombre de bénéficiaires de subventions d'accès en septembre 2006;
  - les allocations pour les livres et les fournitures seront haussées pour la première fois depuis le milieu des années 1980 de sorte que le coût réel des livres sera pris en charge pour 75 % des étudiantes et des étudiants qui reçoivent de l'aide financière comparativement à 13 % auparavant, ce qui profitera à 138 000 étudiantes et étudiants;
  - la dette des étudiantes et des étudiants se limitera à 7 000 $ par année terminée grâce au Programme de subventions d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario;
  - un site Web sera mis en ligne en 2007-2008 pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de déterminer les coûts et toutes les sources d'aide financière disponible dans l'établissement et le programme de leur choix;

- un nouveau cadre de réglementation des droits de scolarité entrera en vigueur en 2006 en vertu duquel chaque établissement sera tenu à une augmentation moyenne de 5 % de ces droits par année et devront démontrer que la qualité et l'accès se sont améliorés;
  - en vertu du plan, les hausses moyennes des droits de scolarité pour l'année à venir seront limitées à environ 100 $ pour près de 90 % des étudiantes et des étudiants des collèges et à environ 200 $ pour près de 70 % des étudiantes et des étudiants des universités;

Améliorer l'accès

Le Plan d'action pour des résultats supérieurs accroît l'aide aux étudiantes et aux étudiants et d'autres formes de financement visant à améliorer l'accès pour que le manque de ressources financières ou d'autres obstacles n'empêchent aucune étudiante ni aucun étudiant qualifié de fréquenter un établissement public d'enseignement postsecondaire de l'Ontario.

En vertu de la prochaine étape du Plan d'action pour des résultats supérieurs :

- des améliorations supplémentaires seront apportées à l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants pour l'année 2006-2007 et les suivantes en augmentant les prêts et les bourses pour les étudiantes et étudiants à faible revenu et à revenu moyen et en faisant en sorte que les niveaux d'endettement soient raisonnables et prévisibles, mesure dont profiteront 145 000 étudiantes et étudiants. Grâce à ces améliorations :

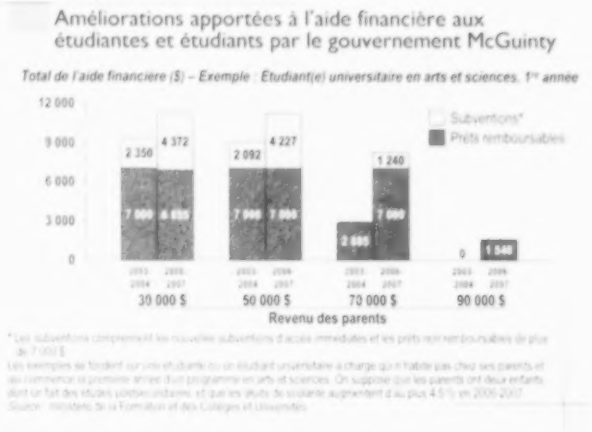

  - les subventions d'accès seront disponibles pour les étudiantes et étudiants provenant de familles à revenu moyen en faisant passer d'environ 35 000 $ à 75 000 $, soit une augmentation de plus du double, le seuil de revenu pour une famille de deux enfants; cette mesure profitera à 27 000 étudiantes et étudiants de plus et fera grimper à près de 60 000 par année le nombre de bénéficiaires de subventions d'accès en septembre 2006;
  - les allocations pour les livres et les fournitures seront haussées pour la première fois depuis le milieu des années 1980 de sorte que le coût réel des livres sera pris en charge pour 75 % des étudiantes et des étudiants qui reçoivent de l'aide financière comparativement à 13 % auparavant, ce qui profitera à 138 000 étudiantes et étudiants;
  - la dette des étudiantes et des étudiants se limitera à 7 000 $ par année terminée grâce au Programme de subventions d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario;
  - un site Web sera mis en ligne en 2007-2008 pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de déterminer les coûts et toutes les sources d'aide financière disponible dans l'établissement et le programme de leur choix;

- un nouveau cadre de réglementation des droits de scolarité entrera en vigueur en 2006 en vertu duquel chaque établissement sera tenu à une augmentation moyenne de 5 % de ces droits par année et devront démontrer que la qualité et l'accès se sont améliorés;
  - en vertu du plan, les hausses moyennes des droits de scolarité pour l'année à venir seront limitées à environ 100 $ pour près de 90 % des étudiantes et des étudiants des collèges et à environ 200 $ pour près de 70 % des étudiantes et des étudiants des universités;

- 15 millions de dollars de plus seront versés en 2006-2007 aux petits collèges, aux collèges du Nord et aux collèges ruraux pour améliorer l'accès à des programmes de grande qualité dans leurs collectivités; cette aide passera à 20 millions de dollars d'ici 2007-2008;
- le financement de l'aide aux étudiantes et aux étudiants continuera d'augmenter et d'autres améliorations seront apportées dans les années à venir.

AMÉLIORATIONS AU RÉGIME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DE L'ONTARIO (RAFEO)

2004-2005 :

- ☐ Les améliorations apportées au RAFEO pour l'harmoniser avec des modifications que le gouvernement fédéral avaient faites auparavant comprennent des changements à la définition d'« étudiante ou étudiant indépendant », l'application du RAFEO aux « personnes protégées », l'abandon de la règle touchant la résidence pour les nouveaux immigrants, l'instauration de la remise de dette pour les emprunteurs qui ont de la difficulté à rembourser leur prêt et la réduction de la contribution parentale.
- ☐ Environ 50 000 étudiantes et étudiants profitent d'au moins une de ces modifications.

2005-2006 :

- ☐ Pour 2005-2006, les améliorations consistaient à offrir jusqu'à 32 000 nouvelles subventions d'accès à des étudiantes et des étudiants à faible revenu, à augmenter la limite de prêt hebdomadaire, à réduire la contribution des parents à revenu moyen, à reconnaître les coûts d'informatique et à hausser l'aide au titre du remboursement de prêts, au besoin.
- ☐ Au moins 135 000 étudiantes et étudiants provenant de familles à faible revenu et à revenu moyen ont déjà profité d'au moins une de ces améliorations en 2005-2006 et continueront d'en profiter pendant toutes leurs études s'ils y sont admissibles.

2006-2007 :

- ☐ Les étudiantes et étudiants provenant de familles dont le revenu peut atteindre 75 000 $ seront admissibles aux subventions d'accès, mesure dont profiteront 27 000 étudiantes et étudiants supplémentaires et qui fera passer à près de 60 000 le nombre total de bénéficiaires de subventions d'accès en septembre 2006.
- ☐ Le coût réel des livres et des fournitures sera pris en charge pour 75 % des étudiantes et des étudiants qui reçoivent de l'aide financière, comparativement à 13 % auparavant, ce qui profitera à 138 000 étudiantes et étudiants.
- ☐ La dette continuera d'être limitée à 7 000 $ par année d'études terminée.
- ☐ 145 000 étudiantes et étudiants devraient profiter d'au moins une de ces améliorations en 2006-2007.

Grâce au Plan d'action pour des résultats supérieurs :

- De nouveaux investissements totalisant 0,2 milliard de dollars ont été faits en 2005-2006 pour augmenter l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants. Ces modifications ont profité à au moins 135 000 étudiantes et étudiants à revenu faible ou moyen en 2005-2006.
- 48 millions de dollars ont été investis dans les collèges et les universités en 2004-2005 et 115 millions le seront en 2005-2006 pour compenser la perte de revenus que ces établissements ont subie pendant la période de gel des droits de scolarité de deux ans. Ce financement fait maintenant partie des subventions de fonctionnement.
- Par l'entremise de la nouvelle Fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, 50 millions de dollars ont été versés annuellement en contrepartie des fonds mobilisés par les collèges et les universités pour l'établissement de dotations destinées à l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants.

- En 2005-2006, un montant de 10 millions de dollars a été versé pour améliorer les services d'accès et établir des comités consultatifs chargés de recommander des moyens d'accroître la participation des groupes sous-représentés à l'éducation postsecondaire. Ce montant passera à 55 millions de dollars d'ici 2009-2010 pour soutenir de nouvelles initiatives visant à accroître l'accès.
- Des fonds supplémentaires de 10 millions de dollars ont été versés aux petits collèges, aux collèges du Nord et aux collèges ruraux en 2005-2006 pour accroître l'accès à des programmes de haute qualité dans leurs collectivités, portant le financement spécial pour améliorer l'accès à 52 millions de dollars en 2005-2006.
- Un nouveau programme pilote communautaire de formation en soins infirmiers a été institué pour 24 étudiantes et étudiants à Dryden, à Kenora, à Sioux Lookout et à Fort Frances, offert conjointement par le Collège Confederation et l'Université Lakehead.

Rehausser la qualité

Le Plan d'action pour des résultats supérieurs encourage les établissements d'enseignement postsecondaire à atteindre des normes supérieures en enseignement et en recherche et à améliorer l'expérience d'apprentissage pour les étudiantes et étudiants.

Le gouvernement a enchâssé le lien entre la qualité et l'éducation postsecondaire dans la loi qui établit le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur. Cet organisme indépendant assurera l'amélioration continue du système d'éducation postsecondaire en surveillant la qualité dans le secteur, l'accès à l'éducation postsecondaire et la reddition de comptes des établissements. Le Conseil entreprendra des recherches sur l'expérience des étudiantes et des étudiants, la qualité, la participation et l'accès, et il conseillera le gouvernement sur la meilleure façon de mesurer le rendement et la collaboration entre les établissements. Le Conseil contribuera également à accroître la transparence et la responsabilité dans le secteur en présentant régulièrement au public des rapports sur les résultats obtenus grâce aux investissements du gouvernement.

Le Plan d'action pour des résultats supérieurs continuera d'améliorer la qualité :

- en augmentant les subventions de fonctionnement aux collèges et aux universités en 2006-2007 de 736 millions de dollars par rapport au financement de base de 2004-2005. Le nouvel investissement de fonctionnement sera de 35 % supérieur au financement de base de 2004-2005 d'ici 2009-2010, et se traduira par une augmentation du temps consacré aux étudiantes et aux étudiants par le corps professoral, des classes, bibliothèques et laboratoires de haute qualité, et un environnement plus propice à l'apprentissage;

Subventions de fonctionnement aux collèges et aux universités en vertu du Plan d'action pour des résultats supérieurs

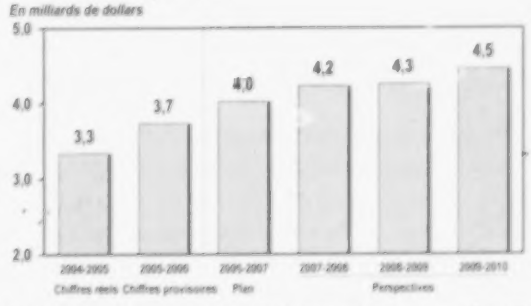

Note : Les chiffres ci-dessus comprennent les subventions de fonctionnement totales versées aux collèges par la province, mais les tableaux de l'annexe présentent les charges nettes des collèges.

- en continuant d'augmenter les effectifs des deuxième et troisième cycles à l'appui de la recherche novatrice par le versement de fonds de 70 millions de dollars en 2006-2007, qui passeront à 220 millions de dollars annuellement d'ici 2009-2010, ce qui se traduira par la création de 14 000 nouvelles places;
- par l'entremise du Fonds pour l'amélioration de la qualité, en augmentant le corps professoral, en achetant des ressources supplémentaires et en améliorant les services de soutien aux étudiantes et aux étudiants dans les collèges et les universités pour faire face à la hausse des effectifs et accroître la réussite des étudiantes et des étudiants.

Le Plan d'action pour des résultats supérieurs a fait des progrès pour ce qui concerne l'amélioration de la qualité. Ainsi, le gouvernement a déjà :

- versé 211 millions de dollars aux collèges et aux universités en 2005-2006 dans le cadre du Fonds pour l'amélioration de la qualité selon le principe voulant que chaque dollar investi donne des résultats et que les établissements soient tenus de rendre des comptes;
- amélioré la qualité de l'enseignement médical et l'accès à cet enseignement en versant de nouveaux fonds qui totaliseront 95 millions de dollars d'ici 2009-2010 pour créer 104 places en première année dans les écoles de médecine, notamment à Mississauga, à Kitchener-Waterloo, à St. Catharines et à Windsor. Si l'on combine ces nouvelles places aux 56 qui ont déjà été créées en 2005 à l'École de médecine du Nord-Ontario, cela représente une augmentation de 23 % de l'effectif de première année dans les écoles de médecine de l'Ontario;
- établi le Conseil ontarien de la recherche et de l'innovation chargé de coordonner les priorités de recherche, de donner des conseils à ce sujet et d'allouer les fonds en fonction de ces priorités;
- fourni un financement ponctuel spécial de 250 millions de dollars aux collèges et aux universités en 2004-2005 pour améliorer et entretenir les salles de cours et les laboratoires ainsi que pour acheter et moderniser le matériel utilisé dans les programmes de formation des collèges;
- permis aux universités de présenter des demandes de prêts à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA), qui a commencé à accepter les demandes de prêts à faibles coûts, à taux fixes et de durée prolongée pour la construction et le renouvellement de différents éléments d'infrastructure dans les universités de l'Ontario, comme les installations d'enseignement et de recherche, les résidences pour étudiantes et étudiants, les garderies, et les installations de sports et de loisirs.

Accroître la reddition de comptes

Le gouvernement a pour objectif de surveiller la qualité et le rendement du secteur de l'éducation postsecondaire en établissant des objectifs et des indicateurs.

En vertu du Plan d'action pour des résultats supérieurs, le gouvernement continuera d'accroître la reddition de comptes en prenant les mesures suivantes :

- mise en oeuvre d'ententes pluriannuelles de reddition de comptes conclues avec tous les établissements d'enseignement postsecondaire à compter de 2006-2007; chaque entente comprendra des objectifs d'amélioration de la qualité;

- amélioration de la présentation de rapports publics sur le rendement et les résultats à l'échelle du système.

Le Plan d'action pour des résultats supérieurs a accru la reddition de comptes. Le gouvernement a déjà :

- négocié des ententes provisoires de reddition de comptes avec tous les établissements d'enseignement postsecondaire pour 2005-2006;
- adopté la *Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur*;
- modifié la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* pour y assujettir les universités de l'Ontario, faisant en sorte que les établissements d'enseignement postsecondaire financés par les deniers publics soient transparents et qu'ils rendent des comptes à la population ontarienne tout en respectant la liberté et la compétitivité universitaires.

Améliorer la formation professionnelle

L'objectif du gouvernement McGuinty consiste à fournir une formation et d'autres services relatifs au marché du travail qui soient efficaces et pertinents, au moment et là où ils sont requis, car tous les Ontariens et Ontariennes doivent avoir accès aux outils dont ils ont besoin pour réussir. La constitution d'une main-d'oeuvre qualifiée, capable de s'adapter, répondra mieux aux besoins en matière d'emplois et maintiendra la compétitivité des industries de l'Ontario. Le gouvernement veut également améliorer l'accès aux possibilités économiques pour les personnes les plus vulnérables, notamment les chômeurs, les personnes sous-employées, les néo-Canadiennes et néo-Canadiens, les travailleurs à faible revenu et les bénéficiaires de l'aide sociale.

Trois ententes historiques touchant l'immigration et les services relatifs au marché du travail, conclues en novembre 2005 avec le gouvernement du Canada, fournissent les ressources nécessaires pour aider les Ontariennes et Ontariens à obtenir de la formation et à trouver de meilleurs emplois. Ces nouvelles ententes prévoient des fonds de 1,2 milliard de dollars qui seront disponibles annuellement d'ici 2009-2010 pour soutenir les services de formation et d'emploi destinés aux Ontariennes et aux Ontariens. Elles s'inscriront dans une stratégie globale d'accès à l'emploi et de renouvellement des compétences dotée d'un budget de 2,1 milliards de dollars, tout comme les programmes de formation novateurs et les nouvelles approches en matière de prestation des services que l'Ontario a annoncés dans les deux derniers budgets. Le Document B, *Accroître l'avantage économique de l'Ontario*, contient des précisions sur cette stratégie.

Le gouvernement continue à améliorer son plan de formation professionnelle par la mise en oeuvre des mesures suivantes :

- Utilisation des nouvelles ressources et des ressources transférées en vertu des trois ententes Canada-Ontario pour accélérer l'expansion et l'amélioration des programmes de l'Ontario et, avec les services fédéraux accrus que l'Ontario a négociés, fournir aux Ontariennes et aux Ontariens des services liés au marché du travail de meilleure qualité et en plus grand nombre. Les Ontariennes et Ontariens profiteront de l'intégration des services, de la réduction du double emploi et de la prestation simplifiée des services grâce à une formule à guichet unique, qui leur permettra de trouver plus facilement les programmes dont ils ont besoin.
- Lancement d'un nouveau portail destiné aux immigrants pour mieux informer les néo-Canadiennes et néo-Canadiens ainsi que les immigrants éventuels sur le marché du travail de l'Ontario.

- Mise en oeuvre d'un Programme pilote de désignation des candidats par la province pour permettre à l'Ontario d'identifier et de recruter des immigrants qualifiés et de conclure une entente sur l'entrée des travailleurs étrangers temporaires avec le gouvernement fédéral pour permettre aux employeurs d'engager des travailleurs qualifiés dans les secteurs où les besoins sont pressants.
- Augmentation du financement annuel du Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants de 1,2 million de dollars, ou plus de 25 %. Ce programme disposera de 5,3 millions de dollars en 2006-2007 pour fournir du financement aux organismes communautaires afin de leur permettre d'aider les nouveaux arrivants à s'établir plus rapidement.

Le gouvernement obtient des résultats dans le domaine de la formation professionnelle :

- Il verse 11,7 millions de dollars en nouveaux investissements annuels pour élargir l'apprentissage, ciblant 26 000 nouveaux inscrits en apprentissage chaque année d'ici 2007-2008 et portant à plus de 100 millions de dollars annuellement le soutien total à l'apprentissage.
- Il a lancé un crédit d'impôt pour la formation en apprentissage afin d'encourager les employeurs à engager et à former de nouveaux apprentis. Ce crédit peut atteindre 15 000 $ pendant les trois premières années d'un apprentissage admissible.
- Il a élargi les cours de langue et les programmes de formation pour les néo-Canadiennes et néo-Canadiens afin de les aider à faire la transition vers les emplois qui mettront à contribution toutes leurs compétences. Ainsi, le gouvernement a affecté, en 2005-2006, 27 millions de dollars au Programme de diplômés internationaux en médecine dans le cadre duquel jusqu'à 200 médecins formés à l'étranger (90 médecins en 2003) peuvent être évalués et formés en médecine générale et spécialisée chaque année, 21 millions de dollars à des programmes de formation relais pour d'autres métiers et professions, et 51 millions de dollars pour des cours d'anglais et de français langue seconde destinés aux adultes.
- Il a commencé à mettre en oeuvre une initiative de 20 millions de dollars prévue dans le cadre du Plan d'action pour des résultats supérieurs dans le budget de 2005, laquelle vise à élargir les services destinés aux apprentis éventuels et aux néo-Canadiennes et aux néo-Canadiens.
- Il a versé 219 millions de dollars en 2005-2006 pour les activités d'emploi et de formation pour quelque 200 000 bénéficiaires de l'aide sociale afin de les aider à acquérir leur indépendance économique, dont le nouveau programme pilote ActionEmplois.

UN MEILLEUR ACCÈS À DE MEILLEURS SOINS

Il faut innover pour s'assurer que l'Ontario dispose d'un système de santé qui s'améliore constamment.

Les investissements visant l'amélioration des soins de santé offerts à la population de l'Ontario demeurent l'une des plus grandes priorités du gouvernement McGuinty. Un système de santé financé par les deniers publics définit en partie notre identité canadienne. C'est l'une des façons dont nous prenons soin les uns des autres.

Charges de programme pour 2006-2007

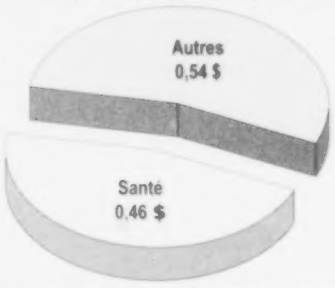

Le gouvernement alloue à la santé 0,46 $ de chaque dollar consacré aux programmes.

Nota : Les charges de programme liées à la santé comprennent les hôpitaux, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère de la Promotion de la santé.

Pour répondre à cette priorité, le gouvernement haussera son investissement dans la santé et les soins de santé de 1,9 milliard de dollars, ce qui fera passer l'enveloppe de la santé à 35,4 milliards de dollars en 2006-2007. Elle atteindra 38,8 milliards de dollars en 2008-2009, soit 5,3 milliards de dollars de plus qu'en 2005-2006.

Le système de santé apporte à l'Ontario un avantage concurrentiel : les coûts des avantages sociaux liés à la santé que paient les employeurs sont moindres, la hausse rapide des coûts des soins de santé entre beaucoup moins en jeu lors de conflits de travail dans le secteur privé, et l'assurance-santé universelle favorise la mobilité de la main-d'oeuvre. Cet avantage concurrentiel attire les investissements et les emplois, compte tenu particulièrement de la hausse vertigineuse des primes d'assurance-santé privée.

L'une des premières réalisations du gouvernement McGuinty a été de présenter et de faire adopter la *Loi de 2004 sur l'engagement d'assurer l'avenir de l'assurance-santé*, laquelle protège et améliore le régime d'assurance-santé public et universel. La Loi enchâsse en droit les cinq principes de l'assurance-santé que sont l'universalité, la transférabilité, l'intégralité, la gestion publique et l'accessibilité, et elle ajoute un sixième principe, celui de la responsabilisation. La Loi assure que tous les membres de la société ontarienne ont le droit égal de recevoir des soins de santé de qualité, en fonction de leurs besoins.

Des soins de santé novateurs en Ontario

Le gouvernement a reconnu que l'argent seul n'est pas la solution. En plus d'investir un montant cumulatif de 8,2 milliards de dollars supplémentaires au cours des deux dernières années, le gouvernement a présenté un projet de loi afin de favoriser l'intégration des services de santé et leur efficacité par rapport aux coûts, et il continuera à travailler en collaboration avec les fournisseurs de soins et les autres parties intéressées afin d'assurer la durabilité du système pour les générations de l'avenir. En même temps, les investissements clés continuent à assurer que le système de santé répond aux besoins des Ontariennes et des Ontariens aujourd'hui.

Cette démarche consiste à effectuer des investissements clés afin d'assurer la viabilité du système de santé et d'obtenir de meilleurs résultats. Elle transforme de multiples manières les soins de santé et le système de santé en Ontario grâce à des innovations touchant :

- la prestation des soins primaires en Ontario par l'entremise d'équipes interdisciplinaires, afin de donner un meilleur accès à un éventail plus vaste de soins dispensés plus près du domicile des patients;
- la gouvernance du système, par la création des réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) qui facilitent une meilleure planification locale et une plus grande participation communautaire;
- la gestion des ressources au sein du système par la mise en oeuvre des pratiques les plus répandues de gestion de la chaîne d'approvisionnement et la rationalisation des fonctions administratives;
- l'efficience des activités opératoires des hôpitaux par la création d'équipes d'encadrement formées d'experts;
- la création dans les hôpitaux de nouvelles équipes de soins intensifs qui permettront de déplacer l'unité des soins intensifs vers les patients, ou qu'ils se trouvent dans l'hôpital.

Maintien de la santé de la population de l'Ontario

Dans le présent budget, le gouvernement intensifie ses efforts en vue de promouvoir l'amélioration de la santé et la prévention des maladies par les moyens suivants :

- Affectation de 12 millions de dollars en 2006-2007, montant qui sera porté à 30 millions de dollars en 2008-2009, pour financer l'achat de pompes à insuline et de fournitures connexes pour les jeunes ayant le diabète de type 1. Cet investissement améliorera leur qualité de vie et contribuera à prévenir l'apparition de maladies graves.
- Affectation d'un financement total de près de 35 millions de dollars en 2006-2007, montant qui atteindra 42 millions de dollars en 2008-2009, au Programme ontarien de dépistage du cancer du sein afin d'accroître l'accès au dépistage pour les femmes de 50 à 74 ans. Ce financement supplémentaire permettra de procéder à plus de 320 000 tests de dépistage en 2006-2007, nombre qui atteindra environ 385 000 en 2008-2009.
- Investissement de 7 millions de dollars par année afin d'améliorer le Programme de dépistage des maladies chez les nouveau-nés en augmentant le nombre de maladies sur lesquelles porte le dépistage en Ontario et d'appuyer la création d'installations ultramodernes de dépistage à l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario.
- Mise en oeuvre du Plan ontarien de lutte contre la grippe pandémique prévoyant une augmentation des réserves d'antiviraux, de fournitures et de matériel d'urgence du gouvernement afin de protéger le personnel de la santé et les patients.
- Affectation de près de 1,5 million de dollars au Secrétariat de l'hôte local de SIDA 2006 Toronto, à l'appui du XVI[e] Congrès international sur le SIDA qui aura lieu à Toronto en août 2006. Ce financement soutiendra les activités de base du congrès et contribuera à assurer que les Ontariennes et Ontariens ont la possibilité de participer à ce congrès très important et d'en bénéficier.

- Renforcement du système de santé publique de la province en faisant passer la part des coûts de santé publique prise en charge par la province de 65 %, en 2006, à 75 % le 1er janvier 2007.

Le gouvernement a réalisé des progrès en vue de promouvoir la prévention des maladies et le maintien de la santé. Voici les initiatives qu'il a déjà mises en oeuvre :

- Ajout de trois nouveaux vaccins gratuits au programme d'immunisation systématique recommandée pour les enfants (contre la varicelle, le méningocoque et le pneumocoque). Au cours des deux dernières années, quelque 2,1 millions de vaccins ont été fournis, et ce programme a permis aux familles d'économiser plus de 600 $ par enfant.
- Adoption, en juin 2005, de la *Loi favorisant un Ontario sans fumée* qui interdira le tabagisme dans tous les lieux de travail et les endroits publics intérieurs à compter du 31 mai 2006. Le gouvernement a également lancé la stratégie Ontario sans fumée, qui comprend des programmes de protection contre le tabac, de prévention du tabagisme et d'abandon du tabac.
- Création du ministère de la Promotion de la santé en juin 2005. Le ministère travaille en étroite collaboration avec ses partenaires et tous les ordres de gouvernement afin d'élaborer une approche intégrée visant la bonne santé, y compris la prévention des maladies chroniques, la promotion de l'activité physique et des sports, la prévention des blessures et les initiatives dans le domaine de la santé mentale.
- Promotion d'initiatives complètes touchant les modes de vie sains et intégrant l'activité physique qui ciblent deux des principaux facteurs de risque pour les maladies chroniques, à savoir l'inactivité physique et une mauvaise alimentation. Le gouvernement travaille en collaboration avec ses partenaires pour faciliter les choix alimentaires sains et augmenter la participation à l'activité physique pour la faire passer à 55 % d'ici 2010.
- Établissement du Fonds Sport-Action communautaire (FSAC) afin de favoriser une culture axée sur l'activité physique et les sports communautaires en Ontario. Doté de 5 millions de dollars, le fonds aide plus de 100 organismes locaux et provinciaux sans but lucratif à offrir des possibilités d'activité physique, de sports et de loisirs communautaires et à améliorer les possibilités existantes.

Amélioration de l'accès

Le gouvernement continuera à améliorer l'accès aux médecins, au personnel infirmier et aux autres professionnels de la santé par les moyens suivants :

- Augmentation du nombre d'équipes Santé familiale (ESF) qui atteindra 150 d'ici 2007-2008, afin de donner accès aux soins de santé primaires à environ 2,5 millions d'Ontariennes et d'Ontariens. Jusqu'ici, le gouvernement a annoncé la création de 100 ESF dans tout l'Ontario et annoncera la mise sur pied des 50 autres ESF au début de 2006-2007.
- Mise en oeuvre de la Stratégie pour les soins infirmiers, une stratégie complète qui reconnaît le rôle clé que jouent les infirmières et infirmiers dans la prestation de soins de santé de qualité et vise à accroître le nombre de professionnels des soins infirmiers en Ontario au moyen d'investissements dans des initiatives à l'intention des nouvelles diplômées en sciences infirmières et des infirmières chevronnées, le programme d'achat d'équipement de simulation clinique et l'initiative Formez votre propre infirmière praticienne.

- Lancement d'une stratégie complète en matière de ressources humaines dans le domaine de la santé afin d'attirer les professionnels de la santé en Ontario et d'assurer que la province dispose d'un nombre approprié de professionnels de la santé, dans les disciplines voulues.
- Investissement de 75 millions de dollars sur trois ans pour créer 22 centres de santé communautaire et 17 centres satellites supplémentaires, afin d'améliorer l'accès aux soins primaires. Lorsqu'ils seront entièrement opérationnels, il y aura 76 centres de santé communautaire et 27 centres satellites qui desserviront 530 000 clientes et clients dans toute la province.
- Investissement d'un montant supplémentaire de 300 millions de dollars au cours des trois prochaines années afin de se rapprocher de l'objectif de partager à parts égales avec les municipalités les coûts des services municipaux d'ambulances terrestres d'ici 2008. En raison de cet engagement, le financement des services municipaux d'ambulances terrestres atteindra près de 1 milliard de dollars sur trois ans jusqu'en 2008.
- Poursuite de l'expansion de la capacité des services de santé communautaires, par exemple dans les domaines de la santé mentale et des soins à domicile ainsi que des autres organismes communautaires. En 2005-2006, le gouvernement a investi près de 1,5 milliard de dollars dans les services de soins à domicile.

Le gouvernement a réalisé des progrès en vue d'améliorer l'accès. Voici les initiatives qu'il a déjà mises en oeuvre :

- Investissement de 34 millions de dollars sur deux ans dans un programme de maintien en poste visant à inciter les infirmières chevronnées à continuer d'exercer leur profession pour faire profiter le système de santé de leurs compétences et de leur expérience.
- Investissement de plus de 30 millions de dollars sur deux ans pour créer des postes à temps plein temporaires dans les hôpitaux et les foyers de soins de longue durée afin d'appuyer les nouvelles diplômées en sciences infirmières.
- Affectation de 20 millions de dollars sur deux ans pour l'achat d'équipement de simulation clinique pour permettre aux infirmières et aux infirmiers d'acquérir une expérience pratique dans le cadre de leurs études de premier cycle.
- Investissement d'environ 27 millions de dollars en 2005-2006 pour la formation, l'évaluation et le soutien des diplômés internationaux en médecine, soit une hausse de plus de 50 % du financement par rapport à l'année précédente. Ce financement soutient chaque année jusqu'à 200 diplômés internationaux en médecine à divers niveaux de postes de formation et d'évaluation.
- Présentation d'un projet de loi, la *Loi sur les praticiennes et praticiens en médecine traditionnelle chinoise*, afin de réglementer les services fournis par les praticiennes et praticiens en médecine traditionnelle chinoise et en acupuncture. Si la loi est adoptée, elle assurera que les Ontariennes et Ontariens désireux de recevoir des soins de santé complémentaires les recevront de personnes agréées.
- Investissement d'environ 51 millions de dollars en 2005-2006 afin d'améliorer les services d'assistance maternelle. Le financement permettra d'appuyer 356 postes de sages-femmes autorisées et de couvrir les coûts associés à la nouvelle entente entre le gouvernement et l'Association des sages-femmes de l'Ontario.

- Amélioration de la qualité de l'enseignement médical et de l'accès à cet enseignement en versant de nouveaux fonds qui totaliseront 95 millions de dollars d'ici 2009-2010 pour créer 104 nouvelles places en première année dans les écoles de médecine, notamment à Mississauga, à Kitchener-Waterloo, à St. Catharines et à Windsor. Si l'on ajoute ces nouvelles places aux 56 qui ont déjà été créées en 2005 à l'École de médecine du Nord-Ontario, cela représente une augmentation de 23 % de l'effectif de première année dans les écoles de médecine de l'Ontario.

Réduction des temps d'attente pour les services essentiels

Le temps d'attente pour un pontage coronarien non urgent a été ramené de 30 à 15 jours; pour une angiographie non urgente, de 23 à 14 jours; et pour un traitement de radiothérapie, le temps d'attente a diminué de plus d'une semaine dans l'ensemble de la province.

Le gouvernement continuera à réduire les temps d'attente en 2006-2007 par les moyens suivants :

Subventions de fonctionnement aux hôpitaux

En milliards de dollars

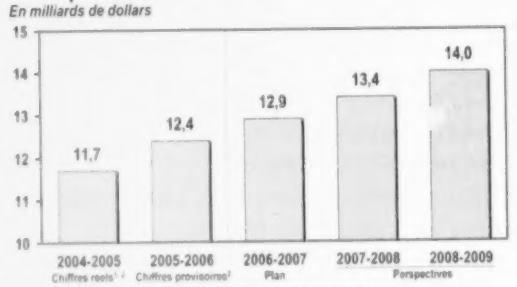

[1] Exclut le financement ponctuel de 0,4 milliard de dollars versé aux hôpitaux en 2004-2005.
[2] Les chiffres tiennent compte du transfert de cinq anciens hôpitaux psychiatriques provinciaux à des hôpitaux publics.
Nota : Les chiffres ci-dessus comprennent les subventions de fonctionnement que la province verse aux hôpitaux, mais les tableaux de l'annexe A présentent les charges nettes des hôpitaux.
Source : ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario

- Soutenir une croissance durable dans le secteur hospitalier. Les subventions de fonctionnement accordées aux hôpitaux augmenteront pour passer à 12,9 milliards de dollars en 2006-2007, à 13,4 milliards de dollars en 2007-2008 et à 14,0 milliards de dollars en 2008-2009.
- Fournir des fonds pour accroître le nombre de chirurgies en oncologie, d'interventions cardiaques, de chirurgies de la cataracte, d'arthroplasties de la hanche ou du genou et d'examens effectués à l'aide d'appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM) afin de réduire davantage les temps d'attente.
- Poursuivre l'implantation du Système d'information sur les temps d'attente. D'ici décembre 2006, ce système unique de renseignements sera implanté dans environ 55 hôpitaux ontariens. Ces hôpitaux effectuent plus de 80 % des interventions clés pour lesquelles on surveille les temps d'attente. Grâce à ce système, les hôpitaux et les médecins pourront gérer les listes d'attente, prioriser les cas avec exactitude et améliorer la présentation de leurs rapports sur les temps d'attente.

Le gouvernement a réalisé des progrès en vue de réduire les temps d'attente. Voici les initiatives qu'il a déjà mises en oeuvre :

- Hausse des heures de fonctionnement financées des appareils d'IRM existants, remplacement de sept appareils IRM et ajout de sept appareils neufs, ce qui permettra d'effectuer 116 745 examens IRM supplémentaires, soit une augmentation de 42 % depuis 2003-2004.
- Financement de 31 034 interventions chirurgicales de plus depuis 2004-2005, y compris 3 114 chirurgies en oncologie de plus, soit une augmentation de 7 %; 5 247 arthroplasties de la hanche ou du genou de plus, une augmentation de 20 %; 15 675 chirurgies de la cataracte de

plus, une augmentation de 15 %; et près de 7 000 interventions cardiaques de plus, une augmentation de 7 %.

- Établissement d'objectifs de réduction des temps d'attente pour l'accès à cinq catégories de soins de santé essentiels : chirurgies en oncologie, pontages coronariens, chirurgies de la cataracte, arthroplasties de la hanche ou du genou et examens IRM et tomodensitogrammes. Ces objectifs ont été établis en consultation avec des experts cliniques provenant des quatre coins de l'Ontario.
- Publication, deux fois par mois, de données sur les temps d'attente d'hôpitaux particuliers. On peut effectuer une recherche par emplacement géographique et par service ou intervention.
- Engagement d'investir 148 millions de dollars sur trois ans afin de financer trois médicaments pour le traitement aux premières phases du cancer du sein, du poumon et de la prostate.
- Investissement d'environ 775 millions de dollars, depuis 2003-2004, de fonds fédéraux destinés à l'équipement médical pour l'achat d'équipement tel que des tomodensitomètres ainsi que des appareils à ultrasons et de radiographie qui amélioreront l'accès et réduiront les temps d'attente pour les Ontariennes et Ontariens. Cet investissement permettra aussi d'acheter du matériel comme des lève-malades, des alarmes de sécurité, des civières et des systèmes d'appel, qui améliorent les conditions de travail du personnel infirmier et des autres travailleurs de la santé.

Modernisation de l'infrastructure du système de santé

Le gouvernement a pour objectif de moderniser l'infrastructure du système de santé de l'Ontario en mettant le matériel à niveau et en accroissant la capacité du système de répondre aux besoins découlant de la croissance et du vieillissement de la population.

Le gouvernement continuera à accomplir des progrès vers cet objectif par les moyens suivants :

- Financement de projets supplémentaires d'amélioration de la qualité des services et d'expansion d'hôpitaux, en plus des 65 nouveaux projets hospitaliers qui ont été approuvés dans le cadre de ReNouveau Ontario.
- Publication, en 2006-2007, d'appels d'offres pour 11 grands projets faisant partie des 65 nouveaux projets approuvés. Ces projets d'une valeur de 2 milliards de dollars seront financés par le truchement d'Infrastructure Ontario et réalisés dans les collectivités suivantes : Ajax/Pickering, Belleville, Hamilton (deux projets), London (deux projets), Mississauga, Sarnia, Sault Ste. Marie, Sudbury et Toronto.
- Affectation de 85 millions de dollars en 2006-2007 pour du matériel d'oncologie et des travaux de réparation et de rénovation d'hôpitaux.
- Affectation de 31 millions de dollars sur trois ans afin de relocaliser une partie importante du Laboratoire central de santé publique de Toronto et de financer les travaux de construction et de mise à niveau de l'infrastructure nécessaire à d'autres laboratoires de santé publique régionaux de l'Ontario, ce qui comprend la relocalisation des laboratoires de santé publique régionaux à Thunder Bay et London. Le gouvernement sera ainsi mieux en mesure d'intervenir en réponse aux menaces connues et émergentes pour la santé publique.

Ces investissements s'ajoutent à divers projets d'infrastructure en cours dans le secteur de la santé. Voici les initiatives que le gouvernement a déjà mises en oeuvre :

- Investissement de plus de 250 millions de dollars en 2005-2006 afin de moderniser, de renouveler et d'agrandir les hôpitaux de l'Ontario, ce qui comprend la construction d'un nouveau centre de santé régional à Peterborough ainsi qu'un important projet de réaménagement de l'Hôpital d'Ottawa.
- Investissement de 35 millions de dollars en 2005-2006 dans le cadre d'une stratégie décennale visant à fournir un financement stable et à appuyer les mises à niveau et le remplacement du matériel de radiothérapie oncologique.
- Affectation de plus de 40 millions de dollars afin d'améliorer les installations de soins de santé communautaire, qui fournissent des services allant du traitement à domicile au counseling en passant par le traitement de malades non hospitalisés.
- Aménagement de plus de 675 lits de soins de longue durée et modernisation d'environ 2 100 lits de soins de longue durée en 2005-2006 dans le cadre d'un programme visant à développer et à moderniser le secteur des soins de longue durée afin de répondre aux besoins de la population croissante et vieillissante de l'Ontario. À ce jour, la province a ouvert plus de 19 000 nouveaux lits et modernisé près de 11 000 lits dans les foyers de soins de longue durée.

Efficience et responsabilisation

Le gouvernement a pour objectif d'accroître l'efficience et la responsabilisation au moment où la province transforme son système de soins de santé pour qu'il soit davantage géré au niveau local, rationalisé, optimisé et axé sur les résultats pour les patients.

Le gouvernement continuera à améliorer l'efficience et la responsabilisation par les moyens suivants :

- Collaboration avec les 14 RLISS au moment où ils assument leurs rôles et responsabilités. Les RLISS forment une partie intégrante du plan du gouvernement visant à changer le système de soins de santé de manière à s'assurer que la population bénéficie des soins dont elle a besoin, aujourd'hui et demain. Grâce à une meilleure intégration et coordination des services, les RLISS permettront de créer un système de santé plus efficace, plus responsable et plus durable.
- Présentation d'un nouveau projet de loi qui permettra au gouvernement de concrétiser son engagement de resserrer les normes régissant les foyers de soins de longue durée, d'améliorer les soins qui y sont dispensés et d'assurer la sécurité et la dignité des pensionnaires.
- Tenue de consultations officielles en 2006-2007, par l'entremise du Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario, dans le but d'établir un nouveau cadre réglementaire visant à renforcer les normes de soins s'appliquant aux maisons de retraite de l'Ontario.
- Collaboration avec les hôpitaux afin de veiller à ce que ces 152 organismes équilibrent leur budget, tout en continuant à offrir des soins de haute qualité. On s'attend à ce que d'ici la fin de 2005-2006, jusqu'à 139 des 152 hôpitaux publics signent leur entente sur la responsabilisation. Par cette entente, qui définira clairement leurs responsabilités et celles du gouvernement, ils s'engageront à équilibrer leur budget de fonctionnement.

Le gouvernement a amélioré l'efficience et la responsabilisation. Voici les initiatives qu'il a mises en oeuvre :

- Promulgation de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, une étape importante vers une plus grande intégration du système de soins de santé et de meilleurs soins aux patients.
- Annonce du premier financement pluriannuel pour les hôpitaux de l'histoire de l'Ontario. Ce mode de financement donne à chaque hôpital la certitude financière qui lui permettra d'améliorer sa planification à long terme.
- Établissement de partenariats avec plus de 100 hôpitaux et établissements de soins de santé dans toute la province pour divers projets financés par AchatsOntario en vue d'améliorer leurs pratiques et processus liés à la chaîne d'approvisionnement. Il en résultera que ces établissements pourront libérer des ressources et du temps précieux afin d'améliorer les niveaux de service et de soutenir la prestation de meilleurs soins aux patients.

CRÉER DES OCCASIONS DE RÉUSSIR POUR TOUS ET TOUTES

Le gouvernement McGuinty reconnaît que, pour que chaque Ontarienne et Ontarien puisse participer à la prospérité économique de l'Ontario, il doit s'assurer que tous les citoyens ont accès au soutien et aux occasions de réussir dont ils ont besoin.

Charges de programme pour 2006-2007

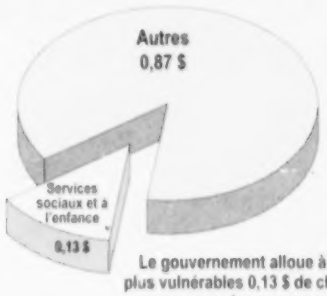

Le gouvernement alloue à l'aide aux plus vulnérables 0,13 $ de chaque dollar consacré aux programmes.

Nota : Comprend le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le ministère des Services sociaux et communautaires.

Pour saisir de telles occasions, les jeunes doivent avoir accès au soutien dont ils ont besoin dans leur collectivité et leur école. Pour être en mesure de profiter de la prospérité de l'Ontario, les citoyens les plus vulnérables doivent recevoir les services et le soutien dont ils ont besoin. Pour contribuer à une économie solide et florissante, les familles doivent avoir le soutien nécessaire pour subvenir à leurs besoins les plus fondamentaux et pour faire la transition entre l'aide sociale et le travail.

Pour relever ces défis, l'investissement que le gouvernement fait pour soutenir les jeunes à risque ainsi que les adultes et les familles vulnérables de l'Ontario augmentera de 218 millions de dollars pour passer à 10,3 milliards de dollars en 2006-2007 puis à 10,6 milliards de dollars en 2008-2009.

Outre les initiatives décrites ci-après, le gouvernement instaure une stratégie d'accès à l'emploi et de renouvellement des compétences qui permettra à plus d'Ontariennes et d'Ontariens de parfaire leurs compétences et de participer plus pleinement à l'économie.

Jeunes à risque

Le gouvernement investit dans de nouveaux services de soutien destinés aux jeunes à risque en prenant les mesures suivantes :

- Établissement du Fonds Action Jeunesse présidé par Mike « Pinball » Clemons, qui versera à partir de 2006-2007 des fonds pouvant atteindre 45 millions de dollars provenant de la province et du secteur privé pour soutenir les programmes communautaires à Toronto qui offrent aux adolescents des solutions de rechange positives aux armes à feu et aux bandes criminelles.
- Amélioration de la stratégie Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans grâce à la mise en oeuvre des mesures suivantes :
  - ajout d'une spécialisation à niveau élevé de compétences au Diplôme d'études secondaires de l'Ontario;
  - élargissement des programmes d'éducation coopérative;
  - nouveaux efforts de coordination et établissement de liens officiels entre les écoles secondaires et les établissements d'enseignement postsecondaire, notamment la possibilité pour les élèves d'obtenir des crédits collégiaux, d'apprentissage et universitaires dans le cadre de leur programme d'études secondaires.
- Versement de plus de 28 millions de dollars pendant les trois premières années de la nouvelle Stratégie Perspectives Jeunesse pour élargir les programmes d'emploi et de formation et soutenir l'embauche de nouveaux intervenants des services d'approche dans les collectivités à risque, d'abord à Toronto, puis à Windsor, à Ottawa, à London, à Hamilton et à Thunder Bay.

Le gouvernement a déjà :

- investi 23 millions de dollars sur trois ans dans les écoles de l'Ontario pour qu'elles mettent en oeuvre une stratégie de prévention de l'intimidation;
- versé 20 millions de dollars par année pour le Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires pour permettre à des groupes sans but lucratif d'avoir accès aux écoles après les heures de classe à des tarifs réduits;
- annoncé une Stratégie améliorée de lutte contre les armes à feu et la violence des bandes criminalisées de 51 millions de dollars comprenant du financement pour aider la police et les poursuivants à enquêter sur les crimes avec violence armée et intenter les poursuites connexes;
- lancé VIE ACTIVE 2010, injectant 17 millions de dollars dans les activités de sports et de loisirs;
- versé 500 000 $ à la ville de Toronto pour une deuxième année consécutive pour son Programme d'emploi pour les jeunes visant à aider quelque 300 jeunes de quartiers à risque élevé à trouver un emploi d'été;
- fourni des prêts supplémentaires et de nouvelles bourses aux étudiantes et aux étudiants à faible revenu pour favoriser un plus grand accès à l'éducation postsecondaire et à la formation.

Adultes et familles

Le gouvernement a instauré un certain nombre d'initiatives pour aider les adultes en âge de travailler à faire la transition entre l'aide sociale et un emploi, pour soutenir les personnes qui sont les moins capables de prendre soin d'elles-mêmes et pour accroître le soutien du revenu pour les adultes et les familles à faible revenu.

Transition de l'aide sociale à un emploi

Le gouvernement continue d'améliorer les programmes qui aident les adultes en âge de travailler à faire la transition entre l'aide sociale et un emploi rémunéré en prenant la mesure suivante :

- Investissement de 4 millions de dollars dans un nouveau Fonds Innovations Emploi, qui incitera les employeurs à offrir plus d'occasions d'emploi aux prestataires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et du programme Ontario au travail.

Cet investissement s'appuie sur les initiatives antérieures du gouvernement qui facilitent la transition vers le travail. Ainsi, le gouvernement a déjà :

- augmenté et simplifié les taux d'exemptions de gains pour les besoins du programme Ontario au travail et du POSPH pour les faire passer à 50 % de tous les gains, ce qui incite davantage les clients à travailler et facilite la transition entre l'aide sociale et l'emploi;
- prolongé les prestations pour services de santé de six mois pour les personnes qui quittent les rangs des prestataires du programme Ontario au travail et indéfiniment pour celles qui quittent le POSPH pour un emploi, sauf si l'employeur en offre;
- haussé la déduction maximale pour les coûts des services de garde d'enfants informels pour les prestataires du programme Ontario au travail et du POSPH pour la faire passer de 390 $ à 600 $ par mois;
- instauré une prestation d'emploi pouvant atteindre 500 $ pour aider les prestataires du programme Ontario au travail qui trouvent un emploi à plein temps à payer les dépenses liées au travail comme l'achat d'uniformes et le transport, et créé une nouvelle allocation mensuelle en espèces pour les clients du POSPH afin de les aider à assumer leurs dépenses lorsqu'ils trouvent un emploi;
- mis en oeuvre le programme ActionEmplois, un projet pilote qui aide les personnes qui touchent des prestations d'aide sociale depuis plus de 12 mois à réintégrer le marché du travail, en leur donnant accès à des occasions d'emploi et à du soutien à long terme pour conserver leur emploi;
- augmenté graduellement le salaire minimum, qui atteindra 8 $ l'heure en 2007.

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et autres services de soutien pour les personnes vulnérables

Avec ce budget, le gouvernement fait des investissements clés pour améliorer la vie des personnes ayant une déficience intellectuelle, des personnes âgées à faible revenu et d'autres personnes vulnérables de notre société en prenant les mesures suivantes :

- Augmentation en 2006-2007 de près de 80 millions de dollars du financement des services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, ce qui permettra d'accroître les services en établissement et les mesures de soutien communautaire, d'aider les organismes qui offrent des

services aux personnes ayant une déficience intellectuelle à assumer les coûts de fonctionnement, d'augmenter les services de soutien aux familles qui prennent soin à la maison d'un de leurs membres ayant une déficience intellectuelle et d'élargir les programmes de jour. Globalement, ces montants représentent une augmentation de plus de 16 % du financement des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle depuis 2003-2004.

- Augmentation des services aux enfants ayant des besoins particuliers par un financement supplémentaire de 10 millions de dollars.
- En 2006-2007, hausse de 7 millions de dollars du financement des foyers, qui sont des lieux d'hébergement de personnes qui doivent être surveillées dans leurs activités de la vie quotidienne, et élaboration de normes de services communs.
- Augmentation de 2 % en 2006-2007 de l'allocation pour menues dépenses destinée aux personnes âgées à faible revenu vivant dans des établissements de soins de longue durée et de l'allocation pour besoins personnels à l'intention des bénéficiaires de l'aide sociale vivant dans les établissements de soins.
- Versement d'un montant supplémentaire de 11 millions de dollars en 2006-2007 pour améliorer les services d'interprètes et d'intervenants pour les personnes sourdes, malentendantes ou sourdes et aveugles.
- Proposition de bonification supplémentaire des crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour que les personnes âgées qui reçoivent le niveau minimum de soutien du revenu garanti des gouvernements puissent profiter au maximum des crédits.

Ces investissements s'appuient sur des initiatives antérieures destinées à aider les personnes qui ont le plus besoin de soutien. Le gouvernement a déjà :

- accru de 110 millions de dollars entre 2003-2004 et 2005-2006 le financement des services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle afin de créer 390 places de soins en établissement, de réduire les listes d'attente de 85 % pour les services particuliers à domicile et de créer jusqu'à 1 000 places dans des programmes de jour pour les jeunes adultes ayant une déficience intellectuelle qui quittent l'école. En outre, dans le cadre de l'augmentation globale du financement, le financement de base des organismes qui offrent des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle a été accru de 20 millions de dollars pour soutenir les coûts de fonctionnement et pour accroître la sécurité;
- protégé les locataires en fixant le taux légal d'augmentation des loyers et en établissant un Programme provincial de banques d'aide au loyer pour aider les locataires à faible revenu à payer les arriérés de loyer à court terme;
- injecté plus de 127 millions de dollars en 2005-2006 dans les refuges d'urgence et les programmes destinés aux sans-abri, y compris les programmes visant à aider les gens à quitter la rue pour des logements d'urgence ou à quitter les foyers pour un logement permanent, et à aider les particuliers à conserver un logement permanent;
- investi environ 68 millions de dollars dans un Plan d'action contre la violence familiale en vue d'améliorer le soutien communautaire pour protéger les victimes et de mettre l'accent sur la sensibilisation du public, l'intervention précoce et la prévention;
- réinvesti les économies de 42 millions de dollars réalisées au titre de la Prestation nationale pour enfants dans les centres de traitement pour enfants et les programmes de santé mentale

pour enfants. En 2004-2005, la province a consacré environ 57 millions de dollars et 328 millions de dollars respectivement pour soutenir ces services;

- à compter de 2004-2005, augmenté de 3 % l'allocation pour menues dépenses destinée aux personnes âgées dans des établissements de soins de longue durée et l'allocation pour besoins personnels à l'intention des bénéficiaires de l'aide sociale vivant dans des établissements de soins;
- bonifié les crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario en haussant de 25 % le montant du crédit d'impôt foncier sous-jacent accordé à ces personnes, pour le faire passer de 500 $ à 625 $ à compter de 2004, et en relevant le seuil de revenu à partir duquel les prestations des couples de personnes âgées sont réduites à compter de 2005.

Hausser le soutien aux bénéficiaires de l'aide sociale

Le gouvernement améliore les programmes de sécurité du revenu pour les adultes et les familles à faible revenu en prenant les mesures suivantes :

- Augmentation de 2 % du montant payable à l'égard des besoins essentiels et de l'allocation de logement maximale pour les prestataires du programme Ontario au travail et du POSPH, représentant des montants supplémentaires de 33 millions de dollars en 2006-2007 et de 80 millions de dollars en 2007-2008 et après pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Les municipalités ne seront pas tenues de partager le coût de l'augmentation en 2006.
  - Pour une personne chef de famille monoparentale avec deux enfants qui touche la prestation maximale du programme Ontario au travail, cette augmentation fournirait 276 $ par année en plus de l'augmentation de 396 $ apportée au taux des prestations du programme Ontario au travail en 2004-2005. Ensemble, ces augmentations signifient que la même famille recevrait 672 $ de plus en 2006-2007 qu'en 2003-2004.
- Transfert permanent des hausses du Supplément de la prestation nationale pour enfants de juillet 2004, 2005 et 2006, ce qui représentera des montants supplémentaires de 56 millions de dollars en 2006-2007 et de 75 millions de dollars en 2007-2008 pour les familles qui touchent des prestations d'aide sociale.
  - C'est donc dire qu'un prestataire du programme Ontario au travail, chef de famille monoparentale avec deux enfants, conserverait 948 $ de plus en revenus en 2006-2007 qu'en 2003-2004.
  - Les hausses des prestations d'aide sociale combinées au transfert des augmentations du Supplément de la prestation nationale pour enfants signifient que la même personne chef de famille monoparentale avec deux

Augmentation de revenus des prestataires du programme Ontario au travail depuis 2003-2004[1]

enfants qui touche des prestations du programme Ontario au travail recevra 1 620 $ de plus en revenus en 2006-2007 qu'en 2003-2004. Il s'agit d'une hausse qui équivaut à 15,7 % des revenus provenant de ces sources pendant la même période.

Le gouvernement a déjà pris des mesures qui ont contribué à accroître le soutien du revenu pour les Ontariennes et Ontariens à faible revenu. Ainsi, il a :

- mis en oeuvre une augmentation de 3 % des prestations d'aide sociale en 2004-2005 et transféré les hausses du Supplément de la prestation nationale pour enfants depuis juillet 2004;
- rétabli l'allocation nutritionnelle pour les femmes enceintes bénéficiaires de l'aide sociale;
- supprimé l'interdiction à vie de recevoir des prestations d'aide sociale pour les personnes qui fraudent le régime d'aide sociale;
- mis en oeuvre des politiques qui prévoient des occasions d'études plus intéressantes pour les bénéficiaires de l'aide sociale;
- réinvesti les économies de 135 millions de dollars découlant de la Prestation nationale pour enfants dans le Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants. Ce dernier est un programme de supplément du revenu de 200 millions de dollars destiné aux familles travailleuses à faible revenu et à revenu modéré ayant de jeunes enfants qui vise à favoriser la participation au marché du travail.

Prestations du supplément de l'Ontario pour un chef de famille monoparentale avec deux enfants
(moins de sept ans)

Logement abordable

Une nouvelle Entente Canada-Ontario concernant le logement abordable se traduira par un investissement significatif dans le logement abordable. Les deux ordres de gouvernement verseront chacun 301 millions de dollars auxquels s'ajouteront des contributions supplémentaires des administrations municipales. En vertu de cette nouvelle entente, l'investissement global dans le logement abordable sera d'au moins 734 millions de dollars. Ces investissements permettront :

- de fournir quelque 15 000 nouveaux logements abordables, dont des logements pour les victimes de violence familiale, les personnes ayant des problèmes de santé mentale et les personnes vivant dans les collectivités du Nord et les collectivités éloignées;
- d'accorder quelque 5 000 allocations au logement pour les familles à faible revenu admissibles;
- de constituer un fonds de propriété foncière visant à verser des subventions en capital aux acheteurs de maisons à revenu faible ou moyen admissibles;
- de créer l'Initiative ontarienne d'hypothèques et de logement pour aider les promoteurs de logements abordables en leur fournissant du financement à faible coût et à long terme pour la construction de logements locatifs et de logements avec services de soutien.

Section III : Perspectives économiques et financières de l'Ontario à moyen terme

Pour que le gouvernement puisse effectuer des investissements dans l'éducation, les soins de santé, l'infrastructure et une économie vigoureuse, il faut que les assises financières de la province soient solides. En 2003-2004, l'Ontario a accusé un déficit de 5,5 milliards de dollars parce que, pendant longtemps, la croissance annuelle des dépenses a été nettement supérieure à la croissance annuelle des revenus de la province.

En adoptant une démarche responsable et axée sur la discipline en matière de planification financière, le gouvernement a réalisé des progrès rapidement en vue d'équilibrer le budget de la province. En 2004-2005, le déficit était de 1,6 milliard de dollars, soit 3,9 milliards de dollars de moins que le déficit affiché en 2003-2004. La hausse des revenus et la baisse des frais d'intérêt sur la dette ont permis au gouvernement d'investir davantage dans les priorités clés tout en dépassant l'objectif de réduction du déficit fixé dans le budget de 2005, qui était de 2,8 milliards de dollars pour 2005-2006. En outre, la réserve de 1,0 milliard de dollars que le gouvernement a établie pour s'assurer d'atteindre son objectif financier en 2005-2006 n'est plus nécessaire. Par conséquent, dans le présent budget, le gouvernement prévoit que le déficit provisoire sera de 1,4 milliard de dollars en 2005-2006, soit 186 millions de dollars de moins que le déficit affiché en 2004-2005, et 1,4 milliard de dollars de moins que le montant prévu dans le budget de 2005.

Le gouvernement est toujours déterminé à atteindre ses objectifs financiers. Le plan financier de la province prévoit que l'on effectuera des investissements à long terme sans précédent dans l'infrastructure, l'éducation postsecondaire et la formation, l'éducation, les soins de santé et les programmes s'adressant aux jeunes vulnérables et à risque de l'Ontario tout en éliminant le déficit au plus tard en 2008-2009. Les perspectives financières à moyen terme confirment les objectifs de réduction du déficit fixés dans le budget de 2005. Le déficit devrait être de 2,4 milliards de dollars en 2006-2007 et de 1,5 milliard de dollars en 2007-2008 et éliminé en 2008-2009. Le budget sera équilibré un an plus tôt si on n'a pas besoin de la réserve de 1,5 milliard de dollars en 2007-2008.

Plan financier à moyen terme de l'Ontario

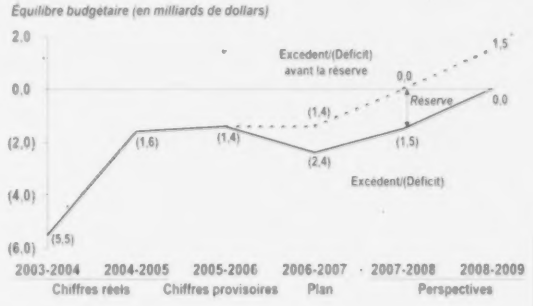

Source : ministère des Finances de l'Ontario

Éléments clés du plan financier à moyen terme de l'Ontario

La *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* établit un certain nombre de critères que le plan financier de la province doit respecter. Ces critères ont pour but d'assurer le plus haut niveau de transparence et de responsabilité en matière de planification financière et de présentation de renseignements financiers.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi en décembre 2004, le gouvernement en a toujours respecté les exigences, relevant ainsi la barre en matière de transparence et de responsabilité. Il fournit davantage de renseignements, présente des rapports au moment opportun et fournit plus de précisions sur les sensibilités et les risques économiques et financiers, ce qui a renforcé la confiance du public et des investisseurs à l'égard des perspectives financières du gouvernement.

En vertu de la Loi, le gouvernement de l'Ontario doit, lorsqu'il prévoit accuser un déficit, élaborer un plan visant à rétablir l'équilibre budgétaire. Le plan financier visant à éliminer le déficit d'ici 2008-2009, au plus tard, que le gouvernement a élaboré comporte les éléments suivants :

- prendre des décisions de façon disciplinée pour s'assurer que le taux annuel de croissance des dépenses totales ne dépasse pas 3,0 % en moyenne à moyen terme, ce qui est nettement inférieur au taux moyen de croissance des revenus totaux de 4,7 % par année;
- favoriser la vigueur de l'économie en investissant dans l'infrastructure, les soins de santé et les systèmes d'éducation, d'éducation postsecondaire et de formation de l'Ontario;
- travailler de façon constructive avec le gouvernement fédéral en vue d'établir un ensemble de mesures financières fédérales-provinciales durables, fondées sur des principes qui permettront de réduire l'écart de 23 milliards de dollars;
- continuer de planifier les finances de façon responsable et prudente, notamment en établissant une réserve annuelle;
- trouver des économies de 750 millions de dollars d'ici 2007-2008 grâce à l'examen des programmes. Des économies de 407 millions de dollars ont déjà été trouvées.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET PRÉVISIONS DE REVENUS À MOYEN TERME

Le plan financier de l'Ontario est inextricablement lié aux perspectives de rendement économique. Comme ce plan ne prévoit pas de nouveaux impôts et taxes ni d'augmentation des impôts et des taxes, la croissance économique détermine dans une large mesure l'augmentation des revenus fiscaux. Parallèlement, certains aspects du rendement économique comme l'emploi, les revenus et les prix à la consommation ont une incidence sur les fonds que la province affecte aux services sociaux. En outre, les taux d'intérêt peuvent avoir une incidence majeure sur l'économie de l'Ontario et sur le coût de financement de la dette du gouvernement.

On prévoit que l'Ontario affichera une croissance économique soutenue pendant la période de prévision. Malgré les défis associés à la conjoncture mondiale, les prévisionnistes du secteur privé s'attendent tous à ce que l'économie ontarienne continue de croître. Ils prévoient que le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel sera en moyenne de 2,6 % en 2006, de 2,6 % en 2007 et de 3,1 % en 2008.

On s'attend également à ce que les prix élevés du pétrole, la vigueur du dollar canadien et la hausse des taux d'intérêt restreignent la croissance économique en 2006. On prévoit que, à mesure que l'économie ontarienne s'adaptera à l'évolution de la conjoncture mondiale, son taux de croissance augmentera à moyen terme.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO (EN POURCENTAGE)

	Chiffres réels		Prévisions		
	2004	2005e	2006	2007	2008
Croissance du PIB réel	2,7	2,7	2,3	2,5	2,9
Croissance du PIB nominal	4,9	5,3	4,5	4,3	4,7
Taux de chômage	6,8	6,6	6,3	6,2	6,1
Inflation de l'IPC	1,9	2,2	2,1	1,8	1,8

e = estimation du ministère des Finances concernant la croissance du PIB réel et nominal.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La conjoncture mondiale pourrait évoluer de diverses façons, ce qui pourrait avoir une influence considérable sur la croissance économique de l'Ontario au cours des prochaines années. Par exemple, les prévisions du secteur privé concernant la valeur du dollar canadien en 2008 varient de 81,6 cents américains à 88,6 cents américains et celles concernant les prix du pétrole varient de 41,70 $US le baril à 56,10 $US le baril en moyenne.

PRINCIPAUX FACTEURS EXTERNES INFLUANT SUR L'ÉCONOMIE DE L'ONTARIO PRÉVISIONS MOYENNES DU SECTEUR PRIVÉ

	Chiffres réels		Prévisions		
	2004	2005	2006	2007	2008
Dollar canadien (cents américains)	76,8	82,5	86,6	86,9	85,9
Pétrole brut ($US le baril)	41,4	56,5	60,5	56,6	49,9
Croissance du PIB réel des É.-U. (en pourcentage)	4,2	3,5	3,4	3,0	3,1
Taux des bons du Trésor de 3 mois (en pourcentage)	2,2	2,7	3,9	4,1	4,3
Taux des obligations de 10 ans du gouv. (en pourc.)	4,6	4,1	4,3	4,6	5,2

Sources : Banque du Canada, New York Mercantile Exchange, U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* (mars 2006) et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (mars 2006).

Compte tenu de l'incertitude inhérente aux projections, le gouvernement doit faire preuve de prudence en matière de planification financière, notamment en ce qui concerne les prévisions de croissance économique. Pour les besoins du présent budget, on prévoit que le taux de croissance du PIB réel de l'Ontario sera de 2,3 % en 2006, de 2,5 % en 2007 et de 2,9 % en 2008, ce qui est inférieur à la moyenne annuelle des prévisions du secteur privé. Comme les présentes perspectives économiques de l'Ontario prévoient une croissance modeste des revenus à court terme, il importe d'adopter une démarche prudente et axée sur la discipline relativement aux nouvelles dépenses.

Pour plus de renseignements sur les perspectives économiques de l'Ontario, consulter l'annexe du Document B, *Perspectives économiques de l'Ontario*.

PERSPECTIVES DE REVENUS À MOYEN TERME
(EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	Chiffres provisoires	Plan	Perspectives	
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Revenus fiscaux				
Impôt sur le revenu des particuliers	21,0	21,7	22,9	24,3
Taxe de vente au détail	15,5	16,2	17,1	18,0
Impôt sur les sociétés	9,7	9,8	10,2	10,5
Contribution-santé de l'Ontario	2,4	2,6	2,7	2,8
Autres taxes et impôts	11,0	11,0	11,4	11,5
Total des revenus fiscaux	59,7	61,3	64,2	67,1
Gouvernement du Canada	13,2	13,6	14,9	15,3
Revenus des entreprises publiques	4,2	3,9	4,1	4,3
Autres revenus non fiscaux	6,8	7,0	7,0	7,3
Total des revenus	**83,9**	**85,7**	**90,3**	**94,0**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

On prévoit que le total des revenus augmentera de 1,8 milliard de dollars, ou de 2,1 %, en 2006-2007. Les revenus de 2008-2009 devraient totaliser 94,0 milliards de dollars, soit une hausse de 8,2 milliards par rapport aux prévisions de 85,7 milliards de dollars en 2006-2007. Cela représente un taux d'augmentation annuelle de 4,7 % en moyenne.

Les **revenus fiscaux** devraient augmenter de 1,5 milliard de dollars, ou de 2,6 %, en 2006-2007 et de 5,8 milliards de dollars entre 2006-2007 et 2008-2009, ce qui représente un taux d'augmentation annuelle de 4,7 % en moyenne. Cela est conforme à une croissance annuelle moyenne de 4,5 % du PIB nominal au cours de la période de 2006 à 2008. Ces prévisions ne comportent aucun nouvel impôt ou nouvelle taxe ni aucune augmentation des impôts et taxes.

- Les prévisions des revenus tirés de **l'impôt sur le revenu des particuliers et de la Contribution-santé de l'Ontario** sont conformes aux perspectives, selon lesquelles il devrait y avoir une hausse de l'emploi, des salaires et des revenus.
- Les projections de croissance des revenus provenant de la **taxe de vente au détail** sont fondées sur une hausse prévue des dépenses des ménages et des entreprises.
- Les hausses des revenus générés par **l'impôt sur les sociétés** reposent sur les prévisions de croissance des bénéfices des sociétés avant impôts de 2006 à 2008 et tiennent compte de la décision du gouvernement d'accélérer la réduction des taux d'imposition du capital.
- Les prévisions concernant les revenus tirés des **autres taxes et impôts** sont fondées sur les perspectives de croissance économique énoncées dans l'annexe du Document B, *Perspectives économiques de l'Ontario*.

Les **transferts du gouvernement du Canada** devraient augmenter de 0,4 milliard de dollars, ou de 2,7 %, en 2006-2007 en raison surtout de la hausse des transferts prévus par les accords en vigueur, ainsi que de nouveaux transferts prévus par l'Entente Canada-Ontario de 2005 et l'entente de développement du marché du travail. L'augmentation de 2006-2007 est assez modeste, car la

province a obtenu en 2005-2006 les derniers revenus provenant des anciens Suppléments au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux et du Fonds pour l'équipement médical. Les transferts du gouvernement du Canada devraient augmenter de 1,7 milliard de dollars entre 2006-2007 et 2008-2009, soit un taux de croissance moyen de 6,0 % par année. Ces prévisions sont fondées sur les ententes fédérales-provinciales en vigueur et les engagements financiers connexes, y compris l'entente Canada-Ontario de 2005. Les transferts du gouvernement du Canada pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants ne sont pas compris dans les perspectives de revenus à compter de 2007-2008, étant donné que le nouveau gouvernement fédéral a annoncé qu'il mettait fin à l'entente.

On prévoit que les **revenus des entreprises publiques** diminueront de 0,3 milliard de dollars, ou de 6,9 %, en 2006-2007, puis qu'ils augmenteront au cours de la période de prévision. Ces prévisions sont fondées principalement sur les données fournies par les entreprises publiques. La baisse affichée en 2006-2007 s'explique par la diminution des revenus nets de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO), de l'Ontario Power Generation et de Hydro One. La diminution des revenus nets de la SLJO en 2006-2007 est surtout attribuable à la concurrence à laquelle continuent de faire face les casinos situés à proximité des frontières. On prévoit que les revenus nets de l'OPG et de Hydro One diminueront en 2006-2007 par rapport aux revenus nets plus élevés que prévus enregistrés en 2005-2006. Ces revenus s'expliquent en partie par la hausse de la demande d'électricité et de son prix pendant l'été, qui a été exceptionnellement chaud. De plus, une baisse des revenus nets de l'OPG est prévue en 2006-2007 en raison de la décision stratégique du gouvernement de venir en aide aux consommateurs ontariens en augmentant la stabilité du prix de l'électricité. Pour ce faire, le gouvernement abaissera, puis prolongera de trois ans la limite de revenus pour la majeure partie de la production non réglementée de l'OPG. On prévoit que les revenus nets combinés des entreprises publiques augmenteront à moyen terme.

Les **autres revenus non fiscaux** devraient augmenter de 0,2 milliard de dollars, ou de 2,7 %, en 2006-2007 et de 0,3 milliard de dollars entre 2006-2007 et 2008-2009, soit d'un taux moyen de 2,2 % par année. Ces revenus proviennent de diverses sources, dont le remboursement des dépenses engagées par la province pour divers services, les droits perçus par le gouvernement pour les permis et licences, les revenus générés par les ventes et locations ainsi que les redevances versées à la province relativement aux ressources de la Couronne. En général, les revenus non fiscaux sont surtout influencés par les facteurs démographiques, les politiques relatives aux revenus et les facteurs cycliques ayant une incidence sur certains revenus, notamment les redevances provenant du bois de la Couronne.

PAIEMENTS DE TRANSFERT FÉDÉRAUX

Les paiements de transfert fédéraux sont un élément clé dont l'Ontario tient compte pour déterminer les ressources financières qu'il peut affecter à ses priorités. Cette année, ces paiements représenteront 16 % des revenus totaux de la province. L'Ontario a besoin de cette source de revenus pour pouvoir appuyer la croissance de l'économie et dispenser des services publics de qualité.

Partenariats efficaces

Ces dernières années, le gouvernement fédéral a investi des sommes considérables dans les paiements de transfert qu'il verse aux provinces. Il souhaite ainsi commencer à contrebalancer les réductions auxquelles il a procédé au milieu des années 1990. La majeure partie de ces fonds a été

affectée aux soins de santé. Les augmentations les plus importantes des paiements de transfert versés dans le domaine de la santé ont servi à financer la réduction des temps d'attente dans les secteurs prioritaires et à garantir des augmentations annuelles du Transfert canadien en matière de santé (TCS). Ces investissements fédéraux, entérinés en septembre 2004 lors de la réunion des premiers ministres sur les soins de santé, ne constituent pas une solution permanente aux problèmes de financement des soins de santé auxquels l'Ontario fait face. Toutefois, ces fonds sont un élément essentiel des initiatives continues de l'Ontario visant à relever le défi de taille que constitue la croissance rapide de la demande dans le secteur provincial des soins de santé. Il sera essentiel de maintenir et de hausser la croissance actuelle des transferts fédéraux et de gérer la croissance des dépenses dans le secteur de la santé afin d'éviter toute érosion des services de santé en Ontario.

Par ailleurs, les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont fait des progrès en vue de combler l'écart entre les revenus fédéraux perçus dans la province et les transferts et services que les Ontariennes et Ontariens reçoivent du gouvernement fédéral. En 2004, cet écart se situait à 23 milliards de dollars.

En mai 2005, l'Ontario et le gouvernement fédéral ont conclu une entente en vertu de laquelle le gouvernement du Canada s'est engagé à investir 5,75 milliards de dollars sur cinq ans dans la province. Cette somme devait être investie dans l'enseignement supérieur, le développement du marché du travail, l'établissement des immigrants, les villes, le logement, l'infrastructure, la lutte contre les changements climatiques, la mise en place d'un système unique de perception de l'impôt sur les sociétés et l'harmonisation des activités fédérales et provinciales d'inspection des viandes. Dans le document intitulé *Mise à jour économique et financière*, publié à l'automne 2005, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il prolongeait son engagement d'un an, de sorte que l'Ontario recevra des fonds totalisant 6,9 milliards de dollars.

L'Ontario est heureux de constater que le nouveau gouvernement fédéral s'est engagé à respecter l'entente Canada-Ontario de 2005.

Le plan financier à moyen terme de l'Ontario tient compte de l'incidence que l'entente Canada-Ontario de 2005 aura sur les revenus et les charges de 2006-2007 à 2008-2009, lorsque les fonds doivent être versés directement au gouvernement de l'Ontario. L'Ontario déterminera de concert avec le gouvernement fédéral le moment où le reste du financement sera fourni en vertu de l'entente.

REVENUS DÉCOULANT DE L'ENTENTE CANADA-ONTARIO DE 2005 INCLUS DANS LE PLAN FINANCIER À MOYEN TERME DE L'ONTARIO
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total pour les trois exercices
Immigration[1]	2	2	2	6
Partenariat sur le marché du travail	93	108	155	356
Perception de l'impôt sur les sociétés	–	250	150	400
Enseignement supérieur	–	350	400	750
Logement	150	–	–	150
Infrastructure	–	100	100	200
Changements climatiques	40	140	158	338
Revenus totaux inclus dans le plan financier	**285**	**950**	**965**	**2 200**

[1] Fonds annuels appuyant la mise sur pied d'un portail sur l'immigration. Aux termes de l'Accord Canada-Ontario sur l'immigration, le gouvernement fédéral fournira 320 millions de dollars par année d'ici 2009-2010 pour les services aux nouveaux arrivants en Ontario.

Jusqu'à maintenant, l'engagement pris par le gouvernement fédéral en 2005 a mené à la signature de trois ententes. Une entente de principe sur le financement des villes a été signée en juin 2005 pour aider ces dernières à répondre à leurs besoins en matière d'infrastructure. L'Accord Canada-Ontario sur l'immigration et l'Entente de partenariat Canada-Ontario sur le marché du travail ont été conclus en novembre 2005 pour aider les nouveaux arrivants ainsi que d'autres Ontariennes et Ontariens à décrocher de meilleurs emplois. Dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario sur l'immigration, le gouvernement fédéral fournit 320 millions de dollars par année d'ici 2009-2010 pour les services aux nouveaux arrivants. L'Accord de partenariat Canada-Ontario sur le marché du travail prévoit 314 millions de dollars par année d'ici 2009-2010 pour les services d'intégration au marché du travail, dont la moitié sera transférée à l'Ontario et l'autre moitié sera fournie sous forme de prestation de services aux Ontariennes et Ontariens par le gouvernement fédéral.

On a également conclu l'entente de développement du marché de travail, qui se greffe à l'entente de mai 2005. Elle porte sur d'autres services de formation et d'emploi s'adressant à la population de l'Ontario et prévoit le transfert annuel, d'ici 2007-2008, de 582 millions de dollars en fonds d'Assurance-emploi qui sont actuellement dépensés par le gouvernement fédéral.

Ces trois ententes historiques portant sur l'immigration et les services liés au marché du travail fourniront une somme de 1,2 milliard de dollars par année d'ici 2009-2010. Le gouvernement de l'Ontario utilise ce financement pour aider à créer la Stratégie d'accès à l'emploi et de renouvellement des compétences, laquelle se greffe au Système de formation et d'emploi à guichet unique de l'Ontario.

Pour atteindre son objectif de maintenir la prospérité de la province, l'Ontario doit travailler de façon constructive avec le gouvernement fédéral en vue de mettre en oeuvre un ensemble viable de mesures fiscales fédérales-provinciales axées sur des principes qui continuera de réduire l'écart fiscal. Le respect des ententes conclues récemment est un pas dans la bonne direction en vue de donner suite aux préoccupations de l'Ontario. Toutefois, le gouvernement fédéral devra accroître ses paiements afin de respecter son engagement de garantir que le temps d'attente ne dépasse pas

un maximum, de créer et de maintenir une main-d'œuvre hautement qualifiée et compétitive en investissant dans l'éducation postsecondaire, d'améliorer l'infrastructure nationale et de réaliser d'autres initiatives importantes.

L'Ontario est heureux que le nouveau gouvernement fédéral actuel se soit engagé à régler le déséquilibre fiscal. Le seul moyen d'établir un équilibre fiscal consiste à utiliser les deniers publics perçus par tous les paliers de gouvernement de la façon la plus efficace possible pour que l'on dispose d'un système de santé viable, d'un système d'éducation d'excellente qualité ainsi que d'une infrastructure et de services municipaux qui répondent aux besoins des personnes et des entreprises qui s'en servent.

Traitement équitable

La population de l'Ontario s'attend à un traitement équitable dans toutes les relations de la province avec le gouvernement fédéral. Le nouveau gouvernement fédéral doit veiller à ce que l'argent des transferts fédéraux tels que le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) soit fourni selon le nombre d'habitants. Ce n'est pas le cas actuellement et, en fait, un trop grand nombre de programmes et de transferts fédéraux désavantagent les Ontariennes et Ontariens. Cette situation n'est ni raisonnable, ni équitable.

Le gouvernement McGuinty s'est engagé à l'égard d'un Ontario vigoureux et prospère à l'intérieur d'un Canada vigoureux et prospère. Le gouvernement de l'Ontario s'emploiera toujours à renforcer le Canada, mais il lui incombe également de défendre les intérêts des Ontariennes et des Ontariens. L'écart entre ce que la population de l'Ontario paie au gouvernement fédéral et ce qu'elle reçoit en retour doit être réduit dans l'intérêt de tous les Canadiens et Canadiennes.

Les mesures fédérales visant à corriger le déséquilibre fiscal doivent être aussi avantageuses pour les habitants de l'Ontario que pour ceux des autres provinces

Nécessité d'une plus grande certitude concernant les transferts fédéraux

En raison du rôle important que jouent les transferts fédéraux dans la situation financière globale de l'Ontario, les baisses de cette source de revenus ont un effet négatif sur la province. En définitive, l'impossibilité de se fier aux transferts fédéraux réduit la capacité à long terme de l'Ontario d'investir dans la province et dans sa population.

Annulation de l'Accord de 2005 sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

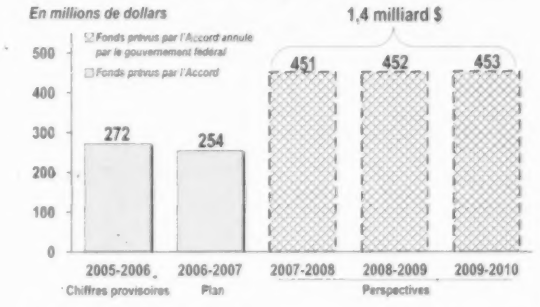

Source : ministère des Finances de l'Ontario

L'impossibilité de se fier aux ententes fédérales-provinciales réduit aussi la capacité de la province d'effectuer certains investissements. L'Ontario sera très touché par cette situation au cours des deux prochaines années. L'expiration de transferts fédéraux uniques en matière de santé signifie que les fonds que le gouvernement fédéral verse à l'Ontario pour les soins de santé

diminueront de 74 millions de dollars en 2006-2007 comparativement aux fonds accordés en 2005-2006. À compter de 2007-2008, un autre programme important, l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, signé en novembre 2005, sera touché. Aux termes de cet accord, l'Ontario aurait reçu 1,9 milliard de dollars sur cinq ans pour soutenir le programme « Meilleur départ », le programme ontarien d'apprentissage et de garde des enfants de moins de six ans. Comme le gouvernement fédéral a annoncé récemment qu'il annulerait l'accord, l'Ontario ne peut plus compter recevoir 1,4 milliard de dollars qui devaient être affectés aux places en garderie et aux subventions accordées de 2007-2008 à 2009-2010 aux parents qui travaillent. Par conséquent, ce montant a été exclu des prévisions de revenus faites dans le présent budget. Cela signifie que, sans une participation soutenue du gouvernement fédéral, la province ne pourra pas améliorer son système de services de garde ni lui faire prendre de l'expansion tel que prévu.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES À MOYEN TERME

Tel qu'il est indiqué dans le plan financier à moyen terme présenté dans le budget de 2005, on prévoit que le déficit sera de 2,4 milliards de dollars en 2006-2007 et de 1,5 milliard de dollars en 2007-2008 et qu'il sera éliminé en 2008-2009. Si on n'a pas besoin de la réserve en 2006-2007, on prévoit que le déficit sera de 1,4 milliard de dollars. Le déficit sera éliminé un an plus tôt si on n'a pas besoin de la réserve en 2007-2008.

Conformément à la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, le tableau suivant fournit des précisions sur les revenus et les charges prévus de 2005-2006 à 2008-2009. On trouvera plus de détails dans l'annexe du Document A, *Détails des finances de l'Ontario*.

PLAN FINANCIER ET PERSPECTIVES À MOYEN TERME (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	Chiffres provisoires	Plan	Perspectives	
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Total des revenus	**83,9**	**85,7**	**90,3**	**94,0**
Charges				
Programmes				
Secteur de la santé	33,5	35,4	37,3	38,8
Secteur de l'éducation[1]	11,5	12,0	12,6	12,7
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation	4,7	5,2	5,9	6,0
Secteur des services sociaux et à l'enfance	10,1	10,3	10,5	10,6
Secteur de la justice	3,1	3,2	3,2	3,2
Autres programmes	13,3	11,5	11,1	11,3
Total – Programmes	**76,2**	**77,7**	**80,6**	**82,6**
Intérêt sur la dette	9,1	9,4	9,7	9,9
Total des charges	**85,3**	**87,1**	**90,3**	**92,5**
Excédent/(Déficit) avant la réserve	**(1,4)**	**(1,4)**	**0,0**	**1,5**
Réserve	–	1,0	1,5	1,5
Excédent/(Déficit)	**(1,4)**	**(2,4)**	**(1,5)**	**0,0**

1 Le secteur de l'éducation comprend le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants (RREE). En excluant le RREE, les charges totales du secteur de l'éducation devraient s'élever à 11,2 milliards de dollars en 2005-2006, à 11,6 milliards de dollars en 2006-2007, à 12,1 milliards de dollars en 2007-2008 et à 12,4 milliards de dollars en 2008-2009.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

PERSPECTIVES DE CHARGES À MOYEN TERME

Les perspectives financières à moyen terme tiennent compte des nouveaux investissements annoncés par le gouvernement dans le présent budget ainsi que dans les budgets de 2004 et de 2005 dans les domaines des soins de santé, de l'éducation, de l'éducation postsecondaire et de la formation, de même que dans l'infrastructure de l'Ontario et d'autres priorités.

Les perspectives de charges à moyen terme, quant à elles, tiennent compte de l'engagement du gouvernement de continuer à mieux aligner la croissance générale des dépenses sur celle des revenus. À moyen terme, les charges totales passeront de 87,1 milliards de dollars en 2006-2007 à 92,5 milliards de dollars en 2008-2009, soit une augmentation de 5,4 milliards de dollars. On prévoit que le taux de croissance annuelle des charges totales sera en moyenne de 3,0 % pendant cette période, ce qui est inférieur au taux de croissance moyen des revenus de 4,7 % par année prévu à moyen terme.

Consolidation des résultats financiers des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges

Avec la publication du présent budget, le gouvernement élargit la portée de l'information financière de la province pour y inclure les résultats financiers de trois partenaires importants du secteur public : les 155 hôpitaux (y compris trois hôpitaux psychiatriques spécialisés), 104 conseils et administrations scolaires et 24 collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario. Ce redressement est conforme aux normes révisées de comptabilité publique établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et a reçu l'aval du vérificateur général de l'Ontario. Les nouveaux renseignements seront aussi inclus dans les comptes publics de l'Ontario qui seront publiés cette année.

En effectuant ce redressement dans le budget de 2006, le gouvernement a devancé d'un an le respect de l'engagement qu'il a pris dans les budgets de 2004 et de 2005 d'élargir la portée de l'information financière de la province pour inclure les résultats financiers des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges dans le budget de 2007. Comme le présent budget comprend la nouvelle information financière, il sera plus facile de comparer les perspectives financières provisoires de 2005-2006 aux chiffres qui seront présentés dans les comptes publics de 2005-2006.

Par ailleurs, en plus d'inclure les résultats financiers de ces organismes dans les perspectives financières de la province, on a modifié la présentation des charges dans le budget afin de les exprimer en fonction des charges totales plutôt qu'en faisant une distinction entre les charges de fonctionnement et les charges d'immobilisations. Cette modification de la présentation est conforme aux principes comptables du CCSP.

On trouvera plus de renseignements sur l'incidence de la consolidation des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges et sur la nouvelle présentation des charges dans le budget dans l'annexe intitulée *Détails des finances de l'Ontario*.

Détails des perspectives de charges

En présence d'un déficit, comme celui dont le gouvernement a hérité en 2003-2004, il faut que la croissance des dépenses soit inférieure à celle des revenus à moyen terme afin de rétablir l'équilibre budgétaire et de remettre les finances de la province dans un état viable. Selon les

prévisions financières actuelles à moyen terme, le taux de croissance des dépenses totales sera de 3,0 % par année en moyenne entre 2006-2007 et 2008-2009, ce qui est inférieur au taux prévu de croissance des revenus, qui est en moyenne de 4,7 % par année.

- Les dépenses totales dans le **secteur de la santé**, en tenant compte de l'incidence de la consolidation des 155 hôpitaux de la province (qui comprennent trois hôpitaux psychiatriques spécialisés), augmenteront de 1,9 milliard de dollars en 2006-2007, soit de 5,8 %, pour atteindre 35,4 milliards de dollars. Entre 2005-2006 et 2008-2009, les dépenses dans ce secteur augmenteront en tout de 5,3 milliards de dollars.
- Les dépenses totales du **secteur de l'éducation**, en tenant compte de l'incidence de la consolidation des 104 conseils et administrations scolaires de la province, augmenteront de 0,5 milliard de dollars, soit de 4,4 %, pour atteindre 12,0 milliards de dollars en 2006-2007 et s'élèveront à 12,7 milliards de dollars d'ici 2008-2009. En excluant les charges liées au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants, les dépenses du secteur de l'éducation augmenteront de 0,4 milliard de dollars, soit de 3,5 %, pour atteindre 11,6 milliards de dollars en 2006-2007 et seront de 12,4 milliards de dollars d'ici 2008-2009.
- Les dépenses totales du **secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation**, en tenant compte de l'incidence de la consolidation des 24 collèges d'arts appliqués et de technologie de la province, augmenteront de 0,5 milliard de dollars, soit de 10,5 %, pour atteindre 5,2 milliards de dollars en 2006-2007 et seront de 6,0 milliards de dollars d'ici 2008-2009.
- Les fonds accordés au **secteur des services sociaux et à l'enfance** augmenteront de 0,2 milliard de dollars pour atteindre 10,3 milliards de dollars en 2006-2007 et seront de 10,6 milliards de dollars d'ici 2008-2009.
- Les dépenses dans le **secteur de la justice** augmenteront de 0,1 milliard de dollars, soit de 2,9 %, pour atteindre 3,2 milliards de dollars en 2006-2007 et demeureront à ce niveau à moyen terme. Ces dépenses dans le secteur de la justice représentent une augmentation de 0,3 milliard de dollars en 2008-2009 comparativement à celles prévues dans le budget de 2005.
- Les dépenses au titre des **autres programmes** seront de 11,5 milliards de dollars en 2006-2007, une baisse de 1,8 milliard de dollars par rapport aux dépenses de 13,3 milliards de dollars engagées en 2005-2006. Ces fonds témoignent surtout des investissements ponctuels effectués en 2005-2006 dans l'infrastructure économique de la province qui sont décrits dans le présent budget, notamment les projets réalisés dans le cadre de l'initiative Transports-Action Ontario.
- On prévoit que les **charges liées à l'intérêt sur la dette** augmenteront de 0,5 milliard de dollars de 2006-2007 à 2008-2009. Cela s'explique par les objectifs de réduction du déficit établis par le gouvernement et par le fait qu'on prévoit que les taux d'intérêt augmenteront par rapport à leurs niveaux historiques. En 2006-2007, les frais d'intérêt sur la dette équivaudront à environ 11 % des revenus totaux de la province et demeureront à ce niveau à moyen terme. Il s'agit d'une amélioration par rapport à 2003-2004, lorsque les frais d'intérêt sur la dette représentaient 14 % des revenus totaux de la province.

Risques pour les perspectives de charges

Le plan financier de la province repose notamment sur des mesures visant à maîtriser la croissance des charges à moyen terme. Toutefois, un certain nombre de risques et d'inducteurs de coûts pourraient avoir une incidence sur le rendement financier de la province à moyen terme.

Un des principaux inducteurs de coûts influençant les perspectives de charges de la province est la demande à l'égard des programmes et services découlant de l'évolution des perspectives économiques et d'autres pressions entraînées par l'utilisation des programmes et services. Celles-ci sont manifestes dans les secteurs de la santé et des services sociaux. Par exemple, une augmentation de 1 % du nombre de bénéficiaires du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées coûterait 40 millions de dollars de plus à la province chaque année.

La demande à l'égard des services de santé constitue un risque particulièrement important. En fait, de 2000-2001 à 2005-2006, les dépenses totales de l'Ontario dans le secteur de la santé ont augmenté en moyenne de 7,8 % par année. En revanche, le taux de croissance du PIB nominal de l'Ontario a été en moyenne de 4,3 % par année et celui des revenus totaux a été en moyenne de 4,8 % par année seulement pendant cette période. En 2006-2007, le gouvernement investira 1,9 milliard de dollars de plus dans le système de santé de la province (y compris les hôpitaux), pour un total de 35,4 milliards de dollars. Il s'agit d'une augmentation annuelle de 5,8 % par rapport à 2005-2006, ce qui est nettement supérieur au taux prévu de croissance annuelle des revenus totaux de la province, qui est de 2,1 %. En tenant compte de cette augmentation, les dépenses totales dans le secteur de la santé représenteront 46 % des charges de programmes totales de la province en 2006-2007. Au cours de la période de 2003-2004 à 2008-2009, le total des investissements supplémentaires cumulatifs de la province dans le domaine de la santé s'élèvera à 34,4 milliards de dollars.

La croissance soutenue des dépenses en santé à un taux supérieur au taux de croissance des revenus réduira les fonds pouvant être affectés à d'autres programmes, services et investissements, ce qui menacera le potentiel de croissance économique à long terme de la province. Bien que le présent budget prévoie des investissements ciblés supplémentaires dans les services de santé, il poursuit la mise en oeuvre du plan visant à réduire le taux de croissance des dépenses en santé à moyen terme.

Comme on a amélioré l'information financière de la province dans le présent budget pour y inclure les résultats financiers des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges, tout montant supérieur ou inférieur aux charges nettes de ces organismes publics sera divulgué dans les états financiers de la province et aura une incidence sur ses résultats nets. Il y aura désormais une plus grande transparence pour les personnes qui consultent l'information financière de la province, car elles pourront comparer les charges réelles nettes des secteurs avec celles prévues pour l'exercice. Bien que ce fait ne constitue pas un nouveau risque, l'information financière étoffée tient mieux compte de ce risque dans les états financiers de l'Ontario.

On trouvera plus de précisions sur les risques potentiels, les inducteurs de coûts et les passifs éventuels dans l'annexe intitulée *Détails des finances de l'Ontario*.

PRUDENCE FINANCIÈRE

Le plan financier à moyen terme du gouvernement repose sur une approche axée sur la discipline qui établit un juste équilibre entre les investissements stratégiques dans les secteurs prioritaires et un plan d'élimination du déficit. Ce plan est prudent car il reconnaît les risques qui pourraient se matérialiser à la suite de changements dans les perspectives économiques et les charges et revenus

provinciaux, notamment l'intégration des hôpitaux, des écoles et des collèges dans les finances de la province.

Le plan financier à moyen terme du gouvernement comprend des réserves de 1,0 milliard de dollars en 2006-2007 et de 1,5 milliard de dollars en 2007-2008 et en 2008-2009 pour protéger les objectifs financiers globaux du gouvernement et assurer la réalisation des objectifs de réduction du déficit exposés dans le présent budget. Les réserves de 2007-2008 et de 2008-2009 sont de 0,5 milliard de dollars supérieures à la réserve de 1,0 milliard de dollars établie en 2006-2007 afin de mieux tenir compte des risques et de la nature incertaine des prévisions financières à moyen terme.

RAPPORT DETTE-PIB PRUDENT

Le gouvernement s'est engagé à maintenir un rapport prudent entre la dette de la province et la taille de l'économie ontarienne telle que mesurée par le PIB nominal. Il s'agit d'un autre élément clé du plan financier à moyen terme du gouvernement. L'endettement constant peut réduire considérablement la capacité de financement des services publics essentiels du gouvernement, car la hausse des frais de la dette qui en découle réduit les fonds pouvant être affectés aux priorités du gouvernement. Par conséquent, la gestion responsable des finances doit se faire à long terme pour s'assurer que les générations futures ne devront pas assumer le fardeau d'un déficit structurel.

Rapport dette-PIB prévu[1]

En pourcentage

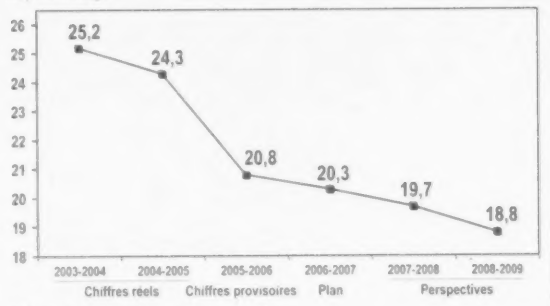

[1] On entend par dette le déficit accumulé.
Source : ministère des Finances de l'Ontario

En vertu de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, la dette provinciale désigne le déficit accumulé, qui représente la somme de tous les excédents et déficits passés de la province. L'intégration dans les finances de la province des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges signifie aussi que, à compter de 2005-2006, le ratio dette-PIB tiendra compte des excédents ou déficits de ces organismes, qui sont inclus dans l'excédent ou le déficit de la province.

Conformément aux perspectives financières à moyen terme, on prévoit que le rapport dette-PIB de la province passera de 25,2 % en 2003-2004 à 20,3 % en 2006-2007 et à 18,8 % d'ici 2008-2009. En réalisant l'objectif de 2008-2009, le gouvernement aura fait passer le rapport dette-PIB de la province à son plus bas niveau en 17 ans. La baisse importante survenue en 2005-2006 est principalement attribuable à une réduction ponctuelle de 14,1 milliards de dollars du déficit accumulé de la province découlant de l'intégration des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges dans les états financiers de la province reflétant la différence entre le solde de l'actif et le passif des secteurs au 1er avril 2005.

PRINCIPALES MODIFICATIONS DEPUIS LA PUBLICATION DU BUDGET DE L'ONTARIO DE 2005

Les perspectives financières à moyen terme du gouvernement ont été mises à jour pour tenir compte des changements survenus depuis la publication du budget de 2005.

Compte tenu des investissements prévus dans le présent budget et des principales modifications apportées aux perspectives de revenus, les objectifs de réduction du déficit établis dans le budget de 2005 demeurent inchangés, établissant le déficit à 2,4 milliards de dollars en 2006-2007, pour le faire passer à 1,5 milliard de dollars en 2007-2008 et obtenir un budget équilibré en 2008-2009. Si la réserve n'était pas requise en 2006-2007, le déficit tomberait à 1,4 milliard de dollars, et le budget serait équilibré en 2007-2008 si la réserve n'était pas requise cette année-là.

Le tableau qui suit donne un aperçu des principales modifications apportées aux perspectives de revenus et de charges à moyen terme ainsi qu'à la réserve depuis la publication du budget de 2005.

Des précisions supplémentaires sur les principales modifications apportées aux perspectives financières de 2005-2006 depuis la publication du budget de 2005 sont données à la section V du présent document.

INCIDENCE DES PRINCIPALES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX OBJECTIFS DE RÉDUCTION DU DÉFICIT À MOYEN TERME

(EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	Plan	Perspectives	
	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Excédent/(Déficit) selon le budget de 2005	**(2,4)**	**(1,5)**	**0,0**
Principales modifications des revenus depuis la publication du budget de 2005 :			
Hausse des revenus de 2005-2006	1,2	1,3	1,4
Perspectives de croissance économique	(0,5)	(0,7)	(0,8)
Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	0,0	(0,5)	(0,5)
Entente Canada-Ontario de 2005 et entente de développement du marché du travail	0,4	1,5	1,6
Revenus liés au secteur de l'électricité	(0,1)	0,1	0,1
Total des modifications des revenus	0,9	1,8	1,7
Principales modifications des charges depuis la publication du budget de 2005 :			
Investissements supplémentaires en santé	0,5	0,8	0,5
Investissements dans les programmes de formation de la main-d'oeuvre	0,2	0,6	0,7
Investissements pour rendre les collectivités plus sûres	0,2	0,2	0,3
Effet du retrait de l'aide fédérale du programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	(0,2)	(0,4)	(0,4)
Aide accrue au secteur des services sociaux et à l'enfance	0,4	0,4	0,5
Obligations liées aux prestations de retraite	0,1	0,1	(0,1)
Autres modifications des charges (nettes), y compris les économies au titre des frais d'intérêt sur la dette	0,3	0,1	0,3
Total des modifications des charges	1,4	1,8	1,7
Modification de la réserve	(0,5)	–	–
Total des modifications depuis la publication du budget de 2005	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Excédent/(Déficit) indiqué dans le budget de 2006	**(2,4)**	**(1,5)**	**0,0**
Réserve	1,0	1,5	1,5
Excédent/(Déficit) indiqué dans le budget de 2006 avant la réserve	**(1,4)**	**0,0**	**1,5**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Les revenus prévus à moyen terme sont plus élevés que ceux indiqués dans le budget de 2005. Voici quelles sont les principales modifications :

- **Hausse des revenus en 2005-2006**, attribuable surtout à l'impôt sur le revenu des particuliers et sur les sociétés, qui se traduit par une assiette de revenus supérieure sur laquelle s'appuie la croissance, augmentant les prévisions de revenus fiscaux à partir de 2006-2007. La hausse des revenus fiscaux supérieure aux prévisions en 2005-2006 est surtout attribuable à des revenus supérieurs découlant du traitement des déclarations de revenus de 2004 et à une croissance économique plus vigoureuse en 2005.

- Les **prévisions de croissance économique** actuelles, notamment le ralentissement de la croissance annuelle du PIB réel de l'Ontario de 2006 à 2008 inclusivement, ont réduit les perspectives de revenus fiscaux de 2006-2007 à 2008-2009.
- Les transferts du gouvernement fédéral en vertu de **l'accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants** ne sont plus inclus dans les perspectives de revenus pour 2007-2008 et les exercices suivants en raison de l'avis de résiliation de l'accord donné par le nouveau gouvernement fédéral.
- Les transferts du gouvernement du Canada découlant de l'**entente Canada-Ontario de 2005** et l'**entente de développement du marché du travail** augmentent les perspectives de revenus de 2006-2007 à 2008-2009.
- Les revenus du **secteur de l'électricité** sont plus bas en 2006-2007 en raison principalement de la décision stratégique du gouvernement de stabiliser les prix de l'électricité pour les consommateurs de l'Ontario en prolongeant de trois ans et en réduisant initialement la limite de revenus de transition sur la majeure partie de la production non réglementée de l'OPG. En 2007-2008 et en 2008-2009, les revenus du secteur de l'électricité sont légèrement supérieurs, en raison d'une prévision révisée concernant le marché de l'électricité.

Les principales modifications apportées aux perspectives de charges à moyen terme depuis la publication du budget de 2005 comprennent ce qui suit :

- Les **dépenses totales dans le secteur de la santé** seront supérieures de 0,5 milliard de dollars en 2006-2007, de 0,8 milliard de dollars en 2007-2008 et de 0,5 milliard de dollars en 2008-2009 aux montants prévus dans le budget de 2005. Ces sommes supplémentaires seront investies dans des services de santé clés.
- Du financement supplémentaire de 0,7 milliard de dollars sera fourni au **secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation** en 2008-2009 surtout pour accroître et améliorer la formation en apprentissage, l'intégration au marché du travail des immigrants récents, les programmes d'alphabétisation et de formation de base, la formation professionnelle en milieu de travail et les services aux Autochtones et à d'autres groupes qui font face à des obstacles liés au marché du travail. Ces investissements reflètent en grande partie le financement fédéral versé en vertu de l'entente de partenariat sur le marché du travail et l'entente de développement du marché du travail.
- Le gouvernement versera un montant supplémentaire de 0,3 milliard de dollars en 2008-2009 au **secteur de la justice** pour faire en sorte que les collectivités de l'Ontario soient plus sûres. Il investira dans des priorités clés comme la Stratégie améliorée de lutte contre les armes à feu et la violence des bandes criminalisées.
- Le gouvernement utilisera le dernier paiement fédéral fait en 2006-2007 aux termes de **l'accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants** pour appuyer les services de garde d'enfants. En vertu de l'accord, l'Ontario devait recevoir 1,9 milliard de dollars sur cinq ans pour soutenir les programmes d'apprentissage et de garde des enfants de moins de six ans. L'Ontario devra maintenant abaisser les dépenses provinciales prévues au titre de la garde d'enfants de 0,2 milliard de dollars en 2006-2007 et de 0,4 milliard de dollars en 2007-2008 et en 2008-2009.

- Le présent budget soutient également les Ontariennes et Ontariens **les plus vulnérables** (dans le secteur des services sociaux et à l'enfance) en prévoyant un montant supplémentaire de 0,4 milliard de dollars en 2006-2007, qui sera porté à 0,5 milliard de dollars en 2008-2009, en regard de ce qui avait été prévu au moment du budget de 2005. Cette aide servira surtout à fournir du financement supplémentaire pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, à transférer en permanence les hausses du Supplément de la prestation nationale pour enfants aux bénéficiaires de l'aide sociale de juillet 2004, 2005 et 2006 et à hausser de 2 % les prestations d'aide sociale.
- Une augmentation des charges de 0,1 milliard de dollars en 2006-2007 et en 2007-2008 pour les obligations liées aux **prestations de retraite** pour la fonction publique de l'Ontario et le régime de retraite des enseignantes et des enseignants en raison d'estimations révisées des charges fondées sur des renseignements actuariels mis à jour.
- Les **autres charges** augmenteront de 0,3 milliard de dollars en 2006-2007, de 0,1 milliard de dollars en 2007-2008 et de 0,3 milliard de dollars en 2008-2009, en tenant compte de la **réduction des frais d'intérêt sur la dette** découlant d'une gestion de la dette qui continue d'être efficace par rapport aux coûts et de taux d'intérêt plus bas que prévus au moment de la publication du budget de 2005.

Conformément aux pratiques passées, la réserve a été ramenée à 1,0 milliard de dollars en 2006-2007 compte tenu du plan budgétaire de l'exercice à venir et est maintenue à 1,5 milliard de dollars en 2007-2008 et 2008-2009.

Section IV : Mise à jour sur la modernisation du gouvernement

La gestion responsable des finances de la province signifie également que le gouvernement se concentre sur les questions prioritaires et produit les résultats auxquels les gens attachent le plus d'importance, d'une manière qui fait en sorte que les contribuables de l'Ontario en ont pour leur argent.

Conformément à cette approche, le gouvernement essaie constamment de trouver des moyens de moderniser et d'améliorer les programmes et les services. Plus le gouvernement est efficace dans la prestation des services et des programmes, plus il peut consacrer de ressources au financement des services qui importent pour les gens.

Le plan de modernisation du gouvernement est conçu pour atteindre trois objectifs :

- **Faire des progrès vers la réalisation des objectifs d'économies fixés à la suite de l'examen des programmes** – réaliser des économies de 750 millions de dollars en 2007-2008 grâce à des programmes plus efficaces sur le plan des coûts.
- **Créer un gouvernement plus efficient** – fournir des services de qualité supérieure offerts d'une manière efficiente et efficace.
- **Contrôler les coûts à long terme** – répondre à la demande sans cesse croissante du public pour une amélioration des soins de santé, des services d'éducation et d'autres services clés à un coût abordable qui soit financièrement soutenable à long terme.

PROGRÈS RÉALISÉS QUANT À L'EXAMEN DES PROGRAMMES

Dans les budgets de 2004 et de 2005, on a indiqué que le gouvernement entreprenait un examen global pour s'assurer que les programmes et services clés étaient fournis de la façon la plus efficace possible et pour assurer leur viabilité à long terme.

L'amélioration de l'efficacité sur le plan des coûts se fait surtout sentir dans les services administratifs comme les services de soutien, les locaux et la technologie de l'information.

Depuis la publication du budget de 2005, le gouvernement s'emploie à faire en sorte que les initiatives de modernisation ayant été repérées aillent de l'avant avec efficience et au moment opportun. En voici quelques exemples :

- Les frais immobiliers des ministères sont réduits grâce à un meilleur alignement des besoins immobiliers et la mise à niveau des immeubles du gouvernement pour qu'ils consomment moins d'énergie.
- Un processus d'achats simplifié, des remises de fournisseurs et de nouveaux fournisseurs attitrés contribuent à diminuer les coûts d'approvisionnement.
- Des modifications apportées à l'application des services et produits informatiques génèrent des économies. En particulier, des initiatives sont en cours pour regrouper la gestion de bureau et

rationaliser les applications et les services communs au sein de la fonction publique de l'Ontario.

- Des tarifs d'assurances générales et d'assurance-automobile plus bas sont négociés pour les véhicules du gouvernement, ce qui entraîne des économies.
- Les coûts des appels d'entrée sans frais et des appels interurbains de sortie ont été réduits.
- La perception améliorée des créances du gouvernement et l'utilisation accrue des virements électroniques génèrent des économies et se traduisent par une gestion plus efficiente des revenus du gouvernement.

Comme l'examen des programmes est un élément clé du plan financier du gouvernement, on continuera en 2006-2007 à trouver d'autres moyens d'accroître l'efficacité sur le plan des coûts.

GOUVERNEMENT EFFICIENT

Une harmonisation et une coordination améliorées des activités gouvernementales se traduisent par une prestation plus efficiente des programmes et services clés. La nouvelle structure des ministères annoncée par le premier ministre le 29 juin 2005 a contribué à éliminer les inefficacités tout en permettant de mieux se concentrer sur les secteurs prioritaires et les résultats.

- Un nouveau **ministère des Services gouvernementaux**, qui combine les éléments de l'ancien Secrétariat du Conseil de gestion et de l'ancien ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises, est chargé de moderniser les services de première ligne par l'entremise de ServiceOntario, en centralisant la prestation des services destinés aux consommateurs et aux entreprises de la province. Le gouvernement déposera une mesure législative qui permettra au registraire général de l'état civil de donner un accès accru aux renseignements contenus dans les avis de décès tout en assurant la protection des renseignements personnels.
- En novembre 2005, le gouvernement a annoncé son intention de déposer un projet de loi qui, s'il était adopté, donnerait à **Infrastructure Ontario** la responsabilité de superviser l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA) pour faire en sorte que les activités gouvernementales de financement de l'infrastructure se fassent de façon coordonnée et uniforme.
- Un **examen des organismes centraux** a donné des résultats sur la façon dont le Conseil des ministres et le processus décisionnel sont organisés, notamment la création d'un nouveau Bureau du Conseil du Trésor au sein du ministère des Finances qui assurera une meilleure coordination pour favoriser la prise de décisions judicieuses au moment opportun.

Une plus grande coordination et une meilleure harmonisation ont également été encouragées par un certain nombre de nouveaux partenariats fédéraux-provinciaux importants. Par exemple, en 2005, l'Ontario a conclu un nouvel accord de perception fiscale avec le gouvernement fédéral prévoyant le maintien de l'administration de l'impôt ontarien sur le revenu des particuliers. Ce nouvel accord prévoit une collaboration accrue entre le vérificateur général de l'Ontario et la vérificatrice générale du Canada pour l'examen de l'administration de l'impôt sur le revenu des particuliers. De concert avec d'autres provinces, le gouvernement de l'Ontario élabore des formules de mise en oeuvre des nouvelles dispositions de l'accord qui permettent aux provinces de revoir l'administration de l'impôt sur le revenu provincial par l'Agence du revenu du Canada.

On s'attend également à ce que l'Ontario et le gouvernement fédéral concluent un accord sur l'administration de l'impôt sur les sociétés en vertu duquel sera établi un système administré par le gouvernement fédéral pour la perception de l'impôt ontarien sur les sociétés.

La collaboration permanente avec le gouvernement fédéral est essentielle pour que la province et le gouvernement fédéral puissent obtenir des résultats et offrir de meilleurs services aux Ontariennes et aux Ontariens.

CONTRÔLE DES COÛTS À LONG TERME

AchatsOntario illustre très bien la façon dont le gouvernement travaille avec ses partenaires du secteur parapublic pour gérer le taux de croissance des dépenses tout en améliorant leurs niveaux de services respectifs.

AchatsOntario a été créé pour faciliter et accélérer la mise en oeuvre de pratiques exemplaires de gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement par le secteur parapublic. En 2005-2006, AchatsOntario a financé 20 initiatives faisant intervenir 100 hôpitaux, écoles, collèges, universités et organismes de services sociaux, ce qui réduira les coûts de la chaîne d'approvisionnement, simplifiera les fonctions administratives et améliorera les services de première ligne. Lorsque AchatsOntario aura été complètement mis en oeuvre, les économies réalisées amélioreront les services de première ligne. Par exemple, les médecins auront un meilleur accès aux renseignements sur leurs fournitures chirurgicales, le personnel d'étage pourra plus facilement commander des fournitures pour les soins aux patients et les gestionnaires des hôpitaux auront plus de renseignements complets et à jour sur les tendances dans les coûts de fonctionnement liés aux volumes.

Dans les secteurs de l'éducation et de l'enseignement postsecondaire, AchatsOntario finance la mise sur pied du Marché commun du secteur de l'éducation de l'Ontario. Chaque année, les écoles, collèges et universités de l'Ontario dépensent plus de 2 milliards de dollars pour des biens et des services. Un certain nombre de ces institutions s'emploient maintenant à terminer la planification des projets et à lancer le Marché commun du secteur de l'éducation de l'Ontario pour que les établissements d'enseignement de l'Ontario puissent en tirer des avantages à compter du début de l'année scolaire 2007.

Section V : Résultats financiers provisoires de l'Ontario en 2005-2006

Le gouvernement continue de faire des progrès considérables en vue d'éliminer le déficit de la province. Celui-ci a été réduit de plus de deux tiers, passant des 5,5 milliards de dollars dont nous avons hérité en 2003-2004 à 1,6 milliard en 2004-2005. Le plan budgétaire de 2005 prévoyait un déficit de 2,8 milliards pour 2005-2006.

Dans le présent budget, malgré les investissements stratégiques dans l'infrastructure et dans d'autres secteurs prioritaires clés, on prévoit un déficit provisoire de 1 369 millions de dollars pour 2005-2006, soit une réduction de 1 427 millions de dollars en cours d'exercice par rapport à ce qui était prévu dans le budget de 2005.

RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2005-2006
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Plan budgétaire	Chiffres provisoires	Variation en cours d'exercice
Revenus	81 687	83 939	2 252
Charges			
Programmes	73 687	76 218	2 531
Intérêt sur la dette	9 796	9 090	(706)
Total des charges	83 483	85 308	1 825
Excédent/(Déficit) avant la réserve	**(1 796)**	**(1 369)**	**427**
Réserve	1 000	–	(1 000)
Excédent/(Déficit)	**(2 796)**	**(1 369)**	**1 427**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Le total des revenus pour 2005-2006 devrait être de 83 939 millions de dollars, soit une augmentation de 2,8 % par rapport aux projections du budget de 2005. Les perspectives économiques pour 2005 ont été meilleures que ce qui avait été prévu dans le budget de 2005, entraînant une hausse des revenus fiscaux. En outre, depuis la publication du budget de 2005, de nouveaux renseignements provenant du traitement des déclarations de revenus des particuliers et des sociétés de 2004 ont entraîné la hausse de ces revenus pour 2004-2005 par rapport aux estimations du budget de 2005 et des *Comptes publics de l'Ontario 2004-2005*. Les revenus plus élevés en 2004-2005 que les estimations du budget de 2005 ont eu pour effet de faire monter le montant de base servant à déterminer la hausse de ces revenus estimatifs pour 2005-2006 et par la suite. De plus, conformément aux règles du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), on effectue un redressement positif ponctuel en 2005-2006 pour tenir compte des revenus plus élevés en 2004-2005 que les chiffres estimatifs des *Comptes publics de l'Ontario 2004-2005*. Les revenus supérieurs générés par le secteur de l'électricité, découlant principalement des prix plus élevés et de la demande accrue, ont aussi stimulé les revenus en 2005-2006.

Le total des charges devrait passer à 85 308 millions de dollars, soit une hausse nette de 1 825 millions de dollars par rapport aux chiffres du plan budgétaire de 2005. La majeure partie de

cette augmentation témoigne d'un choix stratégique d'investir dans les transports en commun, les routes et les ponts, ainsi que dans l'innovation pour favoriser une nouvelle ère de croissance économique et pour appuyer les secteurs de l'agriculture et de la foresterie. Elle a aussi été rendue possible grâce aux économies de 706 millions réalisées quant à l'intérêt sur la dette.

Déduction faite des investissements ponctuels importants de 2,1 milliards de dollars annoncés dans le présent budget pour le transport, la recherche et l'innovation, et du soutien sectoriel découlant des revenus plus élevés que prévu et des charges plus faibles liées à l'intérêt sur la dette, la croissance fondamentale des dépenses pour 2005-2006 est de 4,8 %.

Le gouvernement effectue ces investissements stratégiques tout en dépassant son objectif de réduction du déficit pour 2005-2006 énoncé dans le budget de 2005.

Il n'a pas été nécessaire de puiser dans la réserve de 1,0 milliard de dollars comprise dans le plan budgétaire de 2005-2006 afin de protéger le plan financier contre une détérioration imprévue des perspectives économiques et financières.

Les résultats provisoires de 2005-2006 indiqués dans le présent budget sont fondés sur les meilleurs renseignements disponibles au début de mars 2006. Ces projections provisoires sont assujetties aux procédures et aux vérifications en fin d'exercice, qui seront prises en considération dans les *Comptes publics de l'Ontario 2005-2006*.

REVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

En 2005-2006, les revenus devraient totaliser 83 939 millions de dollars, soit une hausse de 2 252 millions par rapport au plan budgétaire de 2005-2006, attribuable surtout à l'augmentation des revenus fiscaux découlant du traitement des déclarations de revenus de 2004, à une croissance économique plus vigoureuse et aux revenus tirés du secteur de l'électricité plus élevés.

Une tranche de quelque 1 100 millions de dollars de la hausse des revenus de 2005-2006 supérieure aux prévisions n'a pas d'incidence sur les prévisions des exercices ultérieurs. Il s'agit notamment des montants liés au secteur de l'électricité et des redressements positifs ponctuels touchant les revenus sous-estimés dans les comptes publics antérieurs, qui sont décrits ci-après.

SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES REVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2005-2006
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

		Chiffres provis. 2005-2006
Revenus fiscaux		
Impôt sur le revenu des particuliers	1 002	
Impôt sur les sociétés	481	
Impôt-santé des employeurs	172	
Droits de cession immobilière	85	
Paiements tenant lieu d'impôt (électricité)	284	
Tous les autres impôts et taxes combinés	(10)	
		2 014
Gouvernement du Canada		47
Revenus des entreprises publiques		
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	203	
Toutes les autres entreprises publiques combinées	(12)	
		191
Autres revenus non fiscaux		–
Total des changements de revenus		**2 252**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Évolution des revenus

- On prévoit que les revenus tirés de **l'impôt sur le revenu des particuliers** seront de 1 002 millions de dollars supérieurs aux prévisions du budget de 2005. La croissance plus forte que prévu des traitements et salaires en 2005 a contribué à la hausse des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers. En outre, depuis la publication du budget de 2005, de nouveaux renseignements provenant du traitement des déclarations de revenus des particuliers de 2004 ont entraîné la hausse des revenus de 2004-2005 par rapport aux estimations du budget de 2005 et des *Comptes publics de l'Ontario 2004-2005*. Les revenus plus élevés en 2004-2005 que les estimations du budget de 2005 ont eu pour effet de faire monter le montant de base servant à déterminer les revenus estimatifs tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers pour 2005-2006 et par la suite. De plus, on effectue un redressement ponctuel positif en 2005-2006 pour tenir compte des revenus supérieurs de 437 millions de dollars à ce qui était prévu dans les *Comptes publics de l'Ontario 2004-2005*.

- Les revenus tirés de **l'impôt sur les sociétés** sont estimés à 481 millions de dollars de plus que les prévisions du budget de 2005, en raison surtout des revenus plus élevés découlant du traitement des déclarations de revenus de 2004-2005. La croissance des bénéfices des sociétés plus forte que prévu en 2005 a également contribué à la hausse des revenus tirés de l'impôt sur les sociétés.

- Les revenus générés par **l'impôt-santé des employeurs** devraient être de 172 millions de dollars supérieurs aux prévisions du budget de 2005, en raison surtout de la croissance plus forte des traitements et salaires en 2005 et de la prudence qui marquait les prévisions du budget de 2005.
- On estime que les revenus tirés des **droits de cession immobilière** seront de 85 millions de dollars supérieurs aux prévisions du budget de 2005, surtout en raison de la valeur plus élevée des logements revendus en 2005.
- Les **paiements tenant lieu d'impôt (électricité)** devraient être de 284 millions de dollars supérieurs aux prévisions du budget de 2005 en raison du rendement financier combiné supérieur de l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), de Hydro One Inc. (Hydro One) et des services municipaux d'électricité.
- Le montant de la variation nette de tous les **autres revenus fiscaux** combinés devrait être de 10 millions de dollars inférieur aux prévisions du budget de 2005.
- Les **transferts provenant du gouvernement du Canada** sont de 47 millions de dollars supérieurs aux prévisions du budget de 2005 en raison surtout des transferts accrus dans quelques secteurs, dont les transferts canadiens en matière de santé et de programmes sociaux, le Bien-être social des Indiens et le logement social.
- Le revenu net tiré des **entreprises publiques** a été de 191 millions de dollars supérieur aux prévisions du budget de 2005 en raison surtout de l'augmentation des revenus nets combinés de Hydro One et de l'OPG attribuable principalement à la hausse des prix de l'électricité et de la demande et à un meilleur rendement commercial.
- Les **autres revenus non fiscaux** sont conformes aux prévisions du budget de 2005.

CHARGES AU COURS DE L'EXERCICE

Le total des charges pour 2005-2006 est actuellement estimé à 85 308 millions de dollars, soit une hausse de 1 825 millions de dollars par rapport au plan budgétaire de 2005. Cette hausse est attribuable principalement à des investissements ponctuels dans l'infrastructure économique de la province, dont Transports-Action Ontario. Elle est en partie contrebalancée par des économies de 706 millions de dollars en frais d'intérêt sur la dette.

Composition des charges de programme au cours de l'exercice

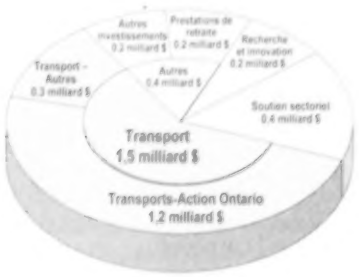

SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES AU COURS DE L'EXERCICE 2005-2006 (EN MILLIONS DE DOLLARS)

		Chiffres provis. 2005-2006
Évolution des charges de programmes :		
Transport :		
Transports-Action Ontario pour des projets prioritaires de transport en commun dans la région du grand Toronto[1]	832	
Transports-Action Ontario — routes et ponts municipaux	400	
Aide accordée à Toronto pour le fonctionnement du métro	200	
Aide aux municipalités pour l'achat d'autobus neufs et la remise à neuf d'autobus	114	
		1 546
Soutien sectoriel :		
Producteurs de céréales et d'oléagineux, horticulteurs et éleveurs	125	
Aide à Stelco	114	
Lutte contre les incendies de forêt	64	
Soutien aux organismes culturels[2]	37	
Stratégie du secteur forestier	28	
Projets culturels communautaires	24	
		392
Recherche et innovation :		
Initiatives de recherche et d'innovation	162	
Laboratoire d'hygiène vétérinaire au Collège de médecine vétérinaire de l'Ontario situé à Guelph	25	
		187
Autres initiatives :		
Prestations de retraite	222	
Investissements stratégiques dans l'infrastructure	60	
Toutes les autres modifications apportées aux programmes (nettes)	124	
		406
Total de l'évolution des charges de programmes		2 531
Économies au titre de l'intérêt sur la dette		(706)
Total de l'évolution des charges au cours de l'exercice		1 825

1 Le montant total pour les projets prioritaires de transport en commun dans la région du grand Toronto dans le cadre de Transports-Action Ontario est de 838 millions de dollars, dont 6 millions de dollars sont prévus en 2006–2007.

2 Les dépenses brutes sont de 49 millions de dollars, mais 12 millions de dollars seront amortis, ce qui se traduira par une charge de 37 millions de dollars en 2005–2006.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique.

Évolution des charges

Les charges totales ont augmenté de 1 825 millions de dollars au cours de l'exercice par rapport aux prévisions du budget de 2005. Cette hausse s'explique par une augmentation des charges de programmes de 2 531 millions de dollars, contrebalancée par des économies de 706 millions de dollars au titre de l'intérêt sur la dette.

Les points saillants de l'évolution des charges au titre des transports en cours d'exercice sont les suivants :

- Le financement de **projets de transport en commun** prioritaires dans la région du grand Toronto (RGT), grâce à un investissement de 832 millions de dollars au cours de l'exercice 2005-2006 par l'entremise du ministère des Transports.
- Un versement ponctuel de 400 millions de dollars de plus au ministère des Transports pour aider les municipalités, à l'extérieur de la RGT surtout, à réaliser des projets de construction et d'entretien de **routes** et de **ponts**.
- Le versement d'un financement ponctuel supplémentaire de 200 millions de dollars au ministère des Transports pour aider la **ville de Toronto** à investir dans les activités de fonctionnement du métro.
- Une somme supplémentaire de 114 millions de dollars a été versée en cours d'exercice au ministère des Transports pour aider les municipalités qui ont passé des commandes pour obtenir des **autobus neufs** et la **remise à neuf d'autobus** en attendant l'élaboration d'un nouveau programme de remplacement des autobus municipaux.

Les points saillants de l'évolution des charges au titre du soutien sectoriel en cours d'exercice sont les suivants :

- Le soutien accordé aux **producteurs de céréales et d'oléagineux, aux horticulteurs et aux éleveurs**, par l'entremise du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, a nécessité un investissement de 125 millions de dollars en cours d'exercice.
- Les charges du ministère des Finances augmentent de 114 millions de dollars en raison de la partie subvention du **prêt** de 150 millions de dollars **consenti à Stelco Inc.**, pour l'aider à mettre en oeuvre son plan de restructuration.
- Un montant supplémentaire de 64 millions de dollars a été fourni au ministère des Richesses naturelles en cours d'exercice pour assumer les **coûts de lutte contre les incendies de forêt** plus élevés que prévu l'été dernier.
- Un montant supplémentaire net de 37 millions de dollars a été fourni pour soutenir les principaux **organismes et attractions culturels** de l'Ontario. Le Musée des beaux-arts de l'Ontario, la Canadian Opera Company, l'École nationale de ballet, le Royal Conservatory of Music et le Musée de l'art céramique George R. Gardiner recevront tous du financement qui les aidera à réaliser leur plein potentiel économique à titre d'attractions touristiques de prédilection. Un montant supplémentaire de 12 millions de dollars inscrit dans les dépenses brutes est fourni au Musée royal de l'Ontario, mais comme cette institution fait partie de l'entité comptable du gouvernement, ce montant sera amorti sans qu'il y ait d'incidence financière en 2005-2006.

- Des fonds supplémentaires de 28 millions de dollars ont été versés en cours d'exercice au ministère des Richesses naturelles dans le cadre de la **Stratégie du secteur forestier** pour l'entretien des chemins forestiers.
- Des fonds supplémentaires de 24 millions de dollars ont été versés en cours d'exercice au ministère de la Culture, principalement pour soutenir différents **projets communautaires et culturels** dans la ville d'Ottawa et pour aider la Fiducie du patrimoine ontarien à repérer, à préserver et à protéger le patrimoine de l'Ontario.

Les points saillants de l'évolution des charges au titre de la recherche et de l'innovation en cours d'exercice sont les suivants :

- Des investissements supplémentaires ont été faits en cours d'exercice pour différentes initiatives de recherche et d'innovation comme l'**Institut Perimeter pour la physique théorique** et l'**Institute for Quantum Computing**, qui totalisent 162 millions de dollars en 2005-2006.
- Des fonds supplémentaires de 25 millions de dollars ont été versés pendant l'exercice au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario pour le **Laboratoire d'hygiène vétérinaire au Collège de médecine vétérinaire de l'Ontario situé à Guelph**. Ce financement fournira au laboratoire la capacité accrue nécessaire pour faire face aux maladies qui menacent la santé des animaux et de l'être humain, comme la grippe aviaire.

Les points saillants des autres modifications clés apportées aux charges sont les suivants :

- Les charges au titre des **prestations de retraite** ont augmenté de 222 millions de dollars en cours d'exercice pour les prestations payables dans les années à venir, à la suite de modifications apportées aux différentes prestations de santé complémentaires accordées aux retraités.
- Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales a effectué des **investissements stratégiques dans l'infrastructure** de 60 millions de dollars pour respecter des engagements antérieurs, par exemple, 35 millions de dollars pour des usines de traitement des eaux usées et d'autres projets municipaux à Hamilton et 25 millions de dollars pour la mise à niveau des usines de traitement des eaux usées à Kingston.
- Les variations de **toutes les autres charges de programmes (nettes)** en cours d'exercice se chiffrent à 124 millions de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable au financement supplémentaire versé aux bibliothèques des Premières nations et aux bibliothèques publiques et à une provision supplémentaire pour le soutien des services d'ambulances terrestres.

Des économies de 706 millions de dollars au titre des **frais d'intérêt sur la dette** ont été réalisées grâce à une gestion efficiente de la dette et à des taux d'intérêt à long terme plus bas que prévu.

Conclusion

Le présent budget confirme les investissements du gouvernement dans l'éducation, l'acquisition de compétences, la santé et l'infrastructure, et son engagement envers une gestion financière responsable et prudente. Il confirme également que le gouvernement est en voie d'atteindre les objectifs d'élimination du déficit énoncés dans le budget de 2005 et d'équilibrer le budget au plus tard en 2008-2009.

Le gouvernement est en voie d'atteindre ses objectifs financiers même si, selon les projections, la croissance économique de l'Ontario sera modérée en 2006 et que les risques découlant de l'évolution de la conjoncture économique mondiale représentent un défi à moyen terme. L'incidence d'un ralentissement de la croissance économique sur les revenus de la province signifie que celle-ci doit continuer à faire preuve de prudence et de discipline si elle veut atteindre ses objectifs financiers à moyen terme.

On trouvera plus de détails sur les perspectives et le plan financiers de l'Ontario dans l'annexe intitulée *Détails des finances de l'Ontario*.

DOCUMENT A
Annexe

Détails des finances de l'Ontario

Introduction

Le Document A, *Créer des occasions de réussir, créer un Ontario plus fort*, brosse un tableau des priorités clés, des perspectives économiques et du plan financier à moyen terme de la province et fait le point sur les progrès réalisés quant à la gestion des changements et sur les résultats affichés par le gouvernement.

La présente annexe fournit des détails sur le rendement financier récent de l'Ontario et d'autres renseignements financiers. En voici les grandes lignes :

- **Section I :** Transparence et responsabilité financières
- **Section II :** Soutien à la santé, à la Fondation Trillium de l'Ontario et aux collectivités découlant des activités de jeu
- **Section III :** Soutien pour des investissements visant à améliorer la santé de la population de l'Ontario
- **Section IV :** Risques possibles, inducteurs de coûts et passif éventuel
- **Section V :** Tableaux et graphiques financiers

Section I : Transparence et responsabilité financières

Le gouvernement s'est engagé à accroître la transparence et la responsabilité et a pris un certain nombre de mesures clés à cette fin.

ACCROISSEMENT DE LA TRANSPARENCE ET DE LA RESPONSABILITÉ

- ☐ La *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* établit de nouvelles normes quant à la planification de l'affectation des ressources par la province ainsi qu'à la façon et au moment de présenter les rapports financiers à la population de l'Ontario.
- ☐ En octobre 2005, le gouvernement a publié la première évaluation à long terme de la situation financière et économique de l'Ontario dans un document intitulé *Horizon 2025 : Une évaluation des perspectives à long terme de l'Ontario*.
- ☐ Le gouvernement de l'Ontario produira, pour la première fois, un rapport préélectoral sur les finances de la province, qui sera passé en revue par le vérificateur général.
- ☐ Le gouvernement a conféré au vérificateur général le pouvoir d'effectuer des vérifications de l'optimisation des ressources des organismes recevant des fonds du gouvernement pour la prestation de services de première ligne.
- ☐ Le gouvernement a entrepris des consultations en vue d'adopter une nouvelle loi sur la fonction publique, dans laquelle seraient enchâssés les principes fondamentaux de la fonction publique : responsabilité, mérite, impartialité politique et professionnalisme. En outre, la loi fournirait un cadre éthique solide pour les fonctionnaires.

CONSOLIDATION DES HÔPITAUX, DES CONSEILS SCOLAIRES ET DES COLLÈGES DANS LES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA PROVINCE

Dans le présent budget, le gouvernement apporte une autre modification majeure à la façon dont les finances de la province sont rendues publiques. Pour la première fois, l'information financière indiquée dans le budget englobe les résultats financiers de trois partenaires importants du secteur public : les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges d'arts appliqués et de technologie. Conformément aux normes de comptabilité publique révisées qu'a émises le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, le gouvernement intégrera aussi cette information étoffée dans les comptes publics de la province qui seront publiés plus tard cette année.

Le vérificateur général de l'Ontario appuie sans réserve l'intégration des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges dans le budget de 2006 :

« [...] Nous appuyons l'intégration de ces organismes du secteur parapublic dans les états financiers sommaires de la province... À mon avis, l'intégration des collèges, des conseils scolaires et des hôpitaux dans le budget de 2006 facilitera la comparaison des résultats réels aux résultats inscrits au budget, ce qui constitue un élément essentiel de la responsabilité financière du secteur public. »
Traduction d'une lettre du vérificateur général du 9 mars 2006.

C'est dans le budget de 2004 que le gouvernement a annoncé que les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges seraient inclus dans les états financiers de la province au moyen de la consolidation « sur une seule ligne » à compter de la publication des *Comptes publics de l'Ontario 2005-2006* et du budget subséquent (2007). En intégrant ces organismes dans le budget de 2006, le

gouvernement a pris cette mesure un an d'avance. Il sera ainsi plus facile de comparer le budget de 2006 avec les *Comptes publics de l'Ontario 2005-2006*, qui seront publiés plus tard cette année.

Le gouvernement prend aussi une mesure importante pour que l'information financière de la province soit présentée à un moment plus opportun en déposant le budget de 2006 avant le début de l'exercice 2006-2007. En déposant plus tôt notre budget et nos prévisions à moyen terme, nous permettons à nos partenaires bénéficiaires de paiements de transfert d'effectuer leur propre planification à l'aide de renseignements plus sûrs. Le gouvernement projette en outre de devancer la date de dépôt du rapport annuel et des états financiers consolidés de 2005-2006. En fournissant des renseignements financiers plus complets, plus faciles à comparer et au moment opportun, le gouvernement accroît la transparence et la responsabilité.

QU'EXIGE LA CONSOLIDATION DES DÉPENSES DES HÔPITAUX, DES CONSEILS SCOLAIRES ET DES COLLÈGES?

L'intégration des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges dans les livres de la province tient compte du fait que ces secteurs sont financés en majeure partie par les contribuables de l'Ontario.

En vue d'intégrer les résultats financiers des secteurs des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges, le gouvernement a modifié la définition des charges de la province dans le présent budget conformément aux normes du CCSP.

- Auparavant, les subventions de fonctionnement et d'immobilisations octroyées par la province à ces secteurs étaient portées au poste des charges dans le budget. À compter du budget de 2006, le gouvernement inclut plutôt les charges nettes de ces trois secteurs dans les charges provinciales.
- Cette modification permet de tenir pleinement compte de la partie des charges des secteurs qui doit être assumée par les contribuables de la province.
- Les charges nettes représentent les coûts de fonctionnement et d'amortissement des immobilisations des secteurs, déduction faite de tout revenu qu'ils perçoivent de sources autres que la province. On peut aussi dire que les charges nettes représentent les subventions de fonctionnement et d'immobilisations provinciales totales octroyées à ces secteurs auxquelles on ajoute tout déficit ou dont on déduit tout excédent qu'ils affichent.

La province amortit ses immobilisations au cours des années où elles servent à dispenser des services au public. Puisque les secteurs des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges font désormais partie de l'entité comptable de la province, les fonds que la province octroie à ces secteurs pour les immobilisations seront aussi amortis en fonction de la vie utile de ces immobilisations au lieu d'être traités comme des charges au titre de subventions d'immobilisations au cours de l'année où ils sont versés.

Ces modifications comptables n'ont aucune incidence sur le financement accordé à ces secteurs par le gouvernement. De plus, elles n'ont pas d'effet sur la gouvernance de ces secteurs par la province ni sur la propriété des actifs de ces secteurs.

Information financière – avant la consolidation

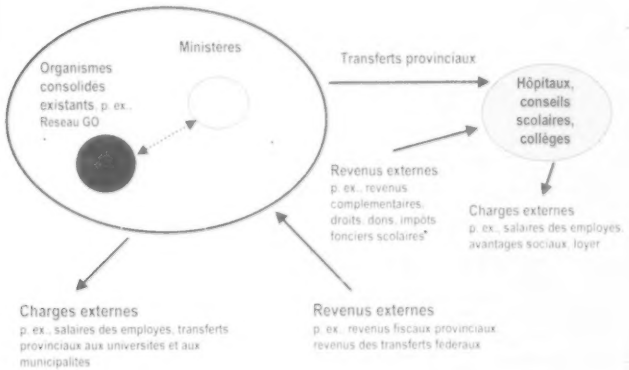

Information financière – après la consolidation

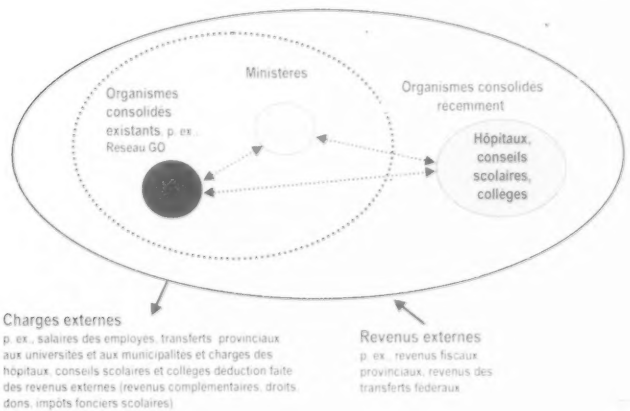

Information financière – avant la consolidation

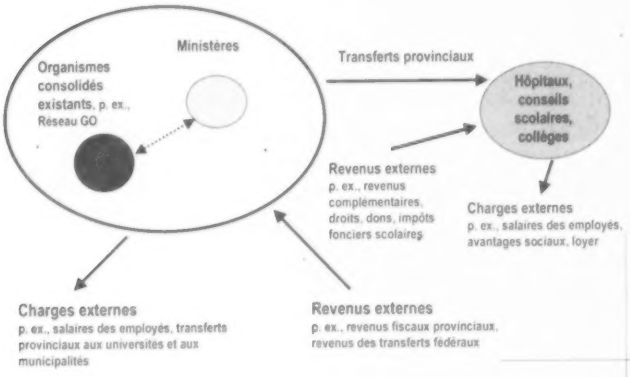

Information financière – après la consolidation

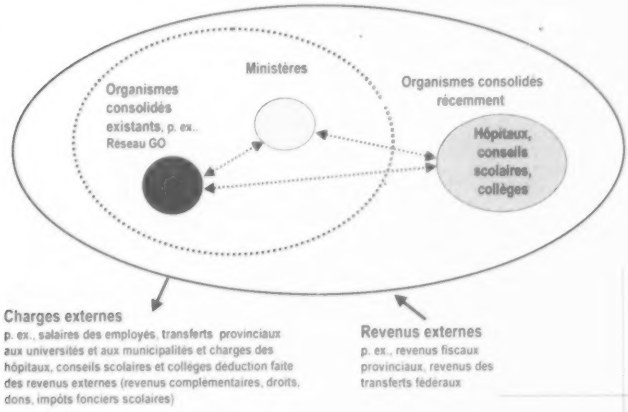

INCIDENCE DE LA CONSOLIDATION DES HÔPITAUX, DES CONSEILS SCOLAIRES ET DES COLLÈGES SUR LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA PROVINCE

Les normes du CCSP fournissent les critères servant à déterminer si un organisme donné devrait faire partie des états financiers du gouvernement.

NORMES DU CONSEIL SUR LA COMPTABILITÉ DANS LE SECTEUR PUBLIC

- Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) est l'autorité comptable indépendante qui établit les normes comptables et d'information financière pour les gouvernements du Canada. La province respecte ces normes.
- En août 2003, le CCSP a émis une nouvelle norme comptable qui établit les critères servant à déterminer les organismes du secteur public qui devraient être inclus dans les états financiers des gouvernements à compter de la publication des comptes publics 2005-2006.
- Dans son rapport annuel de 2003, le vérificateur général de l'Ontario a indiqué que, selon la nouvelle norme du CCSP, il pourrait être justifié d'intégrer les conseils scolaires et les collèges de l'Ontario dans les états financiers de la province, mais de ne pas y intégrer les universités. Il a aussi recommandé que le gouvernement effectue sa propre évaluation afin de déterminer si les organismes de soins de santé devraient y être intégrés. L'évaluation de la province a révélé que les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges devraient être inclus dans les états financiers du gouvernement, comme cela se fait dans la plupart des autres provinces ou territoires du Canada.

Avant la publication du budget de 2006, les états financiers du gouvernement incluaient les ministères, les organismes gouvernementaux (p. ex., le Réseau GO et la Place de l'Ontario) et les entreprises publiques (p. ex., la Régie des alcools de l'Ontario [LCBO] et Hydro One). Dans le présent budget, les états financiers de la province englobent maintenant les 155 hôpitaux publics, y compris trois hôpitaux psychiatriques spécialisés, 104 conseils et administrations scolaires et 24 collèges de la province.

Suite à l'intégration des secteurs des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges dans les états financiers de la province, on a modifié la présentation des états financiers du budget de la façon suivante :

- Pour mettre en évidence le fait que les dépenses de ces secteurs sont assumées par les recettes provinciales, les charges nettes des secteurs des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges sont présentées sur des lignes distinctes. Dans les budgets antérieurs, on incluait les subventions octroyées à ces secteurs dans les dépenses de programme et en immobilisations du ministère concerné.
- Puisque la plupart des dépenses en immobilisations de la province sont désormais comptabilisées en tant qu'investissements dans les immobilisations et amorties au cours des années où, grâce à ces investissements, des services sont dispensés au public, la présentation des immobilisations a aussi été modifiée :
  - l'amortissement étant une dépense annuelle permanente, le tableau Charges d'immobilisations a été fusionné avec le tableau Charges de fonctionnement et est devenu le tableau Charges totales, conformément à la présentation des comptes publics de la province;
  - l'état de l'investissement net dans les immobilisations a été éliminé;

- le tableau Investissements bruts dans les immobilisations a été restructuré et est devenu le tableau Dépenses liées à l'infrastructure.

- Les actifs de ces secteurs, déduction faite de leurs passifs, sont inscrits dans le bilan de la province, ce qui réduit son déficit accumulé.

EFFETS SUR LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITÉ

Grâce à l'information financière étoffée, il est plus facile pour les Ontariennes et Ontariens de constater de quelle façon les deniers publics sont dépensés. Par le passé, si un organisme du secteur parapublic, tel qu'un hôpital ou un conseil scolaire, dépensait plus ou moins que le montant total des subventions et des revenus ne provenant pas de la province, le déficit ou l'excédent n'était pas inscrit dans les rapports financiers du gouvernement. Les déficits étaient inclus dans les charges provinciales uniquement lorsque le gouvernement versait une subvention à un organisme pour combler son déficit.

Comme l'information financière a été étoffée, tout montant supérieur ou inférieur aux charges nettes prévues d'un secteur sera divulgué dans les états financiers du gouvernement provincial et aura une incidence sur les résultats. De cette façon, les rapports financiers de la province indiqueront clairement les résultats financiers des secteurs et leur effet sur les finances de l'Ontario; il suffira de comparer les charges nettes réelles des secteurs avec les chiffres prévus pour l'exercice.

Selon la méthode comptable révisée, si les charges nettes des secteurs des hôpitaux, des conseils scolaires ou des collèges sont supérieures ou inférieures aux prévisions, cela aura désormais un effet sur les résultats financiers de l'Ontario et accroîtra le risque que la province n'atteigne pas les objectifs fixés. Ce risque n'est pas nouveau, mais l'information financière étoffée met davantage ce risque en évidence dans les états financiers de la province.

EFFET DE LA CONSOLIDATION DES HÔPITAUX, DES CONSEILS SCOLAIRES ET DES COLLÈGES

L'effet principal de la consolidation est que les déficits des secteurs des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges sont ajoutés aux charges liées aux subventions provinciales ou que leurs excédents sont déduits de celles-ci. Les déficits ou excédents des secteurs se composent comme suit :

- les déficits ou excédents résultant de leurs activités de fonctionnement (c'est-à-dire les bénéfices de fonctionnement moins les charges de fonctionnement);
- les déficits ou excédents résultant de leurs activités d'investissement en immobilisations (c'est-à-dire les profits d'immobilisations moins l'amortissement des immobilisations).

On estime que la consolidation entraînera une augmentation de 32 millions de dollars des charges en 2005-2006 et une diminution de 104 millions de dollars des charges en 2006-2007. Le tableau ci-après indique les détails de l'incidence de cette consolidation, par secteur, sur les charges de la province de 2005-2006 et de 2006-2007.

EFFET DE LA CONSOLIDATION (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Chiffres provisoires 2005-2006			Plan 2006–2007		
	Subventions de fonctionnement et d'immobilisations	Déficit / (Excédent) du secteur[1]	Charges nettes du secteur	Subventions de fonctionnement et d'immobilisations	Déficit / (Excédent) du secteur[1]	Charges nettes du secteur
Hôpitaux	13 979	82	14 061	14 733	(20)	14 713
Conseils scolaires	10 758	–	10 758	11 228	(46)	11 182
Collèges	1 308	(50)	1 258	1 397	(38)	1 359
		32			(104)	

[1] Compte tenu de l'incidence de l'amortissement des immobilisations et des redressements de consolidation.

Lors du calcul des excédents ou des déficits de ces secteurs, leurs résultats financiers sont redressés avant d'être intégrés aux états financiers de la province afin d'éviter la double comptabilisation et de s'assurer qu'ils sont conformes aux méthodes comptables du gouvernement. Ces redressements concordent avec les normes du CCSP.

REDRESSEMENTS DE CONSOLIDATION

Redressements pour éviter la double comptabilisation :

Différences quant à la fin de l'exercice

- La province peut inscrire une charge à payer au cours d'un exercice tandis qu'un organisme de secteur inscrit les sommes à recevoir au poste des revenus uniquement au cours de l'exercice suivant. Dans ce cas, les charges nettes du secteur seraient désormais redressées de façon que le revenu soit inscrit au cours de la même année où il est versé par la province.

Traitements comptables non réciproques

- La province octroie des fonds pour les investissements dans les immobilisations. La province comptabilise ces fonds au poste des charges au cours de l'exercice où ces fonds sont transférés à l'organisme en question; les collèges et les hôpitaux ne comptabilisent pas les transferts en tant que revenus au cours de l'exercice où ils les reçoivent, mais les amortissent au cours des exercices suivants. Les charges nettes de ces secteurs sont désormais redressées afin d'inscrire les revenus au cours de l'exercice où ils sont reçus dans le but de tenir compte de l'amortissement des immobilisations sur la durée de leur utilisation pour la prestation de services au public.

Redressements pour assurer la conformité des méthodes comptables :

Différences quant à la fin de l'exercice

- L'exercice de leurs conseils scolaires et celui de la province prennent fin le 31 août et le 31 mars respectivement. Les charges nettes des conseils scolaires sont redressées en fonction de l'exercice de la province.

Comptabilité des immobilisations des conseils scolaires

- En vertu des méthodes comptables actuelles, les conseils scolaires n'inscrivent pas leurs immobilisations dans leurs états financiers. Toutefois, la province et les autres secteurs le font. Par conséquent, les charges nettes des conseils scolaires sont redressées lors de la consolidation afin d'inscrire leurs immobilisations et l'amortissement de ces actifs.

EXEMPLE SIMPLIFIÉ DE CONSOLIDATION

Hypothèses :

- La province accorde à un organisme des subventions de fonctionnement de 50 millions de dollars et des subventions d'immobilisations de 20 millions de dollars pour l'année. Les subventions provinciales totalisent donc 70 millions de dollars.
- Les revenus totaux de l'organisme se chiffrant à 80 millions de dollars englobent 70 millions de dollars de subventions provinciales et 10 millions de dollars de dons de tiers (revenus externes).
- L'organisme déclare des charges de fonctionnement de 70 millions de dollars et des charges pour l'amortissement de ses immobilisations de 15 millions de dollars, soit des charges totales de 85 millions de dollars.
- L'organisme affiche un déficit de 5 millions de dollars car ses charges totalisent 85 millions de dollars et ses revenus, 80 millions de dollars.

Charges prévues au budget au cours d'années antérieures – avant la consolidation
Le budget provincial avant la consolidation englobait des subventions de fonctionnement de 50 millions de dollars et des subventions d'immobilisations de 20 millions de dollars, soit des charges totales de 70 millions de dollars pour l'exercice.

Charges prévues au budget à compter de 2006 – après la consolidation
Dans le budget consolidé de 2006, on n'inclut pas les subventions de fonctionnement de 50 millions de dollars ni les subventions d'immobilisations de 20 millions de dollars dans les charges de programmes du ministère en question. On inscrit plutôt les charges nettes de 75 millions de dollars (85 millions de dollars de charges moins 10 millions de dollars de revenus externes) sur une ligne distincte. On peut aussi dire que les charges nettes correspondent aux subventions provinciales de 70 millions de dollars auxquelles on ajoute le déficit de l'organisme de 5 millions de dollars.

Incidence de la consolidation
Dans cet exemple, les charges de la province ont augmenté de 5 millions de dollars. Cette hausse découle de ce qui suit :

- le déficit de fonctionnement de 10 millions de dollars de l'organisme (les charges de fonctionnement de 70 millions de dollars de l'organisme moins ses revenus de fonctionnement de 60 millions de dollars);
- de cette somme, on déduit les 5 millions de dollars liés aux immobilisations résultant du changement de méthode comptable qui fait en sorte que la charge liée aux subventions d'immobilisations de 20 millions de dollars soit devenue une charge au titre de l'amortissement de 15 millions de dollars pour l'organisme.

Le tableau ci-après illustre ces résultats.

INCIDENCE DE LA CONSOLIDATION
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

Avant la consolidation				Après la consolidation	Effet de la hausse/ (baisse) des charges
	Livres de l'organisme		Livres de la province	Livres de la province	Livres de la province
	Revenus	Charges	Charges	Charges	
Immobilisations	20	15	20	15	(5)
Fonctionnement	50	70	50	70	20
Revenus externes	10	–	–	(10)	(10)
Fonctionnement net	60	70	50	60	10
Total	80	85	70	75	5
	Déficit	5	Charges – subventions 70	Charges nettes 75	5

CHANGEMENTS APPORTÉS À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le tableau suivant résume l'incidence que les redressements décrits précédemment auront sur les charges indiquées au tableau A4 du budget de 2006 et de quelle façon il se compare aux tableaux des charges des budgets précédents.

La première colonne du tableau qui suit indique les renseignements sur le fonctionnement pour 2006-2007 que renfermait le tableau A4 du budget de 2005. La deuxième colonne indique les renseignements sur les immobilisations pour 2006-2007, tels qu'ils auraient été présentés dans le tableau A5 du budget de 2005. La quatrième colonne montre les redressements découlant de l'intégration des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges dans les états financiers de la province. La cinquième colonne renferme le total de ces chiffres, soit le montant indiqué dans le tableau A4 du présent budget.

Autrement dit, le tableau A4 du présent budget renferme les renseignements qu'on trouvait dans les tableaux sur les charges de fonctionnement et d'immobilisations des années précédentes, renseignements redressés pour la consolidation des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. Cette présentation révisée est maintenant conforme à celle du tableau 3 des Comptes publics du gouvernement provincial.

On a révisé les tableaux sur l'investissement dans les immobilisations qui se trouvaient dans les budgets antérieurs, car la majorité des dépenses en immobilisations de la province sont désormais inscrites en tant qu'investissement dans les immobilisations et sont amorties ou imputées aux charges annuelles au cours des années où ces immobilisations servent à dispenser des services au public.

Le tableau Investissements bruts dans les immobilisations (tableau A7 du budget de 2005) a été restructuré et est devenu le tableau Dépenses liées à l'infrastructure (tableau A5) dans le présent budget. La quatrième colonne « Dépenses totales liées à l'infrastructure » du tableau révisé renferme les dépenses liées aux immobilisations corporelles de la province et les subventions au

titre des immobilisations accordées aux organismes du secteur public. Dans les budgets précédents, elles étaient indiquées dans le tableau Investissements bruts dans les immobilisations. De plus, cette colonne englobe, pour la première fois, les subventions octroyées aux conseils scolaires et aux établissements de soins de longue durée aux fins du financement de leurs immobilisations. Dans le budget de 2005, ces subventions faisaient partie des charges de fonctionnement.

En outre, la colonne « Dépenses totales liées à l'infrastructure » du tableau A5 est divisée en deux catégories principales (présentées dans la deuxième et la troisième colonne) :

- les dépenses liées à l'infrastructure de la deuxième colonne qui sont consacrées à des immobilisations et amorties au poste des charges annuelles de la province au cours d'années futures. Ces dépenses ne sont pas incluses dans les charges de l'exercice courant. Seule la partie amortie des dépenses relatives à l'exercice en cours est comprise dans les charges de 2006-2007 indiquées au tableau A4;
- les dépenses liées à l'infrastructure, qui sont consolidées dans la troisième colonne. Elles sont incluses dans les charges de la province pour l'exercice courant et indiquées au tableau A4.

En vue de se conformer à la présentation du tableau Charges totales (A4) révisé du présent budget, dans le nouveau tableau A5, les dépenses liées à l'infrastructure des hôpitaux sont indiquées séparément des autres dépenses du secteur de la santé. De plus, les dépenses des secteurs des conseils scolaires et des collèges sont indiquées séparément des autres dépenses liées à l'éducation relatives aux universités.

Les résultats financiers provisoires pour l'exercice 2005-2006 (colonne 1) du tableau Dépenses liées à l'infrastructure correspondent au tableau Investissements bruts dans les immobilisations présenté dans le budget de 2005. Ils ont été reformulés et actualisés afin de comparer les résultats financiers provisoires de 2005-2006 à ceux du plan de 2006-2007.

Enfin, l'ajout du nouveau tableau Dépenses liées à l'infrastructure (A5) a entraîné l'élimination de l'État de l'investissement net dans les immobilisations qui faisait auparavant partie du budget. Les renseignements sur l'acquisition et l'amortissement des immobilisations corporelles importantes que renfermait auparavant ce tableau sont indiqués dans le tableau sur le programme d'emprunt pour 2005-2006 du Document D, *Emprunt et gestion de la dette*.

ILLUSTRATION DES CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION DES CHARGES EN 2006-2007 (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2006-2007 avant la consolidation[1]			2006-2007 après la consolidation[2]	
Ministère	**Fonct.**	**Immob.**	**Total**	**Effet – consolid.**	**Plan 2006-2007**
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	607	273	880	–	880
Aide unique et extraordinaire	16	–	16	–	16
Procureur général	1 234	67	1 301	–	1 301
Commission de régie interne	169	–	169	–	169
Services à l'enfance et à la jeunesse	3 244	20	3 264	–	3 264
Affaires civiques et Immigration[3]	144	–	144	(53)	91
Services sociaux et communautaires	7 007	38	7 045	–	7 045
Sécurité communautaire et Services correctionnels	1 841	46	1 887	–	1 887
Culture	304	62	366	–	366
Secrétariat du renouveau démocratique	10	–	10	–	10
Développement économique et Commerce	351	–	351	–	351
Éducation	11 603	10	11 613	(11 175)	438
Conseils scolaires[4]	–	–	–	11 182	11 182
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants	408	–	408	–	408
Énergie	188	41	229	–	229
Environnement	273	29	302	–	302
Bureaux du corps exécutif	19	–	19	–	19
Finances – pour son propre compte	1 056	4	1 060	–	1 060
Intérêt sur la dette	9 429	–	9 429	–	9 429
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	731	–	731	–	731
Achats d'électricité	988	–	988	–	988
Fonds de prévoyance	995	–	995	–	995
Services gouvernementaux	718	18	736	–	736
Prestation de retraite et autres avantages sociaux futurs	594	–	594	–	594
Santé et Soins de longue durée	34 677	384	35 061	(14 733)	20 328
Hôpitaux[4]	–	–	–	14 713	14 713
Promotion de la santé	334	29	363	–	363
Affaires intergouvernementales	9	–	9	–	9
Travail	150	–	150	–	150
Affaires municipales et Logement	628	65	693	–	693
Richesses naturelles	622	60	682	–	682
Développement du Nord et Mines	114	233	347	–	347
Office des affaires francophones	4	–	4	–	4
Renouvellement de l'infrastructure publique	32	82	114	–	114
Fonds de prévoyance	–	175	175	–	175
Recherche et Innovation	262	83	345	–	345
Secrétariat des affaires autochtones	18	3	21	–	21
Tourisme	130	31	161	–	161
Formation, Collèges et Universités	5 233	40	5 273	(1 397)	3 876
Collèges[4]	–	–	–	1 359	1 359
Transports	1 124	819	1 943	–	1 943
Transports-Action Ontario	–	6	6	–	6
Économies de fin d'exercice	(550)	(150)	(700)	–	(700)
Total	**84 716**	**2 468**	**87 184**	**(104)**	**87 080**

1. Illustre la façon dont le plan de 2006-2007 aurait été présenté si la province n'avait pas consolidé les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges.
2. La consolidation fait référence à la consolidation des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges.
3. Les paiements de transfert au titre de l'anglais langue seconde pour adultes accordés par le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration aux conseils scolaires sont inclus dans les charges nettes des conseils scolaires lors de la consolidation.
4. Représente les charges nettes.

Section II : Soutien à la santé, à la Fondation Trillium de l'Ontario et aux collectivités découlant des activités de jeu

Le produit des activités de jeu qui revient à la province continue d'être utilisé pour soutenir les priorités provinciales, notamment le fonctionnement et le soutien des hôpitaux, les organismes de bienfaisance, les athlètes amateurs, les collectivités et le secteur agricole.

SOUTIEN AUX SERVICES DE SANTÉ, AUX ORGANISMES DE BIENFAISANCE, AU TRAITEMENT DU JEU PROBLÉMATIQUE ET AUX PROGRAMMES CONNEXES
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Chiffres provisoires 2005-2006	Plan 2006-2007
Revenus tirés des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes		
Fonctionnement des hôpitaux	1 498	1 437
Fondation Trillium de l'Ontario	100	100
Traitement du jeu problématique et programmes connexes	36	36
Athlètes amateurs de l'Ontario	3	13
Revenus générés par les casinos commerciaux		
Priorités générales du gouvernement	316	157
Total	**1 953**	**1 743**

Sources : ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

REVENUS TIRÉS DES LOTERIES, DES CASINOS DE BIENFAISANCE ET DES MACHINES À SOUS DANS LES HIPPODROMES

Aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, les revenus provinciaux nets générés par les loteries, les casinos de bienfaisance et les machines à sous dans les hippodromes doivent être utilisés pour soutenir des services tels que le fonctionnement des hôpitaux, les programmes de traitement du jeu problématique et les programmes connexes, ainsi que le financement d'organismes de bienfaisance par l'entremise de la Fondation Trillium de l'Ontario.

- On estime que des revenus nets de 1 437 millions de dollars provenant de loteries, de casinos de bienfaisance et de machines à sous dans les hippodromes seront affectés au fonctionnement des hôpitaux en 2006-2007. Les fonds générés par le secteur des jeux qui sont versés aux hôpitaux sont légèrement inférieurs à ce qu'ils étaient l'année dernière, mais les charges nettes des hôpitaux, après consolidation, augmenteront de 652 millions de dollars cette année pour passer à 14,7 milliards de dollars. Les charges seront acquittées grâce à d'autres sources de revenus du gouvernement.
- En 2006-2007, la Fondation Trillium de l'Ontario recevra 100 millions de dollars pour aider à bâtir des collectivités saines et dynamiques grâce à des contributions aux organismes de bienfaisance et aux organismes sans but lucratif.

- Deux pour cent des revenus bruts tirés des machines à sous, ce qui devrait représenter 36 millions de dollars en 2006-2007, sont affectés à des programmes de recherche, de prévention et de traitement touchant le jeu problématique.
- La loterie Quest for Gold permettra d'accorder, en 2006-2007, un soutien financier direct estimé à 13 millions de dollars aux athlètes amateurs ontariens affichant de bonnes performances. Ce financement leur permettra également d'obtenir davantage de services d'entraîneurs et de développer leurs aptitudes.

PROFITS DES CASINOS COMMERCIAUX

- En 2006-2007, les revenus provinciaux nets tirés des casinos commerciaux, estimés à 157 millions de dollars, seront utilisés pour soutenir les priorités générales du gouvernement, notamment les services de santé, l'éducation et l'infrastructure publique.
- Depuis que les casinos commerciaux sont en activité, ils ont permis la création de 27 000 emplois directs et indirects en Ontario. On estime que les activités des casinos commerciaux et l'accroissement du tourisme qui en découle ont des retombées annuelles de 2,4 milliards de dollars pour l'économie de la province.

AUTRES BÉNÉFICIAIRES DES REVENUS GÉNÉRÉS PAR LES CASINOS DE BIENFAISANCE ET LES MACHINES À SOUS DANS LES HIPPODROMES

SOUTIEN AU SECTEUR AGRICOLE ET AUX MUNICIPALITÉS[1]
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Chiffres provisoires 2005-2006	Plan 2006-2007
Secteur agricole	296	315
Municipalités	73	76
Total	**369**	**391**

[1] La part des revenus tirés des machines à sous des hippodromes qui revient au secteur agricole et la part des revenus tirés des machines à sous des casinos de bienfaisance et des hippodromes qui revient aux municipalités sont versées directement par la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.

Source : ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique de l'Ontario.

- Vingt pour cent des revenus bruts générés par les machines à sous dans les hippodromes visent à favoriser la croissance économique de l'industrie des courses de chevaux. Depuis 1998, cette initiative a permis de verser plus de 1,7 milliard de dollars à une composante clé du secteur agricole de la province. Pour 2006-2007, on évalue à 315 millions de dollars le soutien supplémentaire qui sera accordé.
- Une partie des revenus bruts générés par les machines à sous évaluée à 76 millions de dollars en 2006-2007 sera fournie aux municipalités où se trouvent des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes. Ces revenus compenseront en partie les coûts de l'infrastructure et des services locaux.

Section III : Soutien pour des investissements visant à améliorer la santé de la population de l'Ontario

Le gouvernement mise entre autres sur des programmes et services financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère de la Promotion de la santé pour réaliser son objectif prioritaire d'améliorer la santé de la population de l'Ontario.

AUGMENTATIONS ANNUELLES DU FINANCEMENT CONTRIBUANT À L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Augmentation 2006-2007	
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée :		
Services en vertu de l'Assurance-santé de l'Ontario – pour financer les services dispensés par les médecins et d'autres praticiens de la santé, y compris la mise en oeuvre des 100 nouvelles équipes Santé familiale qui viennent d'être annoncées	523	
Soins à domicile et services communautaires et de santé mentale – pour offrir des services de soins à domicile à plus de 13 000 Ontariennes et Ontariens de plus et dispenser des services de santé mentale à près de 15 000 autres personnes dans les collectivités	210	
Établissements de soins de longue durée – pour améliorer la qualité des soins offerts à plus de 75 500 pensionnaires d'établissements de soins de longue durée	155	
Autre – principalement pour appuyer les services dispensés par les bureaux de santé, y compris porter la contribution du gouvernement provincial aux bureaux de santé à 75 % en janvier 2007 et financer les programmes de médicaments de l'Ontario et les services d'urgence	283	
Total partiel (sauf les hôpitaux)		1 171
Hôpitaux – pour accroître les dépenses nettes de 155 hôpitaux (y compris trois hôpitaux psychiatriques spécialisés), dont le financement de plus de 300 000 chirurgies et diagnostics supplémentaires comparativement à 2003-2004		652
Ministère de la Promotion de la santé :		
Prévention des maladies chroniques et promotion de la santé – pour appuyer des programmes et services qui font la promotion de choix et de modes de vie sains en vue d'éviter les blessures et de réduire le stress	68	
Sports et loisirs[1] – surtout pour porter le taux de participation à des activités physiques à 55 % d'ici 2010	8	
Total – Ministère de la Promotion de la santé		76
Augmentation totale du financement		**1 899**

[1] Exclut une augmentation de 28,5 millions de dollars au titre des investissements en capitaux.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

En 2006-2007, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée dépensera 1 823 millions de dollars de plus qu'au cours de l'exercice précédent. En tenant compte de toutes les dépenses dans le secteur de la santé, la province consacrera à ce secteur 1 899 millions de dollars de plus en 2006-2007 qu'en 2005-2006. Les revenus prévus en matière de santé, comprenant les paiements de transfert fédéraux (tels que le Transfert canadien en matière de santé, le Fonds pour la réduction des temps d'attente et le Fonds pour la santé publique et l'immunisation), l'impôt-santé des

employeurs, la Contribution-santé de l'Ontario et le produit net des activités de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, devraient augmenter de 93 millions de dollars en 2006-2007.

Il faut préciser que tous les revenus liés à la santé ne couvrent qu'en partie les dépenses totales consacrées au secteur de la santé. En 2006-2007, les revenus liés à la santé devraient s'élever à 16,6 milliards de dollars, soit seulement 47 % environ des 35,4 milliards de dollars dont le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère de la Promotion de la santé ont besoin.

D'ici 2008-2009, l'investissement supplémentaire cumulatif de la province dans l'amélioration de la santé totalisera 34,4 milliards de dollars. Le total des revenus cumulatifs globaux provenant de la Contribution-santé de l'Ontario et des transferts fédéraux pour appuyer les soins de santé s'élèvera à 26,6 milliards de dollars en 2008-2009.

Changement cumulatif dans les revenus et les charges liés à la santé d'ici 2008-2009

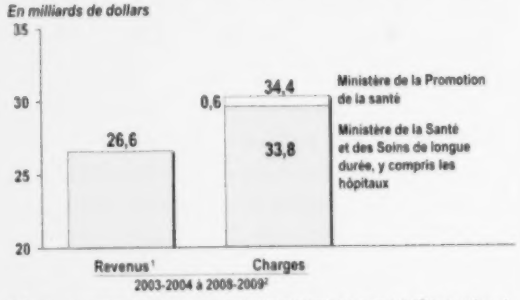

[1] Comprennent les transferts du gouvernement fédéral et la Contribution-santé de l'Ontario seulement.
[2] Changement cumulatif d'ici 2008-2009 par rapport à 2003-2004.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Il importe de noter que le gouvernement appuie également de nombreux autres programmes et services qui contribuent à l'amélioration de la santé. Par exemple, les programmes de santé mentale pour enfants offerts par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, les prestations liées aux médicaments accordées par le ministère des Services sociaux et communautaires ainsi que les programmes d'études en médecine offerts par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités contribuent tous à l'amélioration de la santé des Ontariennes et des Ontariens.

Section IV : Risques possibles, inducteurs de coûts et passif éventuel

Conformément à la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, la présente section met en relief les risques et sensibilités clés qui pourraient avoir une incidence sur le plan financier si la conjoncture économique, la demande liée aux programmes ou la matérialisation des passifs subissaient des changements imprévus. Il est à noter que ces renseignements, bien qu'utiles, ne sont que des indications et qu'ils peuvent varier selon la nature et la forme des risques possibles et du passif éventuel.

L'ÉCONOMIE ONTARIENNE ET LES REVENUS PROVINCIAUX

Une économie en croissance, caractérisée par une hausse des revenus, des bénéfices des sociétés et des dépenses à la consommation, génère des revenus plus élevés qui permettent de financer les services publics. Les revenus fiscaux sont la plus importante catégorie de revenus provinciaux. Ainsi, sur un montant total de 85,7 milliards de dollars prévu au titre des revenus provinciaux en 2006-2007, 61,3 milliards, ou environ 71 %, devraient provenir des impôts et taxes. Trois sources de revenus au sein de cette catégorie, à savoir l'impôt sur le revenu des particuliers, la taxe de vente au détail et l'impôt sur les sociétés, représentent quelque 56 % des revenus totaux. Cependant, l'incertitude face à l'avenir fait partie intégrante de toute projection pluriannuelle de sorte qu'une planification prudente constitue un élément crucial de tout plan de réduction du déficit.

La présente section met en relief certains des risques et sensibilités clés qui pourraient avoir une incidence sur le plan financier si la conjoncture économique subissait des changements imprévus. Les hypothèses économiques ayant servi à établir les projections de revenus sont décrites à l'annexe au Document B, *Perspectives économiques de l'Ontario*.

CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS – ÉCONOMIE ET REVENUS

Éléments clés	Hypothèse 2006-2007	Sensibilités 2006-2007
Total des revenus		
– PIB réel	Croissance de 2,3 % en 2006	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel modifie les revenus de 645 millions de dollars. Ce montant peut varier grandement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
– Indice du PIB	Croissance de 2,2 % en 2006	
– Taux d'intérêt du Canada	Taux des bons du Trésor de 3 mois fixé à 4,0 % en 2006	Une augmentation de un point de pourcentage des taux d'intérêt fait diminuer les revenus de 65 à 325 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.
– PIB réel des États-Unis	Croissance de 3,4 % en 2006	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel des États-Unis modifie les revenus de 195 à 475 millions de dollars.
– Taux de change du dollar canadien	87,0 cents américains en 2006	Une augmentation de un cent du taux de change du dollar canadien fait diminuer les revenus de 25 à 115 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.
Total des revenus fiscaux		
– Assiette de revenu[1]	Croissance de 3,6 % en 2006-2007	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB nominal modifie les revenus de 590 millions de dollars. Ce montant peut varier grandement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
– PIB nominal	Croissance de 4,5 % en 2006	
Revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers		
– Assiette de revenu	Croissance de 5,6 % en 2006-2007	
Principales hypothèses économiques		
– Traitements et salaires	Croissance de 4,7 % en 2006	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des traitements et salaires modifie les revenus de 240 millions de dollars.
– Emploi	Croissance de 1,3 % en 2006	
– Revenu des entreprises non constituées en personne morale	Croissance de 4,2 % en 2006	
Principales hypothèses en matière de revenus		
– Revenus nets – gains en capital	Diminution de 18,0 % en 2006	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des gains en capital nets modifie les revenus de 4 millions de dollars.
– Déductions au titre des REER	Croissance de 6,0 % en 2006	Une augmentation de un point de pourcentage du taux de croissance des déductions au titre des REER fait diminuer les revenus de 15 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.

CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS – ÉCONOMIE ET REVENUS

Éléments clés	Hypothèse 2006-2007	Sensibilités 2006-2007
– Cotisations – Année d'imposition 2005[2]	20,3 milliards de dollars	Une variation de un point de pourcentage des cotisations fiscales des particuliers en 2005 modifie les revenus de 203 millions de dollars[3].
– Cotisations – Année d'imposition 2004 et auparavant[2]	0,8 milliard de dollars	Une variation de un point de pourcentage des cotisations fiscales des particuliers en 2004 et auparavant modifie les revenus de 8 millions de dollars[3].
Revenus tirés de la taxe de vente au détail		
– Assiette de revenu	Croissance de 4,2 % en 2006-2007	
Comprend :		
– Dépenses des ménages imposables	Croissance de 3,6 % en 2006-2007	
– Autres dépenses imposables	Croissance de 4,9 % en 2006-2007	
Principales hypothèses économiques		
– Ventes au détail	Croissance de 4,2 % en 2006	
– Dépenses de consommation nominales	Croissance de 4,3 % en 2006	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des dépenses de consommation nominales modifie les revenus de 90 millions de dollars.
Revenus tirés de l'impôt sur les sociétés		
– Assiette de revenu	Croissance de 2,7 % en 2006-2007	
– Bénéfices des sociétés	Croissance de 3,8 % en 2006	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des bénéfices des sociétés avant impôts modifie les revenus de 65 millions de dollars.
– Remboursements au titre des cotisations fiscales de 2005-2006[4]	1,2 milliard de dollars exigibles en 2006-2007	Une augmentation de un point de pourcentage des remboursements de 2005-2006 fait diminuer les revenus de 12 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai[3].
– Paiements d'impôt au moment de la production de la déclaration en 2005-2006	0,5 milliard de dollars à recevoir en 2006-2007	Une variation de un point de pourcentage des paiements d'impôt au moment de la production de la déclaration en 2005-2006 modifie les revenus de 5 millions de dollars[3].
– Paiements des cotisations d'impôt de 2005-2006	0,6 milliard de dollars à recevoir en 2005-2006 et en 2006-2007	Une variation de un point de pourcentage des paiements des cotisations d'impôt en 2005-2006 modifie les revenus de 6 millions de dollars[3].

CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS – ÉCONOMIE ET REVENUS

Éléments clés	Hypothèse 2006-2007	Sensibilités 2006-2007
Revenus tirés de l'impôt-santé des employeurs		
– Assiette de revenu	Croissance de 4,3 % en 2006-2007	
– Traitements et salaires	Croissance de 4,7 % en 2006	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance des traitements et salaires modifie les revenus de 35 millions de dollars.
Revenus tirés de la Contribution-santé de l'Ontario		
– Assiette de revenu	Croissance de 4,9 % en 2006-2007	
– Revenu des particuliers	Croissance de 4,7 % en 2006	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du revenu des particuliers modifie les revenus de 25 millions de dollars.
– Cotisations pour l'année d'imposition 2005	2,4 milliards de dollars en 2005	Une variation de un point de pourcentage des cotisations de la Contribution-santé de l'Ontario de 2005 modifie les revenus de 24 millions de dollars.
Revenus tirés de la taxe sur l'essence		
– Assiette de revenu	Croissance de 0,1 % en 2006-2007	
– Prix de l'essence à la pompe	88,0 cents le litre en 2006	Une augmentation de un cent le litre du prix de l'essence à la pompe fait diminuer les revenus de 2 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.
Revenus tirés de la taxe sur les carburants		
– Assiette de revenu	Croissance de 0,7 % en 2006-2007	
– PIB réel	Croissance de 2,3 % en 2006	Une variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel modifie les revenus de 13 millions de dollars.
Revenus tirés des droits de cession immobilière		
– Assiette de revenu	Diminution de 1,4 % en 2006-2007	
– Reventes de logements	Diminution de 4,7 % en 2006	Une variation de un point de pourcentage du nombre de logements revendus et du prix de revente modifie les revenus de 10 millions de dollars.
– Prix de revente	Croissance de 3,0 % en 2006	

CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS – ÉCONOMIE ET REVENUS

Éléments clés	Hypothèse 2006-2007	Sensibilités 2006-2007
Transferts – Santé et programmes sociaux		
– Assiette de revenu – Canada	28,6 milliards de dollars en 2006-2007	
– Part du revenu de l'Ontario	37,7 % en 2006-2007	
– Pourcentage de la population de l'Ontario	38,9 % en 2006-2007	Une variation de un dixième de point de pourcentage de la population modifie les revenus de 44 millions de dollars.
– Part de l'assiette de l'IRP fédéral de base de l'Ontario	43,9 % en 2006-2007	Une augmentation de un dixième de point de pourcentage de l'assiette de l'impôt fédéral de base sur le revenu des particuliers fait diminuer les revenus de 6 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.

1 L'assiette de revenu est constituée des revenus, à l'exception de l'incidence des mesures, des rajustements pour les variations avec les estimations antérieures des comptes publics et d'autres facteurs ponctuels.

2 Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) de l'Ontario de 2005 sont estimatifs car la plupart des déclarations de revenus de 2005 doivent être évaluées par l'Agence du revenu du Canada. Certains montants fiscaux de 2004 et d'années précédentes doivent toujours être évalués.

3 Un changement dans les cotisations aux fins de l'impôt sur le revenu des particuliers de 2005 ou des années précédentes ou dans les revenus tirés de l'impôt sur les sociétés de 2005-2006 aura un effet sur les revenus de 2006-2007 en raison d'un changement à l'assiette de revenu à laquelle est appliquée la croissance pour le présent exercice.

4 Les remboursements d'impôt sur les sociétés pour 2005-2006 sont toujours incertains parce qu'une grande partie des sociétés ont jusqu'au 30 juin 2006 pour produire leur déclaration de revenus.

RISQUES ET SENSIBILITÉS LIÉS AUX CHARGES

Un grand nombre de programmes dispensés par la province sont assujettis à des risques éventuels et à des inducteurs de coûts tels que la hausse de l'utilisation et la variation de l'effectif ou du nombre de cas. Les sensibilités suivantes sont fondées sur les moyennes des charges dans les secteurs de programmes et peuvent varier selon la nature et la forme des risques éventuels.

CERTAINS RISQUES ET SENSIBILITÉS LIÉS AUX CHARGES

Programme/Secteur	Hypothèse 2006-2007	Sensibilités 2006-2007
Santé	Croissance annuelle de 5,8 %	Variation de 1 % dans le secteur de la santé : 354 millions de dollars.
Hôpitaux	Croissance annuelle de 4,6 %	Variation de 1 % des charges nettes des hôpitaux : 147 millions de dollars.
Programmes de médicaments	Croissance annuelle de 10 %	Variation de 1 % dans l'utilisation de tous les programmes de médicaments : 35 millions de dollars (personnes âgées et bénéficiaires de l'aide sociale).
Centres de soins de longue durée	Plus de 75 500 lits de soins de longue durée	Le coût moyen de fonctionnement provincial d'un lit, déduction faite des revenus des quotes-parts versées par les pensionnaires, dans un centre de soins de longue durée est de 38 000 $ par année. Une variation de 1 % du nombre des lits : 28 millions de dollars.
Soins à domicile	Plus de 16,7 millions d'heures de services d'aides familiales et de soutien;	Variation de 1 % des heures de services d'aides familiales et de soutien : 4 millions de dollars.
	8,9 millions de visites par du personnel infirmier et des professionnels	Variation de 1 % des visites par du personnel infirmier et des professionnels : 6 millions de dollars.
Écoles élémentaires et secondaires[1]	Effectif quotidien moyen : près de 2 millions d'élèves	Variation de 1 % de l'effectif : 160 millions de dollars.
Étudiantes et étudiants universitaires[1]	314 000 étudiantes et étudiants à temps plein des premier, deuxième et troisième cycles	Variation de 1 % de l'effectif : 22 millions de dollars.
Ontario au travail[1]	Moyenne annuelle de 201 000 cas	Variation de 1 % de l'effectif : 16 millions de dollars.
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées[1]	Moyenne annuelle de 233 000 cas	Variation de 1 % de l'effectif : 24 millions de dollars.
Étudiantes et étudiants collégiaux	151 000 étudiantes et étudiants à plein temps	Variation de 1 % de l'effectif : 7 millions de dollars.
Intérêt sur la dette	Coût moyen d'emprunt prévu : environ 5,1 %	Variation de 100 points de base des taux d'emprunt : environ 250 millions de dollars.
Système correctionnel	2,8 millions de jours-détenus adultes par année	Coût moyen de 162 $ par détenu par jour. Variation de 1 % des jours-détenus : 5 millions de dollars.

[1] Chiffres de 2005-2006.

COÛTS DE RÉMUNÉRATION

Les coûts de rémunération et les règlements salariaux constituent d'importants inducteurs de coûts et ont une incidence considérable tant sur les finances des partenaires du secteur parapublic que sur celles de la province.

Secteur	Coût de 1 % d'augmentation salariale	Taille du secteur
Paiements versés aux médecins dans le cadre de l'Assurance-santé de l'Ontanrio[1]	75 millions de dollars	Près de 22 000 médecins en Ontario, englobant quelque 10 900 médecins de famille et 11 100 spécialistes.
Infirmières et infirmiers dans les hôpitaux[2]	43 millions de dollars	Équivalents temps plein : plus de 53 000 infirmières et infirmiers dans les hôpitaux.
Personnel des écoles élémentaires et secondaires[3]	121 millions de dollars	Plus de 190 000 membres du personnel, y compris le personnel enseignant, administratif, de direction, de soutien et chargé de l'entretien.
Personnel des collèges[4]	11 millions de dollars	Près de 35 000 membres du personnel, y compris le corps professoral ainsi que le personnel administratif, de direction, de soutien et chargé de l'entretien.
Fonction publique de l'Ontario[5]	51 millions de dollars	Plus de 64 000 fonctionnaires.

1 Perspectives de 2006-2007.
2 Chiffres de 2005-2006.
3 Un pour cent d'augmentation des repères salariaux des Subventions pour les besoins des élèves en fonction de l'année scolaire 2005-2006.
4 Chiffres de 2004-2005.
5 Chiffres de 2005-2006; représentent les coûts totaux de rémunération.

PASSIF ÉVENTUEL

Outre les principaux risques économiques et sensibilités liées à la demande auxquels il est exposé, le plan financier est aussi assujetti à des risques découlant du passif éventuel du gouvernement. La réalisation ou non de ces obligations échappe au contrôle du gouvernement. Des pertes pourraient survenir à la suite de règlements judiciaires, de manquements dans le cadre de projets et de garanties de prêt ou de financement. Des provisions pour pertes ayant de fortes chances de se réaliser et dont on peut raisonnablement faire une estimation sont imputées au titre des passifs dans les états financiers de la province. Le rapport annuel et les états financiers consolidés de 2004-2005, qui ont été publiés en septembre 2005, faisaient état d'importants passifs éventuels, qui sont décrits ci-après.

Ontario Nuclear Funds Agreement

La province a certaines responsabilités en matière de déclassement et de gestion des déchets de combustion des centrales nucléaires. La province, l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), une filiale appartenant entièrement à la province, et certaines filiales de l'OPG sont parties à l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA), qui vise à mettre sur pied, à financer et à gérer des fonds distincts de façon à pouvoir assumer les coûts de déclassement des centrales nucléaires et de gestion des déchets de combustion des centrales nucléaires. Aux termes de l'ONFA, la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent

les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. En outre, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour le fonds de gestion des déchets de combustion des centrales nucléaires. Elle a également procuré une garantie provinciale directe à la Commission canadienne de sûreté nucléaire au nom de l'OPG jusqu'à concurrence de 1,5 milliard de dollars en ce qui a trait à la partie des obligations liées au déclassement et à la gestion des déchets nucléaires qui n'est pas couverte par les fonds distincts.

Obligations garanties par la province

La province fournit des garanties de prêts au nom de diverses parties. La limite autorisée pour les prêts garantis par la province au 31 mars 2005 était de 3,9 milliards de dollars. Les encours de prêts garantis et les autres éventualités s'élevaient à 3,2 milliards de dollars au 31 mars 2005. Une provision de 409 millions de dollars, fondée sur une estimation de la perte pr[illegible]able découlant de garanties données en vertu du Programme de soutien aux étudiants, a été portée aux charges et a été comptabilisée dans le rapport annuel et les états financiers consolidés de 2004-2005 de la province.

Logement social – Ententes d'assurance-prêts

La province est tenue d'indemniser et de rembourser la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour tous frais nets, y compris tout passif environnemental résultant de défauts de paiement, dans le cadre de tous les projets de logement sans but lucratif faisant partie du portefeuille de la province. Au 31 mars 2005, les prêts hypothécaires en cours étaient de 8,8 milliards de dollars.

Créances exigibles de la Couronne

Les créances exigibles de la Couronne découlent de poursuites judiciaires, en cours ou éventuelles, relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats, à des dommages subis par des personnes ou des biens, ou à des entreprises semblables. Au 31 mars 2005, il y avait 82 créances exigibles de la Couronne s'élevant à plus de 50 millions de dollars.

Section V : Tableaux et graphiques financiers

Les pages suivantes renferment des détails sur les finances de l'Ontario, qui incluent des données historiques et des projections à moyen terme.

Principaux tableaux :

- Plan et perspectives financières à moyen terme (2005-2006 à 2008-2009)
- Perspectives financières pour 2006-2007
- Détails des revenus provinciaux (2002-2003 à 2006-2007)
- Détails des charges de fonctionnement provinciales, par ministère (2002-2003 à 2006-2007)
- Détails des dépenses liées à l'infrastructure (2006-2007)
- Sommaire des organismes consolidés par intégration proportionnelle (2005-2006)
- Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices (1997-1998 à 2006-2007)

Principaux graphiques :

- Composition des revenus (2006-2007)
- Composition des charges totales (2006-2007)
- Composition des charges de programmes (2006-2007)

PLAN ET PERSPECTIVES FINANCIÈRES À MOYEN TERME (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

TABLEAU A1

	Chiffres provisoires[1]	Plan	Perspectives	
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Revenus	**83,9**	**85,7**	**90,3**	**94,0**
Charges				
Programmes	76,2	77,7	80,6	82,6
Intérêt sur la dette	9,1	9,4	9,7	9,9
Total des charges	85,3	87,1	90,3	92,5
Excédent/(Déficit) avant la réserve	**(1,4)**	**(1,4)**	**0,0**	**1,5**
Réserve	–	1,0	1,5	1,5
Excédent/(Déficit)	**(1,4)**	**(2,4)**	**(1,5)**	**0,0**
Investissement dans les immobilisations	**2,1**	**2,5**	**2,7**	**2,7**
Dette nette[2]	143,0	146,8	149,8	151,2
Déficit accumulé[2]	113,1	115,4	116,9	116,9
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	544,7	569,2	593,7	621,6
Dette nette en pourcentage du PIB	26,2	25,8	25,2	24,3
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	20,8	20,3	19,7	18,8

1 À compter de 2005-2006, la présentation de la situation financière de la province englobe les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges au moyen de la consolidation « sur une seule ligne ».

2 La dette nette représente la différence entre les passifs et les actifs financiers. La variation annuelle de la dette nette équivaut à l'excédent ou au déficit de la province, compte tenu de la variation sur le plan des immobilisations corporelles ainsi que de la variation des actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. Le déficit accumulé représente la différence entre, d'une part, les passifs et, d'autre part, la totalité des actifs, lesquels comprennent les immobilisations corporelles ainsi que les actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. La variation annuelle du déficit accumulé équivaut à l'excédent ou au déficit.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES POUR 2006-2007 (EN MILLIONS DE DOLLARS)

TABLEAU A2

	Chiffres provisoires[1] 2005-2006	Plan 2006-2007	Variation	
			En millions de dollars	En pourcentage
Revenus	**83 939**	**85 730**	**1 791**	**2,1**
Charges				
Programmes	76 218	77 651	1 433	1,9
Intérêt sur la dette	9 090	9 429	339	3,7
Total des charges	85 308	87 080	1 772	2,1
Excédent/(Déficit) avant la réserve	**(1 369)**	**(1 350)**	**19**	**(1,4)**
Réserve	–	1 000	1 000	–
Excédent/(Déficit)	**(1 369)**	**(2 350)**	**(981)**	**71,7**
Investissements dans les immobilisations	**2 100**	**2 544**	**444**	**21,1**
Dette nette[2]	142 961	146 763	3 802	2,7
Déficit accumulé[2]	113 053	115 403	2 350	2,1

1. À compter de 2005-2006, la présentation de la situation financière de la province englobe les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges au moyen de la consolidation « sur une seule ligne ».

2. La dette nette représente la différence entre les passifs et les actifs financiers. La variation annuelle de la dette nette équivaut à l'excédent ou au déficit de la province, compte tenu de la variation sur le plan des immobilisations corporelles et de la variation des actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. Le déficit accumulé représente la différence entre, d'une part, les passifs et, d'autre part, le total des actifs, lesquels comprennent les immobilisations corporelles ainsi que les actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. La variation annuelle du déficit accumulé équivaut à l'excédent ou au déficit.

REVENUS
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

TABLEAU A3

	2002-2003	2003-2004	Chiffres réels 2004-2005	Chiffres provisoires 2005-2006	Plan 2006-2007
Revenus fiscaux					
Impôt sur le revenu des particuliers	18 195	18 301	19 320	21 028	21 671
Taxe de vente au détail	14 183	14 258	14 855	15 523	16 165
Impôt sur les sociétés	7 459	6 658	9 883	9 729	9 845
Impôt-santé des employeurs	3 589	3 753	3 886	4 205	4 314
Contribution-santé de l'Ontario	–	–	1 737	2 427	2 551
Taxe sur l'essence	2 306	2 264	2 277	2 288	2 303
Taxe sur les carburants	682	681	727	737	742
Taxe sur le tabac	1 183	1 350	1 453	1 408	1 485
Droits de cession immobilière	814	909	1 043	1 141	1 125
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	711	627	511	940	790
Autres taxes et impôts	429	347	283	314	283
	49 551	**49 148**	**55 975**	**59 740**	**61 274**
Gouvernement du Canada					
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)	7 346	7 345	–	–	–
Transfert canadien en matière de santé (TCS)	–	–	5 640	7 139	7 619
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)[1]	–	–	2 912	3 318	3 420
Suppléments au titre du TCSPS	191	577	775	584	–
Logement social	525	528	522	531	530
Infrastructure	97	150	209	289	359
Fonds pour la réduction des temps d'attente	–	–	242	243	467
Fonds pour les appareils médicaux	–	192	387	194	–
Autres	735	1 101	1 195	922	1 187
	8 894	**9 893**	**11 882**	**13 220**	**13 582**
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques					
Sociétés des loteries et des jeux de l'Ontario	2 288	2 106	1 992	1 953	1 743
Régie des alcools de l'Ontario	939	1 045	1 147	1 182	1 254
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	717	(17)	444	1 090	919
Autres	(2)	(64)	(5)	(15)	4
	3 942	**3 070**	**3 578**	**4 210**	**3 920**
Autres revenus non fiscaux					
Remboursements	1 111	1 206	1 241	1 301	1 358
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	889	1 000	997	1 018	1 027
Droits – permis de conduire et immatriculation des véhicules	982	985	976	1 010	1 021
Ventes d'électricité	635	510	610	961	988
Autres droits et permis	606	594	506	534	556
Revenus tirés des permis d'alcool	530	488	489	495	453
Réduction nette du passif lié aux conventions d'achat d'électricité	161	104	236	396	412
Ventes et locations	560	532	352	336	396
Redevances	304	248	278	175	243
Autres revenus non fiscaux	726	622	721	543	500
	6 504	**6 289**	**6 406**	**6 769**	**6 954**
Total des revenus	**68 891**	**68 400**	**77 841**	**83 939**	**85 730**

[1] Inclut les revenus supplémentaires du budget fédéral de 2005 au titre de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, qui se chiffrent à 272 millions de dollars en 2005-2006 et à 254 millions de dollars en 2006-2007.

CHARGES TOTALES
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

TABLEAU A4

	Avant l'expansion de l'entité comptable[1]			Après l'expansion de l'entité comptable[1]	
Ministère	**2002-2003**	**2003-2004**	**Chiffres réels 2004-2005**	**Chiffres prov.[2] 2005-2006**	**Plan 2006-2007**
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	666	843	799	863	880
Aide unique extraordinaire	18	64	601	277	16
Procureur général	1 095	1 223	1 209	1 291	1 301
Commission de régie interne	146	196	145	163	169
Services à l'enfance et à la jeunesse	2 438	2 640	2 835	3 346	3 264
Affaires civiques et Immigration	55	55	65	94	91
Services sociaux et communautaires	5 862	6 009	6 392	6 745	7 045
Sécurité communautaire et Services correctionnels	1 722	1 713	1 750	1 806	1 887
Culture	373	327	344	454	366
Secrétariat du renouveau démocratique	–	–	2	3	10
Développement économique et Commerce	104	89	85	230	351
Éducation	345	352	368	467	438
Conseils scolaires	8 739	9 400	10 251	10 758	11 182
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants	238	235	240	295	408
Énergie	190	169	194	207	229
Environnement	250	262	295	302	302
Charge environnementale de durée limitée	–	3	12	25	–
Bureaux du corps exécutif	20	24	19	19	19
Finances – pour son propre compte	1 082	1 234	1 074	1 226	1 060
Intérêt sur la dette	9 694	9 604	9 368	9 090	9 429
Fonds de réinvestis. communautaire/Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	622	651	626	708	731
Financement unique de transition du Fonds de réinvestissement communautaire	–	–	233	–	–
Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations du prix de l'électricité	665	253	–	–	–
Achats d'électricité	786	797	840	961	988
Fonds de prévoyance	–	–	–	50	995
Services gouvernementaux	331	462	897	752	736
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs	102	309	458	736	594
Santé et Soins de longue durée[3]	14 758	16 232	17 573	19 157	20 328
Hôpitaux[3]	11 241	12 830	13 759	14 061	14 713
Promotion de la santé	157	172	198	258	363
Affaires intergouvernementales	9	6	13	10	9
Travail	123	117	129	146	150
Affaires municipales et Logement	656	635	735	904	693
Richesses naturelles	526	627	563	635	682
Développement du Nord et Mines	302	189	320	357	347
Office des affaires francophones	3	3	3	4	4
Renouvellement de l'infrastructure publique[4]	93	(35)	72	49	114
Fonds de prévoyance	–	–	–	–	175
Recherche et Innovation	158	194	262	372	345
Secrétariat des Affaires autochtones	18	15	21	49	21
Tourisme	173	244	211	261	161
Formation, Collèges et Universités	2 473	2 834	3 315	3 479	3 876
Collèges	987	1 090	1 289	1 258	1 359
Transports	1 554	1 816	1 831	2 208	1 943
Transports-Action Ontario	–	–	–	1 232	6
Économies de fin d'exercice	–	–	–	–	(700)
Total des charges	**68 774**	**73 883**	**79 396**	**85 308**	**87 080**

1 À compter de 2005-2006, la présentation de la situation financière de la province englobe les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges au moyen de la consolidation « sur une seule ligne ». Les chiffres des exercices antérieurs à 2005-2006 ont trait aux subventions accordées à ces organismes et sont fournis à des fins de comparaison.

2 Les résultats financiers provisoires de 2005-2006 indiqués dans le présent budget sont fondés sur les meilleurs renseignements disponibles au début de mars 2006.

3 Les dépenses du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et des hôpitaux en 2003-2004 incluent 824 millions de dollars au titre des dépenses rattachées au SRAS et d'importantes dépenses en santé ponctuelles.

4 Les charges négatives découlent des redressements de consolidation, mettant en cause la Société immobilière de l'Ontario (SIO) et les ministères, auxquels on a procédé pour faire état des dépenses nettes de l'exercice.

DÉPENSES LIÉES À L'INFRASTRUCTURE 2006-2007 (EN MILLIONS DE DOLLARS)

TABLEAU A5

	Dépenses totales provisoires liées à l'infrastructure 2005–2006	Plan 2006–2007		
		Investissement dans les immobilisations corporelles	Transferts et autres dépenses liés à l'infrastructure[1]	Dépenses totales liées à l'infrastructure
Transports				
Transports en commun	1 649	546	397	943
Routes	1 253	1 295	116	1 411
Autres – transports	494	2	60	62
Santé				
Hôpitaux	274	305	–	305
Autres – santé	180	32	172	204
Éducation				
Conseils scolaires	1 031	–	1 110	1 110
Collèges	44	13	–	13
Universités	86	–	27	27
Eau/Environnement	337	10	226	236
Infrastructure municipale et locale[2]	496	2	381	383
Justice	96	64	53	117
Autres	497	275	232	507
Total[3]	**6 437**	**2 544**	**2 774**	**5 318**

1 Consistent principalement en transferts pour immobilisations aux municipalités et aux universités, en dépenses pour le service de la dette liée aux immobilisations des écoles et en dépenses pour la réparation et la réhabilitation d'écoles. Ces montants sont inclus dans les charges totales de la province au tableau A4.

2 Les investissements au titre de l'infrastructure municipale et locale des usines de filtration d'eau et d'épuration des eaux usées sont compris dans la catégorie Eau/Environnement.

3 Les charges totales englobent des transferts de 36 millions de dollars au poste des investissements dans les immobilisations (pour les routes provinciales), 208 millions de dollars en transferts et autres dépenses dans l'infrastructure (31 millions de dollars pour les transports, 26 millions de dollars pour l'eau et l'environnement, 150 millions de dollars pour l'infrastructure municipale et locale et 1 million de dollars dans d'autres éléments d'infrastructure).

SOMMAIRE DES ORGANISMES CONSOLIDÉS PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Le gouvernement exerce un certain nombre d'activités par l'entremise d'organismes gouvernementaux qui sont consolidés par intégration proportionnelle. Dans certains cas, ces organismes fournissent des programmes directement au public et, dans d'autres, directement au gouvernement lui-même.

Le tableau A6 a été ajouté au présent document pour fournir des renseignements sur le total des revenus et des charges de ces organismes, les paiements de transfert qu'ils reçoivent du gouvernement provincial et leur incidence nette sur le déficit de la province.

SOMMAIRE DES ORGANISMES CONSOLIDÉS PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

TABLEAU A6

	Chiffres provisoires 2005-2006				
	Organisme[1]			Transferts de la province inclus dans les revenus de l'organisme	Augmentation/ (Diminution) nette du déficit provincial
Ministère/Organisme	Revenus totaux	Charges totales	Perte nette/ (Revenu net)		
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales					
Agricorp	462	428	(34)	156	122
Procureur général					
Aide juridique Ontario	298	311	13	260	273
Culture					
Centre des sciences de l'Ontario	35	35	–	18	18
Fondation Trillium de l'Ontario	107	107	–	100	100
Musée royal de l'Ontario	30	35	5	19	24
Développement économique et Commerce					
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	11	5	(6)	–	(6)
Éducation					
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	35	40	5	35	40
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario	79	76	(3)	59	56
Énergie					
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité[2]	157	144	(13)	–	(13)
Commission de l'énergie de l'Ontario	29	29	–	–	–
Office de l'électricité de l'Ontario	27	27	–	–	–
Finances					
Office ontarien de financement	25	25	–	17	17
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	68	66	(2)	–	(2)
Santé et Soins de longue durée					
Action Cancer Ontario	501	509	8	473	481
Initiative « Systèmes intelligents pour la santé »	116	116	–	107	107
Services gouvernementaux					
Commission des courses de l'Ontario	12	12	–	–	–
Affaires municipales et Logement					
Société de logement de l'Ontario	117	79	(38)	116	78
Développement du Nord et Mines					
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	70	100	30	61	91

SOMMAIRE DES ORGANISMES CONSOLIDÉS PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

TABLEAU A6

	Chiffres provisoires 2005-2006				
	Organisme[1]			Transferts de la province inclus dans les revenus de l'organisme	Augmentation/ (Diminution) nette du déficit provincial
Ministère/Organisme	**Revenus totaux**	**Charges totales**	**Perte nette/ (Revenu net)**		
Renouvellement de l'infrastructure publique (RIP)					
Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique	89	84	(5)	22	17
Société immobilière de l'Ontario (SIO)	54	53	(1)	53	52
SIO en tant que mandataire de la province[3]	722	717	(5)	723	718
Tourisme					
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	47	42	(5)	–	(5)
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	19	19	–	3	3
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	64	67	3	60	63
Transports					
Réseau GO	467	341	(126)	249	123
Régie des transports en commun de la région de Toronto	45	3	(42)	45	3
Total	**3 686**	**3 470**	**(216)**	**2 576**	**2 360**

1 Les revenus et charges des organismes gouvernementaux, à l'exception des entreprises publiques, sont intégrés aux revenus et charges des ministères selon la méthode proportionnelle. Des redressements sont effectués afin de présenter les comptes de ces organismes gouvernementaux de façon conforme aux conventions comptables de la province, par exemple, pour faire en sorte que la comptabilisation des subventions d'immobilisations obtenues par un organisme respecte les conventions comptables de la province. Les revenus et charges des organismes indiqués dans le tableau ont fait l'objet de tels redressements, sauf les revenus et les charges d'intérêt. Une fois que les comptes sont consolidés, des redressements sont effectués afin d'éliminer les opérations interorganisations importantes, par exemple, les transferts reçus de la province.

2 La Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) prévoit que ses revenus seront de 1 085 millions de dollars supérieurs à ses charges pour 2005-2006. Les revenus de la SFIEO sont consacrés à la gestion et au remboursement de la dette et d'autres passifs de l'ancienne société Ontario Hydro. La SFIEO n'est pas intégrée dans le présent tableau car ses activités ne sont pas comparables à celles des autres organismes gouvernementaux.

3 La SIO détient en fiducie plusieurs comptes bancaires actifs administrés au nom du ministère du RIP relativement au fonctionnement des biens-fonds que ce ministère possède ou loue ou aux services fournis à d'autres ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario. Ces activités sont indiquées séparément sous « SIO en tant que mandataire de la province » puisqu'elles ne seront pas incluses dans les états financiers de la SIO.

PRINCIPALES STATISTIQUES FINANCIÈRES ET ÉCONOMIQUES ÉTABLIES SUR DIX EXERCICES (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Opérations financières			
Revenus	52 782	56 050	65 042
Charges			
Programmes[2]	48 019	49 036	53 347
Intérêt sur la dette	8 729	9 016	11 027
Total des charges[2]	56 748	58 052	64 374
Excédent/(Déficit) avant la réserve	**(3 966)**	**(2 002)**	**668**
Réserve	–	–	–
Excédent/(Déficit)	**(3 966)**	**(2 002)**	**668**
Dette nette[3]	**112 735**	**114 737**	**134 398**
Déficit accumulé[3]	**112 735**	**114 737**	**134 398**
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	359 353	377 897	409 020
Revenu des particuliers	289 537	304 652	321 702
Population – juillet (en milliers)	11 228	11 367	11 506
Dette nette par habitant (en dollars)	10 041	10 094	11 681
Revenu des particuliers par habitant (en dollars)	25 787	26 801	27 959
Total des charges en pourcentage du PIB	15,8	15,4	15,7
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	16,5	16,1	17,0
Dette nette en pourcentage du PIB	31,4	30,4	32,9
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	31,4	30,4	32,9

1 À compter de 2005-2006, la présentation de la situation financière de la province englobe les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges au moyen de la consolidation à une seule ligne. Le total des charges des exercices antérieurs à 2005-2006 n'a pas été redressé pour tenir compte de ce fait.

2 À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

3 La dette nette représente la différence entre les passifs et les actifs financiers. La variation annuelle de la dette nette équivaut à l'excédent ou au déficit de la province, compte tenu de la variation sur le plan des immobilisations corporelles et de la variation des actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. Le déficit accumulé représente la différence entre, d'une part, les passifs et, d'autre part, les actifs totaux, lesquels comprennent les immobilisations corporelles ainsi que les actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. La variation annuelle du déficit accumulé équivaut à l'excédent ou au déficit. Pour l'exercice 2005-2006, la variation du déficit accumulé découle entre autres des actifs d'ouverture nets combinés des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges qui ont été pris en compte lors de la consolidation de ces organismes parapublics.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Chiffres réels 2004-2005	Chiffres provisoires[1] 2005-2006	Plan 2006-2007
66 294	66 534	68 891	68 400	77 841	83 939	85 730
53 519	55 822	59 080	64 279	70 028	76 218	77 651
10 873	10 337	9 694	9 604	9 368	9 090	9 429
64 392	66 159	68 774	73 883	79 396	85 308	87 080
1 902	**375**	**117**	**(5 483)**	**(1 555)**	**(1 369)**	**(1 350)**
–	–	–	–	–	–	1 000
1 902	**375**	**117**	**(5 483)**	**(1 555)**	**(1 369)**	**(2 350)**
132 496	**132 121**	**132 647**	**138 557**	**140 662**	**142 961**	**146 763**
132 496	**132 121**	**118 705**	**124 188**	**125 743**	**113 053**	**115 403**
440 759	453 701	478 141	493 345	517 407	544 674	569 184
347 653	361 187	370 599	382 211	396 757	415 600	435 133
11 685	11 898	12 102	12 260	12 407	12 541	12 696
11 339	11 104	10 961	11 302	11 337	11 399	11 560
29 752	30 357	30 623	31 175	31 978	33 139	34 273
14,6	14,6	14,4	15,0	15,3	15,7	15,3
16,4	15,5	14,1	14,0	12,0	10,8	11,0
30,1	29,1	27,7	28,1	27,2	26,2	25,8
30,1	29,1	24,8	25,2	24,3	20,8	20,3

Composition des revenus 2006-2007

En milliards de dollars

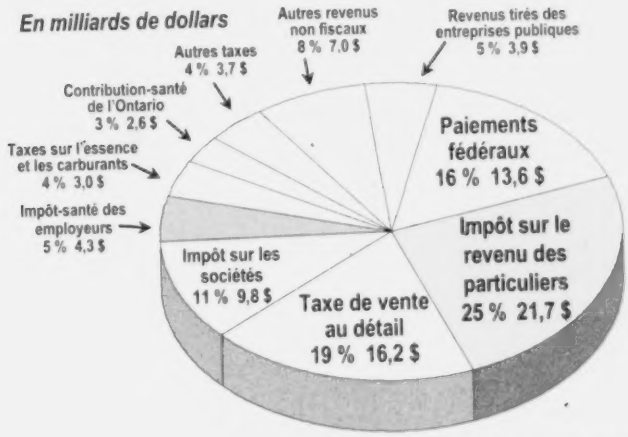

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Composition des charges totales 2006-2007

En milliards de dollars

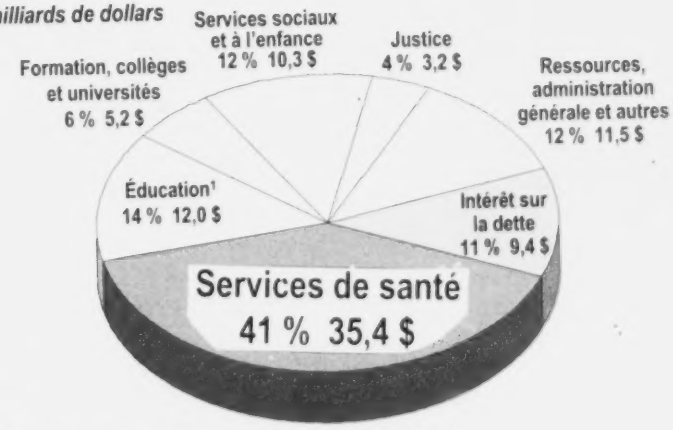

[1] Comprend le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Composition des charges de programmes[1] 2006-2007

En milliards de dollars

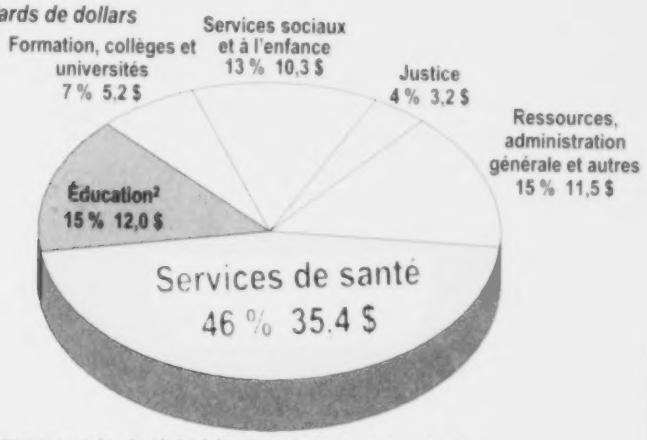

[1] Les charges de programmes représentent le total des charges moins l'intérêt sur la dette.
[2] Comprend le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

DOCUMENT B

Accroître l'avantage économique de l'Ontario

Introduction

La qualité de vie des Ontariennes et des Ontariens est tributaire d'une économie vigoureuse. Des emplois bien rémunérés sont essentiels pour le bien-être des familles ainsi que la prospérité et le dynamisme de nos collectivités. L'objectif de la politique économique de la province consiste à étayer les assises de la prospérité et à accroître la capacité de la population et des entreprises de l'Ontario de soutenir la concurrence sur les marchés internationaux en créant de nouvelles occasions de réussir.

L'Ontario se démarque de nombreuses autres régions du monde en raison de la qualité de son milieu des affaires et de la diversité de son économie. Cela est attribuable à l'intégrité et à l'efficience de son système judiciaire et de réglementation, à son excellente infrastructure matérielle et des communications, à son régime d'assurance-santé financé par le secteur public, à sa fiscalité concurrentielle ainsi qu'au niveau élevé de compétences et à la diversité de sa main-d'oeuvre.

Au cours de la dernière année, l'économie de l'Ontario a continué d'afficher un taux de croissance modéré malgré des défis de taille – notamment les prix élevés du pétrole à l'échelle mondiale et l'appréciation continue du dollar canadien. En 2005, la croissance économique et la création d'emplois ont été supérieures aux prévisions moyennes du secteur privé indiquées dans le dernier budget.

La politique du gouvernement joue un rôle vital pour le maintien et l'amélioration des avantages concurrentiels de l'Ontario et elle contribue à assurer que l'économie peut relever les défis éventuels.

Les principaux éléments de la stratégie du gouvernement pour renforcer l'économie de l'Ontario comprennent les suivants :

- Lancer Transports-Action Ontario – un nouvel investissement majeur de 1,2 milliard de dollars dans les transports en commun, les routes et les ponts, effectué par le gouvernement pour garantir les investissements du secteur des affaires et la création d'emplois en Ontario pour l'avenir. Transports-Action Ontario fait fond sur ReNouveau Ontario, le plan d'investissement dans l'infrastructure de plus de 30 milliards de dollars sur cinq ans mis sur pied par le gouvernement.
- Encourager l'innovation par l'entremise du nouveau ministère de la Recherche et de l'Innovation ainsi que les investissements dans des installations de recherche de pointe du secteur public et du secteur à but non lucratif.
- Maintenir une fiscalité et un milieu des affaires concurrentiels, ce qui comprend une réduction proposée de 5 % de l'impôt sur le capital à compter de 2007 afin de stimuler les investissements.
- Investir dans la population grâce aux programmes d'apprentissage durant les premières années d'études et l'enseignement aux paliers élémentaire et secondaire et à la stratégie Vers des résultats supérieurs : le plan du gouvernement McGuinty pour l'éducation postsecondaire.
- Donner de l'expansion au système d'emploi et de formation de l'Ontario grâce à la Stratégie d'accès à l'emploi et de renouvellement des compétences et à de nouvelles ressources

provenant de trois ententes Canada-Ontario historiques dans les domaines de l'immigration et des services relatifs au marché du travail.

- Aider les néo-Canadiennes et néo-Canadiens, y compris les professionnels et les ouvriers qualifiés formés à l'étranger, à s'intégrer plus rapidement à la main-d'oeuvre de l'Ontario.
- Rehausser l'avantage que représentent les services de santé de l'Ontario.
- Entreprendre l'un des programmes de construction de nouvelles installations de production d'électricité les plus ambitieux en Amérique du Nord, en prenant des mesures pour créer de nouvelles sources d'électricité propre et renouvelable et en mettant en oeuvre des initiatives pour encourager l'économie d'électricité.
- Cibler les investissements dans des secteurs clés, y compris ceux de la fabrication, du secteur du divertissement et de la création, des produits forestiers, de l'exploitation minière et de l'agriculture.
- Moderniser le cadre réglementaire afin d'aider les entreprises à innover, tout en favorisant la confiance des consommateurs et des investisseurs.
- Édifier des collectivités vigoureuses grâce à de nouveaux partenariats plus efficaces avec les municipalités.

Les détails de la stratégie économique du gouvernement sont présentés dans les sections suivantes.

La **section I** porte de façon particulière sur les investissements effectués par le gouvernement dans le cadre de l'initiative Transports-Action Ontario qui visent les transports en commun, les routes, les ponts, les autoroutes ainsi que d'autres investissements dans l'infrastructure.

La **section II** passe en revue les programmes grâce auxquels le gouvernement, en partenariat avec le secteur de l'enseignement postsecondaire et le secteur privé, favorise un climat d'innovation dans l'économie de l'Ontario.

La **section III** examine les initiatives que le gouvernement met de l'avant dans les domaines de l'éducation et de la formation afin de renforcer l'avantage de l'Ontario en matière d'éducation et de compétences.

La **section IV** décrit les investissements de la province dans les soins de santé et le rôle clé qu'ils jouent pour soutenir la croissance économique.

La **section V** porte sur la création d'emplois en Ontario.

La **section VI** présente l'engagement de la province à l'égard de l'édification de collectivités vigoureuses et examine les secteurs économiques clés.

La **section VII** résume les mesures visant à stimuler les investissements.

Section I : Accroître l'avantage que représente l'infrastructure économique de l'Ontario

Une infrastructure économique renouvelée, dynamique et moderne soutient le déplacement des biens et des personnes, assure un approvisionnement sûr en électricité, renforce l'avantage économique de l'Ontario et crée des occasions de réussir pour les entreprises et la population de l'Ontario.

La négligence passée a causé un déficit infrastructurel. Les facteurs démographiques continueront aussi à exercer des pressions sur l'infrastructure de l'Ontario. On s'attend à ce que la population de la province s'accroisse pour passer de 12,5 millions d'habitants en 2005 à 16,4 millions d'ici 2031. Le gouvernement doit investir de façon stratégique dans l'infrastructure pour qu'elle puisse soutenir la croissance économique future.

Dans le cadre de ReNouveau Ontario, un plan d'investissement dans l'infrastructure, le gouvernement et ses partenaires investiront plus de 30 milliards de dollars sur cinq ans dans des projets stratégiques répondant aux priorités de la population ontarienne : les soins de santé, l'éducation et la prospérité économique. Ces investissements dans l'infrastructure permettront de réaliser les objectifs suivants : apporter des améliorations et donner de l'expansion aux écoles, aux hôpitaux et au système judiciaire; créer de nouveaux logements abordables; effectuer des travaux de réfection et d'expansion du réseau routier et des réseaux de transport en commun; soutenir les projets clés d'infrastructure dans le Nord de l'Ontario; et améliorer les réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, ainsi que les routes et les ponts municipaux à la grandeur de la province. On estime qu'au cours des cinq prochaines années, ce plan soutiendra au total quelque 360 000 emplois en Ontario.

Le présent budget table sur ReNouveau Ontario en annonçant Transports-Action Ontario, un investissement supplémentaire ponctuel de 1,2 milliard de dollars destiné à des projets d'infrastructure dans les domaines du transport en commun, des routes et des ponts municipaux. Les investissements du gouvernement dans le transport en commun par l'entremise de Transports-Action Ontario pourraient donner lieu à des projets d'une valeur totale de près de 2,5 milliards de dollars. En y ajoutant le financement provincial de 400 millions de dollars pour les routes et les ponts, ces projets pourraient créer jusqu'à 27 000 emplois à l'échelle de la province.

Le gouvernement entreprend ces investissements dans l'infrastructure parce qu'ils sont d'une importance capitale pour le bien-être économique de la province. En plus des avantages sur le plan de la productivité à long terme que procurera une infrastructure améliorée, ces projets auront un impact positif considérable sur l'économie provinciale et l'emploi pendant leur exécution.

EXPANSION ET MODERNISATION DU TRANSPORT EN COMMUN

Un réseau de transport en commun sûr, efficient et complet accroît la mobilité des gens en Ontario et appuie la croissance et la mise en valeur des villes et des municipalités ontariennes.

Les retards causés par les embouteillages dans la région du grand Toronto (RGT) coûtent à l'économie environ 2 milliards de dollars par année en pertes de temps et de productivité. En réduisant la congestion véhiculaire en Ontario, le système de transport en commun renouvelé offrira des avantages réels pour l'environnement, la santé de la population, la sécurité routière et le transport efficient des personnes et des biens.

Tous ces avantages se traduisent par des améliorations de la qualité de vie de tous les jours dans les collectivités de l'Ontario et contribuent à promouvoir la croissance des investissements et la création d'emplois aux quatre coins de la province.

Plusieurs raisons importantes font qu'il est avantageux sur le plan économique d'investir dans le transport en commun. Le transport en commun rend les villes plus intéressantes pour les entreprises à la recherche d'un emplacement. Le transport en commun dans les grandes villes est un mode de transport plus efficace que l'automobile sur le plan de l'économie de carburant, et un réseau de transport en commun plus étendu donne aux entreprises locales accès à un plus grand nombre de travailleurs et de clients possibles.

Des groupes du secteur des affaires du Canada reconnaissent les nombreux avantages, entre autres économiques, que l'on peut retirer des investissements dans le transport en commun. Selon la Chambre de commerce du Canada, « la consolidation et l'expansion des réseaux de transport en commun permettront de réduire la congestion, d'assurer un environnement plus propre, de gérer la croissance urbaine et d'obtenir des avantages économiques ».

Régie des transports de la région du grand Toronto

Au cours des cinq dernières années, la population de la RGT et de Hamilton s'est accrue en moyenne d'environ 125 000 habitants par année. À l'heure actuelle, la région est desservie par dix différents réseaux de transport en commun pour lesquels il n'y a pas suffisamment de coordination.

En 2006, le gouvernement présentera un projet de loi afin d'établir la Régie des transports de la région du grand Toronto (RTRGT), qui sera chargée de mener la mise en place d'un réseau de transport intégré et plus pratique pour répondre aux besoins croissants de la population de la RGT et de Hamilton.

La RTRGT soutiendrait le succès du Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe et du Plan de la ceinture de verdure. Ces deux plans forment le cadre de planification que l'on utilisera pour assurer la croissance future de la RGT et de ses environs. La RTRGT réduirait également l'engorgement routier en attirant davantage d'usagers vers les réseaux de transport en commun locaux, ce qui diminuerait le nombre de voitures circulant sur les routes et autoroutes locales. Elle veillerait à l'établissement des priorités, à la planification et à la coordination pour le transport en commun et les grandes artères régionales.

La RTRGT pourrait administrer la carte de transport en commun de la RGT, un système intégré de billetterie conçu pour permettre aux usagers de se déplacer facilement dans toute la région en utilisant une seule carte. Cette carte améliorerait le service dans la région urbaine qui est la plus densément peuplée et qui affiche la croissance la plus rapide en Ontario. Il suffira de glisser une carte pour emprunter l'un ou l'autre des dix différents réseaux de transport en commun de la région.

Expansion du métro et des réseaux de transport en commun

Le financement que le gouvernement destine au transport en commun dans le cadre de Transports-Action Ontario représente l'investissement provincial le plus considérable dans l'infrastructure municipale de transport en commun de la RGT depuis le milieu des années 1970.

Le gouvernement verse 838 millions de dollars par l'entremise de Transports-Action Ontario à des projets prioritaires dans la RGT.

Grâce au financement de Transports-Action Ontario, on pourra procéder pour la première fois dans l'histoire de la province à la construction d'une nouvelle ligne de métro qui franchira une frontière régionale.

La ville de Toronto et la région de York disposeront d'une contribution nouvelle de 670 millions de dollars du Fonds Transports-Action Ontario pour prolonger le métro vers la région de York, jusqu'au Corporate Centre de Vaughan. La région de York a connu une augmentation de plus de 50 % de sa population au cours des dix dernières années. Le métro comporterait une station à l'Université York, qui arrive actuellement au deuxième rang, après l'aéroport international Pearson, des destinations qui génèrent le plus de déplacements en voitures à occupant unique dans la RGT. Lorsque les travaux d'expansion seront terminés, les usagers effectueront 36 millions de déplacements en transport en commun chaque année, ce qui représente jusqu'à 30 millions de déplacements en automobiles de moins. Le prolongement réduira aussi la congestion sur la ligne Yonge et permettra une utilisation plus efficace de la ligne Spadina, qui absorbera environ 10 % de l'achalandage de la ligne Yonge.

La province examinera divers outils financiers afin d'aider la ville de Toronto et la région de York à payer leur part du coût de ce projet de prolongement. Cet examen portera également sur le rôle du secteur privé et l'emploi de stratégies de financement novatrices pour aider à financer le projet à partir de la croissance prévue des taxes foncières. Par exemple, la province entend déposer un projet de loi établissant un financement par de nouvelles taxes foncières pour cette initiative. Ce nouvel outil financier municipal serait établi à titre de projet pilote, ce qui permettrait d'en examiner l'utilisation dans le contexte ontarien.

Par ailleurs, le gouvernement fournit à Brampton 95 millions de dollars dans le cadre de Transports-Action Ontario pour améliorer le transport en commun local. Brampton pourra utiliser ce financement pour la réalisation de son projet AcceleRide qui offrira des services de transport express par autobus sur les grandes artères de Brampton.

Le gouvernement fournit à Mississauga 65 millions de dollars dans le cadre de Transports-Action Ontario pour des améliorations au réseau de transport en commun local. Mississauga pourra utiliser ce financement pour la mise en place du Transitway, un couloir réservé aux autobus le long de l'autoroute 403 et de l'avenue Eglinton. Ce couloir sera aménagé à partir de l'intersection des autoroutes 403 et 407, dans l'ouest, jusqu'à l'intersection de Renforth Drive et de l'autoroute 427,

dans l'est. On prévoit aménager 14 stations le long de ce couloir. Le gouvernement soutient également le Transitway avec un investissement supplémentaire de 25 millions de dollars dans le Réseau GO. Cette initiative contribuera à réduire de plus de 5 millions par année le nombre de déplacements en automobiles lorsqu'elle sera entièrement réalisée.

La province fournit 7 millions de dollars à la région de York dans le cadre de Transports-Action Ontario pour la planification de nouvelles initiatives de transport en commun. Ce nouveau financement sera affecté à l'évaluation environnementale et à la planification détaillée requises pour la phase deux du service de transport express par autobus VIVA. Le service assure la liaison entre les collectivités de la région de York et la ville de Toronto.

La province accordera aussi un financement de 1 million de dollars dans le cadre de Transports-Action Ontario pour mener une étude environnementale relativement à l'avenir du métro à Scarborough.

La promotion de la croissance des investissements et de la création d'emplois par l'entremise de Transports-Action Ontario contribue également à la croissance économique du Canada et fait ressortir l'importance cruciale d'établir un partenariat avec le gouvernement fédéral pour procéder à des investissements dans le transport en commun dans la province. Le soutien financier fédéral est essentiel à la réalisation complète des projets d'expansion du transport en commun dans la RGT.

Transports-Action Ontario représente un nouvel investissement substantiel qui, conjugué aux contributions des partenaires fédéral et municipaux, permettra de donner un véritable essor aux initiatives visant à améliorer les déplacements des personnes et des biens dans la région, à promouvoir l'intégration des services de transport en commun, à réduire la congestion et à élaborer un plan d'investissement partagé en matière de transport.

TRANSPORTS-ACTION ONTARIO S'AJOUTE AUX AUTRES INVESTISSEMENTS CRUCIAUX DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

La nouvelle injection de fonds et la nouvelle structure d'encadrement des initiatives d'expansion des services de transport en commun dans la RGT viennent s'ajouter à un certain nombre d'initiatives du gouvernement, dont les suivantes :

- ☐ Le gouvernement affecte une partie de la taxe provinciale actuelle sur l'essence au transport en commun qui pourrait représenter plus de 1,4 milliard de dollars sur cinq ans et bénéficier à 83 réseaux municipaux de transport en commun dans 110 collectivités. Les municipalités pourront affecter ces fonds à des projets d'immobilisations et au fonctionnement des réseaux de transport en commun.
- ☐ En 2005-2006, le programme de financement tiré de la taxe sur l'essence a bénéficié à 83 municipalités, dont les suivantes : la ville de Toronto – 120,1 millions de dollars; Ottawa – 27,4 millions de dollars; Mississauga – 10,9 millions de dollars; London – 6,8 millions de dollars; la région de Waterloo – 6,1 millions de dollars; Windsor – 3,0 millions de dollars; Guelph – 2,1 millions de dollars; le grand Sudbury – 2,0 millions de dollars; et le Nord – financement total de 6,4 millions de dollars.
- ☐ En janvier 2006, le gouvernement de l'Ontario et le Réseau GO ont annoncé un investissement de plus de 73 millions de dollars pour l'achat de nouveaux wagons et autobus. Avec ces nouveaux achats, le parc de wagons à deux niveaux du Réseau GO comportera 415 véhicules, et son parc d'autobus, 299 véhicules. Les wagons supplémentaires permettront au Réseau GO de transporter plus de 6 400 passagers supplémentaires par jour, l'équivalent de 14 km de voitures pare-chocs contre pare-chocs.
- ☐ En janvier 2005, le gouvernement de l'Ontario et le Réseau GO ont annoncé l'aménagement d'une nouvelle station GO à Mississauga. La construction commencera cet automne et la station accueillera ses premiers passagers au début de 2007.
- ☐ Dans le cadre de ses investissements dans les transports en commun, la province accorde un financement ponctuel de 200 millions de dollars à la ville de Toronto, qui pourra l'affecter au fonctionnement du métro.
- ☐ En partenariat avec la ville d'Ottawa, les gouvernements du Canada et de l'Ontario se sont engagés à apporter un soutien à long terme pour combler les besoins de la région en matière de transport en commun urbain et permettre le prolongement du service O-Train. Ce projet reliera le centre-ville d'Ottawa (Centre Rideau) et les quartiers résidentiels au sud d'Ottawa (Barrhaven). Les gouvernements du Canada et de l'Ontario contribueront chacun jusqu'à 200 millions de dollars à ce projet. La ville versera un montant de contrepartie équivalent et elle assumera le reste des coûts du projet.
- ☐ Le gouvernement de l'Ontario a versé une contribution de 50 millions de dollars qui a servi, avec une affectation de contrepartie du gouvernement fédéral, à la construction de la phase I du service de transport rapide VIVA dans la région de York.
- ☐ Le gouvernement de l'Ontario se joint au gouvernement fédéral et à la région de Waterloo en accordant jusqu'à 3 millions de dollars pour des études techniques et une évaluation environnementale en vue d'un projet d'expansion des services de transport en commun dans la région de Waterloo. Les études porteront sur un parcours proposé de 14 km le long du corridor central de transport en commun, qui ira du nord au sud pour relier les villes de Kitchener et de Waterloo.
- ☐ À compter de 2007, un nouveau programme pluriannuel prévisible de remplacement des autobus municipaux de transport en commun se substituera au Programme ontarien des véhicules de transport en commun, qui prend fin aujourd'hui. Pour répondre aux besoins jusqu'à ce que le nouveau programme soit entièrement opérationnel, la province fournira 114 millions de dollars aux municipalités qui ont passé des commandes pour obtenir des autobus neufs ou pour la remise à neuf d'autobus.
- ☐ En collaboration avec le gouvernement fédéral et la ville de Toronto, la province investit plus de 1 milliard de dollars dans les priorités de la ville en matière de transport en commun telles que le programme de réparation et de remise en état mis en oeuvre par la TTC.

Réalisations liées à l'objectif d'améliorer le transport en commun

- On estime qu'en 2005-2006, le Réseau GO a transporté plus de 47 millions de passagers, soit une augmentation de plus de 4 %.
- Le transfert d'une partie des revenus tirés de la taxe sur l'essence aux municipalités a contribué à réduire l'âge moyen des autobus, qui est passé de 12 ans à 10,5 ans, à rendre les déplacements en autobus plus agréables et à accroître l'accessibilité. Il est également devenu possible d'investir dans l'achat de nouvelles locomotives et dans la modernisation des rails afin de permettre des trains GO plus longs.
- En 2005, le Réseau GO a inauguré trois nouvelles stations : Mount Joy, Kennedy et Milliken.
- On estime qu'en 2005-2006, la TTC a transporté plus de 430 millions de passagers, soit une augmentation de 3 %.
- L'accessibilité des transports en commun a été améliorée pour les personnes handicapées, 47 % des véhicules du parc de la province étant maintenant accessibles pour les personnes handicapées.

Initiatives de l'Ontario relatives à l'assainissement de l'air et aux changements climatiques

L'Ontario Medical Association a évalué que les polluants atmosphériques causent 5 800 décès prématurés chaque année dans la province, ce qui coûte près de 1 milliard de dollars au système de santé et à l'économie de l'Ontario. La province met en oeuvre diverses initiatives en vue d'améliorer la qualité de l'air en Ontario. Ces initiatives se traduiront également par une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), qui sont la cause principale des changements climatiques :

- L'Ontario s'est engagé à remplacer les cinq centrales électriques au charbon, ce qui constitue la plus importante initiative de réduction des GES au Canada et équivaut à retirer sept millions de voitures des routes.
- L'Ontario a déposé des commentaires auprès de l'Environmental Protection Agency des États-Unis afin de s'opposer aux modifications des règles qui permettent aux centrales au charbon américaines d'accroître leurs heures de fonctionnement. Plus de la moitié de la pollution atmosphérique en Ontario provient des États-Unis.

Il importe que les entreprises et les particuliers de l'Ontario participent aux solutions visant à améliorer la qualité de l'air et à réduire les émissions de GES. Le gouvernement met en oeuvre plusieurs initiatives afin de contribuer à promouvoir le leadership du secteur privé sur le plan environnemental :

- De nouveaux investissements dans le transport en commun aux quatre coins de la province dans le cadre de Transports-Action Ontario contribueront à réduire la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre en offrant une solution de rechange à l'utilisation d'une voiture.
- La norme ontarienne sur les carburants renouvelables applicable à l'éthanol et le Fonds ontarien de développement de la production d'éthanol, doté de 520 millions de dollars, créeront des débouchés pour l'économie rurale, tout en réduisant de 800 000 tonnes les émissions de gaz à effet de serre.
- Afin de promouvoir l'utilisation de véhicules électriques hybrides en Ontario, le gouvernement de l'Ontario propose de doubler la remise maximale de la taxe de vente au détail perçue sur les véhicules électriques hybrides admissibles pour la faire passer de 1 000 $ à 2 000 $ dans le cas des véhicules livrés aux acheteurs après le 23 mars 2006.
- L'Ontario met à jour le programme Air pur afin d'exempter les véhicules récents qui polluent moins et de cibler les vieux véhicules plus polluants.
- On harmonise les normes provinciales relatives aux déclarations sur les rejets atmosphériques avec les règlements fédéraux afin d'épargner temps et argent aux entreprises qui se conforment aux règlements sur les émissions.
- L'installation de 800 000 compteurs intelligents dans les résidences et les petites entreprises de l'Ontario d'ici 2007, et dans toutes les résidences et petites entreprises d'ici 2010, permettra aux consommateurs d'électricité de réduire leur demande et de modifier le moment où ils consomment de l'électricité en fonction des prix de l'électricité.

- ☐ Le gouvernement réduit sa consommation d'électricité dans ses propres immeubles et vise une réduction de 10 % d'ici 2007, en utilisant des solutions novatrices telles que la technologie de refroidissement par les eaux profondes du lac pour climatiser ses immeubles de Queen's Park.
- ☐ En 2005-2006, le gouvernement investit 34 millions de dollars pour réaliser 281 initiatives de réduction de la consommation d'énergie dans ses immeubles.

ROUTES, PONTS ET AUTOROUTES DE L'ONTARIO

Le réseau routier provincial de l'Ontario compte 16 500 km et achemine chaque année des marchandises d'une valeur de 1,2 billion de dollars vers les marchés nationaux et internationaux. Les investissements dans la construction et l'entretien des routes, ponts et autoroutes augmentent la mobilité et réduisent les coûts de transport des entreprises et des familles, ce qui stimule la productivité et soutient la croissance économique. De plus, la conception, la construction et l'entretien efficaces des routes aident l'Ontario à rester parmi les meilleurs territoires en Amérique du Nord au chapitre de la sécurité routière.

Comme le gouvernement l'a annoncé au moment du lancement du plan quinquennal d'investissement dans l'infrastructure ReNouveau Ontario, la province affecte au total 3,4 milliards de dollars pour améliorer le réseau routier dans le Sud de l'Ontario. La Stratégie routière du Nord de l'Ontario, annoncée en août 2005, comprend des investissements de quelque 1,8 milliard de dollars pour des travaux de réfection et d'expansion du réseau routier dans le Nord.

Les investissements stratégiques faits dans le cadre de ReNouveau Ontario se concentreront sur les corridors économiques clés de la province, en particulier les autoroutes de la série 400 et l'autoroute Queen Elizabeth Way (QEW). Le gouvernement apportera également une attention particulière aux routes commerciales et points d'accès internationaux comme le corridor de London à Windsor menant au poste frontalier de Windsor-Detroit, le corridor de l'autoroute 403, l'autoroute QEW vers le poste frontalier Niagara-Fort Erie et l'autoroute 402 allant à Sarnia.

Le réseau de routes et de ponts municipaux de l'Ontario joue aussi un rôle important pour le transport des personnes et des biens dans toute la province. Les résidents locaux, les entreprises, les touristes, les autobus scolaires, les camions de la poste, les véhicules agricoles, les camions d'ordures et les véhicules d'urgence empruntent tous les routes et les ponts municipaux de la province. En plus de soutenir la plupart des secteurs de l'économie tels que l'agriculture, le tourisme et le commerce, la réfection des routes et des ponts municipaux favorise la sécurité dans les collectivités de l'Ontario.

En outre, les routes et les ponts municipaux forment des éléments essentiels du système de transport de l'Ontario, car ils relient les petites collectivités entre elles et au réseau routier provincial.

Dans le cadre de Transports-Action Ontario, le gouvernement fait un nouvel investissement ponctuel immédiat de 400 millions de dollars pour aider les municipalités, surtout celles situées en dehors de la RGT et particulièrement les collectivités rurales et du Nord, à investir dans leurs routes et leurs ponts. Ce financement permettra de réasphalter 3 000 km de routes municipales ou de réparer jusqu'à 800 ponts.

RÉALISATIONS VISANT À AMÉLIORER LE RÉSEAU ROUTIER PROVINCIAL

- ☐ Construction de plus de 300 km de nouvelles voies afin de réduire la congestion et d'améliorer la productivité.
- ☐ Réfection de près de 2 500 km de voies afin d'améliorer la sécurité et la douceur de roulement.
- ☐ Reconstruction ou réparation de 152 ponts afin d'améliorer la sécurité et l'accès.

Les projets achevés ou se poursuivant comprennent les suivants :

- ☐ Autoroute 401 à la hauteur de Toronto – travaux importants de réfection et ajout de voies.
- ☐ Nouveaux échangeurs de l'autoroute QEW à la hauteur de Third Line et de Guelph Line – afin d'améliorer l'accès et de favoriser un aménagement de plus grande densité.
- ☐ Inauguration des premières voies réservées aux véhicules multioccupants sur les autoroutes 404 et 403 – afin de réduire la congestion.
- ☐ Élargissement de l'autoroute 406 jusqu'à Port Robinson Road près de Welland – afin de réduire la congestion.
- ☐ Poursuite des travaux d'élargissement de l'autoroute 401 entre Cambridge et Woodstock – afin d'améliorer un corridor économique clé.

Les projets entrepris comprennent les suivants :

- ☐ Élargissement de la route 7, à partir de l'autoroute 417 jusqu'à Carleton Place dans la région d'Ottawa – afin d'améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation.
- ☐ Prolongement de l'autoroute 404 jusqu'à Ravenshoe Road à East Gwillimbury dans la région de York – afin d'améliorer l'accès aux transports à l'échelle locale et régionale.
- ☐ Élargissement de l'autoroute 401 à partir de Sydenham Road jusqu'à la rue Montreal à Kingston – afin d'améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation.
- ☐ Élargissement de l'autoroute QEW à St. Catharines – afin d'améliorer la sécurité, de réduire la congestion et de faciliter l'accès à la frontière.
- ☐ Élargissement de l'autoroute 402 à Sarnia – afin d'améliorer l'accès au passage frontalier du pont Blue Water.
- ☐ Possibilité d'aménager de nouvelles voies réservées aux véhicules multioccupants dans le cadre des travaux d'amélioration de l'autoroute QEW dans la région de Halton et de l'autoroute Queensway à Ottawa (autoroute 417).
- ☐ Évaluation environnementale en vue du prolongement de l'autoroute 427 à Vaughan.
- ☐ Prolongement de l'autoroute 410 de Bovaird Drive à Brampton pour rejoindre la route 10 au nord de Mayfield Road à Caledon.

Le gouvernement met en oeuvre la Stratégie routière du Nord de l'Ontario annoncée en août 2005 et dotée de 1,8 milliard de dollars. Les principaux investissements effectués sur une période de cinq ans comprennent les suivants :

- ☐ Accélération des travaux de construction sur les routes 11 et 69 afin d'achever l'élargissement de ces routes jusqu'à North Bay et Sudbury.
- ☐ Aménagement d'un nouveau corridor pour les routes 11 et 17 à l'ouest de Thunder Bay (route de Shabaqua).
- ☐ Élargissement à quatre voies du tronçon de la route 17 qui traverse le territoire de la Première nation de Garden River à l'est de Sault Ste. Marie.

FRONTIÈRES

Plus de 70 % des exportations internationales du Canada (selon leur valeur) envoyées par l'entremise du réseau routier entrent aux États-Unis par les postes frontaliers de l'Ontario. En 2004, environ 45 millions de véhicules, dont neuf millions de camions, ont utilisé les 14 passages frontaliers entre l'Ontario et les États-Unis. Entre 1994 et 2004, la valeur des biens commerciaux transportés par camions entre les États-Unis et l'Ontario s'est accrue de plus de 52 %. Étant donné que les économies de l'Ontario et du Canada dépendent dans une aussi large mesure de ces passages frontaliers cruciaux, la priorité des gouvernements provincial et fédéral est de veiller à ce qu'ils puissent répondre à la demande engendrée par la croissance du commerce avec les États-Unis.

Le gouvernement McGuinty reconnaît l'importance du commerce et du tourisme tant pour l'économie canadienne que pour l'économie américaine. Le transport sûr et efficient des biens et des personnes est vital pour les économies des deux pays.

Chaque année, plus de 20 millions de voitures, de camions et d'autocars ainsi que des biens d'une valeur de 140 milliards de dollars américains circulent entre le Canada et les États-Unis par le corridor Windsor-Detroit, ce qui en fait le passage frontalier le plus important en Amérique du Nord sur le plan de l'économie.

Afin d'accroître la capacité des postes frontaliers de l'Ontario, le gouvernement accorde la première priorité à celui de Windsor et il élabore des solutions à court, à moyen et à long terme avec nos partenaires des paliers municipal et fédéral et du gouvernement des États-Unis.

Fort de la réussite des partenariats fédéraux, provinciaux et municipaux, l'Ontario va de l'avant avec la mise en oeuvre de la stratégie « Il faut que ça bouge à Windsor-Essex ». Le Groupe de mise en oeuvre des initiatives frontalières de Windsor (GMOIF) a été mis sur pied avec du personnel en poste à Windsor, à London et à Toronto, qui est chargé de réaliser les phases I et II de la stratégie. Certaines initiatives ont été complétées tandis que d'autres sont en cours. Outre les initiatives liées au poste frontalier de Windsor, des travaux se déroulent dans la région de Niagara, à Sarnia et à Sault Ste. Marie.

PROGRÈS EN VUE D'ACCROÎTRE L'EFFICIENCE DES POSTES FRONTALIERS :

Windsor

- ☐ Investissement fédéral-provincial de 300 millions de dollars dans l'infrastructure, qui comprend la stratégie « Il faut que ça bouge à Windsor-Essex ».
- ☐ Poursuite, conformément à l'échéancier, des travaux du Partenariat frontalier pour le transport afin de déterminer le meilleur endroit où aménager un nouveau poste frontalier entre Windsor et Detroit d'ici le milieu de 2007.
- ☐ Installation d'un certain nombre de systèmes de transport intelligents tels que de nouvelles caméras de circulation sur la route 3 afin d'améliorer la circulation et la gestion des incidents.
- ☐ Achèvement des travaux d'amélioration de l'intersection de la route 3 et de Outer Drive/Walker Road.

Autres postes frontaliers

- ☐ Poursuite du partenariat avec le gouvernement fédéral en vue d'affecter 323 millions de dollars à l'amélioration de l'infrastructure frontalière dans les régions de Niagara et de Sarnia.
- ☐ Ajout d'une voie sur le pont Queenston-Lewiston et expansion de l'autoroute 405 aux approches de ce pont.
- ☐ Installation de systèmes d'avertissement de fin de filée aux postes de Queenston-Lewiston et de Fort Erie.
- ☐ Achèvement prochain de la nouvelle route internationale pour camions de Sault Ste. Marie.
- ☐ Poursuite des travaux de construction sur l'autoroute QEW dans la région de Niagara et sur l'autoroute 401 de Windsor à Tilbury.
- ☐ Poursuite des améliorations de l'autoroute 402 près de Sarnia.

ÉLECTRICITÉ

Le gouvernement a entrepris l'un des plus ambitieux programmes de construction en Amérique du Nord pour la production nouvelle d'électricité. Cette initiative repose sur un plan énergétique global qui se concentre sur la stabilité, la fiabilité et la durabilité à long terme. Les investissements dans un approvisionnement sûr et un système de distribution efficient sont nécessaires pour accroître la stabilité des prix de l'électricité et entretenir et améliorer l'infrastructure qui soutient l'économie moderne de l'Ontario et la qualité de vie de notre population.

D'ici 2020, l'Ontario devra disposer d'environ 25 000 mégawatts (MW) d'électricité de plus grâce à la remise en état, à la reconstruction ou au remplacement d'installations de production ou encore à l'économie d'électricité afin de pouvoir satisfaire à la demande de la province; cela représente environ 80 % de la capacité actuelle de l'Ontario. Le gouvernement a agi avec vigueur pour répondre au besoin critique de nouvelles sources d'approvisionnement, encourager l'économie d'énergie et améliorer la stabilité des prix pour les consommateurs de tout l'Ontario.

Pour assurer l'approvisionnement de l'Ontario en électricité

Dans le cadre de son plan énergétique global, le gouvernement a fait progresser 33 projets et dix initiatives supplémentaires qui fourniront à la province plus de 11 000 MW d'électricité découlant de la capacité de production et de la gestion économie et demande (GED) au cours des cinq prochaines années. Cela représente une hausse de la capacité de production supérieure à celle de toute autre province ou tout État en Amérique du Nord. Une fois en service, cette capacité accrue pourra alimenter environ cinq millions de foyers. Les projets et les initiatives supplémentaires figurent dans le tableau ci-après.

En plus de ces 33 projets et dix initiatives, une capacité de production de quelque 2 250 MW a été intégrée au réseau depuis octobre 2003, ce qui inclut les groupes électrogènes 3 et 4 de la centrale

Bruce A, la centrale de Brighton Beach et les installations de la Compagnie pétrolière impériale Ltée.

Les 33 projets représentent 7 700 MW d'électricité produite par de nouvelles installations ou des installations remises à neuf ainsi que des investissements totalisant environ 11 milliards de dollars. Ces projets auront un effet considérable sur l'économie provinciale. Au plus fort des activités de construction, plus de 5 000 travailleurs seront directement employés et des milliers d'autres travailleront dans des usines fournissant de l'équipement et des matériaux pour ces projets. Les dix initiatives supplémentaires permettront une capacité de production nouvelle et liée à la GED de 3 500 MW et on s'attend à ce qu'elles exercent un effet favorable supplémentaire sur l'économie.

Pour assurer la livraison fiable de l'électricité, Hydro One, propriétaire de la majeure partie du réseau de transport d'électricité de l'Ontario, procède également à des investissements qui visent à soutenir, à développer et à renforcer ses réseaux de transport et de distribution. Ces investissements comprennent un montant planifié de 755 millions de dollars en 2006, ainsi que des montants d'au moins 600 millions de dollars environ par année au cours des années subséquentes, uniquement pour soutenir le réseau.

Le gouvernement poursuit également d'autres nouvelles initiatives d'approvisionnement en électricité propre, y compris la deuxième phase de l'Initiative de transfert d'énergie propre menée avec le Manitoba, laquelle comprendrait la construction de centrales hydroélectriques au début de la prochaine décennie dans le Nord du Manitoba, dont la centrale hydroélectrique de 1 250 MW de Conawapa et la construction d'une importante ligne de transport pour livrer cette électricité en Ontario. En conjonction avec Hydro-Québec, l'Ontario a également fait une proposition à Terre-Neuve-et-Labrador en vue de la construction de grandes installations de production hydroélectrique sur le cours inférieur du fleuve Churchill au Labrador. Environ 945 MW de l'électricité ainsi produite seraient destinés à l'Ontario.

Afin d'encourager la production d'électricité distribuée à petite échelle en Ontario, le gouvernement a adopté un règlement sur la facturation nette qui permet aux propriétaires de résidences, d'exploitations agricoles et d'entreprises qui produisent de l'électricité de source renouvelable d'obtenir un crédit pour l'électricité qu'ils produisent en excédent de celle qu'ils consomment. En outre, l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) va de l'avant avec un programme d'offres normalisées visant les installations de production à petite échelle qui seront reliées au réseau de distribution à tension minimale, ce qui accroîtra la disponibilité de l'électricité renouvelable et favorisera le développement économique au sein des collectivités.

NOUVEAUX PROJETS POUR L'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ

Projets	Type	Capacité (MW)	Nombre approximatif de logements alimentés[2]
Installations en réseau[1]			
Eastview, site d'enfouissement – gaz	Renouvelable	3	657
Glen Miller Hydro	Renouvelable	8	2 102
Melancthon I – éolienne	Renouvelable	68	17 739
GTAA Cogen	Gaz	90	35 478
Pickering A, groupe électrogène 1 – remise en service	Nucléaire	515	360 912
Installations en voie de réalisation			
Loblaws, gestion axée sur la demande (GAD)	GED[3]	10	2 628
Région de York, système de production sur demande	GED	20	5 256
Blue Highlands – éolienne	Renouvelable	50	13 009
Erie Shores – éolienne	Renouvelable	99	26 017
Hamilton, projet de cogénération	Renouvelable	2	420
Island Falls – hydroélectricité	Renouvelable	20	5 256
Kingsbridge I – éolienne	Renouvelable	40	10 407
Kingsbridge II – éolienne	Renouvelable	159	41 706
KEPA – ferme d'éoliennes	Renouvelable	101	26 595
Leader A – éolienne	Renouvelable	101	26 451
Leader B – éolienne	Renouvelable	99	26 017
Manitoba, phase I, entente d'achat d'électricité (EAE)	Renouvelable	150	93 294
Manitoba, phase I, EAE (progressif avec mise à niveau)	Renouvelable	250	155 490
Melancthon II – éolienne	Renouvelable	132	34 690
Niagara, tunnel[4]	Renouvelable	200	160 000
Prince I – éolienne	Renouvelable	99	26 017
Prince II – éolienne	Renouvelable	90	23 652
Ripley – éolienne	Renouvelable	76	19 973
Trail Road, site d'enfouissement – gaz	Renouvelable	5	1 314
Umbata, chutes	Renouvelable	23	6 044
Wolfe, île – éolienne	Renouvelable	198	51 982
Greenfield Energy Centre	Gaz	1 005	396 171
Greenfield South	Gaz	280	110 376
Portlands	Gaz	550	216 810
Sithe Goreway	Gaz	860	339 012
St. Clair Power	Gaz	570	224 694
Thunder Bay, conversion au gaz	Gaz	310	27 156
Bruce A1 et A2 (entente sur la remise en état de la centrale de Bruce)[5]	Nucléaire	1 500	1 051 200
Total		**7 680**	**3 538 526**
Mesures d'approvisionnement en cours et planifiées			
GED – sept initiatives de l'Office de l'électricité de l'Ontario	GED	1 300	341 640
Projet, énergie renouvelable III, demande de propositions	Renouvelable	200	52 560
West GTA	Gaz	1 000	394 200
Cogénération	Gaz	1 000	700 800
Total partiel – Mesures d'approvisionnement en cours et planifiées		**3 500**	**1 489 200**
Total incluant les mesures d'approvisionnement en cours et planifiées		**11 180**	**5 027 726**

1 En plus des 33 projets et des dix initiatives que le gouvernement a fait avancer, cinq installations offrant une capacité d'environ 2 250 MW ont été reliées au réseau après octobre 2003, y compris celles de Brighton Beach et les groupes électrogènes 3 et 4 de la centrale Bruce.

2 Hypothèse quant à la consommation annuelle des ménages : 10 000 kWh. Nombre évalué de logements en fonction des hypothèses suivantes quant aux facteurs de capacité : centrales nucléaires à 80 %, centrales au gaz à 45 %, mesures d'approvisionnement en énergie renouvelable à 30 %, GED à 30 %, cogénération à 80 %, Manitoba, phase I à 71 %.

3 Gestion économie et demande et production sur demande.

4 Les travaux au tunnel du Niagara permettront de produire plus d'électricité par rapport à la capacité existante – 200 MW illustre la production supplémentaire annuelle moyenne estimée de 1.6 TWh.

5 En plus des groupes électrogènes 1 et 2 de la centrale Bruce A, l'entente de remise en état comprend des investissements par Bruce Power visant à prolonger la durée de vie de ses groupes électrogènes 3 et 4.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

REMPLACEMENT DES CENTRALES AU CHARBON

Le gouvernement va de l'avant et remplace les centrales au charbon de l'Ontario, ce qui constitue la plus importante initiative de réduction des gaz à effet de serre entreprise au Canada pour réaliser les objectifs de notre pays dans le cadre du protocole de Kyoto. Grâce au remplacement des cinq centrales au charbon de l'Ontario, jusqu'à 30 mégatonnes de dioxyde de carbone cesseront d'être rejetées dans l'atmosphère chaque année, ce qui équivaut à retirer près de sept millions de voitures de nos routes.

En concrétisant son engagement de remplacer les centrales au charbon, le gouvernement s'assurera que la fiabilité de l'approvisionnement vient en premier. La fiabilité ne sera pas compromise par l'échéancier de remplacement des centrales au charbon.

Des mesures ont été prises et des initiatives sont en cours pour réaliser cet engagement.

- ☐ La centrale au charbon Lakeview est déjà fermée. C'était l'une des plus importantes sources ponctuelles de pollution atmosphérique dans la région du grand Toronto.
- ☐ La conversion au gaz naturel de la centrale au charbon de Thunder Bay se poursuit.
- ☐ Le gouvernement fait progresser les initiatives à l'appui du remplacement des centrales au charbon, notamment le recours à de nouvelles sources de production et d'approvisionnement, l'économie d'électricité, la cogénération industrielle et des mises à niveau de l'infrastructure de transport d'électricité.
- ☐ Il a versé un montant de 4 millions de dollars afin d'établir à Atikokan un centre de recherche en bioénergie qui sera lié à la centrale d'Atikokan. Ce centre contribuera à accélérer les travaux en cours quant à l'utilisation future de la centrale, mènera des recherches pertinentes et pratiques pour l'avenir de la collectivité et de la province et permettra à la centrale de demeurer une source d'emplois pour la collectivité.

Établissement d'une culture axée sur l'économie d'énergie

Le gouvernement a élaboré un plan énergétique global qui comprend de nouvelles sources d'approvisionnement pour lesquelles il existe un grand besoin ainsi qu'un train de mesures d'économie d'énergie et d'efficience énergétique. L'économie d'énergie, la production sur demande et la gestion économie et demande forment des éléments intégraux d'un avenir marqué au coin d'un approvisionnement en énergie plus propre et plus durable. Le gouvernement poursuit deux objectifs d'économie d'électricité immédiats et mesurables : une réduction de 5 % de la demande de pointe d'électricité prévue en Ontario d'ici 2007 et une réduction de 10 % de sa propre consommation d'électricité d'ici 2007.

La demande de pointe d'électricité se produit au moment de la journée où la consommation d'électricité atteint son maximum, ce qui exerce des pressions sur la capacité de production d'électricité et fait monter les prix. Il est possible d'abaisser la demande de pointe soit en réduisant la consommation totale d'électricité, soit en donnant aux consommateurs les outils et les incitatifs pour changer le moment de la journée où ils utilisent des appareils énergivores. Pour contribuer à réaliser un tel objectif, le gouvernement a adopté la *Loi de 2006 sur la responsabilité en matière de conservation de l'énergie* qui lui permettra de réaliser son engagement de faire installer 800 000 compteurs intelligents dans les logements et entreprises de l'Ontario d'ici 2007, et de faire en sorte que tous les logements et toutes les entreprises disposent d'un tel compteur d'ici 2010. Ces compteurs permettront aux consommateurs d'électricité de réduire et de modifier leur consommation en fonction des prix de l'électricité. Ils aideront le gouvernement à atteindre son objectif d'économie d'énergie, qui consiste à abaisser la demande de pointe prévue en Ontario.

Le nouveau Bureau des économies d'énergie de l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) a reçu comme directive d'appuyer les objectifs d'économie d'énergie de la province en entreprenant un certain nombre d'initiatives et d'investissements précis. Les moyens utilisés comprennent les sept grandes initiatives suivantes, qui visent à réduire de 1 300 MW la consommation d'électricité en Ontario :

- un objectif de gestion économie et demande (GED) de 300 MW à Toronto et ses environs;
- un programme GED de 250 MW lancé à l'échelle de l'Ontario en juin 2005;
- un programme GED de 250 MW lancé à l'échelle de l'Ontario en janvier 2006;
- un programme de 100 MW à l'intention des ménages à faible revenu et des locataires de logements sociaux;
- une initiative portant sur l'éclairage efficient et la mise à niveau d'électroménagers qui permettra des économies de 100 MW;
- un programme GED de 150 MW pour les immeubles commerciaux et les secteurs municipal, universitaire, scolaire et hospitalier;
- un programme GED de 150 MW pour le secteur résidentiel qui permettra d'améliorer par exemple l'efficacité énergétique des systèmes de chauffage, des systèmes de climatisation actuels et des appareils ménagers dans les domiciles.

Le gouvernement a également demandé à l'OEO d'obtenir un approvisionnement pouvant atteindre 1 000 MW par l'entremise de projets réunissant la production thermique et électrique de haute efficacité dans tout l'Ontario, y compris les projets de cogénération industrielle et les projets de production d'énergie de district.

L'établissement d'une culture axée sur l'économie d'énergie en Ontario ne se fera pas du jour au lendemain. Il faudra du temps, des efforts de sensibilisation, des partenariats et du leadership. Tous les Ontariens et Ontariennes peuvent faire leur part en apportant des changements à la maison, dans leur entreprise, et au sein des administrations locales et des diverses institutions. Pris ensemble, tous ces changements, si modestes soient-ils, finiront par entraîner des changements importants et des économies substantielles. Le gouvernement a travaillé de concert avec les distributeurs d'électricité locaux (DEL) à la création du site Web www.powerwise.ca afin d'aider les Ontariennes et Ontariens à trouver des moyens de réduire leur consommation d'électricité.

Le programme de réduction de la charge de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), qui devrait être en place avant l'été, créera des incitatifs pour les consommateurs d'électricité de l'Ontario afin de contribuer à répondre aux besoins de la province en termes de fiabilité. Ce programme volontaire accordera une remise aux participants qui s'engageront à réduire leur consommation d'électricité d'au moins 1 MW en période de forte sollicitation du réseau. La SIERE prévoit repérer jusqu'à 500 MW aux fins de ce programme, assez d'électricité pour alimenter plus de 400 000 logements, ou une ville plus grosse que Brampton.

Le gouvernement a déjà obtenu plus de la moitié des résultats escomptés en vue d'atteindre son objectif de réduire sa propre consommation d'électricité de 10 % d'ici 2007. À cette fin, il effectue des mises à niveau visant l'économie d'électricité et il rénove ses immeubles, tout en s'engageant à l'égard de solutions novatrices, par exemple une collaboration avec Enwave Energy Corporation, qui utilise les eaux profondes du lac pour climatiser les immeubles du gouvernement à Queen's Park.

Conformément aux directives qu'il a reçues du gouvernement, l'OEO élaborera un plan du réseau d'électricité intégré. L'orientation sur l'économie d'électricité qu'exigent les objectifs de la province constituera un élément clé du plan.

Le gouvernement s'emploie à faire en sorte que tous pensent en termes d'économie d'énergie et d'efficience énergétique dans leurs activités quotidiennes lorsqu'il élabore des politiques et collabore avec les parties intéressées. Il fournit en outre des sources de financement pour des investissements dans le domaine de l'économie d'électricité, y compris les suivantes :

- ☐ Le gouvernement a permis aux distributeurs d'électricité locaux (DEL) d'affecter plus de 160 millions de dollars sur une période de trois ans à des mesures visant l'économie d'énergie dans leurs collectivités locales, ce qui comprend un montant de 70 millions de dollars investis par six des plus grands DEL de l'Ontario, dans le cadre du programme powerWISE. Ces DEL comptent 1,65 million d'abonnés, soit environ 40 % des consommateurs d'électricité de la province. La Commission de l'énergie de l'Ontario a approuvé les dépenses liées aux programmes d'économie d'énergie des DEL. À la fin de 2005, ils avaient dépensé 34 millions de dollars pour des programmes d'économie d'énergie.
- ☐ Le Fonds pour les économies d'énergie, établi par le premier directeur des économies d'énergie de l'Ontario, aura un budget de 1,5 million de dollars en 2006 pour financer des projets axés sur des mesures concrètes et la sensibilisation en matière d'économie d'électricité.
- ☐ Le gouvernement a réformé et élargi le mandat de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique en vue de la création de mécanismes de financement des améliorations touchant l'économie d'énergie et l'efficience énergétique dans les secteurs des municipalités, des collèges et universités, des conseils scolaires et des hôpitaux.
- ☐ Le ministère des Richesses naturelles a annoncé un Fonds de prospérité pour le secteur forestier doté de 150 millions de dollars, qui générera de nouveaux investissements dans des domaines tels que l'économie d'énergie et la cogénération dans le secteur forestier de l'Ontario.
- ☐ Le ministère de l'Éducation a fourni un financement ponctuel de 25 millions de dollars pour l'année scolaire 2004-2005 au titre de l'Allocation pour l'amélioration du rendement énergétique afin d'améliorer l'économie d'énergie dans les écoles, ce qui comprend le remplacement de fenêtres, de toits et de chaudières ainsi que des améliorations de l'isolation.
- ☐ Le gouvernement a établi de nouveaux règlements sur l'équipement et les produits éconergétiques offerts en Ontario aux termes de la *Loi sur le rendement énergétique*, y compris l'adoption d'un règlement visant à augmenter de 30 % le niveau minimal de rendement des climatiseurs.
- ☐ Le ministère des Affaires municipales et du Logement consulte les parties intéressées quant aux modifications qu'il conviendrait d'apporter au *Code du bâtiment de l'Ontario*. Le ministère entreprend une analyse détaillée des économies d'énergie qui pourraient être réalisées en rehaussant les exigences de rendement énergétique des immeubles et qui pourraient être intégrées à la faveur des modifications du *Code*.
- ☐ Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales travaille de concert avec le secteur agroalimentaire afin de fournir des vérifications de la consommation d'énergie, des conseils sur les mises à niveau et la gestion de la demande ainsi que des présentations sur l'économie d'énergie et l'énergie verte, et d'élaborer d'autres initiatives liées à l'économie d'énergie et à l'énergie renouvelable.
- ☐ Le ministère du Développement économique et du Commerce appuie des mesures novatrices d'économie de l'énergie par le truchement du Programme ontarien d'innovation dans le domaine des piles à combustibles, de la Stratégie ontarienne d'investissement dans l'industrie automobile et de séminaires sur l'économie d'énergie organisés à l'intention des petites et moyennes entreprises.
- ☐ Le ministère du Développement du Nord et des Mines a mis en oeuvre le Programme d'aide à l'efficacité énergétique des petites entreprises pour le secteur des affaires du Nord de l'Ontario.

Stabilité des prix pour les consommateurs et les entreprises de l'Ontario

Le gouvernement reconnaît que des prix stables et prévisibles bénéficieront à tous les consommateurs et qu'ils jouent un rôle important dans un plan énergétique global.

Le 1er avril 2005, le gouvernement a établi un prix moyen de 4,5 cents le kilowatt/heure (kWh) pour l'électricité produite par les installations réglementées de l'Ontario Power Generation (OPG), ce qui se répercute sur les factures mensuelles d'électricité des consommateurs. Les installations réglementées de l'OPG comprennent ses centrales nucléaires et ses grandes centrales hydroélectriques, qui assurent environ 40 % de la production totale d'électricité en Ontario. Ces prix réglementés resteront en vigueur jusqu'au 31 mars 2008, date à laquelle la Commission de l'énergie de l'Ontario prendra la relève de l'OPG pour l'établissement des prix réglementés.

Les consommateurs résidentiels, les petites entreprises et les autres consommateurs admissibles ont également bénéficié cette année du crédit de l'Ontario relatif au coût de l'électricité, une remise totalisant plus de 500 millions de dollars provenant du plan intérimaire de facturation du gouvernement pour la période du 1er avril 2004 au 31 mars 2005.

Allant de l'avant, le gouvernement a également prolongé et rajusté la limite transitionnelle sur les revenus tirés de la majeure partie de l'électricité produite par le reste des installations de l'OPG, dont les prix ne sont pas réglementés et qui, autrement, seraient établis en fonction du marché :

- 4,6 cents/kWh du 1er mai 2006 au 30 avril 2007;
- 4,7 cents/kWh du 1er mai 2007 au 30 avril 2008;
- 4,8 cents/kwH du 1er mai 2008 au 30 avril 2009.

Si les revenus de l'OPG tirés de ces installations dont les prix ne sont pas réglementés se situent au-dessus de ces limites, une remise trimestrielle sera émise afin que les entreprises et les ménages bénéficient de cet argent le plus rapidement possible.

Ensemble, la réglementation des centrales nucléaires et des grosses centrales hydroélectriques de l'OPG ainsi que la prolongation de la limite transitionnelle sur les revenus constituent un élément important pour l'offre de prix plus stables à tous les consommateurs de l'Ontario, ce qui accroît la compétitivité de l'économie de l'Ontario et la prospérité de la province.

INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Les réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées constituent des éléments cruciaux de l'infrastructure provinciale. Le gouvernement McGuinty a comme priorité de veiller à l'approvisionnement sécuritaire et fiable en eau potable. Il reconnaît aussi la nécessité d'assurer la durabilité économique à long terme des réseaux municipaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées de la province. Le gouvernement a institué un comité d'experts en août 2004 et l'a chargé de recommander des moyens d'assurer que l'on fait les investissements nécessaires dans l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, que les réseaux sont viables sur le plan financier, que les tarifs sont abordables et que les réseaux restent de propriété publique.

En juillet 2005, le rapport du comité d'experts sur la stratégie de l'eau intitulé *À toute épreuve : l'importance d'améliorer le secteur ontarien de l'eau* a été publié. Selon le rapport, les besoins en investissements dans les réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées seront de 30 à 40 milliards de dollars au cours des 15 prochaines années.

Le gouvernement examine attentivement les recommandations du comité d'experts et il fera part de ses réactions au cours des prochains mois.

Financement novateur des projets d'infrastructure

Le gouvernement a davantage recours à des modes de financement novateurs afin de faire progresser les projets d'infrastructure nécessaires tout en faisant preuve de responsabilité sur le plan financier. Par exemple, l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA) offre aux municipalités ontariennes et aux autres partenaires du secteur public des prêts novateurs à faibles coûts en vue du financement de projets prioritaires d'investissement dans l'infrastructure publique.

En novembre 2005, le gouvernement ontarien a établi Infrastructure Ontario, un nouvel organisme de la Couronne chargé de gérer les grands projets d'infrastructure de la province en utilisant des méthodes de financement et d'acquisition de rechange. Il lui incombe d'assurer que les projets d'infrastructure publique sont réalisés conformément à leur échéancier et à leur budget, en faisant appel aux connaissances du secteur privé en matière de financement et de gestion de projets. Le gouvernement entend présenter des modifications législatives qui, si elles sont adoptées, fusionneraient l'OSIFA et Infrastructure Ontario, ce qui permettrait une meilleure coordination des activités du gouvernement au chapitre du financement de l'infrastructure.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE (OSIFA)

À ce jour, l'OSIFA s'est engagé à permettre à plus de 190 municipalités ontariennes d'accéder à 2,4 milliards de dollars en financement à faibles coûts pour réaliser des projets d'infrastructure. Les prêts aideront les collectivités à investir dans plus de 1 200 projets d'infrastructure publique cruciaux tels que l'infrastructure d'approvisionnement en eau potable à Marathon, des améliorations routières dans le comté de Lanark, et un nouveau foyer de soins de longue durée à St. Thomas.

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement de soutenir et de faire progresser l'éducation en Ontario, l'OSIFA offrira désormais des prêts aux universités de l'Ontario. Par exemple, les universités désireuses de bâtir ou de rénover des installations de recherche ou des résidences pour étudiantes et étudiants disposeront désormais d'une source supplémentaire de financement.

De plus, en réponse aux demandes des municipalités et des universités, le ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique a annoncé l'adoption d'une méthode selon laquelle il est possible de présenter en tout temps une demande de prêt à l'OSIFA pour des projets d'infrastructure. Cela signifie que les municipalités et les universités peuvent maintenant présenter une demande de prêt à l'OSIFA quand elles ont besoin de financement au lieu d'attendre une période de soumission de demandes. Ce changement offre à toutes les municipalités et universités ontariennes un accès encore plus grand aux prêts à faibles coûts, à long terme et à taux fixe de l'OSIFA.

Section II : Accroître la recherche, la commercialisation et l'innovation

La recherche, la commercialisation et l'innovation créent des occasions de progrès. Dans un univers compétitif, la prospérité future de l'Ontario sera de plus en plus fonction de la capacité d'innovation de l'économie, et plus particulièrement de la capacité des industries ontariennes à livrer concurrence aux industries étrangères en offrant de nouveaux produits et services à plus forte valeur ajoutée.

Pour renforcer et promouvoir le caractère novateur de l'économie ontarienne, le ministère de la Recherche et de l'Innovation investit près de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans soit jusqu'en 2009-2010 par l'entremise de programmes de recherche, de commercialisation et de diffusion. Ce montant comprend les nouvelles initiatives suivantes, annoncées dans le présent budget :

- 100 millions de dollars pour l'Institut Perimeter pour la physique théorique et l'Institute for Quantum Computing de Waterloo;
- 17 millions de dollars pour trois nouvelles bourses visant à reconnaître les nouveaux chercheurs et innovateurs;
- 25 millions de dollars pour l'établissement d'un programme des bourses d'excellence en recherche médicale;
- 16,2 millions de dollars pour soutenir le développement de la phase II du District de la découverte MaRS;
- 160 millions de dollars pour accélérer la commercialisation et la croissance des jeunes entreprises novatrices.

Cet investissement se fonde sur une vision de l'Ontario où la culture de l'innovation est florissante et où la créativité est soutenue, enrichie et valorisée dans chaque secteur et dans chaque activité. Il s'agit de créer un environnement où l'innovation est incontournable.

Le gouvernement met cette vision en oeuvre en investissant dans la prochaine génération de chercheurs, et il soutient également la commercialisation et l'essor des entrepreneurs et des investisseurs. Ce sont les personnes qui ont les compétences et le dynamisme nécessaires pour faire des découvertes et les personnes qui comprennent la valeur commerciale d'une découverte et les moyens de la mettre en marché.

Les avantages concurrentiels que l'Ontario offre aux entreprises novatrices sont nombreux : scientifiques et ingénieurs compétents, main-d'oeuvre hautement qualifiée et diversifiée, taux d'imposition compétitifs, incitatifs fiscaux à la recherche-développement, infrastructure excellente. Certes, l'industrie doit jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'innovation, mais le gouvernement provincial a un rôle important à jouer : il doit créer un environnement propice au foisonnement de nouvelles idées et à leur concrétisation en entreprises profitables.

La mise sur pied d'un nouveau ministère de la Recherche et de l'Innovation, dirigé par le premier ministre McGuinty, témoigne de la priorité économique absolue que le gouvernement ontarien accorde à l'innovation. Le gouvernement profitera aussi des conseils et de l'expertise du nouveau

Conseil ontarien de la recherche et de l'innovation, présidé par Adam Chowaniec, innovateur influent et fondateur de la société Tundra Semiconductor, située à Ottawa.

PRÉPARATION DE LA NOUVELLE GÉNÉRATION DE CHERCHEURS ET D'INNOVATEURS

La recherche est une source fondamentale de nouvelles idées, la matière première de l'innovation. Les chercheurs de l'Ontario réalisent certains des projets scientifiques les plus intéressants au monde. Afin de livrer concurrence aux chercheurs d'autres parties du monde, ils ont besoin du soutien continu de l'État. Le gouvernement de l'Ontario verse 100 millions de dollars à deux instituts de recherche de premier ordre afin de les aider à produire les idées et les personnes qui contribueront à placer l'Ontario au premier rang de la révolution technologique :

- 50 millions de dollars pour l'Institut Perimeter pour la physique théorique de Waterloo. L'Institut, fondé en octobre 2000, a pour mandat de faire de la recherche en physique théorique fondamentale. Le président et coprésident-directeur général de Research In Motion, Mike Lazaridis, et sa femme Ophelia ont contribué au lancement de l'Institut en faisant un don de 100 millions de dollars, auquel ils viennent de s'engager à ajouter 50 millions de dollars;
- 50 millions de dollars à l'Institute for Quantum Computing de l'Université de Waterloo. Cet institut a été créé en 2002 pour orienter la recherche de pointe vers des calculs importants et le règlement de problèmes mathématiques complexes à l'échelle de l'atome. Il a également bénéficié d'un don de 50 millions de dollars de M. et M^me^ Lazaridis.

Le gouvernement et le nouveau Conseil ontarien de la recherche et de l'innovation continueront de chercher des moyens de renforcer la capacité de recherche de l'Ontario, notamment la possibilité d'ouvrir plus d'établissements de recherche fédéraux dans la région du grand Toronto, le seul secteur métropolitain du Canada sans laboratoire du Conseil national de recherches.

SOUTIEN CONTINU À L'EXCELLENCE EN RECHERCHE

Le ministère de la Recherche et de l'Innovation continuera de soutenir la recherche et les chercheurs dans les institutions publiques de l'Ontario au cours des cinq prochaines années, soit jusqu'en 2009-2010, par l'entremise des mesures de financement suivantes :

- ☐ Mise en commun des engagements, nouveaux et existants, représentant un montant de 715 millions de dollars dans le Fonds pour la recherche en Ontario. Lancé en mai 2005, le Fonds fournit du financement pour le fonctionnement, les frais généraux et les immobilisations à l'appui de la recherche-développement de pointe dans les universités et les hôpitaux de l'Ontario, et cherche à obtenir le soutien du gouvernement fédéral et de l'industrie privée.
- ☐ 286 millions de dollars pour la recherche sur le cancer par l'entremise du Réseau ontarien de recherche sur le cancer et du nouvel Institut ontarien de recherche sur le cancer. Premier du genre au Canada, ce nouvel institut réunira des chercheurs de partout en Ontario chargés de collaborer à la réalisation de projets complexes visant la prévention, la gestion et l'élimination du cancer.
- ☐ 51 millions de dollars pour le Programme de développement des talents en recherche, qui offre du soutien aux chercheurs en début de carrière qui ont un potentiel reconnu. Ce programme relie les chercheurs formés à l'étranger à leurs domaines d'expertise en Ontario.

L'aide financière accrue que le gouvernement consacre à l'éducation postsecondaire renforce non seulement la qualité de l'enseignement dispensé, mais aussi le nombre et la qualité des chercheurs qui arrivent sur le marché du travail. Les élèves des écoles secondaires de l'Ontario figurent parmi les meilleurs au monde dans les domaines des sciences et des mathématiques. Les sciences et le *génie* représentent une part beaucoup plus importante des diplômes décernés par les universités ontariennes que ce qui se fait aux États-Unis.

Afin de conserver ces avantages dans les années à venir, le ministère de la Recherche et de l'Innovation fournit 17 millions de dollars pour trois nouveaux programmes de bourses visant à reconnaître et à récompenser la prochaine génération de chercheurs et d'innovateurs :

- cinq Bourses d'excellence pour les chercheurs innovateurs de 200 000 $ seront décernées chaque année aux chercheurs qui ont fait preuve d'excellence en innovation et en entrepreneuriat;
- quatre Bourses d'excellence pour les chercheurs principaux totalisant 1,5 million de dollars seront remises chaque année pour reconnaître le leadership en innovation ainsi que des réalisations en sciences de la vie et en médecine, en sciences naturelles et en génie, et en sciences sociales;
- quarante bourses d'études de deux ans de 50 000 $, égalées par les établissements, décernées chaque année à des étudiantes et des étudiants postdoctoraux qui jouent un rôle important dans les équipes de recherche universitaire à titre de scientifiques et de mentors auprès des étudiantes et des étudiants de deuxième et troisième cycles.

En outre, afin de reconnaître et de soutenir l'excellence en recherche médicale en Ontario, le gouvernement propose d'établir le programme des bourses d'excellence en recherche médicale de 25 millions de dollars.

ACCÉLÉRATION DE LA COMMERCIALISATION ET DE LA CROISSANCE DES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL DE RISQUE

L'innovation résulte de l'interaction entre, d'une part, des chercheurs ayant de bonnes idées et, d'autre part, des entrepreneurs et des entreprises qui concrétisent ces idées en nouveaux produits et services pour les offrir sur le marché. L'épanouissement d'une culture de l'innovation se fonde non seulement sur le recrutement de chercheurs, mais aussi sur la recherche d'investisseurs. Les entreprises novatrices ont besoin des capitaux d'investisseurs prêts à prendre de plus grands risques, mais désireux aussi de réaliser des profits plus importants.

DE L'IDÉE AU MARCHÉ

Grâce à un investissement public soutenu, l'Ontario a jeté des bases solides pour favoriser la recherche universitaire de calibre mondial. Pour tirer parti des avantages sociaux et économiques de cet investissement, le gouvernement provincial encourage également les partenariats de recherche entre les universités et l'industrie ainsi que la commercialisation de nouvelles technologies.

- ☐ Le gouvernement verse jusqu'à 64 millions de dollars sur cinq ans pour permettre aux institutions publiques de bâtir leur capacité de transfert de technologie, et de repérer et de commercialiser les inventions prometteuses.
- ☐ Des sommes totalisant 171 millions de dollars seront investies sur cinq ans dans les Centres d'excellence de l'Ontario. Ces centres sont réputés à l'échelle internationale pour leur capacité à mettre en rapport les chercheurs novateurs avec des investisseurs prêts à prendre des risques.

Le gouvernement soutient aussi le District de la découverte MaRS à Toronto, le parc d'innovation McMaster à Hamilton et le Waterloo Research and Technology Park. Un système provincial coordonné de 11 réseaux régionaux dans le domaine de l'innovation se greffe à ces investissements. Ces réseaux, constitués de nombreux partenaires, sont établis pour soutenir les partenariats entre les entreprises, les institutions et les administrations locales pour favoriser l'innovation.

Le gouvernement appuie le développement de la phase II du District de la découverte MaRS grâce à une contribution supplémentaire de 16,2 millions de dollars.

Le gouvernement affecte un montant de 4 millions de dollars à l'établissement d'un centre de recherche en bioénergie à Atikokan.

Le gouvernement verse 10 millions de dollars à l'Université Laurentienne pour appuyer l'ouverture récente du nouveau Centre d'excellence en innovation minière à Sudbury.

C'est à la toute première étape de son démarrage qu'une entreprise novatrice dépend le plus de capitaux pour survivre et prendre de l'expansion. Le taux de survie des jeunes entreprises est très faible, souvent parce qu'elles n'ont pas les compétences en affaires nécessaires pour attirer des investisseurs et former des partenariats avec eux.

Cependant, le rendement du capital de risque investi au Canada est plus faible qu'aux États-Unis, ce qui entrave la croissance de réserves de capitaux plus importantes qui pourraient répondre aux besoins d'entreprises en expansion rapide. De surcroît, l'Ontario est en retard sur les États-Unis pour ce qui est d'encourager les investisseurs providentiels, c'est-à-dire des particuliers prêts à investir leur patrimoine personnel qui donnent aussi des conseils pratiques et aident les jeunes entreprises à se préparer en prévision des investissements subséquents des fonds de capital-risque.

Pour accélérer la commercialisation et la croissance des jeunes entreprises novatrices, le gouvernement de l'Ontario investit de nouveaux fonds totalisant 160 millions de dollars au cours des quatre prochaines années, dont :

- 46 millions de dollars pour aider les jeunes entreprises à mieux se préparer à recevoir des investissements par l'acquisition de compétences en entrepreneuriat et en gestion d'entreprise et à faire progresser une idée de produit ou de service dans le processus de commercialisation, allant de la faisabilité technique au stade de la faisabilité marchande;
- 90 millions de dollars pour investir dans de jeunes entreprises novatrices situées en Ontario en partenariat avec des fonds de capital-risque, des caisses de retraite et le gouvernement fédéral;
- 24 millions de dollars pour favoriser l'élaboration et la commercialisation de nouvelles technologies environnementales de bio-transformation et de technologies énergétiques de remplacement.

Des précisions sur ces initiatives seront annoncées ultérieurement en 2006 par le ministère de la Recherche et de l'Innovation. Le gouvernement déposera également un projet de loi visant à transférer la responsabilité entière du Programme des fonds ontariens de financement de la commercialisation au ministère de la Recherche et de l'Innovation.

ENCOURAGER L'ACCROISSEMENT DES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES DANS LES TECHNOLOGIES DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Parce qu'elle est orientée sur le marché, la recherche-développement en milieu industriel est un moteur important de l'innovation et de l'adoption de technologies par les entreprises. Plus globalement, elle profite à l'économie en augmentant la productivité et la demande de scientifiques et d'ingénieurs hautement qualifiés.

Le gouvernement de l'Ontario encourage de bien des façons les investissements des entreprises dans la recherche et les technologies novatrices.

- ☐ La conjugaison d'incitatifs fiscaux des gouvernements fédéral et provincial au titre de la recherche-développement a contribué à faire de l'Ontario l'un des lieux les plus intéressants au monde dans le domaine de la recherche-développement. En outre, le gouvernement appuie les innovations des entreprises en encourageant les partenariats et la collaboration entre les entreprises et les institutions publiques.
- ☐ Le gouvernement soutient aussi directement les investissements des entreprises dans la recherche et l'innovation dans des secteurs stratégiques comme la fabrication automobile, la foresterie et l'agriculture.
- ☐ Dans le cadre de la Stratégie d'investissement dans le secteur de la fabrication de pointe, annoncée récemment, 500 millions de dollars seront versés sur cinq ans sous forme de prêts remboursables pour promouvoir la création d'emplois en Ontario et l'investissement dans les technologies et les processus de pointe.
- ☐ Les politiques et les investissements publics dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'environnement sont importants pour promouvoir les investissements des entreprises dans l'innovation. Par exemple, les politiques qui favorisent la conservation de l'énergie incitent les entreprises à adopter des pratiques novatrices axées sur l'amélioration de la productivité qui aident à protéger l'environnement.

Fonds des investisseurs immigrants pour soutenir l'innovation et la création d'emplois en Ontario

La Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants reçoit une part des fonds des investisseurs immigrants recueillis par l'entremise du Programme d'immigration des investisseurs (PII) du gouvernement fédéral. Conformément aux objectifs et aux conditions du PII, la Société investira dans des initiatives visant à soutenir le plan de l'Ontario pour promouvoir le développement économique et hausser le niveau de vie.

En particulier, la Société entend utiliser une partie des fonds disponibles pour soutenir le ministère de la Recherche et de l'Innovation dans ses efforts pour aider les jeunes entreprises de l'Ontario à se préparer à recevoir des investissements.

Section III : Accroître l'avantage de l'Ontario sur le plan de l'éducation et de la formation

Dans l'économie du savoir d'aujourd'hui, l'éducation et les compétences sont des conditions préalables à la croissance et à la prospérité au XXIe siècle. Soixante-dix pour cent de tous les nouveaux emplois de demain exigeront une forme ou une autre d'études postsecondaires. L'Ontario sera dans la meilleure position possible uniquement lorsque tous les Ontariens et Ontariennes auront l'occasion de réaliser leur plein potentiel.

Le gouvernement de l'Ontario considère les investissements dans la population et une main-d'oeuvre qualifiée comme la pierre angulaire de sa stratégie économique. C'est pourquoi il s'est empressé d'investir globalement dans l'éducation, établissant un plan à chaque étape cruciale. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a annoncé de nouveaux investissements représentant des milliards de dollars pour préparer les jeunes à occuper les emplois de demain.

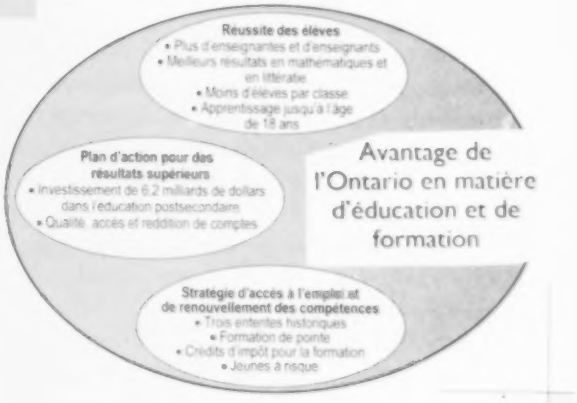

Les investissements de l'Ontario touchent les besoins en éducation et en formation de tous les apprenants. Ils débutent dès la petite enfance et se poursuivent pendant les études élémentaires, secondaires et postsecondaires aussi bien que pendant la formation professionnelle en milieu de travail, favorisant de nouvelles approches et donnant des résultats concrets. Voici quelques points saillants :

- réduction du nombre d'élèves par classe, amélioration des résultats en mathématiques et en littératie, et diminution du nombre d'élèves qui abandonnent leurs études secondaires;
- investissement de 6,2 milliards de dollars d'ici 2009-2010 dans les collèges, les universités et les systèmes de formation de l'Ontario pour améliorer l'accès, rehausser la qualité et accroître la reddition de comptes, conformément au Plan d'action pour des résultats supérieurs;
- encouragement à offrir de la formation en milieu de travail par l'entremise du crédit d'impôt pour la formation en apprentissage et amélioration des débouchés offerts aux immigrants grâce aux programmes de formation relais et au Programme de diplômés internationaux en médecine;
- élaboration d'une stratégie d'accès à l'emploi et de renouvellement des compétences soutenue par la signature de trois ententes Canada-Ontario historiques pour accroître considérablement les ressources consacrées aux services à l'immigration et à la formation professionnelle pour les Ontariennes et Ontariens;
- création d'un nouveau Fonds Action Jeunesse pour soutenir les programmes communautaires qui donnent aux jeunes à risque des occasions de mieux réussir.

Le plan du gouvernement à tous les stades du système d'éducation renforcera l'avantage de l'Ontario en matière de connaissances et de compétences et améliorera sa position concurrentielle.

RÉUSSITE DES ÉLÈVES

La vigueur de l'économie et la cohésion d'une société reposent sur une éducation publique solide.

Les enfants ont besoin du meilleur départ possible dans la vie pour réaliser leur plein potentiel. En 2005, à l'appui de l'objectif de son programme « Meilleur départ », l'Ontario a conclu avec le gouvernement fédéral l'accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en vertu duquel la province devait recevoir 1,9 milliard de dollars en cinq ans. Malheureusement, le nouveau gouvernement fédéral a fait part de son intention de résilier l'accord.

Étant donné l'élimination du financement fédéral au titre de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants après 2006-2007, la province utilisera le dernier paiement fédéral pour soutenir le système de garde d'enfants. Le gouvernement versera 63,5 millions de dollars par année pendant le reste de la période de validité de l'accord initial, soit de 2006-2007 à 2009-2010. De concert avec les municipalités, la province continuera de presser le gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de respecter l'accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Les investissements aux paliers élémentaire et secondaire se traduisent par une plus grande réussite des élèves. Afin de contribuer à réaliser ses objectifs clés, le gouvernement a déjà financé l'embauche de 4 300 enseignantes et enseignants de plus à l'élémentaire et au secondaire. Les priorités du gouvernement au regard des écoles élémentaires sont de réduire le nombre d'élèves par classe et de faire en sorte que chaque élève obtienne des résultats supérieurs en littératie et en mathématiques avant l'âge de 12 ans. Les élèves et les écoles bénéficient de nouvelles ressources, dont 600 enseignantes et enseignants spécialistes pour 2005-2006 qui aident les élèves en difficulté et enseignent l'éducation physique, la musique et les arts ainsi que des équipes de redressement composées de spécialistes en littératie et en mathématiques.

Revenu moyen selon le niveau d'instruction

Dollars constants de 2000 Ontario, hommes et femmes, 15 ans et plus

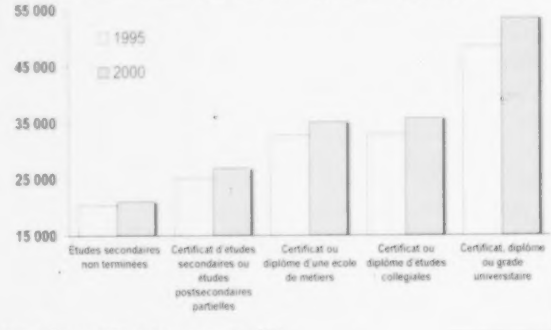

Source : Statistique Canada, recensement de 2001

Au palier secondaire, la priorité du gouvernement consiste à accroître le taux d'élèves qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires, pour le faire passer à 85 % d'ici 2010, grâce à la stratégie Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans. Le gouvernement a déjà fourni de nouvelles ressources pour engager 1 300 enseignantes et enseignants supplémentaires. À 72 % environ, le taux d'élèves qui terminent leurs études secondaires en Ontario, même s'il est en progression, n'en demeure pas moins inacceptable.

La stratégie Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans est essentielle pour la réalisation de l'engagement du gouvernement de créer des occasions de réussir. De nouveaux efforts déployés pour accroître le taux d'élèves qui terminent leurs études secondaires généreront des avantages à long terme, dont de meilleures occasions d'emploi, une capacité de gains accrue, des compétences cognitives et des aptitudes à lire et à écrire améliorées, et des réseaux sociaux plus étendus.

CRÉER DES OCCASIONS POUR LES JEUNES À RISQUE

Des collectivités solides et sûres sont le fondement d'une société homogène, consolident la croissance économique et contribuent à augmenter les occasions offertes aux jeunes les plus vulnérables, en particulier à ceux qui risquent d'adopter des comportements violents.

Le gouvernement de l'Ontario est résolu à rendre les collectivités de la province plus sûres et à créer des occasions de réussir pour les jeunes à risque. Pour lutter contre la violence armée, il faut s'attaquer à la criminalité et appliquer la loi avec rigueur. En janvier 2006, le gouvernement a annoncé un investissement de 51 millions de dollars, dont du nouveau financement pour doter la police et les poursuivants de la Couronne de ressources supplémentaires pour enquêter sur les crimes avec violence armée et intenter les poursuites connexes.

Pour rendre les collectivités plus sûres et réduire la violence armée, il faut également contrer les causes profondes de la criminalité par des stratégies de prévention qui aident directement les jeunes dans leur quartier. Il faut offrir aux jeunes qui risquent de devenir membres de bandes criminelles et de commettre des crimes des solutions de rechange positives qui renforcent leur sentiment d'appartenance à la collectivité et constituent un investissement dans leur avenir.

La stratégie Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans est une composante essentielle du plan du gouvernement visant à aider les jeunes à risque. L'Ontario a mis en oeuvre d'autres mesures dans ses écoles, notamment une Stratégie de prévention de l'intimidation dotée d'un budget de 23 millions de dollars sur trois ans ainsi qu'un Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires de 20 millions de dollars par année qui aide les conseils scolaires à mettre des gymnases et d'autres installations à la disposition de groupes sans but lucratif après les heures de classe.

En février 2006, le gouvernement a amélioré sa stratégie de prévention en annonçant la création du Fonds Action Jeunesse pour les jeunes à risque. Présidé par l'entraîneur en chef des Argonauts de Toronto, Mike « Pinball » Clemons, le Fonds versera aux communautés de Toronto un financement initial de 15 millions de dollars. De plus, le gouvernement s'est engagé à verser un montant équivalent aux contributions du secteur privé, jusqu'à concurrence de 15 millions de dollars, sur trois ans, pour un investissement total possible de 45 millions de dollars dans les programmes destinés aux jeunes à risque. Les organismes communautaires pourront présenter une demande dans le cadre du Fonds pour assumer le coût de programmes visant à faire participer les jeunes à des activités qui améliorent leurs chances de réussir à l'école, de suivre des études postsecondaires ou de la formation et d'obtenir un emploi.

En outre, la province vient d'annoncer des investissements de plus de 28 millions de dollars au cours des trois premières années de la nouvelle Stratégie Perspectives Jeunesse. Ces investissements soutiendront l'embauche d'intervenants des services d'approche et d'autres possibilités d'emploi et de formation dans les collectivités à risque, en commençant par Toronto

pour s'étendre à toute la province en 2007-2008, notamment à Windsor, Ottawa, London, Hamilton et Thunder Bay.

Fonds Action Jeunesse

- ☐ Financement initial de 15 millions de dollars par le gouvernement auquel s'ajoute un montant équivalent aux contributions du secteur privé, jusqu'à concurrence de 15 millions de dollars, pour un total pouvant atteindre 45 millions de dollars.
- ☐ L'aide versée dans le cadre du Fonds :
  - ○ portera principalement sur la détermination, la prévention et l'intervention précoce;
  - ○ encouragera les jeunes à participer à des activités qui les aideront à réussir, notamment des initiatives d'apprentissage, de sports, de mentorat et d'expérience de travail;
  - ○ fournira un mécanisme permettant de stimuler la participation de la collectivité;
  - ○ soutiendra les solutions communautaires.

L'Ontario soutient de nombreux autres programmes de prévention et de redressement essentiels à la réussite des jeunes, notamment le programme Connexion emploi, un programme annuel d'emploi et de formation des jeunes doté d'un budget de 111 millions de dollars, et un investissement de 15 millions de dollars dans le rattrapage scolaire d'ici 2007-2008 pour aider les jeunes décrocheurs à améliorer leurs compétences et à se préparer au marché du travail, en grande partie par l'entremise des collèges. La province dépense également 22 millions de dollars annuellement pour offrir des solutions de rechange à la détention pour les jeunes qui ont des démêlés avec la justice. Dans le cadre de l'initiative VIE ACTIVE 2010, 12 millions de dollars sont investis dans la promotion du sport et de l'activité physique, et 5 millions de dollars dans le Fonds Collectivités actives. Une partie de cette stratégie vise à éliminer les obstacles aux sports et aux loisirs pour les enfants et les jeunes à faible revenu. Un programme de 2 millions de dollars soutient le développement sain des enfants autochtones vivant en milieu urbain.

Vers des résultats supérieurs : Un investissement historique dans l'éducation postsecondaire

Le plan d'action du gouvernement pour l'éducation postsecondaire continue de renforcer l'Ontario en consolidant son avantage concurrentiel le plus important : sa population.

Comme le gouvernement l'avait annoncé dans le budget de 2005, le Plan d'action pour des résultats supérieurs est un nouvel investissement cumulatif dans l'éducation postsecondaire de 6,2 milliards de dollars, qui comprend une augmentation de 35 % du financement du fonctionnement d'ici 2009-2010 comparativement au financement de base de 2004-2005 et une hausse de 100 % du financement disponible pour l'aide aux étudiantes et aux étudiants.

Le Plan d'action pour des résultats supérieurs est un investissement pluriannuel historique, le plus important en 40 ans. Il procurera un avantage concurrentiel à l'Ontario, favorisera sa croissance économique et se traduira par un niveau de vie plus élevé pour les Ontariennes et Ontariens.

Les investissements du gouvernement prévus dans le Plan d'action pour des résultats supérieurs sont liés au rendement et aux résultats. Ainsi, grâce au Plan d'action :

- tous les étudiants et étudiantes qualifiés de l'Ontario pourront avoir accès aux études postsecondaires, ce qui contribuera à faire augmenter le taux de participation aux études postsecondaires;
- l'accès aux études postsecondaires et la réussite des étudiantes et étudiants provenant de groupes traditionnellement sous-représentés seront favorisés;
- un enseignement de qualité et une meilleure expérience d'apprentissage seront offerts aux étudiantes et aux étudiants, dont une meilleure interaction entre le corps professoral et les étudiantes et étudiants;
- l'infrastructure liée à l'enseignement, comme les bibliothèques et les laboratoires, sera améliorée;
- il y aura 14 000 étudiantes et étudiants de plus aux deuxième et troisième cycles d'ici 2009-2010, générant des connaissances et des idées pour la croissance économique et maintenant la position de l'Ontario en tant que chef de file nord-américain dans la recherche et l'innovation;
- il y aura davantage de médecins grâce à une hausse de 23 % du nombre de places pour les étudiantes et étudiants de première année de médecine, notamment à la nouvelle École de médecine du Nord-Ontario;
- des milliers de néo-Canadiennes et de néo-Canadiens de plus pourront mettre à contribution leurs compétences au profit de l'économie de l'Ontario;
- la présentation de rapports publics sur les résultats à l'échelle du système sera renforcée;
- le système d'éducation postsecondaire se comparera avantageusement à ce qui se fait de mieux dans le monde.

En 2006-2007, le gouvernement poursuivra la mise en oeuvre du Plan d'action pour des résultats supérieurs. La prochaine étape consistera à bonifier davantage l'aide aux étudiantes et aux étudiants et à établir un nouveau cadre de réglementation des droits de scolarité qui établira un équilibre entre l'accès et la qualité.

Le gouvernement :

- apportera d'autres améliorations à l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants en 2006-2007 et par la suite en augmentant les prêts et bourses des étudiantes et étudiants à revenu faible ou moyen et en s'assurant que le niveau d'endettement soit raisonnable et prévisible, ce qui profitera à 145 000 étudiantes et étudiants. Grâce à ces améliorations :
  - les étudiantes et étudiants des familles à revenu moyen seront admissibles aux subventions d'accès, car on augmentera de plus de 100 % le seuil d'admissibilité du revenu des familles qui ont deux enfants, le faisant passer d'environ 35 000 à 75 000 $, ce qui profitera à 27 000 étudiantes et étudiants de plus et fera grimper à près de 60 000 le nombre total de bénéficiaires en septembre 2006;
  - l'allocation pour livres et fournitures sera haussée pour la première fois depuis le milieu des années 1980, de manière que 75 % des étudiantes et étudiants qui bénéficient d'une aide financière soient défrayés du coût réel de leurs livres, comparativement au pourcentage de 13 % accordé auparavant, ce qui profitera à 138 000 étudiantes et étudiants;
  - par l'entremise du Programme de subventions d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, la dette des étudiantes et étudiants sera limitée à 7 000 $ par année terminée;

- un nouveau site Web sera mis en ligne en 2007-2008 pour permettre aux étudiantes et étudiants de calculer les coûts et de repérer toutes les sources d'aide financière dans l'établissement et le programme de leur choix;

- établira un cadre de réglementation des droits de scolarité à compter de 2006, en vertu duquel les établissements seront tenus à une augmentation maximale des droits de scolarité de 5 % en moyenne par année et devront démontrer que la qualité et l'accès se sont améliorés :

  - aux termes du plan, les augmentations moyennes des droits de scolarité pour l'année prochaine seront limitées à environ 100 $ pour près de 90 % des étudiantes et étudiants des collèges et à environ 200 $ pour près de 70 % des étudiantes et étudiants des universités.

D'ici 2009-2010, 55 millions de dollars seront versés dans le cadre du Plan d'action pour des résultats supérieurs afin d'améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire pour les groupes traditionnellement sous-représentés. Des comités ont été mis sur pied pour donner des conseils sur les meilleurs moyens d'atteindre cet objectif pour les Autochtones, les personnes handicapées et les personnes qui seraient les premières dans leur famille à faire des études collégiales ou universitaires. Des efforts semblables seront déployés pour aider la population francophone à avoir davantage accès à l'éducation postsecondaire.

STRATÉGIE D'ACCÈS À L'EMPLOI ET DE RENOUVELLEMENT DES COMPÉTENCES

Le gouvernement de l'Ontario est déterminé à faire en sorte que la province ait la main-d'oeuvre hautement qualifiée nécessaire pour attirer les emplois et les investissements et conserver un avantage sur le plan des compétences. Il a établi un cadre global, la Stratégie d'accès à l'emploi et de renouvellement des compétences, pour fournir de la formation professionnelle et d'autres services liés au marché du travail pour que les personnes puissent trouver du travail et contribuer à la forte croissance économique. La stratégie s'inspire du Système de formation et d'emploi à guichet unique de l'Ontario et met à contribution de nouveaux outils et de nouvelles ressources pour répondre aux besoins des travailleurs et des employeurs relatifs au marché du travail et à la formation. Elle fait en sorte que les travailleurs aient des compétences à jour pour obtenir de bons emplois et que les chômeurs, les personnes sous-employées, les néo-Canadiennes et néo-Canadiens, les travailleurs à faible revenu et les bénéficiaires de l'aide sociale aient davantage la possibilité de réaliser leur potentiel.

Stratégie d'accès à l'emploi et de renouvellement des compétences

[1] Entente de développement du marché du travail : 582 millions de dollars transférés chaque année d'ici 2007-2008; entente de partenariat sur le marché du travail : 314 millions de dollars transférés chaque année d'ici 2009-2010, dont la moitié assumée par le gouvernement fédéral.
[2] Accord sur l'immigration : transfert de 320 millions de dollars par année d'ici 2009-2010 assumé par le gouvernement fédéral.
[3] Y compris les investissements en formation faits dans le cadre de la Stratégie ontarienne d'investissement dans l'industrie automobile et de la Stratégie d'investissement dans le secteur de fabrication de pointe.

Le financement total versé dans le cadre de cette stratégie pour aider les Ontariennes et Ontariens à mieux réussir sur le marché du travail sera de 2,1 milliards de dollars par année d'ici 2008-2009, soit 1,6 milliard pour des programmes offerts par l'Ontario et 0,5 milliard pour des programmes offerts aux Ontariennes et aux Ontariens par le gouvernement fédéral.

L'élaboration de la Stratégie d'accès à l'emploi et de renouvellement des compétences et le financement accru des programmes de formation et d'emploi procèdent directement de trois ententes historiques touchant l'immigration et les services relatifs au marché du travail signées avec le gouvernement fédéral en novembre 2005. Une partie du financement découlant des ententes sera transférée directement à l'Ontario et une partie sera versée aux Ontariennes et aux Ontariens par le gouvernement fédéral.

Ressources pour les Ontariennes et Ontariens découlant des ententes Canada-Ontario sur l'immigration et le marché du travail

Entente	Financement d'ici 2009-2010	Financement transféré à l'Ontario
Entente de développement du marché du travail (EDMT)	582 millions $	100 %
Entente de partenariat sur le marché du travail (EPMT)	314 millions $	50 %
Accord sur l'immigration	320 millions $	0 %

Les nouvelles ressources et les ressources transférées en vertu des ententes contribueront à accélérer l'expansion et l'amélioration des programmes de l'Ontario et, conjuguées aux services fédéraux accrus que l'Ontario a négociés, se traduiront par des services plus nombreux et améliorés pour les Ontariennes et Ontariens. Les Ontariennes et Ontariens profiteront de l'intégration des services, de la réduction des doubles emplois et de la prestation simplifiée des programmes grâce à une formule à guichet unique, ce qui leur permettra de trouver plus facilement les services dont ils ont besoin. L'objectif consiste à fournir un accès simplifié et harmonieux à un large éventail de clients.

Une main-d'oeuvre qui a de bonnes compétences en littératie et en numératie et qui les tient à jour par l'éducation permanente est un élément essentiel d'une économie moderne. Le gouvernement finance des cours offerts dans des centres communautaires, des collèges et les lieux de travail aux Ontariennes et aux Ontariens dont la capacité à lire et à écrire est limitée. Les ententes Canada-Ontario sur l'immigration et les services relatifs au marché du travail accordent la priorité aux nouvelles formules de formation en littératie et aux cours de langue avancés pour permettre aux néo-Canadiennes et aux néo-Canadiens d'exercer leur métier ou leur profession.

SERVICES OFFERTS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE D'ACCÈS À L'EMPLOI ET DE RENOUVELLEMENT DES COMPÉTENCES

- ☐ Les Ontariennes et Ontariens qui sont en chômage, les travailleurs à faible revenu ainsi que les néo-Canadiennes et néo-Canadiens obtiendront rapidement des services pour trouver un nouvel emploi, bénéficieront de cours de recyclage et de services globaux de counseling, et auront accès à des renseignements exacts sur le marché du travail.
- ☐ Les jeunes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires ou postsecondaires bénéficieront de services de counseling et de cours de rattrapage et de formation, dont la formation en apprentissage, qui leur permettront de trouver de meilleurs emplois.
- ☐ Les employeurs auront accès à un plus grand nombre de travailleurs qualifiés et les jeunes bénéficieront de plus d'occasions de formation en apprentissage.
- ☐ Les employeurs profiteront de partenariats de formation et d'investissements dans l'acquisition de compétences sectoriels.
- ☐ Les travailleurs employés et les professionnels pourront suivre des cours de recyclage à mesure que la technologie change.
- ☐ Les Ontariennes et Ontariens dont les compétences en littératie et en numératie sont limitées pourront suivre des cours de rattrapage.
- ☐ Les néo-Canadiennes et néo-Canadiens sous-employés auront la possibilité de participer à des programmes d'anglais ou de français langue seconde et de formation relais qui leur permettront d'exercer leur profession ou leur métier.
- ☐ Les Ontariennes et Ontariens bénéficiaires de l'aide sociale profiteront de possibilités de travail, de programmes de formation et d'autres incitatifs qui les encourageront à retourner sur le marché du travail.
- ☐ Les étudiantes et étudiants obtiendront de l'aide pour trouver des emplois d'été qui leur fourniront les revenus et l'expérience de travail dont ils ont besoin.
- ☐ Un projet pilote d'approche « sans fausse route » pour la prestation des services a été lancé par l'Ontario en janvier 2006.

Grâce à la Stratégie d'accès à l'emploi et de renouvellement des compétences, l'Ontario dispose maintenant de plans globaux permettant de créer des occasions d'apprentissage pour toutes les personnes à tous les stades de leur vie. Conjuguée aux mesures mises en oeuvre pour la réussite des élèves et au Plan d'action pour des résultats supérieurs, la stratégie fera en sorte que tous les Ontariens et Ontariennes puissent réaliser leur potentiel et permettra à l'Ontario de continuer à se mesurer à ce qui se fait de mieux au monde.

CERTAINES INITIATIVES DE FORMATION ET RÉSULTATS

Engagements :	**Résultats jusqu'à maintenant :**
☐ Plus de 100 millions de dollars par année pour soutenir l'apprentissage et un crédit d'impôt pour la formation en apprentissage pour encourager les employeurs à embaucher plus d'apprentis. Le crédit peut atteindre 15 000 $ pendant les trois premières années d'un apprentissage admissible.	☐ On devrait avoir atteint l'objectif de 21 000 nouvelles inscriptions en 2005-2006 et augmenter ce nombre progressivement pour atteindre 26 000 nouvelles inscriptions par année d'ici 2007-2008.
☐ 15 millions de dollars par année d'ici 2007-2008 pour de nouvelles possibilités de rattrapage scolaire et de formation offertes aux jeunes décrocheurs.	☐ Près de 1 700 jeunes et adultes à risque participent au programme dans les collèges. D'ici 2007-2008, 6 000 personnes recevront des services.
☐ 21 millions de dollars en 2005-2006 pour élargir la formation relais et d'autres services d'emploi conçus pour aider les néo-Canadiennes et néo-Canadiens à intégrer la population active.	☐ Plus de 6 000 personnes ont participé à plus de 56 projets de formation relais dans des professions comme celles d'infirmière et de pharmacien. Cours de langue améliorés pour 3 000 personnes. Renseignements et présentations à des employeurs pour 5 000 clients et services d'emploi plus intensifs à 650 clients par l'entremise de Connexion emploi.
☐ 20 millions de dollars d'ici 2007-2008 pour d'autres nouveaux services destinés aux néo-Canadiennes et néo-Canadiens et aux apprentis éventuels.	☐ Des projets pilotes visant à aider les immigrants dans les collèges et à encourager les employeurs à mieux reconnaître les compétences des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens sont en cours. 21 organismes reçoivent du financement pour élargir les programmes de formation relais.
☐ 27 millions de dollars en 2005-2006 pour le Programme ontarien de diplômés internationaux en médecine.	☐ Jusqu'à 200 médecins formés à l'étranger sont évalués et formés en médecine générale et spécialisée chaque année, en regard de 90 en 2003.
☐ 4,5 millions de dollars en 2005-2006 pour des bourses et des primes aux employeurs pour les décrocheurs inscrits à des programmes d'apprentissage.	☐ 425 personnes sont sur le point de recevoir des bourses après avoir suivi un cours de rattrapage ou s'être inscrites comme apprenti; 125 autres personnes ont déjà terminé leur programme.
☐ 63 millions de dollars pour le Programme d'alphabétisation et de formation de base.	☐ 46 000 participants en 2005-2006.
☐ 51 millions de dollars pour le programme d'ALS/FLS.	☐ Environ 20 000 personnes étaient inscrites en 2005-2006.
☐ 111 millions de dollars pour les services de formation et de soutien de Connexion emploi.	☐ 129 000 personnes, surtout des jeunes, ont reçu des services en 2005-2006. 78 % trouvent un emploi ou poursuivent leurs études ou une formation.
☐ 52 millions de dollars pour le programme Emplois d'été Ontario.	☐ 61 000 jeunes ont trouvé un emploi d'été ou ont lancé leur propre entreprise en 2005.
☐ 219 millions de dollars en 2005-2006 pour les programmes d'aide à l'emploi destinés aux bénéficiaires de l'aide sociale.	☐ Environ 200 000 personnes participent annuellement aux activités d'aide à l'emploi.
☐ Le projet pilote ActionEmplois est établi dans six collectivités pour aider les particuliers à quitter les rangs des bénéficiaires de l'aide sociale.	☐ Plus de 2 000 placements dans des emplois ont été réalisés depuis le lancement du projet pilote.

Section IV : Accroître l'avantage que le système de santé représente pour l'Ontario

Le régime d'assurance de soins médicaux de l'Ontario constitue un élément important de son avantage économique, car il réduit les coûts des entreprises et appuie la productivité de la main-d'oeuvre ontarienne.

L'augmentation des dépenses de santé préoccupe les entreprises et les pouvoirs publics à l'échelle de l'Amérique du Nord. Le système ontarien de soins de santé, qui est financé par les deniers publics, fournit une base solide de services qui atténue les pressions exercées sur les entreprises pour acheter ce type d'avantages importants pour leurs employés. Il s'agit là d'un avantage précieux que l'Ontario peut faire valoir pour obtenir des emplois lorsque vient le temps de livrer concurrence à divers États américains à ce chapitre, particulièrement dans le domaine manufacturier comme le secteur automobile, où les coûts des prestations de santé sont cités comme nuisant à la compétitivité des États-Unis.

Un système de santé vigoureux et durable contribue aussi à l'économie de la province parce qu'une main-d'oeuvre en santé est moins souvent malade, se blesse moins souvent et est plus productive. Afin de conserver et d'optimiser cet avantage, il est important de soigner les maladies et les blessures le plus efficacement possible et de collaborer avec la population de la province de sorte qu'elle ait les renseignements et les outils nécessaires pour prendre des mesures actives en vue de rester en santé. La création historique par le gouvernement en juin 2005 du nouveau ministère de la Promotion de la santé et le lancement d'initiatives comme VIE ACTIVE 2010 et le Fonds Collectivités actives (FCA), qui appuient l'exercice physique et la participation à des activités sportives, témoignent de l'engagement du gouvernement de promouvoir des modes de vie sains et actifs.

Afin d'optimiser l'avantage concurrentiel de la province, le gouvernement de l'Ontario continue d'investir dans l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des soins de santé. Par exemple, il a pris des mesures pour :

- allonger les heures subventionnées de fonctionnement de l'équipement médical diagnostique, y compris les systèmes d'imagerie par résonance magnétique (IRM);
- augmenter le nombre de chirurgies en oncologie, de chirurgies de la cataracte, d'interventions cardiaques et d'arthroplasties des articulations et de la hanche;
- porter le nombre d'équipes Santé familiale (ESF) à 150, afin de fournir un accès à des soins de santé primaires à environ 2,5 millions d'Ontariennes et d'Ontariens. Jusqu'à présent, le gouvernement a créé 100 ESF dans la province et il annoncera la création des 50 dernières en 2006-2007;
- investir dans les hôpitaux et les centres de santé communautaire.

INVESTIR DANS LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE L'ONTARIO

Un accès stable à un médecin de famille contribue grandement à la qualité de vie d'une collectivité et est indispensable à la capacité de cette collectivité d'attirer des travailleurs qualifiés. Face à la pénurie de médecins en Ontario, le gouvernement cherche à accroître le nombre de ces professionnels de la santé grâce à diverses initiatives. Par exemple :

- ☐ il a créé 104 nouvelles places en première année dans les facultés de médecine, y compris dans quatre nouveaux campus universitaires. Ces places s'ajoutent aux 56 nouvelles places créées en 2005 suite à l'ouverture de l'École de médecine du Nord-Ontario;
- ☐ il soutient de façon permanente le Programme ontarien de diplômés internationaux en médecine dans le cadre duquel on forme, on évalue et on appuie les médecins formés à l'étranger pour qu'ils soient autorisés à exercer leur profession en Ontario.

Le gouvernement est également en train de prendre des mesures pour augmenter le nombre d'autres professionnels de la santé qui favorisent la prestation de services de santé de qualité. Par exemple :

- ☐ il a investi plus de 51 millions de dollars pour améliorer l'accès des femmes à des services de maternité et fourni un appui à 356 sages-femmes autorisées;
- ☐ il a déposé la *Loi de 2005 sur les praticiennes et praticiens en médecine traditionnelle chinoise*. Si elle est adoptée, cette loi aidera les Ontariennes et Ontariens qui choisissent cette approche en matière de soins de santé à trouver des professionnels qualifiés;
- ☐ il a élaboré la Stratégie ontarienne pour les soins infirmiers qui reconnaît le rôle clé du personnel infirmier dans la prestation de soins de santé de qualité et accroît le nombre de spécialistes en soins infirmiers en Ontario grâce à des investissements dans diverses initiatives comme l'Initiative de débouchés pour le nouveau personnel diplômé, l'initiative à l'intention des infirmières chevronnées, l'initiative relative à l'offre d'équipement de simulation clinique et le programme Formez vos propres infirmières praticiennes.

La stratégie du gouvernement visant à améliorer le système de soins de santé de l'Ontario est décrite dans le Document A, *Créer des occasions de réussir, créer un Ontario plus fort.*

Section V : Renforcer la création d'emplois et les avantages sectoriels de l'Ontario

La stratégie économique de la province mise sur le fait qu'une main-d'oeuvre hautement spécialisée et instruite et qu'une économie diversifiée, conjuguées à une infrastructure économique moderne, sont essentielles à la croissance économique d'aujourd'hui et de demain. Divers programmes fournissent à l'économie ontarienne les éléments dont elle a besoin pour poursuivre son essor et créer des emplois. Mentionnons par exemple l'investissement de 1,2 milliard de dollars dans les transports en commun, les routes et les ponts, qui s'ajoute aux plus de 30 milliards de dollars prévus sur cinq ans dans le cadre du programme ReNouveau Ontario, le plan d'investissement dans l'infrastructure; l'un des programmes de construction de nouvelles installations de production d'électricité les plus ambitieux en Amérique du Nord; les investissements dans le domaine de l'éducation, de la maternelle à la fin du palier secondaire; le Plan d'action pour des résultats supérieurs, doté de 6,2 milliards de dollars, pour améliorer l'enseignement postsecondaire; la Stratégie d'accès à l'emploi et de renouvellement des compétences; les investissements dans le domaine de la santé qui donnent des résultats; et la création d'un nouveau ministère de la Recherche et de l'Innovation qui fait des investissements considérables dans la recherche et la commercialisation.

La stratégie du gouvernement donne des résultats. Le nombre d'emplois est à la hausse et la plupart d'entre eux sont intéressants, à temps plein et plus rémunérateurs. Chaque emploi créé représente une occasion pour une Ontarienne ou un Ontarien et pour une entreprise ontarienne de réussir.

Croissance continue de l'emploi en Ontario

En 2005, une année caractérisée par l'appréciation du dollar canadien et la hausse des prix du pétrole, 81 200 emplois nets ont été créés en Ontario. Le nombre total d'emplois nets créés dans la province depuis octobre 2003 s'élève à près de 200 000.

Le taux de chômage en Ontario a été ramené à 6,6 %, le taux annuel le plus bas depuis 2001.

Marché de l'emploi vigoureux

Revenu du travail en Ontario

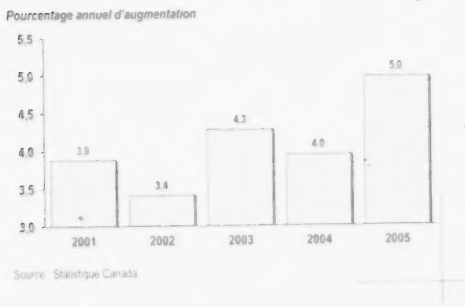

Chômage en Ontario

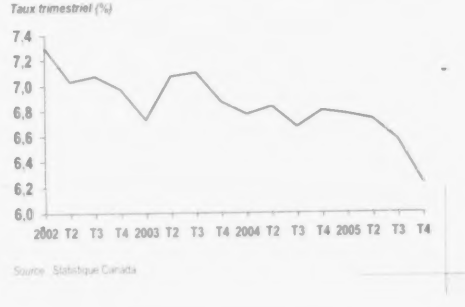

Forte croissance de l'emploi dans le secteur des emplois plus rémunérateurs

La nature même des emplois créés en Ontario au cours de la dernière année a été très positive. Près de 90 % des 81 200 emplois nets créés l'année passée ont été des emplois à temps plein. De plus, le total des salaires des travailleurs ontariens a augmenté de 5,0 % en 2005, le taux annuel d'augmentation le plus élevé en cinq ans.

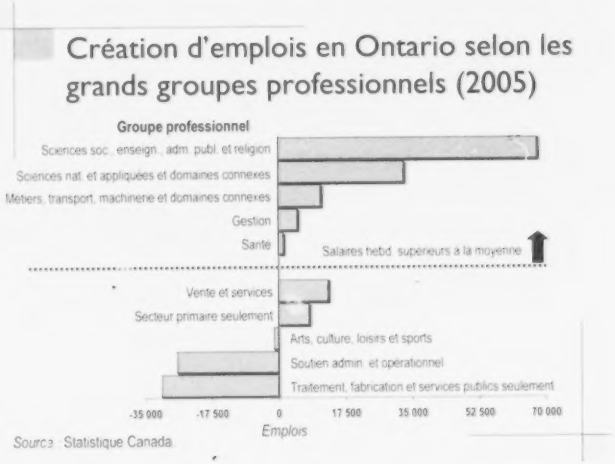

En 2005, la grande majorité des emplois nets créés ont été des emplois fondés sur le savoir et plus rémunérateurs, soit le type d'emplois nécessaires pour assurer la croissance économique future de la province.

Toujours en 2005, la croissance des emplois assortis d'un salaire hebdomadaire supérieur à la moyenne a été particulièrement vigoureuse, notamment dans les domaines suivants : gestion, sciences, éducation, gouvernement, transports et santé.

Économie de services en Ontario

Les industries du secteur tertiaire de l'Ontario croissent à un rythme soutenu et représentent une part de plus en plus importante des emplois et de la production dans la province. En 2004, ces industries ont versé environ 302 milliards de dollars à l'économie ontarienne (environ 70 % du PIB). En 2005, quelque 3,4 millions de travailleurs ontariens en tout oeuvraient dans ces domaines d'activités du secteur privé, ce qui représente approximativement 53 % de tous les emplois de la province.

L'Ontario abrite un certain nombre de secteurs de services à forte valeur ajoutée et très prospères comme les secteurs des finances, de l'assurance et des services aux entreprises et celui des technologies de l'information et des communications (TIC), qui inclut des industries comme la conception de logiciels et les services de télécommunications.

TORONTO EST EN TÊTE DE PELOTON EN AMÉRIQUE DU NORD AU CHAPITRE DE LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

Le secteur des services financiers à Toronto est le troisième en importance en Amérique du Nord. Ces 10 dernières années, on a créé davantage d'emplois dans ce secteur à Toronto que dans toute autre ville nord-américaine. Le niveau élevé de compétences professionnelles et d'éducation des travailleurs de ce secteur, une infrastructure de communications moderne et un cadre de réglementation approprié contribuent à sa vigueur. Enfin, les employés de ce secteur gagnent 26 % de plus que la moyenne ontarienne dans l'ensemble des industries.

Création d'emplois dans le secteur financier – Dix principales villes nord-américaines (1996-2005)[1]

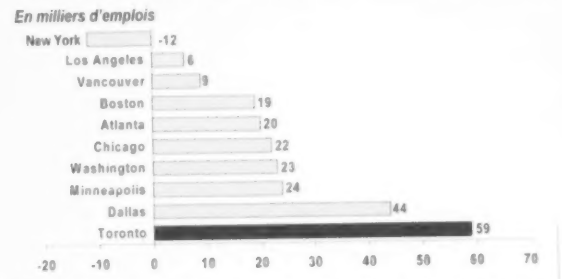

[1] Le graphique illustre les dix villes nord-américaines ayant le plus d'emplois dans les secteurs des finances et de l'assurance.
Sources : Statistique Canada, U.S. Bureau of Labor Statistics et ministère des Finances de l'Ontario.

- ☐ Toronto abrite le siège social canadien d'un grand nombre d'entreprises et d'industries financières, d'où la création d'emplois bien rémunérés dans des domaines connexes comme les services juridiques, de comptabilité et d'informatique.
- ☐ 72 % des employés du secteur des services financiers à Toronto ont un diplôme d'études postsecondaires, comparativement à 58 % dans d'autres industries.

Les services à forte valeur ajoutée, si importants pour la création d'emplois et la hausse des revenus dans les économies des pays développés, se fondent sur des niveaux élevés de connaissances et de compétences spécialisées. Des investissements dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'enseignement postsecondaire sont à la base même de l'acquisition des compétences dont l'économie a besoin. Les investissements dans la recherche et l'innovation génèrent des découvertes technologiques et des idées novatrices qui engendrent les nouveaux produits et services qui remportent du succès sur le marché. Les investissements dans l'infrastructure économique, y compris les investissements dans les transports en commun, facilitent la création de collectivités dotées d'une qualité de vie qui attire les investissements et rassemble les travailleurs de la création et du savoir, qui jouent un rôle indispensable dans les industries à forte valeur ajoutée.

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS CONTRIBUENT À LA CRÉATION D'EMPLOIS À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Étant donné que les pays se livrent de plus en plus concurrence sur les plans des connaissances, des compétences et de la recherche-développement, les atouts de l'Ontario dans les secteurs des services à forte valeur ajoutée, comme les technologies de l'information et des communications (TIC), aident la province à croître et à prospérer. Le secteur ontarien des TIC se classe au troisième rang en Amérique du Nord (pour ce qui est de l'emploi) dans des domaines comme les logiciels et les télécommunications. Les travailleurs du domaine des logiciels gagnent 69 % de plus que la moyenne dans l'ensemble des industries et les travailleurs du secteur des télécommunications, 24 % de plus.

Services des technologies de l'information et des communications – L'Ontario est le troisième employeur en importance de l'Amérique du Nord[1]

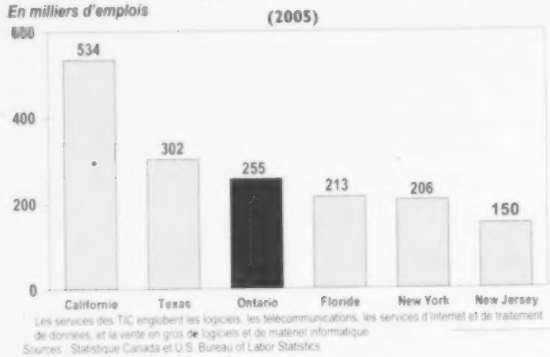

[1] Les services des TIC englobent les logiciels, les télécommunications, les services d'Internet et de traitement de données, et la vente en gros de logiciels et de matériel informatique.
Sources : Statistique Canada et U.S. Bureau of Labor Statistics

- ☐ Ces dix dernières années, le taux d'emploi dans le secteur des TIC a crû à un rythme plus rapide en Ontario que dans le reste du Canada et aux États-Unis.
- ☐ L'Ontario possède un bassin de compétences spécialisées, 75 % des employés du secteur des biens et des services associés aux TIC détenant un diplôme d'études postsecondaires, comparativement à 59 % des employés aux États-Unis.

Les grandes sociétés américaines impartissent de plus en plus les services rattachés aux TIC à d'autres pays comme l'Inde. Toutefois, le Canada reste un endroit intéressant où impartir ces services, notamment en raison de sa proximité. En fait, le Canada est l'un des quatre principaux pays bénéficiaires de l'impartition de services par les sociétés américaines.

Le marché de l'emploi de l'Ontario profitera aussi des appuis accordés directement aux principaux secteurs économiques de l'Ontario – tant ceux qui disposent d'un potentiel de croissance rapide que ceux qui s'adaptent aux pressions générales exercées sur l'économie.

Section VI : Renforcer les collectivités et les principaux secteurs économiques

Les collectivités diversifiées de l'Ontario et les principaux secteurs économiques jouent un rôle important dans l'établissement d'une culture de l'innovation, la création d'un environnement propice aux affaires, l'amélioration de la qualité de vie et la création d'occasions de réussir.

COLLECTIVITÉS FORTES

Les collectivités ontariennes seront plus aptes à saisir les occasions qui s'offrent à elles et à relever les défis auxquels elles sont confrontées si tous les paliers de gouvernement, à savoir les gouvernements fédéral et provincial et les administrations locales, collaborent pour réaliser l'objectif commun qu'est la prospérité économique à long terme.

Le gouvernement provincial s'est engagé à créer des collectivités fortes grâce à de nouveaux partenariats plus efficaces avec les municipalités, comme en témoignent les initiatives suivantes :

- La création du programme Transports-Action Ontario, le nouveau projet d'investissement important de 1,2 milliard de dollars du gouvernement McGuinty visant l'expansion et la modernisation des réseaux de transport en commun, des routes et des ponts de la province.
- L'octroi d'un financement durable et à long terme au titre des transports en commun sur lequel les municipalités peuvent compter. Le gouvernement tient son engagement de verser deux cents de la taxe provinciale actuelle sur l'essence aux réseaux ontariens de transport en commun. L'affectation des recettes provenant de la taxe sur l'essence à l'échelle de la province pourrait totaliser plus de 1,4 milliard de dollars sur cinq ans. Les municipalités pourront utiliser les sommes reçues pour financer des projets d'immobilisations des transports en commun et le fonctionnement des réseaux de transport en commun.
- La bonification du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) en 2006 pour fournir 56 millions de dollars de plus aux municipalités dont les dépenses au titre des programmes sociaux à l'échelle municipale sont élevées comparativement au revenu des ménages locaux.
- L'augmentation de la contribution du gouvernement provincial au financement des services de santé publique, qui passera de 65 % en 2006 à 75 % en 2007.
- L'investissement estimatif de 300 millions de dollars de plus sur les trois prochaines années pour en arriver à un partage à parts égales des dépenses liées aux services municipaux d'ambulances terrestres d'ici 2008.
- Le dépôt de nouvelles mesures législatives qui, si elles sont adoptées, accroîtront l'efficacité et l'accessibilité de la Commission des affaires municipales de l'Ontario, donnant ainsi aux municipalités un rôle plus important dans le processus qui façonne les collectivités ontariennes.
- L'instauration d'un programme de réaménagement des friches contaminées plus efficient et plus efficace. Un nouveau portail Web centralisé a été créé; il contient des renseignements faciles à comprendre sur les initiatives gouvernementales qui appuient le réaménagement des friches contaminées.

- Le dépôt de mesures législatives autorisant la création de programmes de financement par de nouvelles taxes foncières pour appuyer le réaménagement des friches contaminées et le développement de l'infrastructure publique. Ce nouvel outil fiscal municipal serait instauré sous forme de projet pilote, ce qui favoriserait son examen attentif dans un contexte ontarien. Si le projet de loi est adopté, les deux projets pilotes seraient la prolongation du métro, une initiative qui réunirait la région de York et la ville de Toronto, et l'initiative de réaménagement des friches contaminées West Don Lands dans le cadre de la revitalisation du secteur riverain de Toronto.
- Le soutien du programme de prêts au titre du renouvellement de l'infrastructure de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA), qui fait une véritable différence dans les collectivités ontariennes. Les municipalités de la province économisent collectivement des millions de dollars en frais d'intérêt et d'opérations pendant la durée des prêts qui leur ont été consentis pour le financement des infrastructures.
- Un investissement dans le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario, un partenariat avec le gouvernement fédéral qui aide les municipalités de l'Ontario à mettre à niveau les usines de traitement de l'eau et d'épuration des eaux usées et les installations de gestion des déchets, et à réparer les routes et les ponts.
- Le dépôt d'un projet de loi qui prévoirait un processus d'examen du modèle de gestion du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, la modification du cycle des élections municipales pour qu'elles aient lieu tous les quatre ans au lieu de tous les trois ans et l'autorisation pour la Commission des parcs de la Sainte-Claire de liquider ses activités en cédant la propriété des parcs et des installations récréatives aux municipalités locales.

On reconnaît aussi de plus en plus que pour aider les nombreuses municipalités ontariennes qui font face à des défis financiers, le gouvernement fédéral doit intervenir et apporter une contribution importante.

ASSISES SOLIDES POUR LA CROISSANCE À LONG TERME DANS LA RÉGION ÉLARGIE DU GOLDEN HORSESHOE

L'économie de la région élargie du Golden Horseshoe[1] est l'un des principaux moteurs de la prospérité de la province et représente à elle seule 70 % du produit intérieur brut de l'Ontario (PIB). La région possède une économie dynamique et ses collectivités urbaines et rurales contribuent toutes au niveau de vie élevé qu'on y trouve et à la croissance économique à long terme.

La région élargie du Golden Horseshoe est un centre d'innovation et de croissance où un grand nombre de personnes, d'entreprises et d'institutions collaborent pour commercialiser de nouvelles idées sur la scène internationale. Le défi que nous devons relever consiste à appuyer et à améliorer

[1] La région élargie du Golden Horseshoe comprend les villes de Toronto, Hamilton et Kawartha Lakes, les municipalités régionales de Halton, Peel, York, Durham, Waterloo et Niagara, et les comtés de Haldimand, Brant, Wellington, Dufferin, Simcoe, Northumberland et Peterborough. Les villes de Guelph, Peterborough, Barrie, Orillia et Brantford sont incluses dans ce territoire géographique.

le rendement économique de la région tout en y maintenant une qualité de vie élevée susceptible d'attirer les meilleurs travailleurs du monde entier.

Afin d'améliorer les efforts de coordination visant à appuyer une croissance économique durable et de relever les grands défis que posent l'engorgement des routes et l'étalement urbain, le gouvernement va de l'avant avec l'initiative Place à la croissance, le plan de croissance pour la région élargie du Golden Horseshoe. Se fondant, d'une part, sur d'autres grandes initiatives gouvernementales (comme le Plan de la ceinture de verdure, la réforme de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et la Déclaration de principes provinciale de 2005) et, d'autre part, sur le processus d'aménagement du territoire, le plan guidera la prise de décisions concernant un vaste éventail de questions comme l'aménagement du territoire, les transports et l'infrastructure. De plus, il créera un mécanisme amélioré facilitant la prise de décisions en matière d'investissements. Le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique prévoit mettre la dernière main au plan de croissance pour la région élargie du Golden Horseshoe pendant la première moitié de 2006.

La mise sur pied d'un système de transport efficace et efficient dans la région élargie du Golden Horseshoe représentera l'une des principales composantes d'une économie dynamique et d'un environnement sain. Les investissements stratégiques dans l'infrastructure de cette région sont décrits dans la section 1, y compris les contributions considérables au financement du transport en commun dans la région du grand Toronto et la création de la Régie des transports de la région du grand Toronto. L'initiative Transports-Action Ontario et les contributions de nos partenaires fédéraux et municipaux constitueront une amélioration importante au transport des personnes et des marchandises dans la région.

La ville de Toronto, au coeur même de la région élargie du Golden Horseshoe, joue un rôle crucial dans l'économie de l'Ontario et celle du Canada. C'est un centre de commerce et d'innovation et le troisième centre financier en importance en Amérique du Nord.

Le gouvernement McGuinty est le premier à proposer une loi qui reconnaîtra la ville de Toronto comme une administration responsable qui doit rendre des comptes. Si le projet de loi intitulé *Loi de 2005 créant un Toronto plus fort pour un Ontario plus fort* est adopté, Toronto disposera des pouvoirs d'habilitation nécessaires pour assurer davantage son autonomie et sa viabilité financières. Le projet de loi dotera l'administration municipale d'éventuelles nouvelles sources de revenus et lui conférera un contrôle plus grand sur les services, les programmes et les biens publics qu'elle gère.

Outre ces nouvelles sources de revenus proposées, Toronto profitera de ce qui suit : de nouveaux crédits au titre du transport en commun, la capacité d'utiliser les recettes de la taxe sur l'essence qui lui sont transférées pour le fonctionnement des transports en commun, la bonification récente du programme d'ambulances terrestres et les nouveaux crédits prévus dans le cadre du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario. Collectivement, ces mesures fourniront à Toronto un financement pluriannuel pour mieux faire face à ses problèmes budgétaires jusqu'à ce qu'on arrive à une solution à long terme avec le gouvernement fédéral pour résoudre le déséquilibre fiscal.

COLLECTIVITÉS RURALES FORTES

Les collectivités rurales diversifiées de l'Ontario contribuent grandement à la qualité de vie dans la province et font partie intégrante de notre économie. La création de liens solides avec les collectivités rurales permettra au gouvernement provincial de veiller à ce que les régions rurales continuent de participer à la prospérité de la province et d'en profiter.

Le 20 février 2006, le gouvernement a publié un rapport intérimaire sur le Plan rural de l'Ontario. Publié pour la première fois en 2004, le Plan rural, qui s'intitule *Des collectivités rurales fortes – Travailler ensemble pour réussir*, décrit sommairement le cadre qui permet au gouvernement provincial et aux municipalités rurales d'appuyer ensemble des économies rurales fortes et durables. Les investissements dans les collectivités rurales comprennent les suivants :

- Dans le cadre de l'initiative Transports-Action Ontario, un investissement immédiat de 400 millions de dollars pour aider surtout les municipalités situées à l'extérieur de la région du grand Toronto, particulièrement les collectivités rurales et du Nord, à investir dans les routes et les ponts municipaux.
- En 2006, les collectivités rurales de la province recevront 464 millions de dollars en subventions et aides à la transition du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario, soit plus de la moitié de la totalité des subventions accordées à l'échelle de la province. Ce soutien financier aidera les collectivités rurales à relever les défis qui surgissent à l'échelle locale et à faire face aux dépenses rattachées aux forces de police et aux programmes sociaux.
- 298 millions de dollars sont prévus pour renouveler l'infrastructure municipale par l'entremise du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario, ce qui devrait engendrer des investissements totalisant 900 millions de dollars sur cinq ans.

FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE CANADA-ONTARIO (FIMRCO)

- ☐ En 2005-2006, le FIMRCO s'est engagé à verser une aide financière à 120 collectivités au titre de leurs projets d'infrastructure locaux. La participation du gouvernement provincial pourrait atteindre près de 125 millions de dollars et viser des projets admissibles qui pourraient coûter en tout plus de 370 millions de dollars.
- ☐ Exemples de projets financés par le FIMRCO :
  - ○ 3,1 millions de dollars pour mettre à niveau le système de traitement des eaux usées de Geraldton dans la municipalité de Greenstone;
  - ○ 15 millions de dollars pour construire l'usine de filtration d'eau de North Bay;
  - ○ 1,2 million de dollars pour installer des systèmes d'acquisition de données et de contrôle de surveillance qui répondront aux besoins des usines de dépollution de l'eau et des stations de pompage des eaux usées de Sault Ste. Marie;
  - ○ 6,9 millions de dollars au titre de la réfection de plusieurs routes dans la ville du grand Sudbury;
  - ○ 0,5 million de dollars pour réparer et remplacer deux ponts dans le comté de Lambton;
  - ○ 0,2 million de dollars pour réparer deux ponts dans la ville de Pickering.
- ☐ Les dates limites de présentation des demandes dans le cadre de la deuxième étape du processus de financement du FIMRCO ont été annoncées en juin 2005. En tout, 339 demandes ont été reçues et sont en cours d'examen. Des annonces devraient être faites sous peu.

- Au 14 février 2006, l'OSIFA s'était engagé à affecter plus de 1,24 milliard de dollars au financement de projets de mise à niveau de l'infrastructure de plus de 150 collectivités rurales.
- Le gouvernement fait des investissements dans l'amélioration des soins de santé dans les régions rurales de la province :

- entre 2005 et 2008, le gouvernement investira dans 17 nouveaux centres de santé communautaire (CSC) et sept nouveaux CSC satellites chargés de desservir des collectivités rurales. Tous ces centres offriront un accès à des soins de santé primaires et à des programmes de santé communautaire;
- 9,5 millions de dollars seront affectés à des programmes de télémédecine pour fournir des soins de santé aux habitants des régions rurales et des régions du Nord dans l'impossibilité de se rendre à une clinique ou à un hôpital.

- Le gouvernement a amélioré l'enseignement dans les régions rurales de l'Ontario :
  - conscient des besoins particuliers des écoles en milieu rural, le gouvernement a affecté plus de 200 millions de dollars en soutien additionnel depuis 2002-2003, y compris de nouveaux fonds au titre de la réparation des écoles, de l'efficience énergétique, du fonds des bibliothèques et de l'embauche d'enseignantes et d'enseignants supplémentaires.

- En 2005-2006, le gouvernement a investi plus de 20 millions de dollars par le biais du Programme de développement économique des collectivités rurales. Ces investissements appuient les économies rurales durables et les partenariats communautaires. Les priorités du Programme de développement économique des collectivités rurales sont les suivantes : amélioration de l'accès aux services de santé, revitalisation des collectivités et perfectionnement des compétences.
- Le gouvernement a fait des investissements dans les industries rurales :
  - versement de 520 millions de dollars au Fonds ontarien de développement de la production d'éthanol pour appuyer l'accroissement de la production d'éthanol en Ontario;
  - initiatives prévues pour encourager un secteur agricole fort et durable et mise sur pied de programmes qui appuient et stabilisent les revenus agricoles.

Agriculture

Le secteur agricole de l'Ontario est le plus important au pays. Il occupait environ 90 000 personnes en 2005. À l'instar de nombreux autres secteurs, le secteur de l'agriculture est en train de s'adapter aux défis que pose la concurrence dans un marché international en mutation rapide.

En Ontario, le secteur agricole est hautement diversifié et tire profit de la proximité des marchés, d'un climat favorable et de sols de qualité. Agriculture Canada prédit que les ventes des exploitations agricoles totaliseront plus de 8 milliards de dollars en 2005, soit 5 % de plus que la moyenne des cinq dernières années.

L'appréciation du dollar canadien, l'augmentation de la concurrence à l'échelle internationale, les subventions qu'accordent d'autres territoires, les perturbations commerciales et le mauvais temps ont causé des problèmes à certains segments du secteur agricole.

Le gouvernement est conscient de ces défis et cherche à maintenir la vigueur et la durabilité du secteur de l'agriculture. La décision récente du gouvernement d'accorder 125 millions de dollars aux producteurs de céréales et d'oléagineux et aux propriétaires de fermes horticoles, aux prises avec des problèmes de diminution du rendement, portera les dépenses totales du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) au titre des programmes de stabilisation et de soutien du revenu agricole à plus de 800 millions de dollars entre 2003-2004 et 2005-2006. Les exploitants agricoles de l'Ontario bénéficient aussi d'un

traitement favorable au regard d'un certain nombre d'impôts et de taxes, comme l'impôt foncier, la taxe de vente au détail, et la taxe sur les carburants (voir le tableau ci-après).

Les exploitants agricoles jouent un rôle important dans l'économie rurale de l'Ontario et de nombreux programmes gouvernementaux profitent à l'ensemble de la collectivité rurale. Les efforts de l'Ontario pour encourager la production d'éthanol en sont un exemple. L'engagement du gouvernement d'appuyer le développement d'autres sources renouvelables de production d'électricité en est un autre. La facturation nette permettra de transmettre au réseau l'électricité produite à partir de différentes sources – eau, vent, énergie solaire et biomasse agricole. Ainsi, les exploitants agricoles qui produisent leur propre électricité pourront obtenir des crédits à l'égard de leurs dépenses énergétiques. L'Office de l'électricité de l'Ontario va de l'avant avec un programme d'offres normalisées visant les installations de production à petite échelle à partir de sources propres ou renouvelables, ce qui aura pour effet d'accroître les possibilités économiques pour les petites entreprises, y compris les exploitations agricoles.

CERTAINS EXEMPLES – SOUTIEN DES EXPLOITANTS AGRICOLES DE L'ONTARIO (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Dépenses du MAAARO – Stabilisation et soutien du revenu agricole (2003-2004 à 2005-2006)[1]	834
Valeur de la réduction du taux d'imposition des biens-fonds dans la catégorie des biens agricoles[2] (2005)	300
Valeur de l'exonération de la taxe de vente au détail sur les marchandises agricoles (2005)	265
Valeur de l'exonération de la taxe sur le carburant coloré utilisé dans les véhicules agricoles (2004)	43
Valeur de l'exonération cumulative des gains en capital – 500 000 $ (2005)[3]	41
Valeur pour les sociétés agricoles du taux d'imposition des petites entreprises (2005)	20
Dépenses prévues du MAAARO au titre de l'aide à la gestion des éléments nutritifs (2005-2006)	12
Dépenses prévues du MAAARO au titre de l'aide à la gestion de l'infrastructure de drainage agricole (2005-2006)	7
Dépenses prévues du MAAARO au titre du Programme d'aide aux établissements de transformation des viandes (2005-2006)	7
Dépenses du MAAARO au titre de la Stratégie ontarienne relative aux animaux de réforme – Expansion des abattoirs (2004-2005)	7
Valeur de l'exonération des droits de cession immobilière en ce qui concerne la cession de terres agricoles entre membres d'une même famille (2005)	5

[1] Total sur trois ans pour les exercices 2003-2004 à 2005-2006 avec les dépenses prévues pour 2005-2006.

[2] Comprend les parties municipales et scolaires de l'impôt foncier.

[3] Estimations de la part de l'Ontario des dépenses fiscales du gouvernement fédéral fondées sur la part de l'Ontario de la valeur nationale du capital agricole (27 %).

Sources : Comptes publics de l'Ontario 2003-2004 et 2004-2005; Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2005, Documents d'information; Dépenses fiscales et évaluations 2005, ministère des Finances du Canada; données de Statistique Canada et prévisions du ministère des Finances de l'Ontario.

L'Ontario et le gouvernement fédéral ont tous les deux un rôle à jouer pour ce qui est de stabiliser le revenu agricole et d'assurer le succès à long terme de l'agriculture. En plus de tenir son engagement de financer divers programmes aux termes du Cadre stratégique pour l'agriculture qu'ont adopté les gouvernements provincial et fédéral, notamment des programmes de gestion des risques des entreprises, l'Ontario accorde en 2005-2006 :

- 80 millions de dollars aux producteurs de céréales et d'oléagineux pour compenser leurs pertes à la suite des mauvaises récoltes en 2005;

- 35 millions de dollars aux producteurs de tous les produits horticoles comestibles pour compenser leurs pertes antérieures;
- 25 millions de dollars à l'Université de Guelph pour lui permettre d'investir dans son laboratoire sur la santé des animaux;
- 10 millions de dollars au titre de la mise sur pied d'un système ontarien de traçabilité des volailles et du bétail;
- 3 millions de dollars aux petits et moyens producteurs de vin portant le label de la Vintners Quality Alliance;
- 1 million de dollars de plus pour appuyer davantage les efforts de commercialisation du vin de l'Ontario.

Le gouvernement reste déterminé à instaurer une stratégie pluriannuelle pour stabiliser et renforcer l'industrie agricole ontarienne de demain. Toutefois, il a besoin du soutien du gouvernement fédéral en tant que partenaire à part entière pour appuyer l'industrie de la façon qui lui est nécessaire et appropriée.

S'ils veulent assurer la prospérité continue des exploitations agricoles de l'Ontario, les exploitants agricoles et les gouvernements doivent adopter de nouvelles démarches. Dans son mémoire prébudgétaire, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario a signalé que la recherche agricole est la façon la plus rentable d'appuyer l'agriculture. La recherche est au cœur même de l'innovation et le gouvernement fournit un soutien considérable à la recherche agricole. Outre ses efforts actuels, le gouvernement accorde 1 million de dollars en 2005-2006 à la Grape Growers of Ontario pour qu'elle réalise des recherches poussées sur des cépages plus robustes.

CERTAINS EXEMPLES – SOUTIEN DE LA RECHERCHE AGRICOLE EN ONTARIO

- ☐ Transfert des stations de recherche agricole et des collèges agricoles de l'Ontario à l'Institut de recherche agricole de l'Ontario.
- ☐ Création d'une nouvelle chaire en recherche agricole à l'Université de Guelph.
- ☐ Octroi d'une subvention annuelle de plus de 50 millions de dollars à l'Université de Guelph au titre de la recherche agricole, de l'éducation et des services de laboratoire.
- ☐ Investissements de capitaux dans le cadre du programme ReNouveau Ontario au titre de la recherche agricole, de l'éducation et des services de laboratoire.
- ☐ Octroi de 25 millions de dollars en 2005-2006 pour permettre à l'Université de Guelph d'investir dans son laboratoire sur la santé des animaux.
- ☐ 1 million de dollars en 2005-2006 à la Grape Growers of Ontario pour qu'elle réalise des recherches poussées sur des cépages plus robustes.

Le gouvernement fait aussi des investissements dans l'innovation au sein des exploitations agricoles, ce qui est important à bien des égards, notamment pour accroître la productivité du secteur agricole, répondre à l'évolution de la demande des consommateurs, et gérer les effets de l'agriculture sur l'environnement. Afin de promouvoir l'innovation au sein des exploitations agricoles, le gouvernement se propose d'établir un nouveau prix d'excellence en innovation agroalimentaire. Au cours des cinq prochaines années, 2,5 millions de dollars seront accordés à des exploitants agricoles innovateurs exceptionnels. Le gouvernement collaborera avec le secteur industriel et le monde universitaire pour définir les critères du prix. Il espère pouvoir décerner les premiers prix lors du prochain Sommet agroalimentaire du premier ministre.

NORD DE L'ONTARIO

Les circonstances propres au Nord de l'Ontario exigent la mise sur pied d'initiatives et de programmes ciblés et concertés pour promouvoir la croissance économique et la création d'emplois. Le gouvernement continue à collaborer avec les collectivités et les industries clés du Nord de l'Ontario pour appuyer la prospérité à long terme de cette région dans le contexte d'une économie mondiale où la concurrence est de plus en plus vive. Par exemple, comme l'a annoncé récemment le premier ministre, le gouvernement accroît considérablement les fonds prévus pour aider l'industrie forestière à investir dans une nouvelle génération d'emplois dans le secteur forestier et à favoriser la création de tels emplois.

Les autres investissements du gouvernement provincial qui appuient la prospérité dans le Nord de l'Ontario comprennent les initiatives suivantes :

- Élaborer des projets d'infrastructure économique stratégiques comme les suivants :
  - un investissement de plus de 1,8 milliard de dollars sur cinq ans, annoncé le 30 août 2005, pour assurer la réfection et l'expansion du réseau routier dans le Nord dans le cadre de la Stratégie routière du Nord de l'Ontario;
  - l'instauration de l'initiative Transports-Action Ontario, un nouvel investissement immédiat ponctuel de 400 millions de dollars pour aider surtout les municipalités situées à l'extérieur de la région du grand Toronto, particulièrement les collectivités rurales et du Nord, à investir dans les routes et les ponts municipaux.
- Offrir, par l'intermédiaire de l'OSIFA, des prêts économiques aux municipalités du Nord pour mettre à niveau l'infrastructure locale. Au 14 février 2006, 259 millions de dollars avaient été affectés à 47 collectivités du Nord.
- Investir dans l'amélioration continue des soins de santé dans le Nord de l'Ontario, y compris les investissements suivants :
  - un investissement total de presque 25 millions de dollars en 2004-2005 et en 2005-2006 dans les collectivités du Nord dans le cadre de la Stratégie de réduction des temps d'attente pour les aider à réaliser des chirurgies et des examens et à acheter de l'équipement;
  - un engagement de 6,6 millions de dollars par année pour des services de télémédecine;
  - le financement de programmes de santé à l'intention des Autochtones dans le cadre de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones, dotée de 44 millions de dollars par année;

- des investissements considérables dans les hôpitaux du Nord de l'Ontario au cours des cinq prochaines années; par exemple, on réalisera des projets d'expansion et d'amélioration de la qualité des services à North Bay, Sault Ste. Marie, Sioux Lookout, Thunder Bay et Sudbury;
- l'ouverture d'une nouvelle école de médecine pour atténuer la pénurie de médecins. L'École de médecine du Nord-Ontario a été inaugurée en septembre 2005.

- Investir dans l'amélioration de l'enseignement dans le Nord de l'Ontario, par exemple, 16 millions de dollars ont été accordés aux conseils scolaires de cette région de la province dans le cadre de l'initiative Des écoles ouvertes pour les collectivités rurales et 6,6 millions de dollars ont été octroyés par l'entremise de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage.
- Octroyer aux municipalités du Nord une aide financière et de transition de 278 millions de dollars en 2006 par l'entremise du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario.
- Examiner le système provincial d'imposition foncière et mener de vastes consultations auprès des collectivités du Nord et des intervenants. En 2006, le gouvernement poursuivra son analyse des commentaires reçus à la suite de ces consultations.
- Accorder 4 millions de dollars pour créer un centre de recherche en bioénergie à Atikokan afin d'accélérer les travaux déjà en cours sur l'emploi futur de la centrale électrique d'Atikokan. Le centre mènera des recherches sur la pertinence de la centrale pour l'avenir de la collectivité et de la province, et permettra à la centrale de continuer d'être une source d'emplois pour la collectivité.
- Soutenir les emplois que le secteur minier a créés et les investissements qu'il a faits dans les collectivités du Nord.
- Verser 60 millions de dollars par année à la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO). Conformément à son nouveau mandat, la SGFPNO continuera d'appuyer la création d'emplois par le secteur privé, les jeunes et les nouvelles technologies tout en continuant d'investir dans des projets d'infrastructure publique qui appuient le développement économique.
- Adopter une nouvelle démarche à l'égard des peuples autochtones, dont un grand nombre vivent dans le Nord de l'Ontario. Le gouvernement s'efforce de combler l'écart socioéconomique qui existe entre les peuples autochtones et les autres Ontariennes et Ontariens en lançant un certain nombre d'initiatives. Par exemple, il fait jouer aux peuples autochtones un rôle actif dans la formation d'un nouveau partenariat efficace qui appuie le développement économique. Ainsi, il élabore des propositions pour permettre aux peuples autochtones de bénéficier équitablement des avantages de l'exploitation des ressources naturelles. Le gouvernement appuie également la littératie en accordant les montants suivants :
  - 6 millions de dollars aux bibliothèques des Premières nations pour renforcer les initiatives d'alphabétisation et promouvoir l'acquisition continue du savoir chez les gens de tous les âges.
  - Plus de 800 000 $ pour l'initiative de camps d'été qui font la promotion de la littératie chez les jeunes Autochtones du Nord de l'Ontario. Cette initiative a été réalisée sous l'égide du lieutenant-gouverneur et s'inspire de la réussite du programme de dons de livres du lieutenant-gouverneur, qui a permis d'offrir plus de 850 000 livres aux Premières nations et aux centres d'amitié autochtones de tout l'Ontario.

- Prendre un engagement à l'égard d'initiatives mises sur pied dans le cadre du Plan pour la prospérité du Nord. En voici des exemples :
  - le programme pilote des Obligations de développement du Nord de l'Ontario, qui verse des fonds aux nouvelles entreprises et aux entreprises en expansion;
  - depuis 2005, le gouvernement investit 15 millions de dollars sur trois ans pour appuyer la cartographie géologique dans le but de mettre en valeur le potentiel minier du Grand Nord.
  - le Programme InvestiNord, qui permet de faire connaître le Nord de l'Ontario aux investisseurs étrangers et d'attirer de nouveaux investissements sûrs et novateurs dans les collectivités du Nord. Voici certaines des initiatives liées à ce programme :
    - un investissement dans la société SIAG Great Lakes LP, une coentreprise de plus de 35 millions de dollars réunissant Algoma Steel Inc. et la société allemande SIAG. Ce projet porte sur une installation ultramoderne qui emploiera des techniques novatrices pour fabriquer des tours éoliennes en acier et créera environ 140 emplois spécialisés à Sault Ste. Marie;
    - le Programme de réceptivité des collectivités du Nord à l'investissement, qui aide les collectivités du Nord à déterminer leurs atouts et points forts et à les faire connaître partout dans le monde;
    - une nouvelle vidéo sur le Nord de l'Ontario, qui fait partie d'une trousse de commercialisation réalisée dans le cadre du programme InvestiNord; elle sera diffusée dans divers marchés internationaux pour présenter les avantages commerciaux du Nord, ses atouts sectoriels et la qualité de vie qu'on y trouve.

Produits forestiers

En Ontario, l'industrie des produits forestiers joue un rôle crucial dans l'économie de la province, notamment dans le Nord où elle occupe quelque 30 000 personnes et représente le pilier de nombre de collectivités.

Même si la demande mondiale de produits du bois et de papier continue de croître à un rythme soutenu et que l'Ontario possède de nombreux avantages – travailleurs expérimentés, proximité des principaux marchés et ressources abondantes – l'industrie des produits forestiers traverse une période difficile. Les problèmes auxquels elle fait face sont divers : valorisation importante du dollar canadien, droits américains sur le bois d'oeuvre résineux, quantités de plus en plus importantes de fibre à papier à faible coût provenant de plantations situées à l'étranger, et diminution de la demande de papier journal et de papier de bureau en Amérique du Nord.

Des changements fondamentaux sont nécessaires pour relever ces défis.

Dans la foulée du rapport du Conseil consultatif sur la compétitivité du secteur forestier du ministère des Richesses naturelles, déposé en 2005, le gouvernement a annoncé un investissement de 680 millions de dollars pour aider l'industrie à mobiliser des capitaux afin d'améliorer sa compétitivité. Le ministère des Richesses naturelles a décidé de mettre en oeuvre cette initiative d'aide, qui comprend la constitution du Fonds de la prospérité pour le secteur forestier, doté de 150 millions de dollars, le partage des coûts associés aux routes forestières, l'amélioration des inventaires forestiers et la rationalisation des processus d'approbation des travaux forestiers. En

outre, le 22 février 2006, le premier ministre a annoncé une subvention additionnelle de 220 millions de dollars sur trois ans pour renforcer ce secteur industriel.

La vigueur continue de l'industrie forestière nécessite un effort soutenu et la collaboration des entreprises, des travailleurs, des collectivités et des paliers supérieurs de gouvernement. Par exemple, il faut veiller à ce que le gouvernement fédéral donne suite à l'engagement pris en novembre 2005 de mettre sur pied un programme national doté de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans pour aider les compagnies forestières, les travailleurs et les collectivités.

L'ONTARIO ENCOURAGE LA TRANSFORMATION DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

- ☐ 350 millions de dollars en garanties de prêts pour stimuler les nouveaux investissements.
- ☐ 150 millions de dollars en subventions pour encourager les nouveaux investissements dans la cogénération, la conservation de l'énergie et la fabrication d'un plus grand nombre de produits à valeur ajoutée.
- ☐ 28 millions de dollars par année pour financer les routes forestières.
- ☐ 10 millions de dollars par année pour financer des inventaires améliorés des ressources forestières.
- ☐ 5 millions de dollars sur cinq ans pour promouvoir des produits du bois novateurs.
- ☐ Rationalisation des règlements et des processus d'approbation des travaux forestiers.

Initiatives annoncées dernièrement :

- ☐ Prorogation sur trois ans de la limite provisoire de revenus applicable à une partie de la production de l'OPG pour stabiliser les dépenses d'électricité de l'industrie forestière de l'Ontario.
- ☐ Accroissement du financement des routes forestières, qui passera de 28 millions de dollars par année à 75 millions de dollars par année.
- ☐ Remboursement ponctuel de 70 millions de dollars des droits de coupe.
- ☐ Réduction annuelle de trois millions de dollars sur trois ans des droits de coupe prélevés sur le bouleau blanc et le peuplier apte à être transformé en bois de placage.

Le gouvernement propose aussi dans le présent budget d'harmoniser les mesures fiscales avec les mesures du gouvernement fédéral pour appuyer les systèmes de cogénération qui utilisent une sorte de biomasse appelée liqueur de cuisson.

Exploitation minière

Depuis longtemps, l'exploitation minière joue un rôle important en Ontario. Certains des gisements de nickel, d'or et de cuivre les plus importants au monde ont été découverts ici. À l'heure actuelle, la toute première mine de diamants en Ontario est en voie d'être exploitée.

La valeur des métaux, des minéraux non métalliques et des agrégats exploités en Ontario s'élève actuellement à quelque sept milliards de dollars par année. L'industrie emploie directement 50 000 personnes dans la province. En outre, Toronto est devenu l'un des premiers centres financiers au monde du secteur minier et plus de 1 100 sociétés d'exploitation et d'exploration minières sont cotées à la bourse de Toronto.

L'industrie minière connaît actuellement un essor exceptionnel qui est attribuable à la demande mondiale, aux prix et à la profitabilité. Son avenir est prometteur, car on s'attend à une demande ferme de la part de pays qui connaissent une expansion rapide comme la Chine et l'Inde.

Des investissements considérables et soutenus dans l'exploration minière sont également essentiels pour assurer la prospérité continue de l'industrie. Les dépenses d'exploration en Ontario ont pratiquement triplé depuis 2001. Leur valeur totalisait environ 321 millions de dollars en 2005. Ces

activités sont indispensables pour répondre au besoin continu de trouver de nouvelles réserves de minerai afin de soutenir les activités minières à long terme.

De nouveaux gisements miniers sont en cours d'exploitation en Ontario. Mentionnons, par exemple, la mine de diamants DeBeers, près d'Attawapiskat; la nouvelle mine Nickel Rim de Falconbridge dans la région de Sudbury; l'expansion de la mine de cuivre-zinc de Falconbridge, à Timmins; et l'expansion de la mine d'or de Goldcorp de Red Lake.

L'Ontario a aussi la possibilité de jouer un rôle plus important dans la technologie et l'innovation rattachées à l'exploitation minière et dans la création d'un éventail plus grand de produits et de services à valeur ajoutée. L'ouverture récente du nouveau Centre d'excellence en innovation minière à Sudbury représente une nouvelle étape en ce sens. Le gouvernement de l'Ontario accorde 10 millions de dollars à l'Université Laurentienne pour la mise sur pied du nouveau centre.

APPUI DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO AU SECTEUR MINIER

- ☐ 10 millions de dollars à l'Université Laurentienne pour appuyer la mise sur pied récente du nouveau Centre d'excellence en innovation minière à Sudbury.
- ☐ Adoption de la Stratégie ontarienne d'exploitation des minéraux annoncée dernièrement pour assurer une croissance saine et durable.
- ☐ 15 millions de dollars sur trois ans pour des travaux de cartographie géologique dans le Grand Nord.
- ☐ Accès internet à guichet unique aux services du gouvernement provincial dans le domaine de l'exploitation minière.
- ☐ 60 millions de dollars sur six ans pour assurer le nettoyage des mines abandonnées afin de protéger la population et l'environnement.
- ☐ Réduction du taux de l'impôt sur l'exploitation minière en Ontario pour le faire passer de 10 % à 5 % en ce qui concerne les nouvelles mines dans les régions éloignées de l'Ontario.
- ☐ Exonération de l'impôt sur l'exploitation minière pendant trois ans sur la première tranche de 10 millions de dollars en profits que réalise une nouvelle mine ou un projet d'expansion majeure d'une mine existante située en Ontario.
- ☐ Exonération de l'impôt minier pendant dix ans sur la première tranche de 10 millions de dollars en profits d'une nouvelle mine ouverte dans une région éloignée de l'Ontario.
- ☐ Octroi par l'Ontario d'une déduction relative aux ressources de 25 % à des fins de calcul de l'impôt sur les sociétés.
- ☐ Admissibilité des activités d'exploration minière au traitement des actions accréditives et à un crédit remboursable de 5 %.

SECTEUR MANUFACTURIER

Le gouvernement McGuinty sait qu'un secteur manufacturier dynamique est indispensable à la prospérité de l'Ontario. Le secteur manufacturier regroupe environ 17 % des emplois en Ontario. Il représente 21 % du produit intérieur brut de la province et 88 % des exportations de biens vers l'étranger. La main-d'oeuvre hautement qualifiée de l'Ontario et les avantages sur le plan des coûts de la main-d'oeuvre, y compris les soins de santé publique, contribuent à la compétitivité du secteur.

Entre 1994 et 2004, l'Ontario s'est situé au premier rang en Amérique du Nord pour ce qui est de la croissance des emplois dans le secteur manufacturier. Il a créé 259 000 emplois nets dans ce secteur, soit plus que toute autre province ou tout État américain. Aujourd'hui, l'Ontario vient au deuxième rang en Amérique du Nord pour ce qui est du nombre d'employés dans le secteur manufacturier

des provinces canadiennes ou des États américains. Cependant, en 2005, le secteur manufacturier en Ontario a dû faire face à une concurrence accrue en raison de l'appréciation du dollar canadien et de l'augmentation des coûts de l'énergie. En conséquence, le niveau d'emplois dans ce secteur en 2005 a diminué de 3,3 %.

Malgré ces pressions, le secteur manufacturier est résistant. La productivité des entreprises manufacturières en Ontario a augmenté de 4,3 % en 2005. Grâce à l'appréciation du dollar, les investissements de capitaux des entreprises en vue d'améliorer leur productivité ont coûté moins cher en raison de la réduction du prix du matériel et de l'outillage importés. Toujours en 2005, les dépenses des entreprises manufacturières de l'Ontario en matière de matériel et d'outillage neufs ont augmenté de 7,4 %. Il s'agit là de l'augmentation la plus élevée depuis 1998.

Il n'en demeure pas moins que le gouvernement est conscient des difficultés que doivent surmonter les employés qui perdent leur emploi ou qui sont confrontés à l'incertitude régnant dans le secteur manufacturier. Le gouvernement fournit un certain nombre de services aux travailleurs dont les emplois sont précaires. Voici quelques exemples :

- La Stratégie d'accès à l'emploi et de renouvellement des compétences, dotée de 2,1 milliards de dollars, comportant un système de formation et d'emploi à guichet unique qui offre des programmes à des fins de recyclage et de réemploi rapides des travailleurs mis à pied à la suite de licenciements et de fermetures d'usines.
- Des comités d'adaptation de la main-d'oeuvre qui fournissent un éventail de services aux travailleurs licenciés, y compris des services de recherche d'emploi et de counseling professionnel, ainsi que des renseignements sur la formation.
- Un soutien continu et des stratégies pour inciter l'industrie automobile à faire de nouveaux investissements en Ontario.

Le gouvernement de l'Ontario a fait des investissements dans la compétitivité du secteur manufacturier en adoptant des politiques qui favorisent un climat propice aux investissements dans la province, y compris l'amélioration de l'infrastructure économique de l'Ontario.

- Ces deux dernières années, l'Ontario a dépassé le Michigan quant à la fabrication d'automobiles en Amérique du Nord. *Ward's*, la grande source d'analyses et de données sur le marché de l'automobile, prédit que l'Ontario restera en tête de peloton en Amérique du Nord au cours des années à venir.
- La Stratégie ontarienne d'investissement dans l'industrie automobile veille à ce que l'Ontario optimise son avantage concurrentiel dans ce grand secteur industriel à vocation exportatrice. Jusqu'à présent, la Stratégie a permis de mobiliser plus de 5,7 milliards de dollars en nouveaux investissements dans ce secteur.
  - Quatre des grands fabricants d'automobiles au monde – General Motors, Toyota, Ford et DaimlerChrysler – se sont engagés à faire de nouveaux investissements en Ontario dans le secteur de la technologie de fabrication de pointe de véhicules automobiles, confirmant ainsi que l'Ontario continue d'être l'un des meilleurs endroits au monde pour fabriquer des automobiles.
  - L'annonce l'année dernière de l'implantation d'une nouvelle usine de fabrication d'automobiles Toyota à Woodstock, la première usine complètement nouvelle dans la province en près de 20 ans, a été rapidement suivie en mars de cette année par l'annonce

de la construction d'une usine de fabrication de camions par la Hino Motors Ltd., toujours à Woodstock, et d'une usine de pièces d'automobile Toyotetsu à Simcoe. Ces annonces prouvent une fois de plus que la stratégie automobile du gouvernement donne des résultats. Elles confirment aussi les avantages économiques de l'Ontario pour ce qui est d'attirer des investissements : emplacement stratégique, main-d'oeuvre spécialisée, excellence des systèmes de santé et d'éducation.

- Les voitures électriques hybrides devraient représenter un nouveau secteur de croissance pour l'avenir de l'industrie automobile car elles aideront à réduire les gaz à effet de serre. Afin de promouvoir l'utilisation des véhicules hybrides en Ontario et d'accentuer l'importance pour l'Ontario de continuer d'être un leader dans le domaine de la fabrication automobile en Amérique du Nord, le gouvernement de l'Ontario propose de doubler la remise maximale de la taxe de vente au détail applicable aux véhicules électriques hybrides admissibles, la faisant passer de 1 000 $ à 2 000 $ pour les véhicules livrés aux acheteurs après le 23 mars 2006.
- La Stratégie d'investissement dans le secteur de fabrication de pointe de la province, dotée de 500 millions de dollars, aidera les industriels de l'Ontario à faire des investissements dans les technologies de pointe et les innovations afin de rester compétitifs à l'échelon international.
- Dans le cadre du Plan d'action pour des résultats supérieurs, on investira de façon cumulative 6,2 milliards de dollars d'ici 2009-2010 dans les universités, les collèges et les programmes d'apprentissage et d'acquisition de compétences pour aider à réduire la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier et dispenser une formation aux travailleurs en transition.
- Le plan ReNouveau Ontario du gouvernement fait en sorte que l'infrastructure routière de la province prenne de l'expansion et soit améliorée et vise à réduire l'engorgement aux postes frontaliers. Le gouvernement investit aussi 1,2 milliard de dollars de plus dans les transports en commun, les routes et les ponts dans le cadre de l'initiative Transports-Action Ontario, annoncée dans le présent budget.
- La décision de l'OPG de stabiliser pendant trois ans les prix de l'électricité vendue à tous les consommateurs d'électricité permettra aux fabricants de la province de mieux gérer leurs coûts d'électricité.

INCITATIFS FISCAUX QUI PROFITENT AU SECTEUR MANUFACTURIER DE L'ONTARIO

- ☐ Réduction proposée de 5 % du taux de l'impôt ontarien sur le capital à partir de 2007.
- ☐ Instauration d'un taux de l'impôt sur les sociétés qui est inférieur de deux points de pourcentage à celui du taux général de l'impôt sur les sociétés.
- ☐ Proposition de faire passer de 10 à 20 ans la période de report en avant des pertes autres que les pertes en capital, si le gouvernement fédéral met cette initiative en oeuvre.
- ☐ Crédit d'impôt remboursable de 25 à 30 % au titre de l'embauche d'apprentis dans les secteurs de l'industrie, de la construction, de la force motrice et dans certains métiers du secteur tertiaire.
- ☐ Octroi d'incitatifs fiscaux aux sociétés au titre de la recherche et du développement.
- ☐ Déduction de 30 % relative à l'impôt sur les sociétés pour les nouveaux appareils de lutte contre la pollution.
- ☐ Radiation à 100 % de l'impôt sur les sociétés pour les nouveaux biens destinés à produire de l'électricité à partir de sources propres, renouvelables ou de remplacement.
- ☐ Exonération de l'impôt sur le capital sur les nouveaux biens destinés à produire de l'électricité à partir d'autres sources propres, renouvelables ou de remplacement.
- ☐ Exonération de la taxe de vente au détail sur le matériel et l'outillage servant à la production.
- ☐ Exonération de la taxe de vente au détail sur le béton renforcé entrant dans la fabrication du matériel et de l'outillage servant à la production.
- ☐ Exonération de la taxe de vente au détail sur les matériaux intégrés aux biens destinés à la vente.

On trouvera un complément d'information sur ces mesures et d'autres mesures fiscales de l'Ontario dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2005 – Documents d'information.*

En dépit des défis que doit relever le secteur manufacturier de l'Ontario, le gouvernement est confiant que ce secteur continuera de participer pleinement à l'économie diversifiée de l'Ontario.

Secteur du divertissement et de la création

En 2004, la contribution du secteur du divertissement et de la création à l'économie de la province s'est élevée à près de 9,9 milliards de dollars, soit 2,3 % du PIB. L'Ontario est le troisième employeur en importance en Amérique du Nord dans le secteur du divertissement et de la création, derrière la Californie et New York. En 2005, environ 185 000 personnes travaillaient dans ce secteur à l'échelle de la province, soit 42 % de la main-d'oeuvre totale de ce secteur au pays. Outre cette contribution directe à la vie économique de la province, la présence du secteur améliore la qualité de vie, la créativité et l'innovation, ce qui favorise encore plus la croissance économique en attirant des touristes, des entreprises, des travailleurs qualifiés, des professionnels très mobiles et des investisseurs.

Le secteur du divertissement et de la création englobe un large éventail d'industries à contenu créatif comme la production cinématographique et télévisuelle, l'enregistrement sonore et la publication de livres et de revues. Il comprend aussi les industries rattachées aux nouveaux médias et en pleine expansion (p. ex., effets spéciaux numériques et produits interactifs comme les jeux vidéo et sur ordinateur) ainsi que les artistes indépendants, les auteurs, les musiciens et les cinéastes.

L'expansion de ce secteur se caractérise par l'amélioration des liens économiques et de la synergie entre les diverses catégories des industries de la création et l'établissement de rapports avec d'autres domaines connexes comme l'industrie de la mode, l'architecture, la conception graphique et industrielle, l'informatique (matériel et logiciel) et les télécommunications.

Afin de renforcer et d'appuyer encore plus le secteur du divertissement et de la création, le gouvernement est résolu à lancer un certain nombre d'initiatives dont les suivantes :

- Prolongation proposée jusqu'au 31 mars 2007 du taux bonifié de 18 % pour le crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production.
- Bonification proposée du crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques afin, d'une part, d'appuyer davantage les entreprises plus petites et, d'autre part, de faciliter l'accès des grandes sociétés et d'un plus grand nombre d'industries, comme les concepteurs ontariens de jeux vidéo interactifs, à ce crédit d'impôt.
- Octroi de 49 millions de dollars pour appuyer les organismes culturels clés de l'Ontario. Le Musée royal de l'Ontario, le Musée des beaux-arts de l'Ontario, la Canadian Opera Company, l'École nationale de ballet, le Royal Conservatory of Music et le Musée de l'art céramique George R. Gardiner recevront tous des fonds qui les aideront à réaliser tout leur potentiel économique à titre d'attractions touristiques de prédilection.
- Affectation de 10 millions de dollars à la Fiducie du patrimoine ontarien pour appuyer son mandat de recenser, de conserver et de protéger le patrimoine de l'Ontario en plus de sensibiliser davantage la population à l'importance de la conservation du patrimoine.
- Création du Fonds de partenariats pour le secteur du divertissement et de la création. De ce nouveau fonds, 7,5 millions de dollars serviront au cours des trois prochaines années à favoriser la collaboration entre les entreprises des différentes catégories du secteur. Les projets entrepris pourront porter sur de nombreux domaines : entrepreneuriat et acquisition de compétences, marketing aux échelles nationale et internationale, financement du prototype de nouveaux produits et élaboration de mesures de rendement pour le secteur.
- Octroi d'une subvention de un million de dollars pour appuyer les projets d'élaboration et de production du festival international des arts de Toronto en 2007. Cette subvention s'ajoute au million de dollars versé aux organisateurs du festival en 2005. Le festival, dont le centre nerveux se situera à Toronto, mettra en vedette les ressources et installations artistiques et culturelles d'autres régions de l'Ontario, dont Niagara, Stratford et Muskoka, et y aura recours.

MARCHÉS DES JEUX VIDÉO ET SUR ORDINATEUR ET POTENTIEL DE L'ONTARIO

Selon un rapport de PricewaterhouseCoopers (PwC) publié en juin 2005, le marché mondial des jeux vidéo et sur ordinateur devrait enregistrer l'un des taux de croissance les plus élevés de tous les segments du secteur du divertissement et de la création. Le taux composé de croissance annuelle prévue devrait atteindre 16,5 % entre 2005 et 2009[2].

Le segment des jeux vidéo et sur ordinateur comporte quatre catégories : jeux sur ordinateur, jeux sur console, jeux en ligne et jeux sans fil. Selon le rapport de PwC, les jeux en ligne et sans fil présentent le potentiel de croissance le plus élevé, avec des taux composés de croissance annuelle prévue de 45,5 % et de 49,7 % respectivement, entre 2005 et 2009.

Les facteurs qui permettent à l'Ontario de se positionner en tant que centre de croissance des jeux vidéo sont nombreux :

- bassin important de créateurs et réputation solide en matière d'innovation qu'appuient les établissements d'enseignement postsecondaire bien établis que sont, par exemple, les collèges Sheridan, Seneca et George Brown, et les universités Ryerson et McMaster, qui offrent un vaste éventail de programmes pour former une main-d'oeuvre hautement qualifiée;
- présence de chercheurs et de concepteurs qui remportent du succès dans des domaines parallèles comme les multimédias et l'animation;
- atouts sur les plans des finances, des affaires et de la commercialisation indispensables à la production, la publication, la distribution et la commercialisation de nouveaux produits;
- proximité des États-Unis, siège de l'industrie des jeux vidéo la plus importante et deuxième marché en importance, et liens avec ce pays;
- caractère extrêmement diversifié sur le plan ethnique de la population, ce qui permet à la province de pénétrer les marchés de l'Asie et de la région du Pacifique et d'y avoir accès. Ces marchés devraient connaître l'un des taux de croissance les plus élevés entre 2005 et 2009.

La proposition de bonifier l'actuel crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques pour faciliter l'accès des concepteurs ontariens de jeux vidéo à ce programme témoigne de l'appui que le gouvernement accorde au segment des jeux vidéo et sur ordinateur.

---

2 PricewaterhouseCoopers, *Global Entertainment and Media Outlook 2005-2009, Video Games*, juin 2005.

Section VII : Renforcer le climat d'investissement

La croissance continue de l'économie ontarienne est fonction du dynamisme du climat d'investissement et de la santé des divers secteurs économiques. Créer des occasions d'investir est important pour la santé de l'économie. Le gouvernement peut s'y prendre d'un certain nombre de façons pour appuyer un climat propice aux investissements, y compris adopter nombre des mesures se rattachant à l'infrastructure, l'éducation, la formation et l'innovation abordées dans les sections antérieures.

Impôts compétitifs : Réduction accélérée des taux de l'impôt ontarien sur le capital

Un régime fiscal concurrentiel est essentiel pour attirer les investissements des entreprises et stimuler la croissance économique dans un contexte économique mondial hautement compétitif.

Même si les taux de l'impôt sur les sociétés en Ontario sont encore concurrentiels par rapport à ceux qui sont prélevés dans les territoires environnants, l'impôt ontarien sur le capital, prélevé sur les investissements des entreprises et non sur leurs bénéfices, est généralement perçu comme un obstacle aux nouveaux investissements et à une croissance économique plus forte. L'un des principaux domaines où l'économie ontarienne tire de l'arrière par rapport à celle des États-Unis est l'investissement en pourcentage du PIB. Cela nuit à la création d'emplois à productivité élevée, qui est nécessaire pour optimiser l'utilisation des travailleurs spécialisés de la province.

Le gouvernement a adopté en 2004 des mesures législatives visant à rendre le climat économique de la province plus propice aux investissements grâce à l'élimination graduelle de l'impôt ontarien sur le capital à un rythme qui a permis le financement des principales priorités du gouvernement, notamment l'éducation, la santé et l'infrastructure. Ce plan d'élimination de l'impôt sur le capital comprenait des augmentations de la déduction, suivies de réductions des taux de l'impôt sur le capital jusqu'à l'élimination de cet impôt en 2012. La déduction, qui s'élevait à 5 millions de dollars en 2004, passera à 15 millions de dollars en 2008, ce qui aura pour effet d'ici 2008 d'exonérer de l'impôt sur le capital plus de 14 000 entreprises supplémentaires. À partir du 1er janvier 2009, les taux de l'impôt sur le capital seront réduits chaque année jusqu'à l'élimination totale de cet impôt le 1er janvier 2012.

Toutefois, le gouvernement, conscient de l'importance accrue d'attirer de nouveaux investissements dans la province, propose dans le présent budget d'accélérer la réduction du taux de l'impôt sur le capital. À partir du 1er janvier 2007, le taux actuel serait réduit de 5 %. Cette réduction aurait donc lieu deux années complètes avant la date prévue actuellement. De plus, le gouvernement se propose d'éliminer l'impôt en 2010 si la situation financière de la province le permet.

Les investissements de capitaux accrus engendrent de nombreux avantages pour les divers acteurs de l'économie ontarienne. Ces capitaux sont souvent investis dans de nouvelles technologies qui augmentent la productivité, permettant ainsi aux entreprises de verser des salaires plus élevés et de créer un plus grand nombre de bons emplois. La réduction du taux de l'impôt ontarien sur le capital proposée dans le présent budget améliorera encore plus le climat des affaires déjà compétitif, et ce, d'une manière responsable sur le plan financier.

Les taux conjugués de l'impôt ontarien sur les sociétés se comparent avantageusement à ceux de la plupart des territoires auxquels la province livre concurrence. Les taux conjugués d'imposition des sociétés fixés par la loi en Ontario sont inférieurs à la moyenne des taux imposés aux États-Unis, notamment dans le secteur manufacturier, et inférieurs aux taux conjugués de chacun des États des Grands Lacs avec lesquels l'Ontario se trouve directement en concurrence[3].

L'ONTARIO APPUIE LES PETITES ENTREPRISES PAR L'INTERMÉDIAIRE DU RÉGIME FISCAL[4]

- ☐ Le taux préférentiel de l'impôt ontarien sur les sociétés applicable aux petites entreprises permet aux sociétés du secteur privé sous contrôle canadien admissibles d'économiser 825 millions de dollars par année.
- ☐ Les petites entreprises, les *credit unions*, les caisses populaires, les exploitations agricoles familiales et les sociétés de pêche familiales exonérées de l'impôt ontarien sur le capital économisent plus de 255 millions de dollars par année.
- ☐ Les petites entreprises sont exonérées de l'impôt ontarien sur les sociétés minimum.
- ☐ Les employeurs du secteur privé admissibles à l'exonération de l'impôt-santé des employeurs économisent 575 millions de dollars par année.
- ☐ Les petites entreprises qui engagent des apprentis ou des étudiantes et étudiants inscrits à des programmes d'enseignement coopératif ont droit à des crédits d'impôt remboursables bonifiés.

Grâce à sa main-d'oeuvre bien instruite, à un régime fiscal concurrentiel, à l'avantage lié aux coûts des soins de santé et à un climat propice aux affaires, l'Ontario reste en tête de peloton pour ce qui est d'attirer de nouvelles entreprises et de favoriser une nouvelle ère de croissance économique. Le gouvernement McGuinty est résolu à adopter des politiques qui aideront l'Ontario à améliorer son avantage économique.

MODERNISATION DE LA RÉGLEMENTATION COMMERCIALE ET FINANCIÈRE

Outre un régime fiscal concurrentiel, un cadre de réglementation concurrentiel appuie lui aussi un climat propice aux investissements et l'essor de l'économie. L'Ontario continue de moderniser sa réglementation commerciale et financière afin de maintenir un bon climat pour les entreprises, de rester à l'avant-garde des marchés mondiaux en pleine évolution et de miser sur l'avantage économique de l'Ontario.

Une réglementation moderne appuie à la fois le dynamisme des marchés pour stimuler la croissance économique et offrir des choix aux consommateurs, et assure la protection des consommateurs et des investisseurs. La réglementation doit donc être à jour et compétitive à l'échelle internationale de sorte que les entreprises puissent s'adapter aux marchés en évolution constante et à de nouvelles façons de servir les clients. Une bonne réglementation commerciale et financière, qui favorise la confiance dans les marchés et l'efficience des marchés, peut représenter un avantage concurrentiel clé qui aide à attirer des investissements.

---

[3] Le ministère fédéral des Finances a procédé à une comparaison détaillée des taux effectifs marginaux d'imposition (TEMI) – une autre façon d'examiner la compétitivité fiscale – dans le document intitulé *Dépenses fiscales et évaluations 2005* (novembre 2005). Il a conclu qu'en se servant des projections des modifications fiscales proposées par les gouvernements fédéral et provincial, les TEMI concernant le secteur manufacturier en Ontario seraient inférieurs à la moyenne des taux des États du Midwest américain, dont ceux des États importants dans le domaine de la fabrication comme le Michigan, l'Illinois et l'Ohio.

[4] Prévisions de 2005, *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario* de 2005 – *Documents d'information*.

- Une réglementation moderne et compétitive est essentielle à la croissance de deux grands secteurs de l'économie : les services commerciaux et les services financiers. Selon l'Institute For Competitiveness and Prosperity, ces secteurs représentent les deux principaux groupements sectoriels ontariens cotés en bourse.
- Une réglementation de qualité compte parmi les nombreux avantages qui incitent les institutions financières du Canada à établir leur siège social à Toronto. Le bassin de professionnels compétents que l'on retrouve à Toronto est un autre avantage, cette ville comptant le plus grand nombre d'analystes financiers au monde, après New York. Enfin, davantage d'entreprises établissent leur siège social à Toronto que dans toute autre ville au Canada.
- Le Canada est cependant le seul pays d'importance à ne pas avoir un organisme national de réglementation des valeurs mobilières, ce qui peut expliquer en partie pourquoi notre pays ne réussit pas à réaliser son plein potentiel économique. L'Ontario continuera de promouvoir la création d'un organisme unique de réglementation au pays.

Une réglementation moderne et une législation commerciale qui protègent de façon efficiente l'intérêt public aident les entreprises à démarrer et à prendre de l'expansion. En conséquence, les pouvoirs publics examinent de plus près leur réglementation commerciale pour supprimer les obstacles à la croissance des petites et moyennes entreprises, un moteur clé de la croissance économique.

- L'Agence pour les petites entreprises de l'Ontario a le mandat suivant :
  - promouvoir des pratiques de réglementation exemplaires, y compris faciliter l'observation des règlements tout en assurant la santé et la sécurité des travailleurs;
  - rationaliser les formalités administratives;
  - veiller à ce que le gouvernement tienne compte des intérêts des petites entreprises lorsqu'il prend des décisions. L'automne dernier, le gouvernement, par l'entremise de l'Agence, a constitué un nouveau Registre de la réglementation en ligne qui facilite l'échange de données entre les organismes gouvernementaux de réglementation et les entreprises en ce qui concerne les incidences que les propositions de réglementation peuvent avoir sur les petites entreprises.

Les réformes du cadre réglementaire qu'a adoptées le ministère du Travail en vue de promouvoir des pratiques sécuritaires, équitables et harmonieuses en milieu de travail ont des incidences positives sur le climat économique en Ontario. Des inspections et des activités d'exécution plus efficaces et plus ciblées ont aussi permis de créer des milieux de travail plus sécuritaires.

MODERNISATION DE LA RÉGLEMENTATION POUR APPUYER LES INVESTISSEMENTS ET LA CROISSANCE

- ☐ Le 20 février 2006, le gouvernement a déposé la *Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques* pour remplacer la *Loi sur les courtiers en hypothèques*. La loi proposée protégera encore plus les consommateurs et modernisera le cadre de réglementation applicable à un segment du marché des services financiers en pleine expansion.
- ☐ Avec des actifs totalisant plus de 23 milliards de dollars, les *credit unions* et les caisses populaires jouent un rôle essentiel dans la vie économique des collectivités ontariennes. Le gouvernement a mené des consultations sur des propositions visant à moderniser les règles régissant les *credit unions* et les caisses populaires. Ces propositions rationaliseraient les processus de réglementation, amélioreraient la capacité des *credit unions* et des caisses populaires de gérer les risques, renforceraient la gouvernance, accroîtraient l'efficience opérationnelle et amélioreraient la protection des consommateurs. Le gouvernement envisage de publier sous peu des ébauches de règlements sur les règles applicables à la suffisance du capital et aux prêts. Il compte aussi présenter des modifications à la *Loi sur les credit unions et les caisses populaires* le plus tôt possible.
- ☐ Le gouvernement continue de progresser sur la voie de la réforme du droit commercial. Il a déposé des mesures législatives pour actualiser le cadre juridique applicable au transfert électronique des valeurs mobilières et adopté des dispositions qui élimineront certaines des incohérences et certains des doubles emplois entre le droit commercial et les lois sur les valeurs mobilières. Le gouvernement étudie à l'heure actuelle la possibilité d'apporter d'autres modifications aux mesures législatives pour mettre à jour la législation commerciale et assurer son uniformité avec la législation ontarienne sur les valeurs mobilières.
- ☐ Le gouvernement a donné suite au Rapport sur l'étude de cinq ans de la *Loi sur les valeurs mobilières* préparé par le Comité permanent des finances et des affaires économiques en mettant en oeuvre le principe de la responsabilité civile à l'égard de la divulgation d'information sur le marché secondaire. Il a aussi adopté de nouvelles dispositions pour renforcer le pouvoir de surveillance de l'Assemblée législative sur les activités de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, conférer à la Commission de plus grands pouvoirs en matière d'établissement de règles en ce qui concerne la gouvernance des entreprises et des fonds d'investissements, et accroître la marge de manoeuvre des actionnaires en matière de communication durant une offre publique d'achat.
- ☐ Le gouvernement a aussi approuvé des réductions des droits de la Commission des valeurs mobilières pour harmoniser davantage les revenus qu'ils engendrent avec les coûts de la réglementation. Ces modifications devraient avoir pour effet de réduire les revenus de la Commission tirés des droits de 16,7 % en moyenne au cours de chacune des trois prochaines années.
- ☐ Le gouvernement McGuinty continue de préconiser l'établissement d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières au Canada, ce qui est indispensable pour assurer la compétitivité et l'efficience accrues des marchés des valeurs mobilières au pays. Le ministre des Services gouvernementaux étudie attentivement le document intitulé *Ébauche d'un nouveau modèle – Document de travail du groupe Crawford sur un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières au Canada.* Il cherche aussi à inciter les autres provinces et territoires à étudier les moyens d'assurer la réalisation de cet objectif.
- ☐ Le gouvernement envisage de proposer d'autres modifications aux mesures législatives pour harmoniser la réglementation des valeurs mobilières à l'échelle du pays et rationaliser la législation ontarienne applicable aux valeurs mobilières et le droit commercial.
- ☐ Le gouvernement collabore avec les autres provinces et territoires et le Conseil canadien sur la reddition de comptes pour assurer le maintien d'un système de surveillance efficace et fonctionnant bien pour les cabinets de vérificateurs. Un tel système aide le public à avoir davantage confiance dans l'intégrité des rapports financiers que présentent les sociétés ouvertes.
- ☐ L'Ontario veille à ce que les entreprises constituées sous le régime des lois provinciales soient assujetties à des règles équitables, appropriées et compatibles avec celles d'autres territoires. Le gouvernement a l'intention de modifier la *Loi sur les assurances* et d'apporter des modifications complémentaires à la *Loi sur les personnes morales* pour permettre aux compagnies d'assurances à forme mutuelle agricoles et aux autres assureurs assujettis aux lois provinciales de fonctionner selon des règles en matière de gouvernance des investissements et des entreprises semblables à celles qui existent à l'échelon fédéral.

Conclusion

L'économie ontarienne a fait face à des défis importants comme l'élévation des prix du pétrole et l'appréciation record du dollar canadien ces deux dernières années. Malgré ces obstacles, la croissance économique de l'Ontario pendant cette période a été supérieure aux attentes de la plupart des prévisionnistes.

La capacité de l'économie de relever ces défis externes est un indice des principes fondamentaux qui animent les habitants et les entreprises de l'Ontario, de leur dur labeur et de leur ingéniosité. L'économie de la province est dynamique et fortement diversifiée; elle est bien positionnée pour livrer concurrence sur la scène internationale.

Les défis que pose l'économie mondiale feront partie des réalités de la vie dans un avenir prévisible. Il est donc impératif que tous les paliers de gouvernement collaborent pour que le climat des affaires en Ontario soit aussi favorable que possible. Nous pourrons ainsi optimiser nos avantages concurrentiels et attirer les investissements qui favorisent l'accroissement de la productivité et l'élévation du niveau de vie des familles ontariennes.

Le gouvernement de l'Ontario a la responsabilité de fournir certains des services et des ressources économiques clés qui contribueront au renforcement de l'avantage concurrentiel de la province.

Le plan du gouvernement comprend des éléments principaux qui :

- rendront l'infrastructure économique de l'Ontario conforme aux normes du XXI[e] siècle;
- créeront un réseau provincial de transport complet, efficace et sécuritaire;
- assureront un approvisionnement en électricité fiable et écologique;
- investiront dans les domaines de l'éducation et des soins de santé;
- favoriseront une culture de l'innovation;
- collaboreront avec de grands secteurs comme la foresterie pour faciliter l'adaptation aux conditions changeantes;
- appuieront des taux d'imposition concurrentiels, y compris la réduction proposée de 5 % de l'impôt sur le capital.

La stratégie du gouvernement vise à optimiser le potentiel de la population ontarienne. L'économie de l'Ontario possède certains des éléments fondamentaux les plus solides au monde. L'Ontario est déjà une province où il fait bon vivre et faire des affaires. Cependant, il a le potentiel d'être encore plus. Des politiques provinciales appropriées, mises en oeuvre d'une manière responsable sur le plan financier, aideront l'Ontario à réaliser son potentiel.

DOCUMENT B
Annexe

Perspectives économiques de l'Ontario

Introduction et aperçu

La présente annexe décrit les perspectives économiques actuelles de l'Ontario [1]. On s'attend à ce que la province continue d'afficher une croissance économique soutenue malgré les défis associés à la conjoncture mondiale. Cette croissance entraînera une hausse des revenus, ce qui permettra de continuer à respecter le plan financier.

L'économie de l'Ontario a connu une croissance modérée en 2005. Le produit intérieur brut (PIB) réel a affiché un taux de croissance estimé à 2,7 %, ce qui est nettement supérieur au taux prévu de 2,0 % utilisé aux fins de planification dans le budget de 2005. Le taux de croissance enregistré en 2005 est aussi nettement supérieur au taux moyen prévu par le secteur privé au moment où le budget de 2005 a été déposé, qui était de 2,3 %. Cela témoigne de la vigueur fondamentale de l'économie ontarienne.

Bien que les taux d'intérêt à court terme aient augmenté modérément et que les prix du pétrole aient atteint des niveaux records, les dépenses de consommation, le marché du logement et les investissements réels des entreprises ont affiché de bons résultats en 2005. Les exportateurs ontariens ont dû relever des défis de taille en raison de l'appréciation considérable du dollar canadien, mais ont réussi à réaliser des gains modestes et ont haussé leurs exportations pour la deuxième année consécutive. L'emploi a continué de croître de sorte que le taux annuel moyen de chômage a diminué pour s'établir à 6,6 %, le taux le plus faible en quatre ans.

Des forces externes continuent de poser un défi pour la croissance prévue de la province. Le dollar canadien s'apprécie et a atteint, au début de 2006, un sommet inégalé en 14 ans. De plus, les prix du pétrole demeurent proches de leur niveau record. La Banque du Canada a indiqué qu'elle pourrait continuer de hausser les taux d'intérêt. La plupart des prévisionnistes s'attendent à des hausses limitées, car la croissance nationale est modérée et l'inflation demeure faible.

Les prévisions économiques sur lesquelles repose le plan financier sont prudentes et tiennent compte des risques considérables associés à des événements externes négatifs. Ainsi, le ministère des Finances prévoit que le taux de croissance du PIB réel sera de 2,3 % en 2006. On prévoit que, à mesure que l'Ontario s'adaptera à l'appréciation du dollar canadien et que les prix de l'énergie se stabiliseront, le taux de croissance grimpera à 2,5 % en 2007 et à 2,9 % en 2008. Ces prévisions de croissance économique appuient les perspectives de croissance des revenus fiscaux de base, qui s'établissent à 3,6 % en 2006-2007 et à 4,7 % en moyenne au cours des deux années suivantes.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO
(EN POURCENTAGE)

	2004	2005e	2006p	2007p	2008p
Croissance du PIB réel	2,7	2,7	2,3	2,5	2,9
Croissance du PIB nominal	4,9	5,3	4,5	4,3	4,7
Taux de chômage	6,8	6,6	6,3	6,2	6,1
Inflation de l'IPC	1,9	2,2	2,1	1,8	1,8

e = estimation de la croissance du PIB réel et nominal faite par le ministère des Finances; p = projection.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

1 Le présent document repose sur les données disponibles au 16 mars 2006.

Perspectives économiques de l'Ontario

La présente section traite des perspectives économiques de l'Ontario de 2006 à 2008. Soucieux d'élaborer des plans financiers raisonnables, le gouvernement consulte des prévisionnistes du secteur privé pour établir des projections économiques. Pendant qu'il élaborait le présent budget, le ministre des Finances a rencontré des économistes du secteur privé afin de prendre connaissance de leurs opinions d'experts concernant les défis auxquels l'économie de la province fait face et d'obtenir leurs conseils sur les projections et les hypothèses économiques. Les hypothèses concernant la croissance de l'économie ontarienne qui sont utilisées à des fins de planification sont généralement inférieures à la moyenne des prévisions du secteur privé.

En moyenne, les économistes du secteur privé s'attendent actuellement à ce que le taux de croissance du PIB réel de l'Ontario soit de 2,6 % en 2006, de 2,6 % en 2007 et de 3,1 % en 2008.

PRÉVISIONS DU SECTEUR PRIVÉ CONCERNANT LA CROISSANCE DU PIB RÉEL DE L'ONTARIO (EN POURCENTAGE)

	2006	2007	2008
Conference Board (février)	2,7	3,4	3,4
Global Insight (janvier)	2,7	2,5	2,9
Centre for Spatial Economics (novembre)	2,6	3,8	3,3
Université de Toronto (janvier)	2,7	2,3	2,9
Banque de Montréal (décembre)	3,1	3,1	–
RBC Groupe Financier (mars)	3,2	2,8	–
Banque Scotia (mars)	2,0	2,1	–
Banque TD (février)	2,4	2,3	–
Nesbitt Burns (mars)	2,5	2,4	–
Marchés mondiaux CIBC (février)	1,8	1,6	–
Moyenne des prévisions du secteur privé	2,6	2,6	3,1
Hypothèse de planification de l'Ontario	2,3	2,5	2,9

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (mars 2006).

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE MONDIALE

L'Ontario évolue au sein d'une économie mondiale de plus en plus intégrée. Les présentes perspectives économiques tiennent compte de l'évolution récente de forces externes qui ont eu une incidence négative sur les perspectives de croissance de l'Ontario. Les prix du pétrole ont monté en flèche au cours des deux dernières années et on prévoit qu'ils demeureront élevés. En outre, on s'attend maintenant à ce que le dollar canadien demeure au-dessus du seuil des 85 cents américains à moyen terme. Enfin, l'économie américaine devrait afficher un taux de croissance soutenu en 2006 mais moins élevé que celui de l'an dernier.

Selon les prévisions du secteur privé, le prix du pétrole sera en moyenne de 60,50 $US le baril en 2006 et de 56,60 $US le baril en 2007 en raison de la demande élevée dans le monde et des risques de perturbation de l'approvisionnement découlant de l'instabilité politique permanente de régions clés productrices de pétrole. Les prix élevés du pétrole réduisent les fonds que les ménages peuvent dépenser pour acheter d'autres biens et services. Pour un grand nombre d'entreprises, les prix élevés du pétrole réduisent leurs profits et leur capacité d'effectuer de nouveaux investissements.

Selon les prévisions actuelles, la valeur du dollar canadien devrait s'établir en moyenne à 86,6 cents américains en 2006 et à 86,9 cents américains en 2007. L'appréciation du dollar canadien constitue un défi de taille pour le secteur manufacturier de l'Ontario, qui est axé sur les exportations. Malgré la valeur élevée du dollar, la production manufacturière s'est accrue et les entreprises ont augmenté leur productivité. L'appréciation du dollar est bénéfique pour les ménages et les entreprises de l'Ontario, car elle réduit le coût des biens de consommation et du matériel et de l'outillage importés. Cet avantage atténue en partie les effets négatifs de l'appréciation du dollar sur la compétitivité.

On prévoit que le taux de croissance de l'économie américaine passera de 3,5 % en 2005 à 3,4 % en 2006 et à 3,0 % en 2007. Bien que les taux d'intérêt relativement faibles et les travaux de reconstruction entrepris à la suite d'ouragans auront un effet bénéfique sur la croissance, le niveau élevé d'endettement des consommateurs et les énormes déficits financier et courant des États-Unis soulèvent des questions quant à la durabilité de la croissance économique dans ce pays.

On prévoit que la Banque du Canada haussera les taux d'intérêt en 2006 et que les taux de rendement des obligations à long terme augmenteront, ce qui freinera les dépenses des ménages et des entreprises.

Le tableau suivant présente les prévisions moyennes du secteur privé concernant plusieurs facteurs externes qui ont une influence déterminante sur la croissance de l'économie ontarienne.

PRINCIPAUX FACTEURS EXTERNES INFLUANT SUR L'ÉCONOMIE DE L'ONTARIO
PRÉVISIONS MOYENNES DU SECTEUR PRIVÉ

	Chiffres réels		Prévisions		
	2004	2005	2006	2007	2008
Dollar canadien (cents américains)	76,8	82,5	86,6	86,9	85,9
Pétrole brut ($US le baril)	41,4	56,5	60,5	56,6	49,9
Croissance du PIB réel des É.-U. (en pourcentage)	4,2	3,5	3,4	3,0	3,1
Taux des bons du Trésor de 3 mois (en pourcentage)	2,2	2,7	3,9	4,1	4,3
Taux des obligations de 10 ans du gouv. (en pourc.)	4,6	4,1	4,3	4,6	5,2

Sources : Banque du Canada, New York Mercantile Exchange, U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* (mars 2006) et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (mars 2006).

Le tableau suivant présente les effets que subirait la croissance réelle de l'économie ontarienne la première et la deuxième année si ces facteurs externes changeaient. Il s'agit d'estimations fondées sur des liens historiques qui illustrent les limites supérieures et inférieures de l'effet moyen. Le tableau indique les répercussions de modifications apportées aux hypothèses clés sans tenir compte de la modification d'autres facteurs externes. L'effet combiné d'autres circonstances peut aussi avoir une incidence importante sur le résultat obtenu. La fourchette des effets possibles s'explique par divers facteurs. Par exemple :

- Une augmentation de un point de pourcentage du taux de croissance réelle des États-Unis se traduirait par une hausse de 0,3 à 0,7 point de pourcentage de la croissance réelle en Ontario au cours de la première année. Dans ce cas, cette fourchette s'explique notamment par le fait que l'incidence sur la croissance de l'Ontario dépend de la nature de la croissance aux États-Unis.
- Une hausse de cinq cents de la valeur du dollar canadien réduirait la croissance réelle de l'Ontario de 0,2 à 0,9 point de pourcentage au cours de la première année. Cette fourchette est attribuable à un certain nombre d'incertitudes comme la mesure dans laquelle les entreprises modifient le prix des biens et services au Canada en raison de la baisse des coûts d'importation.
- Une hausse soutenue de 10 $US du prix mondial du baril de pétrole brut ralentirait la croissance aux États-Unis et abaisserait le taux de croissance réelle de l'Ontario de 0,3 à 0,7 point de pourcentage au cours de la première année. Dans ce cas, on suppose que le prix du gaz naturel augmentera dans la même mesure, car le gaz naturel est une source d'énergie de remplacement. La fourchette s'explique notamment par le fait qu'on ne peut déterminer avec certitude dans quelle mesure la hausse des coûts de l'énergie influe sur les attentes et les comportements des consommateurs et des entreprises.
- Une augmentation de un point de pourcentage des taux d'intérêt nominaux réduirait la croissance du PIB réel de l'Ontario de 0,1 à 0,5 point de pourcentage au cours de la première année. La croissance réelle diminuerait encore la deuxième année en raison du temps qui s'écoule avant que les modifications apportées à la politique monétaire n'influencent les dépenses. La hausse des taux d'intérêt décourage les dépenses sensibles à ces taux comme le logement et l'achat de biens durables. La fourchette s'explique notamment par la mesure dans laquelle l'effet négatif de cette hausse serait contrebalancé par l'augmentation des revenus d'intérêts.

RÉPERCUSSIONS DE CHANGEMENTS AUX PRINCIPALES HYPOTHÈSES SUR LA CROISSANCE DU PIB RÉEL DE L'ONTARIO[1]
(VARIATION EN POINT DE POURCENTAGE)

	Première année	Deuxième année
Appréciation du dollar canadien de 0,05 $US	-0,2 à -0,9	-0,7 à -1,4
Hausse du prix mondial du pétrole brut de 10 $US le baril	-0,3 à -0,7	-0,1 à -0,5
Augmentation de la croissance du PIB réel des É.-U. de un point de pourcentage	+0,3 à +0,7	+0,4 à +0,8
Augmentation des taux d'intérêt canadiens de un point de pourcentage	-0,1 à -0,5	-0,2 à -0,6

[1] Répercussions fondées sur des changements soutenus.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

PRIX DU PÉTROLE

Les prix du pétrole brut ont atteint des niveaux records en 2005. Ils ont augmenté de 36 % et étaient en moyenne de 56,50 $US le baril. C'est la quatrième année consécutive que les prix du pétrole augmentent. Au cours de cette période, les prix de cette marchandise clé ont plus que doublé. La flambée des prix du pétrole s'explique par la demande mondiale très élevée et les perturbations d'approvisionnement dans d'importantes régions productrices.

Prévisions des prix du pétrole brut

Prix par baril en dollars américains, West Texas Intermediate

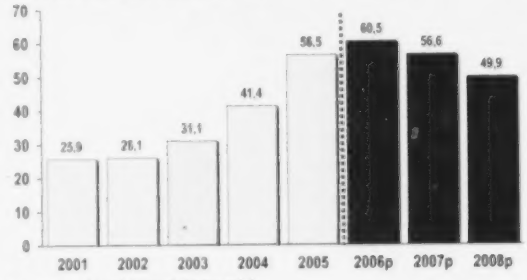

p = moyenne des prévisions du secteur privé.
Sources : New York Mercantile Exchange et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (mars 2006).

Parallèlement à la hausse des prix du pétrole brut, le prix du gaz naturel a augmenté d'environ 45 % en 2005. En raison de la forte demande et de la baisse de l'approvisionnement causée par des ouragans, le marché s'est considérablement resserré et les prix du gaz naturel sont élevés.

Selon les prévisions du secteur privé, les principaux facteurs qui ont influé sur les marchés de l'énergie ces dernières années continueront de jouer un rôle important en 2006. On prévoit donc que les prix du pétrole brut seront en moyenne de 60,50 $US le baril en 2006. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que, à mesure que la capacité de production augmentera à moyen terme, les prix du pétrole chuteront à 49,90 $US d'ici 2008.

La hausse considérable des prix du pétrole au cours des deux dernières années n'a pas eu d'effet négatif majeur sur la croissance de l'économie mondiale. Contrairement à ce qui s'est produit dans le passé lorsque la flambée des prix du pétrole a ralenti considérablement la croissance économique, l'augmentation récente des cours s'explique surtout par la vigueur de la demande et non par une forte réduction de l'approvisionnement. De plus, les économies industrielles, y compris celle de l'Ontario, ont accru leur rendement énergétique au cours des trente dernières années, de sorte que la consommation d'énergie par rapport au PIB a diminué d'environ 50 % au cours de cette période.

À des fins de la planification, on suppose que le prix du pétrole sera en moyenne de 61 $US le baril en 2006 et diminuera graduellement pour s'établir à 57 $US en 2007 et à 52 $US en 2008, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne des prévisions du secteur privé.

ÉCONOMIE AMÉRICAINE

L'économie américaine est demeurée vigoureuse en 2005 avec un taux de croissance du PIB réel de 3,5 %, après avoir enregistré un taux de 4,2 % en 2004. Les prévisionnistes s'attendent à ce que l'économie américaine continue d'afficher une forte croissance, quoique plus faible. Selon l'enquête intitulée *Blue Chip Economic Indicators*, le taux de croissance du PIB réel des États-Unis devrait être de 3,4 % en 2006, 3,0 % en 2007 et 3,1 % en 2008.

Croissance du PIB réel des États-Unis

En pourcentage

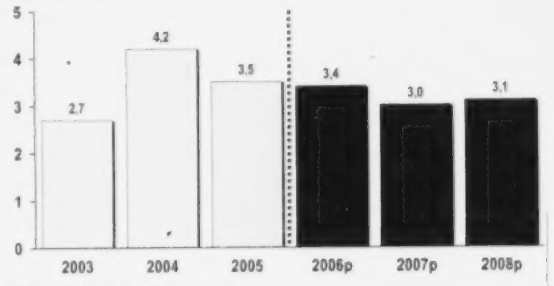

p = moyenne des prévisions du secteur privé
Sources : U.S. Bureau of Economic Analysis et *Blue Chip Economic Indicators* (mars 2006)

Bien que les prévisionnistes s'attendent à ce que la croissance de l'économie américaine demeure vigoureuse, il y a un certain nombre de risques à l'horizon.

Pour lutter contre les pressions inflationnistes accrues, la Réserve fédérale américaine a resserré considérablement la politique monétaire en haussant son taux de référence de 350 points de base depuis juin 2004. Selon la Réserve fédérale, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt réduit la croissance réelle de 0,6 point de pourcentage la première année et de 1,1 point de pourcentage la deuxième année. Bien que les prévisionnistes s'attendent à ce que la croissance des dépenses de consommation s'atténue légèrement en 2006, la hausse des taux d'intérêt, conjuguée aux prix élevés de l'essence et à l'endettement considérable des particuliers, pourrait entraîner un ralentissement plus prononcé. Le secteur de la construction résidentielle joue un rôle important dans la croissance économique actuelle aux États-Unis, car les faibles taux d'intérêt ont stimulé la demande dans le secteur du logement. Toutefois, le marché du logement a montré des signes d'affaiblissement à la fin de 2005, notamment à cause de l'augmentation des taux hypothécaires et de la baisse de l'abordabilité du logement qui en a découlé. Cet affaiblissement pourrait entraîner un ralentissement de la construction de logements neufs. Si les prix des logements baissaient, la richesse des ménages diminuerait et, comme les consommateurs auraient accès à moins de capitaux provenant de leur hypothèque, ils auraient moins d'argent à dépenser. En outre, une hausse des taux d'intérêt augmenterait les coûts de financement, ce qui réduirait les fonds pouvant être consacrés aux dépenses de consommation discrétionnaires.

Les énormes déficits financier et courant des États-Unis suscitent des préoccupations quant à la durabilité de la croissance économique dans ce pays. Le déficit budgétaire fédéral des États-Unis a diminué de 23 % pour se chiffrer à 319 milliards de dollars américains au cours de l'exercice 2005, soit 2,6 % du PIB. Il équivalait à 3,5 % du PIB en 2004. Toutefois, l'insuffisance budgétaire du gouvernement augmentera sans doute en 2006 en raison surtout des coûts de reconstruction engagés à la suite d'ouragans, de l'augmentation des coûts liés à l'assurance pour les médicaments sur ordonnance et de la hausse du seuil de l'impôt minimum de remplacement. Le déficit courant

des États-Unis représentait 6,4 % du PIB en 2005 comparativement à 5,7 % en 2004. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que le déficit courant des États-Unis ne s'améliore guère en 2006 en raison de la demande étrangère modérée et de la vigueur du dollar américain face à l'euro et au yen japonais au cours de la dernière année.

Le déficit financier et le déficit courant nécessitent tous deux un financement externe considérable, de sorte que les États-Unis dépendent de plus en plus de rentrées de capitaux étrangers. Si les investisseurs internationaux perdaient confiance dans la vigueur de l'économie américaine, cela pourrait réduire considérablement les fonds investis dans les marchés américains, ce qui pourrait entraîner une hausse importante des taux d'intérêt et affaiblir la demande des consommateurs et des entreprises.

Solde des paiements courants des États-Unis

En milliards de dollars américains

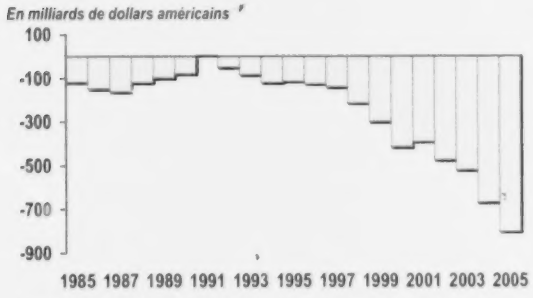

Source : U.S. Department of Commerce.

Solde budgétaire des États-Unis

En milliards de dollars américains

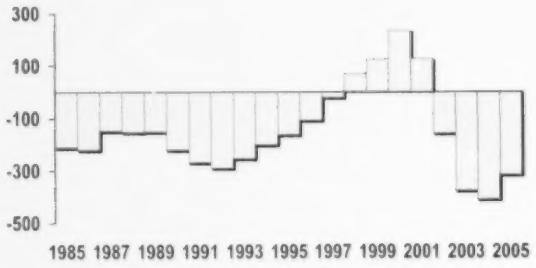

Source : U.S. Office of Management and Budget.

TAUX DE CHANGE CANADA - ÉTATS-UNIS

Depuis trois ans, la valeur du dollar canadien augmente graduellement par rapport à celle du dollar américain. Elle a atteint un niveau inégalé en 14 ans, soit plus de 88 cents américains, au début de 2006. En 2005, le dollar canadien a été la grande monnaie ayant affiché le meilleur rendement. Comparativement aux autres grandes monnaies, le dollar canadien s'est apprécié de 5,0 % par rapport au dollar américain, de 18,5 % par rapport à l'euro et de 19,8 % par rapport au yen japonais en 2005.

Dollar canadien

En cents américains, moyenne annuelle

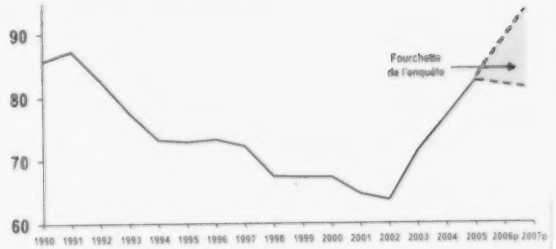

p = fourchette de l'enquête menée auprès du secteur privé.
Sources : Banque du Canada et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (mars 2006).

La vigueur du dollar canadien constitue un défi de taille pour les exportateurs ontariens, qui évoluent dans un marché mondial où la concurrence est de plus en plus intense pour ce qui est des échanges de biens et services. En général, la valeur élevée du dollar a une plus grande incidence sur l'Ontario que sur les autres provinces. En 2005, les exportations internationales représentaient 42 % du PIB de l'Ontario, ce qui est supérieur de sept points de pourcentage aux chiffres affichés dans le reste du Canada.

Les fabricants ontariens ont réagi à la valeur élevée du dollar en investissant davantage dans le matériel et l'outillage, ce qui accroît leur productivité, en trouvant des moyens de fonctionner de façon plus efficiente et en réduisant leurs coûts. Étant donné qu'environ 60 % du matériel et de l'outillage utilisés en Ontario sont importés, la valeur élevée du dollar a contribué à réduire considérablement le coût de ces biens d'équipement. En outre, l'appréciation du dollar accroît la capacité d'achat des consommateurs en réduisant le prix des biens importés et les coûts des déplacements à l'étranger.

Les prévisions de la valeur future du dollar canadien varient considérablement parmi les spécialistes, allant de 84,1 à 89,0 cents américains en 2006 et de 81,6 à 88,6 cents américains en 2008. Pour les besoins du présent budget, par souci de prudence, on suppose que la valeur du dollar canadien sera en moyenne de 87,0 cents américains, ce qui est supérieur aux prévisions moyennes du secteur privé pour chaque année.

PRÉVISIONS DE LA VALEUR DU DOLLAR CANADIEN (EN CENTS AMÉRICAINS)

	2006p	2007p	2008p
Moyenne du secteur privé	86,6	86,9	85,9
Élevées	89,0	94,0	88,6
Faibles	84,1	81,3	81,6
Hypothèse utilisée pour le budget	87,0	87,0	87,0

p = projection.
Sources : ministère des Finances de l'Ontario et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (mars 2006).

LES EXPORTATEURS CONTINUENT À RÉALISER DES GAINS DANS UN MILIEU OÙ LA CONCURRENCE EST VIVE

En dépit des défis que pose, sur le plan de la concurrence, l'appréciation de près de 38 % du dollar canadien depuis le début de 2002, les exportations de l'Ontario ont continué de croître grâce à la vigueur de l'économie mondiale. En 2004, les exportations réelles totales de l'Ontario ont progressé de 5,6 %. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de 7,3 % des exportations de marchandises à l'échelle internationale, le gain le plus marqué en quatre ans. Le rythme de croissance a ralenti en 2005, mais les exportations réelles ont augmenté d'un pourcentage estimatif de 2,7 %. Cette vigueur soutenue des exportations témoigne de la capacité d'adaptation du secteur industriel de la province, lequel a fait face à la hausse du dollar en augmentant la productivité, en diminuant le coût des intrants et en optant davantage pour des produits à plus grande valeur ajoutée.

Commerce international et interprovincial réel de l'Ontario

Variation en pourcentage

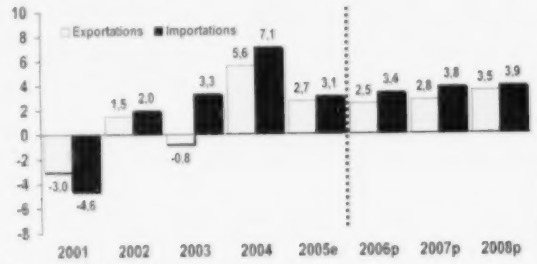

e = estimation p = projection

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La croissance économique dans le reste du Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde devrait stimuler la demande d'exportations ontariennes en 2006. Cependant, on prévoit que la force soutenue du dollar canadien limitera la croissance des exportations totales à 2,5 % en 2006. Au fur et à mesure que les exportateurs s'adaptent à la valeur accrue du dollar canadien, les exportations de la province devraient augmenter en moyenne de 3,2 % en 2007 et 2008. On prévoit que les importations réelles de l'Ontario afficheront une croissance moyenne de 3,7 % par année de 2006 à 2008.

Les États-Unis sont de loin le partenaire commercial le plus important de l'Ontario. En effet, ils ont acheté près de 90 % des exportations internationales de marchandises de la province en 2005. Le secteur de l'automobile a représenté quelque 45 % des exportations de marchandises de la province aux États-Unis. La demande de véhicules automobiles a augmenté quelque peu dans ce pays en 2005; elle s'est chiffrée à 17,4 millions d'unités par rapport à 17,3 millions en 2004. On prévoit que les ventes de véhicules aux États-Unis fléchiront à 16,9 millions d'unités en 2006, mais les niveaux de stocks ont été réduits considérablement et la production devrait s'accroître. De plus, la mise en marché de nouveaux modèles devrait stimuler les exportations ontariennes. La part de l'Ontario de la production nord-américaine de véhicules est passée de 15,7 % en 2003 à 16,4 % en 2005. Au cours des deux dernières années, c'est en Ontario et non pas au Michigan qu'on a monté le plus grand nombre de véhicules automobiles en Amérique du Nord. À moyen terme, les exportations ontariennes de véhicules automobiles bénéficieront des nouvelles chaînes de production, dont la nouvelle usine Toyota à Woodstock, qui devrait entrer en service en 2008. À la suite de la décision de Toyota d'effectuer cet investissement, la société Hino Motors Ltd. a annoncé en mars 2006 qu'elle entendait construire une usine d'assemblage de camions, également à Woodstock, et la société Toyotetsu a déclaré qu'elle souhaitait construire une usine de fabrication de pièces d'automobiles à Simcoe.

La valeur des exportations de matériel et d'outillage, qui représentent environ 21 % des exportations internationales de marchandises de la province, a augmenté de 4,4 % en 2005. Grâce aux forts profits des entreprises, à d'importantes rentrées de fonds et à des taux élevés d'utilisation de la capacité, les entreprises américaines devraient accroître leurs investissements réels dans le matériel et les logiciels de 9,8 % en 2006 et de 5,9 % par année au cours de la période de 2007 à 2008, constituant ainsi un marché de plus en plus important pour les exportateurs ontariens.

Les exportations de biens et de matériaux industriels (tels que le fer, l'acier, d'autres métaux, le caoutchouc et les plastiques), qui constituent environ 19 % des exportations ontariennes internationales de marchandises, ont affiché une hausse de 6,5 % en dollars courants; il s'agit de la catégorie d'exportations qui a augmenté le plus en 2005. La croissance de l'économie mondiale devrait rester vigoureuse en 2006 et 2007 et continuer de stimuler la demande d'exportations ontariennes de ces produits.

Les nouvelles économies en pleine expansion, notamment celles du Brésil, de la Russie, de l'Inde et de la Chine, sont de plus en plus importantes pour les exportations de la province. Au cours des quatre dernières années, les exportations ontariennes de marchandises à destination de l'Inde ont triplé. Elles ont également affiché les taux de croissance suivants : Brésil, 87 %; Russie, 77 % et Chine, 67 %. Ces pays comptent pour seulement 1 % des exportations de l'Ontario, mais ils représentent près de 8 % des importations de la province. On prévoit que, à moyen terme, ces nouveaux marchés continueront d'afficher une forte croissance économique, ce qui créera des occasions d'affaires pour les exportateurs ontariens.

Depuis 2002, les exportations nominales de l'Ontario vers les autres provinces se sont accrues d'un pourcentage cumulatif de 15,3 %. Les ventes aux autres provinces sont passées de 27,6 % des exportations totales de l'Ontario en 2002 à 30,9 % en 2005. Cette situation est attribuable en partie à la forte croissance économique dans certaines régions du Canada et à l'incidence négative de la hausse du dollar canadien sur les exportations internationales de l'Ontario.

TAUX D'INTÉRÊT ET INFLATION

Depuis septembre 2005, la Banque du Canada a haussé à cinq reprises son objectif de référence pour le taux de financement à un jour, soit une hausse totale de 125 points de base, pour le porter à 3,75 %. La Banque a augmenté les taux d'intérêt parce qu'elle croit que l'économie canadienne fonctionne presque à pleine capacité, ce qui pourrait créer des pressions inflationnistes. Le taux d'inflation fondamentale au Canada était de 1,6 % en 2005 et est resté sous la barre des 2 % pendant 26 mois consécutifs. En général, les prévisionnistes s'attendent à ce que la Banque augmente les taux d'intérêt au moins une fois de plus, soit de 25 points de base; certains pensent qu'il y aura jusqu'à trois hausses des taux d'intérêt.

Taux des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada

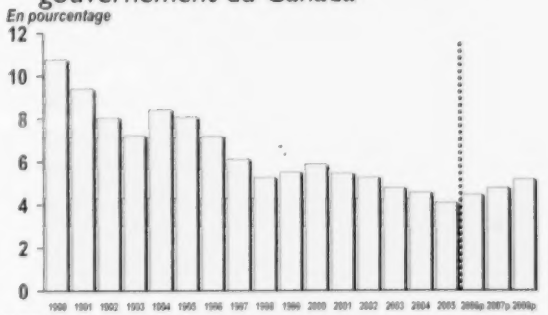

p = projection.
Sources : Banque du Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Les taux des bons du Trésor de trois mois du Canada devraient être en moyenne de 4,0 % en 2006, 4,3 % en 2007 et 4,5 % en 2008. Le rendement des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada devrait s'améliorer quelque peu, passant de 4,5 % en moyenne en 2006 à 4,8 % en 2007 et à 5,2 % en 2008.

Depuis juin 2004, la Réserve fédérale américaine continue de hausser les taux d'intérêt à un rythme modéré. Elle a en outre porté son objectif clé pour le taux des fonds fédéraux à 4,5 %, soit une augmentation totale de 350 points de base. À l'heure actuelle, les taux d'intérêt américains à court terme sont de 75 points de base supérieurs aux taux équivalents au Canada. Selon les prévisionnistes, la Réserve fédérale devrait mettre un frein à la majoration des taux d'intérêt vers le milieu de 2006.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT ET DU TAUX D'INFLATION AU CANADA (POURCENTAGE ANNUEL)

	2004	2005	2006p	2007p	2008p
Taux des bons du Trésor de 3 mois	2,2	2,7	4,0	4,3	4,5
Taux des obligations de 10 ans du gouvern.	4,6	4,1	4,5	4,8	5,2
Taux d'inflation de l'IPC – Ontario	1,9	2,2	2,1	1,8	1,8

p = projection.

Sources : Banque du Canada, Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Le taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'Ontario devrait être de 2,1 % en moyenne en 2006, soit sensiblement le même qu'en 2005 (2,2 %). Les récentes pressions inflationnistes ont découlé de la flambée des prix du pétrole, qui a provoqué une hausse de 13,4 % des prix de l'essence à la pompe en Ontario en 2005, faisant suite à une augmentation de 9,4 % au cours de l'année précédente. Les prix d'autres éléments liés à l'énergie ont aussi augmenté considérablement en 2005, dont le mazout domestique (22,9 %) et le gaz naturel (4,3 %). Abstraction faite des prix des aliments et de l'énergie, qui ont tendance à être volatils, l'inflation en Ontario n'était que de 1,2 % en 2005, par rapport à 1,4 % en 2004. L'appréciation du dollar canadien a neutralisé partiellement les effets de l'augmentation des prix du pétrole sur le taux d'inflation. À mesure que l'effet des prix élevés du pétrole s'atténuera, le taux d'inflation de l'IPC de la province devrait s'établir en moyenne à 1,8 % en 2007 et 2008.

Ces prévisions d'inflation de l'IPC ne tiennent pas compte des modifications qui pourraient être apportées à la taxe sur les produits et services (TPS) du gouvernement fédéral. La réduction de la TPS d'un point de pourcentage aurait pour effet de réduire les prix à la consommation d'environ 0,6 point de pourcentage pendant ce mois. Cette réduction est inférieure à 1 % puisque les biens à la consommation comme les produits d'épicerie de base et les loyers sont exempts de la TPS. Les répercussions sur le taux annuel de l'indice des prix à la consommation en Ontario seraient moins élevées si la réduction survenait pendant l'exercice.

RENFORCEMENT DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

En 2005, 81 200 emplois nets ont été créés en Ontario, soit une augmentation de 1,3 % par rapport à 2004. Près de 200 000 emplois nets ont été créés depuis octobre 2003. Ces nouveaux emplois se trouvent notamment dans les secteurs suivants : éducation (74 000 emplois); construction (47 000 emplois); finances, assurance, immobilier et location (36 000 emplois); vente de gros et de détail (31 000 emplois); services professionnels, scientifiques et techniques (18 000 emplois). Plus de 90 % des emplois créés étaient à temps plein.

Emplois en Ontario

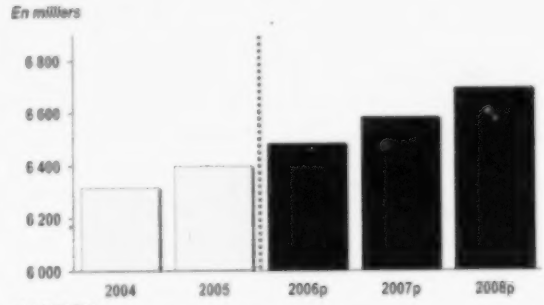

p = projection
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

Le taux de chômage de l'Ontario a diminué pour passer à 6,6 % en moyenne en 2005, le taux annuel le plus bas depuis 2001.

L'Ontario devrait compter 85 000 emplois de plus en 2006, soit une augmentation de 1,3 %. Grâce au renforcement de la croissance économique, la création d'emplois devrait s'intensifier et augmenter de 1,6 % par année en moyenne pendant la période allant de 2007 à 2008, générant ainsi 209 000 emplois de plus. Les gains solides en matière d'emplois devraient entraîner une baisse progressive du taux de chômage annuel moyen de l'Ontario pour le faire passer à 6,1 % d'ici 2008.

Taux de chômage en Ontario

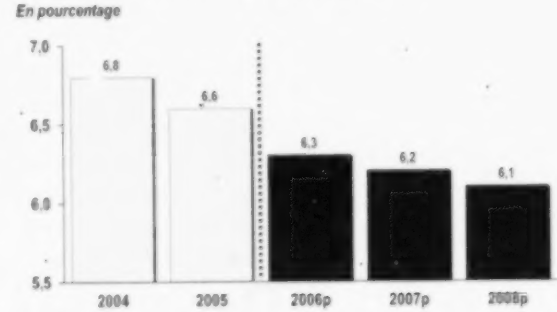

p = projection
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

Les traitements et salaires totaux se sont accrus de 4,9 % en 2005, ce qui est de beaucoup supérieur à la hausse de 2,2 % des prix à la consommation. Les traitements et salaires devraient augmenter annuellement de 4,8 % en moyenne au cours des trois prochaines années, ce qui contribuera à une hausse comparable du revenu des particuliers.

La croissance prévue de l'emploi et des revenus appuie la croissance annuelle moyenne prévue des revenus découlant de l'impôt sur le revenu des particuliers (5,8 %), de la Contribution-santé de l'Ontario (4,6 %) et de l'impôt-santé des employeurs (4,3 %) au cours de la période de 2006-2007 à 2008-2009.

DÉPENSES DES MÉNAGES STIMULÉES PAR LA HAUSSE DES REVENUS

Le revenu des particuliers a augmenté d'un pourcentage estimatif de 4,7 % en 2005 par rapport au taux de 3,8 % enregistré en 2004. Grâce à la hausse de leurs revenus en 2005, les consommateurs ont été plus aptes et plus enclins à dépenser. On prévoit que le revenu des particuliers s'accroîtra de 4,7 % en 2006.

Dépenses de consommation réelles et revenu réel après impôt en Ontario

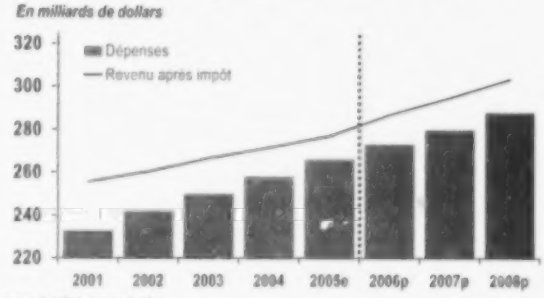

e = estimation; p = projection.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Ces hausses de revenus favoriseront les dépenses de consommation réelles, qui devraient augmenter d'un fort pourcentage de 2,8 % en 2006, faisant suite à un gain estimé de 3,4 % enregistré l'année dernière. À moyen terme, les dépenses de consommation réelles devraient augmenter de 3,0 % en moyenne en 2007 et 2008. Le taux d'épargne a fléchi à un pourcentage estimatif de 1,3 % en 2005, la quatrième année consécutive où la faiblesse du taux enregistré a été un record puisque les dépenses de consommation ont continué de dépasser l'augmentation des revenus. Cependant, le taux d'épargne ne tient pas compte de toutes les sources de revenus pouvant être dépensés, dont les prestations de retraite, les gains de capital, le refinancement d'hypothèque et les prêts hypothécaires de transformation de l'avoir propre foncier.

Les ventes au détail devraient augmenter de 4,2 % en 2006, faisant suite à un gain de 4,7 % en 2005. La forte hausse de la valeur des ventes au détail enregistrée en 2005 est attribuable en partie aux prix plus élevés de l'essence à la pompe. Les ventes au détail, abstraction faite des ventes aux stations-service, se sont accrues de 3,7 % en 2005. Au cours de la période de 2007 à 2008, les détaillants devraient voir leurs ventes augmenter de 4,6 % par année. Cette hausse des dépenses de consommation concorde avec les augmentations prévues des revenus tirés de la taxe de vente au détail de 5,6 % en moyenne au cours de la période allant de 2006-2007 à 2008-2009.

Les mises en chantier de logements en Ontario se sont chiffrées à 78 800 unités en 2005, ce qui est inférieur au record de 85 100 unités enregistré en 2004. Malgré les chiffres moins élevés de l'année dernière, le marché du logement a affiché de meilleurs résultats que prévu. Les mises en chantier de logements devraient diminuer encore en 2006 pour se chiffrer à 73 500 unités en moyenne. Elles devraient augmenter par la suite et atteindre 75 000 unités en moyenne par année en 2007 et 2008.

Après quatre années records, les reventes de logements ont fléchi de 0,2 % en 2005, en raison notamment de la hausse des taux hypothécaires à court terme. Les prix des logements ont continué d'augmenter, atteignant 263 000 $ en 2005, une hausse moyenne de 7,3 %. Cette hausse fait suite à une augmentation de 8,1 % en 2004. En raison du fort niveau d'activité des dernières années, on s'attend à ce que moins de ménages achètent un logement en 2006. À des fins de planification, on prévoit une baisse de près de 5 % des reventes de logements en 2006 et une hausse modeste des prix, soit de 3 %. Ces perspectives liées au marché du logement se traduisent par une baisse prévue de 1,4 % des revenus provenant des droits de cession immobilière en 2006-2007. On prévoit que la croissance de ces revenus reprendra à moyen terme.

Au cours des dernières années, les logements sont devenus un peu moins abordables en raison surtout de la hausse des prix provoquée par la baisse des taux hypothécaires de cinq ans. Au cours de la période de prévision, les paiements hypothécaires en pourcentage du revenu après impôts devraient demeurer nettement inférieurs à ce qu'ils étaient à la fin des années 1980.

Les ménages ont affiché des taux d'endettement records en 2005, mais les coûts de la dette n'ont pas atteint un niveau insoutenable. Le pourcentage des frais d'intérêt sur la dette au Canada par rapport au revenu après impôts des particuliers était de 7,6 % au cours du quatrième trimestre de 2005, comparativement à 8,1 % en moyenne depuis 1980.

Abordabilité du logement en Ontario

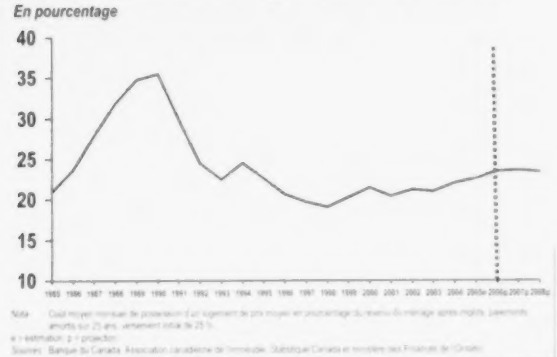

Frais d'intérêt sur la dette des ménages canadiens

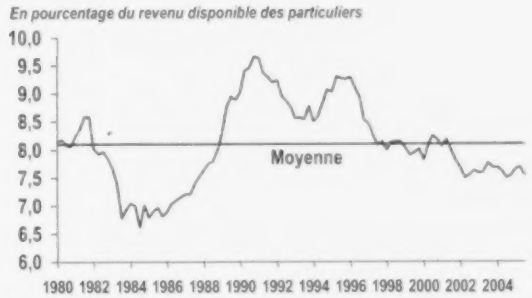

Sources : ministère des Finances du Canada et Statistique Canada

CROISSANCE ATTRIBUABLE PRINCIPALEMENT AUX INVESTISSEMENTS

Les investissements des entreprises dans le matériel et l'outillage sont demeurés élevés en 2005, affichant un taux estimatif de croissance réelle de 6,7 % par année. Il y a eu parallèlement une baisse des investissements dans la construction commerciale et industrielle en raison probablement des prix plus élevés du pétrole et de l'appréciation du dollar canadien.

Taux d'utilisation de la capacité manufacturière canadienne

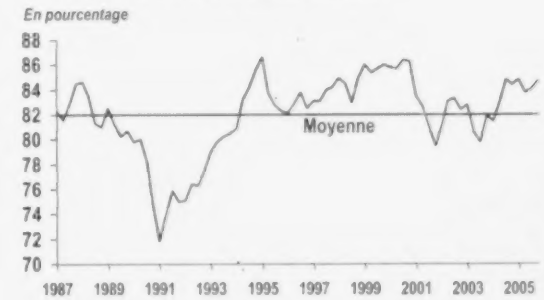

Source : Statistique Canada

La bonne situation financière des entreprises ainsi que les pressions concurrentielles exercées et les taux élevés d'utilisation de la capacité ont stimulé les dépenses dans le matériel et l'outillage. Depuis quelque temps, les taux d'utilisation de la capacité des industries manufacturières canadiennes sont à des niveaux historiques. Cela devrait stimuler les investissements dans ce secteur.

Le ratio capitaux d'emprunts/capitaux propres canadien a continué de baisser au cours des deux dernières années. Les bénéfices des entreprises avant impôts ont augmenté de 6,2 % en 2005 et les bénéfices des entreprises en pourcentage du PIB se sont accrus de 12,9 %, le niveau le plus élevé en 31 ans. Les rentrées de fonds générées à l'interne par les sociétés canadiennes ont progressé de façon constante, constituant une importante source de fonds pour les investissements des entreprises.

Investissements réels des entreprises

Variation en pourcentage

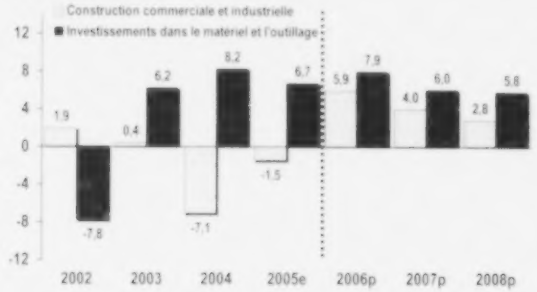

e = estimation; p = projection
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

La valeur élevée du dollar devrait ralentir le taux de croissance des bénéfices des entreprises en 2006, qui devrait être de 3,8 %. On prévoit que les bénéfices augmenteront de 4,4 % en moyenne en 2007 et 2008. Compte tenu de la projection de croissance des bénéfices, on prévoit que les revenus tirés de l'impôt ontarien sur les sociétés devraient augmenter de 1,2 % en 2006-2007 et de 3,1 % en moyenne au cours des deux années suivantes.

Selon l'enquête de Statistique Canada sur les intentions d'investissement, les entreprises ontariennes, y compris les entreprises publiques, prévoient accroître leurs dépenses nominales d'investissement dans les structures de 18,3 % en 2006 et celles consacrées au matériel et à l'outillage, de 8,8 %.

On prévoit que les investissements réels dans le matériel et l'outillage s'accroîtront de 7,9 % en 2006. Étant donné que les entreprises ontariennes importent plus de 60 % de leurs biens d'équipement, principalement des États-Unis, la force du dollar canadien continuera de réduire le coût des investissements dans les biens importés. Les investissements dans le matériel et l'outillage devraient augmenter de 5,9 % en moyenne de 2007 à 2008.

La construction commerciale et industrielle devrait reprendre son élan à compter de 2006 et afficher un taux de croissance de 5,9 %. Au cours de la dernière année, plusieurs grands projets ont été annoncés dans l'industrie automobile. De plus, le gouvernement a fait progresser 33 projets visant à accroître l'approvisionnement en électricité. Ces projets représentent des investissements d'environ 11 milliards de dollars. Le gouvernement a mis en oeuvre la Stratégie d'investissement dans le secteur de fabrication de pointe, d'une valeur de 500 millions de dollars, pour inciter les entreprises à investir en leur accordant des prêts pour des projets liés à des procédés ou des technologies novateurs ou à des économies d'énergie. Cette stratégie vise à aider les sociétés de la province à prendre des mesures pour mettre au point et utiliser des technologies à la fine pointe et novatrices. La stratégie ontarienne visant l'industrie automobile a attiré plus de 5,7 milliards de dollars d'investissements dans la province. Les projets appuyés dans le cadre de cette stratégie généreront des investissements considérables au cours des deux prochaines années.

COMPARAISON DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AVEC CELLES DES PAYS DU G-7

L'Ontario devrait continuer de faire partie des régions qui affichent la plus forte croissance comparativement aux grands pays industrialisés pendant la période allant de 2006 à 2008. Selon les prévisions du secteur privé, le PIB réel de l'Ontario devrait croître de 2,8 % en moyenne par année de 2006 à 2008, un taux légèrement inférieur à celui de l'ensemble du pays et des États-Unis.

Croissance économique en Ontario et dans le G-7

Croissance moyenne du PIB réel entre 2006 et 2008, en pourcentage

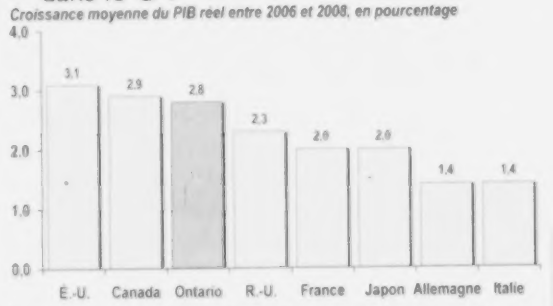

Sources : prévisions établies par consensus (février 2006) et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (mars 2006).

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO ET DES PAYS DU G-7, DE 2006 À 2008
CROISSANCE DU PIB RÉEL (EN POURCENTAGE)

	2006	2007	2008
Ontario	2,6	2,6	3,1
Canada	3,0	2,7	3,0
États-Unis	3,2	3,0	3,1
France	1,9	2,0	2,1
Royaume-Uni	2,1	2,4	2,3
Allemagne	1,6	1,0	1,5
Italie	1,3	1,3	1,5
Japon	2,3	2,2	1,6

Sources : prévisions établies par consensus (février 2006) et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (mars 2006).

DÉTAILS DES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO

Le tableau suivant renferme les principaux détails des perspectives économiques mises à jour pour la période allant de 2006 à 2008.

ÉCONOMIE DE L'ONTARIO, DE 2004 À 2008
(VARIATION EN POURCENTAGE)

	Chiffres réels		Prévisions		
	2004	2005e	2006	2007	2008
Produit intérieur brut réel	2,7	2,7	2,3	2,5	2,9
Consommation personnelle	3,2	3,4	2,8	2,9	3,1
Construction résidentielle	4,1	(0,1)	(2,1)	1,4	1,9
Construction non résidentielle	(7,1)	(1,5)	5,9	4,0	2,8
Matériel et outillage	8,2	6,7	7,9	6,0	5,8
Exportations	5,6	2,7	2,5	2,8	3,5
Importations	7,1	3,1	3,4	3,8	3,9
Produit intérieur brut nominal	4,9	5,3	4,5	4,3	4,7
Autres indicateurs économiques					
Ventes au détail	3,2	4,7	4,2	4,5	4,7
Mises en chantier de logements (en milliers d'unités)	85,1	78,8	73,5	74,5	75,5
Revenu des particuliers	3,8	4,7	4,7	4,8	5,0
Traitements et salaires[1]	4,0	4,9	4,7	4,7	4,9
Bénéfices des sociétés	14,1	6,2	3,8	4,3	4,5
Indice des prix à la consommation	1,9	2,2	2,1	1,8	1,8
Marché du travail					
Emploi	1,7	1,3	1,3	1,5	1,7
Création d'emplois (en milliers)	103	81	85	97	112
Taux de chômage (en pourcentage)	6,8	6,6	6,3	6,2	6,1

[1] Y compris le revenu supplémentaire du travail.

e = estimation du PIB et de ses composantes seulement; tous les autres éléments sont des chiffres réels.

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances de l'Ontario.

COMPARAISON AVEC LE BUDGET DE 2005

Malgré la force du dollar et la hausse des prix du pétrole, l'économie de l'Ontario a affiché des résultats bien supérieurs à ce qui était prévu en 2005. Le PIB réel a augmenté d'un taux estimatif de 2,7 % en 2005, soit de 0,7 point de pourcentage de plus que selon les projections du budget de 2005. L'année dernière, 81 000 emplois ont été créés dans la province, ce qui représente 16 000 emplois de plus que selon les prévisions budgétaires de 2005. La forte création d'emplois a entraîné une hausse des revenus et des dépenses. Le revenu des particuliers s'est accru de 4,7 % en 2005, soit de 0,9 point de pourcentage de plus que selon les chiffres du budget de 2005. Cette croissance des revenus a stimulé les dépenses des ménages. Les ventes au détail ont été plus élevées que prévu en raison des dépenses de consommation supérieures et des ventes accrues d'essence. Les mises en chantier de logements ont aussi été plus élevées que ce qui avait été prévu. Une croissance plus vigoureuse a entraîné une hausse des bénéfices des sociétés.

Toutefois, les perspectives de croissance de l'Ontario au cours de la période allant de 2006 à 2008 ont été revues à la baisse depuis la publication du budget de mai 2005. On prévoit actuellement que la croissance du PIB réel de la province sera de 0,5, 0,9 et 0,4 point de pourcentage inférieure en 2006, 2007 et 2008 respectivement. Cette modération de la croissance découle de l'appréciation rapide du dollar canadien et de l'augmentation considérable des prix du pétrole.

Le tableau suivant illustre les principales hypothèses faites pour le budget de 2006 comparativement aux projections du budget de 2005.

CHANGEMENTS AUX PRINCIPALES HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES DU BUDGET DE 2005 COMPARATIVEMENT AU BUDGET DE 2006

(VARIATION EN POURCENTAGE)	2005		2006		2007		2008	
	Budget de 2005	Chiffres réels	Budget de 2005	Budget de 2006	Budget de 2005	Budget de 2006	Budget de 2005	Budget de 2006
Produit intérieur brut réel	2,0	2,7e	2,8	2,3	3,4	2,5	3,3	2,9
Produit intérieur brut nominal	3,9	5,3e	4,6	4,5	5,3	4,3	5,3	4,7
Ventes au détail	4,0	4,7	3,9	4,2	4,0	4,5	4,4	4,7
Mises en chantier de logements (en milliers d'unités)	75,4	78,8	74,3	73,5	74,5	74,5	75,5	75,5
Revenu des particuliers	3,8	4,7e	4,6	4,7	4,9	4,8	5,1	5,0
Traitements et salaires[1]	3,6	4,9e	5,0	4,7	5,4	4,7	5,4	4,9
Bénéfices des sociétés	3,0	6,2e	4,0	3,8	4,0	4,3	4,5	4,5
Emploi	1,0	1,3	1,8	1,3	2,0	1,5	2,0	1,7
Création d'emplois (en milliers)	65	81	118	85	130	97	131	112
Principaux facteurs externes								
Pétrole brut ($US le baril)	51,4	56,5	47,3	61,0	48,1	57,0	49,0	52,0
Produit intérieur brut réel des É.-U.	3,4	3,5	3,3	3,4	3,2	3,0	3,0	3,1
Dollar canadien (cents américains)	82,8	82,5	83,7	87,0	83,9	87,0	84,0	87,0
Taux des bons du Trésor de 3 mois	2,6	2,7	3,4	4,0	4,3	4,3	4,7	4,5
Taux des obligations du gouvern. de 10 ans	4,6	4,1	5,2	4,5	5,7	4,8	6,0	5,2

[1] Comprend le revenu supplémentaire du travail.

e = estimation.

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Banque du Canada, New York Mercantile Exchange, U.S. Bureau of Economic Analysis, *Blue Chip Economic Indicators* et ministère des Finances de l'Ontario.

DOCUMENT C

Détails des mesures fiscales

Accent mis sur les priorités

Introduction

Le régime fiscal de l'Ontario offre divers incitatifs pour encourager la croissance économique et la création d'emplois. Ces incitatifs appuient notamment la recherche-développement, la fabrication et la transformation, l'exploration et l'exploitation minières, la formation à l'apprentissage, le secteur du divertissement et les industries de la création.

Le présent budget se fonde sur le plan du gouvernement visant à investir dans les gens et à consolider l'économie de l'Ontario tout en continuant d'agir de façon responsable sur le plan financier. Les mesures qui y sont proposées, comme la réduction accélérée des taux de l'impôt ontarien sur le capital et l'appui aux nouveaux investissements dans le secteur du divertissement et de la création, hausseraient le rendement de l'Ontario au sein de l'économie mondiale.

Le présent document fournit des renseignements sur les mesures fiscales proposées dans le budget. Pour une description détaillée de ces mesures, consulter la loi modificative.

Mesures favorisant la croissance économique

Réduction accélérée des taux de l'impôt ontarien sur le capital

En 2004, le gouvernement a adopté, par voie législative, un plan visant à éliminer l'impôt ontarien sur le capital d'ici 2012. Ce plan est un élément clé de la stratégie du gouvernement ayant pour but d'encourager de nouveaux investissements, de stimuler la croissance économique et de favoriser la création d'emplois.

Le présent budget propose de poursuivre dans la foulée du plan initial du gouvernement en accélérant la réduction des taux de l'impôt sur le capital. À compter du 1er janvier 2007, deux ans plus tôt que la date prévue actuellement pour la première réduction des taux d'imposition, toutes les entreprises qui paient encore l'impôt sur le capital bénéficieraient d'une réduction du taux d'imposition de 5 %. De plus, le gouvernement entend éliminer l'impôt sur le capital en 2010 si la situation financière de la province le lui permet.

La plupart des experts estiment que l'impôt ontarien sur le capital, qui est perçu sur les investissements des entreprises plutôt que sur leurs bénéfices, est un obstacle aux nouveaux investissements et à une croissance économique plus forte. En proposant d'accélérer la réduction des taux de l'impôt sur le capital, le gouvernement rend le régime fiscal de l'Ontario encore plus concurrentiel.

Le tableau suivant indique les changements que le gouvernement propose d'apporter au plan d'élimination de l'impôt sur le capital qui a été présenté dans le budget de l'Ontario de 2004.

PLAN DE L'ONTARIO VISANT À ÉLIMINER L'IMPÔT SUR LE CAPITAL[1]

	Déduction (en millions $)	Taux (%)			
			Institutions financières		
		Sociétés ordinaires	1re tranche de 400 millions $ du capital imposable	Capital imposable de plus de 400 millions $	
				Dépôts non acceptés	Dépôts acceptés
1er janv. 2004	5	0,3	0,6	0,72	0,9
1er janv. 2005	7,5	0,3	0,6	0,72	0,9
1er janv. 2006	10	0,3	0,6	0,72	0,9
1er janv. 2007[2]	12,5	0,285	0,57	0,684	0,855
1er janv. 2008	15	0,285	0,57	0,684	0,855
1er janv. 2009	15	0,225	0,45	0,54	0,675
1er janv. 2010	15	0,15	0,3	0,36	0,45
1er janv. 2011	15	0,075	0,15	0,18	0,225
1er janv. 2012	Impôt éliminé				

Réduction de 5 % proposée

1 Les zones ombrées illustrent les réductions proposées des taux de l'impôt sur le capital.

2 La réduction proposée serait calculée au prorata pour les années d'imposition qui chevauchent les dates d'entrée en vigueur.

Prolongation de la période de report en avant des pertes d'entreprises en vertu de la *Loi sur l'imposition des sociétés*

Un régime fiscal juste et efficient encourage les entreprises à investir. La prise en compte des pertes et des profits affichés par les entreprises au cours des cycles économiques est un moyen juste et efficient de déterminer l'impôt qu'elles doivent payer. Le gouvernement de l'Ontario permet que les pertes autres que les pertes en capital soient reportées en arrière sur une période maximale de trois ans. Dans le budget de 2004, il a fait passer de sept à dix ans la période de report en avant des pertes autres que les pertes en capital.

En novembre 2005, le gouvernement fédéral a proposé de faire passer de 10 à 20 ans la période de report en avant des pertes autres que les pertes en capital. Si le gouvernement fédéral va de l'avant avec cette initiative, l'Ontario propose de prendre les mêmes mesures que celles du gouvernement canadien, y compris en ce qui concerne leur date d'entrée en vigueur. Ainsi, la province appuierait davantage les entreprises ontariennes, particulièrement celles qui oeuvrent dans les secteurs de la recherche et de l'innovation.

Initiatives visant le secteur du divertissement et de la création

Le secteur ontarien du divertissement et de la création stimule la création d'emplois à forte valeur ajoutée et les nouveaux investissements dans des industries dynamiques en pleine croissance.

La réputation mondiale dont jouit le secteur ontarien du divertissement et de la création est renforcée par la main-d'oeuvre hautement qualifiée, l'excellente qualité de vie et la population diversifiée de la province. En outre, l'Ontario est axé sur l'innovation et bénéficie d'un climat compétitif propice aux affaires ainsi que d'un régime fiscal favorable. Le gouvernement de l'Ontario investit plus de 120 millions de dollars par année sous forme de crédits d'impôt ciblés

couvrant plusieurs médias, crédits qui ont largement contribué à faire de la province un des plus importants centres de divertissement et de création en Amérique du Nord.

Le présent budget propose des mesures qui stimuleraient la croissance économique et la création d'emplois dans le secteur du divertissement et de la création en maintenant la position concurrentielle de l'Ontario et en aidant la province à saisir les nouvelles occasions qui se présentent dans les secteurs internationaux du cinéma et des nouveaux médias.

Loi sur l'imposition des sociétés

Amélioration du crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production

L'Ontario offre des incitatifs fiscaux pour appuyer la production cinématographique et télévisuelle dans la province. Ces incitatifs sont des crédits d'impôt remboursables calculés en fonction des dépenses de main-d'oeuvre admissibles engagées dans la province.

Le crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne (CIPCTO) est offert aux sociétés ontariennes sous contrôle canadien qui produisent des films et des émissions de télévision admissibles. Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production (CIOSP) est offert aux sociétés ontariennes qui ne demandent pas de déduction aux termes du CIPCTO pour leurs productions nationales et étrangères. Le 1er janvier 2005, le taux du CIPCTO est passé de 20 % à 30 % et demeurera à ce niveau jusqu'au 31 décembre 2009. Le taux du CIOSP est passé de 11 % à 18 % et demeurera à ce niveau jusqu'au 31 mars 2006.

Comme on l'a annoncé le 9 février 2006, le gouvernement propose d'offrir le taux de 18 % du CIOSP jusqu'au 31 mars 2007. Il propose cette extension pour respecter son engagement d'appuyer l'industrie ontarienne de la production cinématographique et télévisuelle et de veiller à ce qu'elle demeure compétitive.

Élargissement de la portée du crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques (CIOPMIN) est un crédit d'impôt remboursable de 20 % offert aux sociétés admissibles, dont le revenu brut ne dépasse pas 20 millions de dollars par année et dont l'actif total s'élève à au plus 10 millions de dollars, qui engagent des dépenses autorisées afin de créer des produits multimédias interactifs numériques qui sont admissibles en Ontario. Ce crédit d'impôt remboursable vise les petites sociétés multimédias qui conçoivent et commercialisent leurs propres produits multimédias interactifs numériques comme des cédéroms éducatifs et des jeux.

Le budget propose de faire passer le taux du crédit d'impôt de 20 % à 30 % pour les sociétés admissibles au CIOPMIN. Cette mesure permettrait d'appuyer davantage les petites sociétés ontariennes de produits multimédias interactifs numériques tout en créant un plus grand nombre de débouchés pour la main-d'oeuvre hautement qualifiée de l'Ontario.

Le budget propose également de rendre admissibles au taux de 20 % du CIOPMIN les sociétés qui conçoivent des produits multimédias et qui ne respectent pas les exigences relatives au revenu brut et à l'actif total, ainsi que les travaux rémunérés à l'acte effectués en Ontario. En ce qui concerne ces travaux, le CIOPMIN serait fondé sur les traitements et salaires versés en Ontario par une entreprise qui met au point la totalité ou la quasi-totalité d'un produit admissible en vertu d'un

contrat passé avec une partie sans lien de dépendance. Cette mesure permettrait, par exemple, à une entreprise qui met au point des jeux vidéo et qui conçoit un produit en Ontario aux termes d'un contrat passé avec une maison d'édition d'être admissible au CIOPMIN.

Ces améliorations rendraient l'Ontario plus compétitif dans ce secteur à forte croissance, attireraient davantage d'investissements dans la province et inciteraient les sociétés ontariennes à investir dans de nouvelles technologies et à offrir des emplois plus spécialisés en Ontario.

Ces mesures s'appliqueraient aux dépenses engagées après le 23 mars 2006 et avant le 1er janvier 2010. D'ici 2010, le gouvernement consultera les intervenants sur l'efficacité du CIOPMIN et des améliorations proposées.

Loi sur la taxe de vente au détail

Application de l'exemption de la taxe de vente au détail aux billets d'entrée gratuits

Le secteur ontarien du divertissement bénéficie d'incitatifs fiscaux visant la taxe de vente au détail qui ont pour but d'accroître le nombre de personnes qui assistent à des activités de divertissement en Ontario.

Par exemple, les propriétaires et les exploitants ontariens de lieux de divertissement qui donnent des billets d'entrée à des organismes de bienfaisance enregistrés n'ont pas à payer la taxe de vente au détail. Cette mesure procure des avantages directs aux organismes de bienfaisance, qui peuvent en faire bénéficier leurs groupes de clients, et des avantages indirects, car les billets d'entrée peuvent servir à des collectes de fonds à des fins de bienfaisance.

Dans le but d'accorder un soutien supplémentaire, le gouvernement de l'Ontario propose d'élargir la portée de l'exemption pour inclure les billets donnés aux collèges communautaires, aux écoles et aux universités. Les organismes sans but lucratif, tels qu'ils sont définis par le ministre, seraient aussi des bénéficiaires admissibles des billets gratuits exemptés de la taxe de vente au détail. Cette proposition s'appliquerait aux billets donnés après le 23 mars 2006 par les propriétaires et les exploitants de lieux de divertissement.

Cette mesure encouragerait une hausse des dons à un plus grand nombre d'organismes admissibles.

Application de l'exemption de la taxe de vente au détail aux frais de marketing de destinations

En décembre 2003, la Greater Toronto Hotel Association a annoncé qu'elle imposerait des frais volontaires de marketing de destinations de 3 %. Les fonds ainsi réunis sont utilisés pour financer des initiatives de marketing de destinations dans le but de stimuler le tourisme. Depuis, plusieurs régions de la province ont décidé d'imposer de tels frais afin de promouvoir le tourisme dans leurs collectivités. Normalement, les frais de marketing de destinations seraient assujettis à la taxe de vente au détail de 5 % perçue sur la juste valeur des logements temporaires.

Dans le budget de l'Ontario de 2004, le gouvernement a annoncé que les frais de marketing de destinations seraient exemptés de la taxe de vente au détail pendant un an pour aider le secteur hôtelier à promouvoir le tourisme dans la province. Dans le budget de l'Ontario de 2005, le gouvernement a prolongé cette exemption temporaire jusqu'au 30 juin 2006.

Le gouvernement propose de prolonger d'un an l'exemption temporaire de la taxe de vente au détail applicable aux frais de marketing de destinations. Les frais facturés le 30 juin 2007 ou avant cette date seraient admissibles à l'exemption de la taxe de vente au détail de 5 % perçue sur les logements temporaires. Les règles d'admissibilité seraient les mêmes.

Cette mesure continuerait d'appuyer une initiative parrainée par l'industrie visant à financer des activités de marketing qui font connaître l'Ontario en tant que destination touristique.

AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

Loi de l'impôt sur le revenu

Crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario

Les crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario ont été créés en 1992 afin de fournir de l'aide aux personnes âgées à faible revenu. En 2004, le gouvernement a bonifié ces crédits remboursables en augmentant de 25 % le montant du crédit d'impôt foncier sous-jacent offert aux personnes âgées, qui est passé de 500 $ à 625 $. En 2005, le gouvernement a de nouveau bonifié ces crédits en portant à 22 250 $ le seuil de revenu à partir duquel les crédits des couples de personnes âgées sont réduits.

En 2006, le revenu minimal garanti par les gouvernements de l'Ontario et du Canada aux couples de personnes âgées admissibles augmente en raison de la hausse des paiements versés dans le cadre du Programme de la sécurité de la vieillesse et du Programme du supplément de revenu garanti. En raison de ces montants accrus, le revenu minimal garanti par les gouvernements, qui comprend celui versé dans le cadre du Régime de revenu annuel garanti établi par l'Ontario, passe à plus de 22 250 $ en 2006 pour les couples ontariens de personnes âgées qui y sont admissibles.

Le gouvernement de l'Ontario veut que les personnes âgées qui reçoivent le soutien du revenu minimal garanti bénéficient pleinement des crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes de l'Ontario. Pour ce faire, le gouvernement propose de relever le seuil de revenu pour les couples de personnes âgées en 2006. Le nouveau seuil serait déterminé quand le gouvernement fédéral aura établi les montants versés au titre de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti pour 2006. Cela signifie qu'environ 695 000 couples de personnes âgées bénéficieraient, en 2006, des bonifications des crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario, évaluées à 94 millions de dollars, qu'apporte le gouvernement provincial depuis 2004[1].

[1] Estimation fondée sur le redressement anticipé du seuil de revenu des couples de personnes âgées pour 2006.

MESURES ENCOURAGEANT L'OPTIMISATION DU RENDEMENT ET LA CONSERVATION DE L'ÉNERGIE

Loi sur l'imposition des sociétés

Appui à la production d'énergie renouvelable dans le secteur forestier

Lorsqu'on désintègre le bois pour fabriquer du papier, on produit de la liqueur de cuisson. Cette forme de biomasse représente la deuxième source d'énergie renouvelable en importance au Canada.

Les technologies axées sur la bioénergie renouvelable sont capitalistiques. Pour aider l'industrie à demeurer compétitive et appuyer les investissements dans les technologies de pointe, l'Ontario propose d'adopter des mesures semblables à celles annoncées par le gouvernement fédéral en novembre 2005, sous réserve que ce dernier les mette en oeuvre, concernant la déduction pour amortissement s'appliquant aux systèmes de cogénération qui utilisent de la liqueur de cuisson. En encourageant les entreprises à investir dans ce type de bioénergie, on favoriserait l'optimisation du rendement énergétique.

Loi sur la taxe de vente au détail

Hausse de 100 % de la remise de la taxe de vente au détail s'appliquant aux véhicules électriques hybrides

Le gouvernement s'est engagé à encourager davantage la conservation de l'énergie en Ontario. Les véhicules hybrides contribuent à conserver l'énergie, car ils consomment moins de carburant que les modèles traditionnels comparables. De plus, ils ont des effets bénéfiques sur l'environnement puisqu'ils réduisent les émissions de gaz à effet de serre. À l'heure actuelle, le gouvernement offre un remboursement maximal de 1 000 $ de la taxe de vente au détail de 8 % payée sur les véhicules électriques hybrides admissibles.

Le gouvernement propose de doubler la remise maximale de la taxe de vente au détail s'appliquant aux véhicules électriques hybrides admissibles pour la faire passer de 1 000 $ à 2 000 $ pour les véhicules livrés aux acheteurs après le 23 mars 2006. Il propose également que la remise de la taxe de vente au détail s'appliquant aux véhicules électriques hybrides, y compris la majoration proposée, prenne fin le 31 mars 2012. D'ici 2012, le gouvernement consultera les intervenants sur l'efficacité de cette mesure fiscale. La remise maximale s'appliquant aux véhicules à carburant de remplacement autres que les véhicules électriques hybrides ne changera pas.

En doublant la remise, on rendra les véhicules hybrides, qui consomment moins de carburant, plus attrayants aux yeux des consommateurs ontariens. En outre, cette mesure appuie les efforts déployés par l'industrie automobile visant à améliorer la technologie des véhicules et à produire des véhicules qui consomment moins de carburant.

Loi de la taxe sur l'essence

Appui à la production d'éthanol en Ontario

Le gouvernement s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre en adoptant une norme régissant les carburants renouvelables, qui exigera que l'essence contienne en moyenne 5 % d'éthanol à compter du 1er janvier 2007. Fort de cet engagement, le premier ministre a annoncé, le

17 juin 2005, la création du Fonds ontarien de développement de la production d'éthanol. Ce fonds, doté d'un budget de 520 millions de dollars et étalé sur 12 ans, vise à appuyer la production d'éthanol en Ontario. Comme le premier ministre l'a indiqué lors de son annonce, pour financer une partie de cet investissement majeur dans la production d'éthanol, le gouvernement de l'Ontario propose que l'éthanol fasse à nouveau partie de la définition du terme essence donnée dans la *Loi de la taxe sur l'essence*. L'éthanol serait donc traité de la même façon que l'essence sur le plan fiscal.

Pour coïncider avec la mise en oeuvre de la norme régissant les carburants renouvelables, qui fait l'objet d'un règlement pris en application de la *Loi sur la protection de l'environnement*, on propose que cette modification entre en vigueur le 1er janvier 2007.

ALIGNEMENT SUR LES MESURES FÉDÉRALES

Loi sur l'imposition des sociétés

Coopératives agricoles

Pour aider les coopératives agricoles à préserver leur capital, le budget fédéral de 2005 proposait de reporter le paiement de l'impôt perçu sur certaines ristournes que les membres de ces coopératives reçoivent. Aux termes de cette mesure fédérale, lorsque les membres d'une coopérative agricole reçoivent des ristournes en actions admissibles, le revenu ainsi généré serait inclus dans celui de l'année où ils disposent des actions plutôt que dans celui de l'année où ils reçoivent les actions. Grâce à ce report, les coopératives agricoles n'auraient plus à verser une partie des ristournes en espèces pour couvrir l'impôt à payer par leurs membres sur ces ristournes.

Si le gouvernement fédéral adopte cette mesure, l'Ontario emboîterait le pas en vertu de l'accord de perception de l'impôt sur le revenu des particuliers qu'il a conclu avec Ottawa. Pour que les particuliers et les personnes morales membres de coopératives agricoles soient traités de la même façon sur le plan fiscal et pour appuyer le secteur agricole de la province, l'Ontario propose d'adopter la mesure fédérale, y compris ses dates d'entrée en vigueur, pour les personnes morales membres de coopératives agricoles.

Dépenses engagées à la suite de l'émission d'actions, d'options et d'autres intérêts

Le 17 novembre 2005, le gouvernement fédéral a déposé un projet de loi visant à limiter les dépenses que les contribuables peuvent déduire relativement à certaines opérations, notamment celles engagées lors de l'émission d'actions. Les propositions fédérales préciseraient que le montant d'une dépense pour laquelle on pourrait demander un crédit d'impôt ou une déduction ne doit pas dépasser la sortie de fonds.

Si le gouvernement fédéral adopte ce projet de loi, l'Ontario propose d'adopter des mesures semblables, y compris la date d'entrée en vigueur.

Loi de l'impôt sur le revenu

Projet du gouvernement fédéral d'instaurer un nouveau crédit d'impôt pour dividendes

Le 23 novembre 2005, le gouvernement fédéral a proposé des modifications à l'imposition du revenu de dividendes, y compris la création d'un deuxième crédit d'impôt pour dividendes. Cette proposition vise à réduire l'impôt payé sur le revenu admissible tiré de dividendes des sociétés canadiennes.

Le gouvernement fédéral n'a pas encore divulgué certains renseignements essentiels sur sa proposition. L'Ontario examinera les dispositions législatives du gouvernement fédéral à leur dépôt et y donnera suite à ce moment-là.

RÉDUCTION DES COÛTS DE LA CONFORMITÉ AUX RÈGLES FISCALES ET DE L'ADMINISTRATION DU RÉGIME FISCAL

Le gouvernement s'est engagé à réduire les coûts engagés par les entreprises pour se conformer aux règles fiscales de l'Ontario ainsi que ses propres coûts pour l'administration du régime fiscal. La réduction des formalités administratives et la rationalisation de l'administration du régime fiscal sont avantageuses pour tous les contribuables. La réduction des coûts de la conformité aux règles que doivent payer les entreprises de l'Ontario accroît les liquidités dont elles disposent pour procéder à de nouveaux investissements et fait de l'Ontario un endroit plus attrayant où investir.

On recherche constamment des possibilités d'améliorer et de simplifier la prestation des services. Le gouvernement a mis en oeuvre diverses mesures, et plusieurs grandes initiatives sont en cours :

- Les employeurs ont bénéficié de la simplification du versement mensuel des acomptes provisionnels de l'impôt-santé des employeurs. Désormais, les acomptes reposent sur la masse salariale réelle et non sur la masse salariale estimée, ce qui a pour effet de pratiquement éliminer les paiements excédentaires ou insuffisants d'impôt pendant l'année.
- À la suite des améliorations apportées au système d'enregistrement immobilier électronique, les accédants à la propriété qui achètent un logement neuf peuvent présenter par voie électronique leur demande de remboursement des droits de cession immobilière.
- Le 1er avril 2006, on mettra en oeuvre un projet pilote visant à simplifier le calcul de la taxe de vente au détail que doivent payer les petites entreprises qui fournissent des services liés aux logiciels.

Entente sur la perception de l'impôt sur les sociétés

En mai 2004, le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral ont signé une entente en vertu de laquelle ils s'engagent tous deux à explorer les possibilités de collaboration aux fins de la prestation des services publics. En novembre 2004, cette collaboration entre les deux gouvernements a été élargie de manière à inclure la conception d'un système fédéral de perception et de traitement des impôts ontariens sur les sociétés. Ce système aurait les effets suivants :

- éliminer les doubles emplois et rationaliser la perception des impôts pour que les entreprises de l'Ontario soient plus concurrentielles grâce à la réduction des coûts liés à la conformité;

- permettre aux contribuables ontariens de réaliser des économies grâce à la réduction des frais administratifs du gouvernement;
- maintenir la souplesse en matière de politiques et d'administration dont l'Ontario a besoin pour réaliser ses objectifs financiers et économiques, tout en respectant l'objectif national du gouvernement fédéral d'établir un régime fiscal plus intégré;
- reconnaître l'engagement des gouvernements du Canada et de l'Ontario à l'égard de leurs employés.

L'intégration des régimes ontarien et fédéral d'imposition des sociétés est une entreprise importante qui soulève de nombreuses questions relativement à la souplesse des politiques, aux conséquences financières, à l'administration fiscale et aux ressources humaines. Des progrès considérables ont été réalisés en vue de régler ces questions. L'Ontario collaborera avec le nouveau gouvernement fédéral afin de conclure, dès que possible, un protocole d'entente sur la perception de l'impôt sur les sociétés.

Le protocole d'entente décrirait les engagements et les activités des deux gouvernements qui sont nécessaires à la mise en oeuvre d'un régime unique d'administration de l'impôt sur les sociétés, ce qui comprend la conclusion d'une entente formelle sur la perception de cet impôt ainsi que la négociation d'ententes détaillées sur des questions touchant l'administration fiscale et les ressources humaines.

Le gouvernement déposera un projet de loi qui, s'il est adopté par l'Assemblée législative, autoriserait l'Ontario à conclure avec le gouvernement fédéral une entente sur la perception de l'impôt sur les sociétés à la suite de la signature du protocole d'entente. La loi proposée permettrait aussi à l'Ontario de déléguer au gouvernement fédéral la perception d'autres impôts ontariens sur les sociétés, par exemple l'impôt sur le capital.

L'Ontario collabore étroitement avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour mettre en oeuvre diverses initiatives visant à rendre l'administration de l'impôt sur les sociétés plus efficiente et à alléger le fardeau des entreprises en matière d'observation de la loi. Par exemple :

- on effectue des vérifications simultanées coordonnées lorsque cela est possible;
- on met en commun un grand nombre de renseignements, y compris ceux portant sur les vérifications proposées et les résultats des vérifications effectuées;
- on réalise des activités de diffusion conjointes, notamment en participant aux groupes consultatifs sur la fiscalité et aux groupes de consultation des fiscalistes.

Dans le but de renforcer la collaboration entre l'Ontario et l'ARC pour réduire les coûts que les contribuables doivent payer relativement à la conformité des entreprises aux mesures fiscales, on proposera des mesures législatives afin de permettre une intégration rapide des contrôles fiscaux fédéraux et ontariens. Les mesures législatives proposées permettraient à l'ARC de procéder à des contrôles des impôts ontariens sur les sociétés pour les années d'imposition ayant pris fin avant l'entrée en vigueur de l'entente sur la perception des impôts sur les sociétés.

Mesures administratives

LOI SUR LES FONDS COMMUNAUTAIRES DE PLACEMENT DANS LES PETITES ENTREPRISES

Fonds de placement des travailleurs

Le 29 août 2005, le gouvernement a annoncé son intention de mettre fin au crédit d'impôt relatif aux fonds de placement des travailleurs. Le 30 septembre 2005, après des consultations menées auprès de l'industrie, le calendrier d'élimination progressive du crédit d'impôt a été établi et mis en oeuvre par l'entremise de la *Loi de 2005 sur les mesures budgétaires (nº 2)*. Les investisseurs qui achètent des actions d'un fonds de placement des travailleurs auront droit au crédit d'impôt provincial jusqu'à la fin de l'année d'imposition 2010.

Le ministère des Finances a également annoncé en septembre qu'il consulterait à nouveau l'industrie au sujet des règles de transition régissant le montant exigé des placements, l'admissibilité et l'information financière devant être présentée. À la suite de ces consultations, le gouvernement propose de déposer des modifications de la *Loi sur les fonds communautaires de placement dans les petites entreprises*. Ces modifications :

- donneraient plus de souplesse aux fonds de placement des travailleurs en ce qui concerne la gestion de leur portefeuille, car elles élargiraient les types de placements qu'ils peuvent détenir;
- établiraient des règles et des restrictions concernant les placements semblables à celles du gouvernement fédéral;
- établiraient des règles régissant la liquidation.

Le calendrier proposé pour l'annulation graduelle du crédit d'impôt et la mise en oeuvre des mesures complémentaires encourageraient les fonds de placement des travailleurs à continuer d'appuyer les sociétés faisant partie de leur portefeuille dans lesquelles ils ont investi.

LOI DE 1998 SUR L'ÉLECTRICITÉ

Remboursement de l'impôt sur les transferts

L'impôt sur les transferts applicable aux services municipaux d'électricité (SME) est un impôt de 33 % que paient les municipalités ou les SME qui vendent ou transfèrent à une autre entité des éléments d'actif liés à l'électricité. Ce doit être un impôt perçu une seule fois sur la vente de tels éléments d'actif. Toutefois, lorsqu'on utilise le produit de cette vente pour acheter d'autres éléments d'actif liés à l'électricité qui sont vendus par la suite, il se peut que l'impôt sur les transferts s'applique à la deuxième vente. Il y a alors un « effet de cascade » de l'impôt sur le produit de la première vente.

La *Loi de 1998 sur l'électricité* autorise le ministre des Finances à établir des règles afin d'éliminer cet effet de cascade de l'impôt sur les transferts. On a élaboré des règles pour permettre le

remboursement de cet impôt lorsque le produit d'un transfert est réinvesti dans d'autres éléments d'actif liés à l'électricité admissibles.

On affichera sur le site Web du ministère des Finances une ébauche de règlement énonçant les règles proposées afin de recueillir les commentaires de l'industrie. On compte élaborer la version définitive des propositions à l'été 2006.

Paiements tenant lieu d'impôt

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, les SME exonérés de l'impôt fédéral ou ontarien sur les sociétés doivent faire des paiements tenant lieu d'impôt équivalant à l'impôt qu'ils seraient tenus de payer s'ils n'étaient pas exonérés. De cette façon, les services d'électricité du secteur public sont traités de la même façon sur le plan fiscal que ceux du secteur privé.

Les lois fédérales et ontariennes régissant l'imposition des sociétés autorisent celles-ci à déduire les dons faits à une municipalité. Cette déduction procure un avantage aux SME et à leurs actionnaires municipaux dont ne jouissent pas les services d'électricité du secteur privé. Les SME peuvent faire un don à leur actionnaire municipal au lieu de lui verser un dividende après un paiement tenant lieu d'impôt, ce que ne peuvent pas faire les services d'électricité du secteur privé.

Pour que les services d'électricité du secteur public soient sur le même pied d'égalité que ceux du secteur privé et leurs actionnaires, on propose que les SME ne soient pas autorisés à déduire la valeur des dons faits à une municipalité ontarienne à compter du 23 mars 2006.

Loi sur les droits de cession immobilière

Cessions non enregistrées de biens-fonds entre sociétés membres d'un même groupe – Incidence de l'enregistrement

La *Loi sur les droits de cession immobilière* prévoit le report et l'annulation des droits dans le cas de cessions non enregistrées de biens-fonds entre des sociétés membres d'un même groupe, sous réserve de certaines conditions, à moins que la cession n'ait été enregistrée. En raison de l'interprétation donnée par les tribunaux, certaines cessions entre des sociétés membres d'un même groupe sont considérées comme exonérées des droits de cession immobilière même si elles sont enregistrées. Afin de remédier à cette situation, la *Loi sur les droits de cession immobilière* serait modifiée pour renforcer l'intention initiale de la disposition.

On proposera des modifications, en précisant notamment que si un document :

- est enregistré durant la période de report des droits, les droits différés deviendront exigibles;
- est enregistré après l'annulation des droits reportés, les droits seront payables à l'enregistrement en fonction de la cession antérieure non enregistrée de la propriété bénéficiaire.

Des modifications à l'interprétation du terme « membre du même groupe » seront proposées pour préciser que la définition de ce terme ne s'étend pas au-delà des critères spécifiés.

Loi de l'impôt sur l'exploitation minière

Déduction des amendes et des pénalités

En 2005, le gouvernement fédéral a adopté une loi pour mettre en oeuvre les mesures du budget de 2004 interdisant de déduire de l'impôt sur le revenu les amendes et les pénalités imposées en vertu des lois d'un pays, de la subdivision politique d'un pays ou d'une autre entité autorisée à imposer ces amendes ou pénalités. On a intégré automatiquement les dispositions fédérales à la *Loi sur l'imposition des sociétés* de l'Ontario.

Le gouvernement propose d'appliquer la restriction concernant la déduction des amendes et des pénalités de l'impôt sur le revenu au calcul de l'impôt exigible aux termes de la *Loi de l'impôt sur l'exploitation minière*. Cette mesure s'appliquerait aux amendes et pénalités imposées après le 23 mars 2006.

Loi sur la taxe de vente au détail

Certificats de paiement de taxes

On exige un certificat de paiement de taxes lorsque des éléments d'actif sont vendus dans le cadre de la vente d'une entreprise assujettie à la *Loi sur la vente en bloc*. Ce certificat atteste que le vendeur a payé les taxes qu'il devait payer ou percevoir. Dans certains cas, les taxes pertinentes ne sont pas toutes perçues, ce qui entraîne une perte de revenus pour la province.

Il est proposé que les dispositions relatives aux certificats de paiement de taxes prévues par la *Loi sur la taxe de vente au détail* soient modifiées afin que toute taxe impayée puisse être perçue auprès des vendeurs après l'émission d'un certificat. La mesure proposée n'aurait aucune incidence sur la protection consentie aux acheteurs par un certificat de paiement de taxes.

Loi de la taxe sur le tabac

Application de la loi

On proposera de modifier la *Loi de la taxe sur le tabac* afin de renforcer les activités d'application de la loi en Ontario. Par exemple, on proposera des améliorations afin d'accroître l'échange de renseignements entre les entités provinciales, municipales et fédérales chargées de l'application de la loi.

Modifications de forme

Pour améliorer l'efficacité administrative, mieux appliquer la loi, maintenir l'intégrité et l'équité du régime fiscal de l'Ontario, clarifier les lois et rendre les règlements plus souples afin qu'on puisse préserver l'intention des politiques, on proposera des mesures législatives, dont différentes modifications des lois suivantes :

- *Loi sur l'évaluation foncière*
- *Loi de 1994 portant réforme de la réglementation des entreprises*
- *Certified General Accountants Association of Ontario Act, 1983*
- *Chartered Accountants Act, 1956*
- *Loi sur les fonds communautaires de placement dans les petites entreprises*
- *Loi sur l'imposition des sociétés*
- *Loi sur l'éducation*
- *Loi de 1998 sur l'électricité*
- *Loi sur l'impôt-santé des employeurs*
- *Loi de la taxe sur les carburants*
- *Loi de la taxe sur l'essence*
- *Code de la route*
- *Loi de l'impôt sur le revenu*
- *Loi sur les droits de cession immobilière*
- *Loi de l'impôt sur l'exploitation minière*
- *Loi sur le ministère du Revenu*
- *Loi de 2001 sur les municipalités*
- *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*
- *Loi de la taxe sur le pari mutuel*
- *Loi sur la taxe de vente au détail*
- *Loi de la taxe sur le tabac*

RÉSUMÉ DES INCIDENCES DU BUDGET DE 2006[1]	(EN MILLIONS DE DOLLARS)		
	2006-2007	**2007-2008**	**2008-2009**
Mesures favorisant la croissance économique			
Réduction accélérée des taux de l'impôt ontarien sur le capital	(1)	(60)	(60)
Prolongation de la période de report en avant des pertes d'entreprises en vertu de la *Loi sur l'imposition des sociétés*	–	–	–
Amélioration du crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production	(12)	–	–
Élargissement de la portée du crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques	(8)	(16)	(16)
Application de l'exemption de la taxe de vente au détail aux billets d'entrée gratuits	(3)	(3)	(3)
Application de l'exemption de la taxe de vente au détail aux frais de marketing de destinations	(2)	(1)	–
Aide aux personnes âgées			
Crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario[2]	(7)	(7)	(7)
Mesures encourageant l'optimisation du rendement et la conservation de l'énergie			
Appui à la production d'énergie renouvelable dans le secteur forestier	–	–	–
Hausse de 100 % de la remise de la taxe de vente au détail s'appliquant aux véhicules électriques hybrides	(2)	(2)	(2)
Appui à la production d'éthanol en Ontario	13	52	52
Alignement sur les mesures fédérales	(1)	(2)	(2)
Mesures administratives	–	–	–
Total des modifications fiscales	**(23)**	**(39)**	**(38)**

– Incidence faible ou nulle ou mesure n'entraînant pas de perte de revenu.

1 Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

2 Estimation fondée sur le redressement prévu du seuil de revenu des couples de personnes âgées pour 2006.

DOCUMENT D

Emprunt et gestion de la dette

Emprunt à long terme sur les marchés publics

En tant qu'organisme du ministère des Finances, l'Office ontarien de financement (OOF) a pour premier objectif d'exécuter, de façon opportune et efficiente, les activités de la province et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) en matière d'emprunt et de gestion de la dette et de la trésorerie[1].

Les besoins provisoires d'emprunt à long terme sur les marchés publics pour 2005-2006 se chiffrent à 23,8 milliards de dollars, soit 3,4 milliards de moins que les 27,2 milliards estimés dans le plan budgétaire de 2005. Ce changement est surtout attribuable à la diminution du déficit et à la décision de rapprocher les réserves liquides des niveaux historiques. Les réserves liquides de la province et de la SFIEO devraient être de 6,1 milliards de dollars au 31 mars 2006. Cela se compare à la moyenne des réserves liquides qui a atteint 6,0 milliards de dollars au cours des cinq dernières années.

La province a comblé environ 80 % de ses besoins en matière d'emprunt sur le marché canadien, soit une somme de 19,1 milliards de dollars, en ayant recours à un certain nombre de titres de créances, dont les suivants :

- des obligations consortiales;
- des billets à moyen terme;
- des obligations par adjudication;
- des Obligations d'épargne de l'Ontario;
- des obligations à rendement réel;
- des obligations à taux variable.

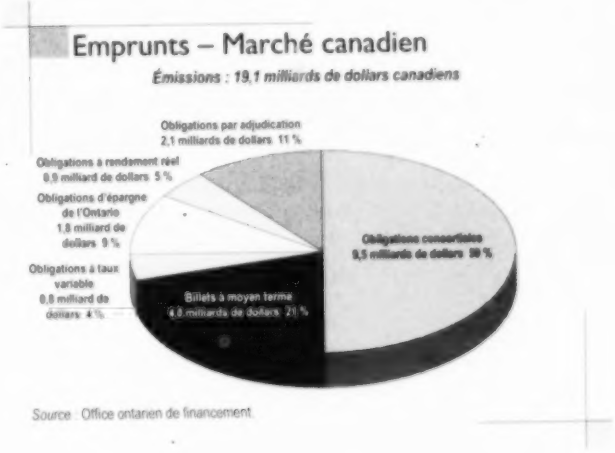

Source : Office ontarien de financement.

Suite au succès remporté par la première émission d'obligations à rendement réel de l'Ontario en septembre 2005, l'OOF a procédé à une deuxième émission de ces obligations d'une valeur de 300 millions de dollars en mars 2006, en ayant recours à des instruments financiers dérivés pour convertir l'émission de façon efficiente en une dette à taux fixe.

[1] Un glossaire se trouve à la fin du présent document.

Emprunt à long terme sur les marchés publics

En tant qu'organisme du ministère des Finances, l'Office ontarien de financement (OOF) a pour premier objectif d'exécuter, de façon opportune et efficiente, les activités de la province et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) en matière d'emprunt et de gestion de la dette et de la trésorerie[1].

Les besoins provisoires d'emprunt à long terme sur les marchés publics pour 2005-2006 se chiffrent à 23,8 milliards de dollars, soit 3,4 milliards de moins que les 27,2 milliards estimés dans le plan budgétaire de 2005. Ce changement est surtout attribuable à la diminution du déficit et à la décision de rapprocher les réserves liquides des niveaux historiques. Les réserves liquides de la province et de la SFIEO devraient être de 6,1 milliards de dollars au 31 mars 2006. Cela se compare à la moyenne des réserves liquides qui a atteint 6,0 milliards de dollars au cours des cinq dernières années.

La province a comblé environ 80 % de ses besoins en matière d'emprunt sur le marché canadien, soit une somme de 19,1 milliards de dollars, en ayant recours à un certain nombre de titres de créances, dont les suivants :

- des obligations consortiales;
- des billets à moyen terme;
- des obligations par adjudication;
- des Obligations d'épargne de l'Ontario;
- des obligations à rendement réel;
- des obligations à taux variable.

Suite au succès remporté par la première émission d'obligations à rendement réel de l'Ontario en septembre 2005, l'OOF a procédé à une deuxième émission de ces obligations d'une valeur de 300 millions de dollars en mars 2006, en ayant recours à des instruments financiers dérivés pour convertir l'émission de façon efficiente en une dette à taux fixe.

[1] Un glossaire se trouve à la fin du présent document.

Le marché canadien est demeuré la principale source de financement, mais la province a aussi emprunté avec succès sur les marchés financiers internationaux en émettant entre autres :

- des obligations en dollars américains et néo-zélandais;
- des euro-billets à moyen terme (EBMT) en dollars canadiens et australiens, et en francs suisses. La province a aussi émis des EBMT en rand sud-africains, une première pour une province.

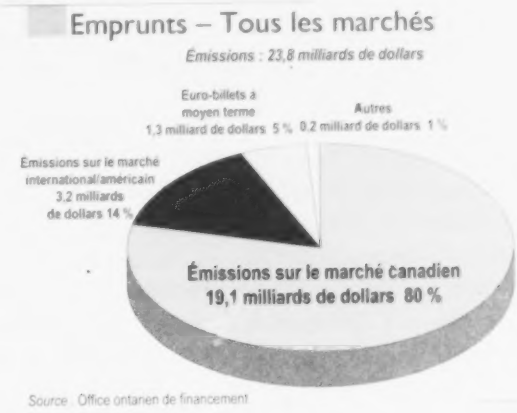

Source : Office ontarien de financement

La SFIEO est l'organisme de la province chargé de gérer la dette et d'autres passifs de l'ancienne société Ontario Hydro. Les résultats provisoires de 2005-2006 de la SFIEO indiquent que les revenus ont été de 1 085 millions de dollars supérieurs aux dépenses. Par conséquent, sa dette non provisionnée, également connue sous le nom de « dette insurmontable du secteur de l'électricité », est passée de 20,4 milliards de dollars à 19,3 milliards. C'est la première fois que la dette non provisionnée de la SFIEO est inférieure à ce qu'elle était (19,4 milliards de dollars) au moment de la restructuration de l'ancienne société Ontario Hydro le 1er avril 1999.

PROGRAMME D'EMPRUNT POUR 2005-2006 : PROVINCE ET SFIEO (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	Plan budgétaire	Chiffres provisoires	Variation en cours d'exercice
Déficit/(Excédent)	2,8	1,4	(1,4)
Redressements pour :			
les éléments sans effet sur la trésorerie compris dans le déficit	2,3	3,9	1,6
l'amortissement des immobilisations corporelles importantes	(0,8)	(2,1)	(1,3)
Investissements dans des immobilisations corporelles	1,8	2,1	0,3
Dette arrivant à échéance	20,5	19,8	(0,7)
Rachats de titres de créances	0,7	1,1	0,4
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(1,2)	(1,0)	0,2
Augmentation/(Diminution) des espèces et des quasi-espèces	–	(1,5)	(1,5)
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	–	(1,8)	(1,8)
Autres utilisations/(sources) des espèces	1,1	1,9	0,8
Total des emprunts à long terme sur les marchés publics	**27,2**	**23,8**	**(3,4)**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

L'augmentation des éléments sans effet sur la trésorerie compris dans le déficit est principalement attribuable aux modifications comptables liées à la consolidation des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. Ces modifications comptables se sont traduites par une augmentation de 1,3 milliard de dollars de l'amortissement des immobilisations corporelles importantes. Ont aussi contribué à l'augmentation des éléments sans effet sur la trésorerie compris dans le déficit les changements apportés au moment où sont comptabilisés les revenus et les charges selon la comptabilité d'exercice, par opposition à la comptabilité de caisse.

La diminution de 0,7 milliard de dollars de la dette arrivant à échéance découle surtout des titres de créances comportant des éléments rachetables par anticipation ou prorogeables qui ont été reportés à l'exercice 2006-2007.

PERSPECTIVES DU PROGRAMME D'EMPRUNT À MOYEN TERME : PROVINCE ET SFIEO (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Déficit/(Excédent)	2,4	1,5	–
Redressements pour :			
les éléments sans effet sur la trésorerie compris dans le déficit	1,1	1,7	1,5
l'amortissement des immobilisations corporelles importantes	(2,2)	(2,4)	(2,5)
Investissement dans des immobilisations corporelles	2,5	2,7	2,7
Dette arrivant à échéance :			
Dette active	15,1	13,9	19,3
Impact différentiel du refinancement futur	–	1,0	–
Rachats de titres de créances	0,7	0,7	0,7
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(0,4)	(0,4)	(0,6)
Augmentation/(Diminution) des espèces et des quasi-espèces	–	–	1,0
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	1,4	0,2	–
Autres utilisations/(sources) des espèces	0,2	0,9	1,3
Total des emprunts à long terme sur les marchés publics	**20,8**	**19,8**	**23,4**

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le refinancement de la dette arrivant à échéance représente toujours un élément principal des perspectives d'emprunt à moyen terme. La dette arrivant à échéance de la province et de la SFIEO devrait s'élever à 15,1 milliards de dollars en 2006-2007, à 14,9 milliards en 2007-2008 et à 19,3 milliards en 2008-2009.

Le marché canadien continuera d'être la principale source de financement de la province en 2006-2007. Toutefois, la province gérera toujours son programme d'emprunt en ayant recours à des démarches souples et en surveillant les marchés financiers canadiens et internationaux afin de saisir diverses occasions d'emprunt qui minimisent les coûts de service de la dette.

Le gouvernement demandera à l'Assemblée législative l'autorisation de contracter des emprunts supplémentaires pour répondre aux exigences des programmes.

Dette

La dette totale de la province devrait être de 154,7 milliards de dollars au 31 mars 2006.

La dette nette de l'Ontario, qui équivaut à la différence entre le total des passifs et le total des actifs financiers de la province, s'établissait à 140,7 milliards de dollars au 31 mars 2005. Elle devrait atteindre 143,0 milliards de dollars au 31 mars 2006.

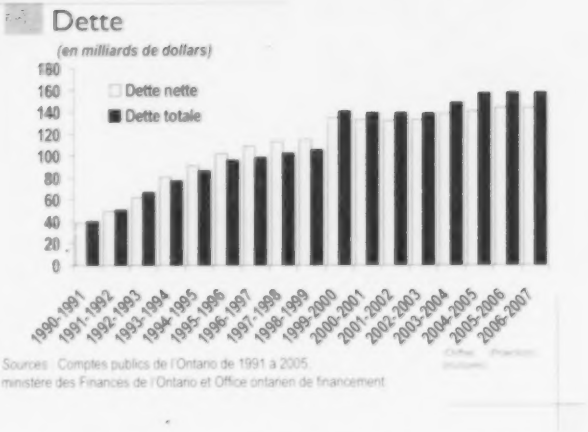

Sources : Comptes publics de l'Ontario de 1991 à 2005, ministère des Finances de l'Ontario et Office ontarien de financement

La dette de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA) devrait s'élever à 1,3 milliard de dollars au 31 mars 2006. La dette de l'OSIFA est comprise dans la dette totale, mais non dans la dette nette, puisque la dette de l'OSIFA est neutralisée par des actifs nets prévus de 1,3 milliard de dollars. La dette de l'OSIFA n'est pas garantie par la province.

Les actifs non financiers incluent la consolidation des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges, qui n'a pas d'effet sur la dette nette.

Composition de la dette totale

La dette totale (prévue au 31 mars 2006) se compose d'obligations et de débentures émises sur les marchés financiers publics à court et à long terme et de titres de créances internes détenus par certains régimes de retraite du secteur public et organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux.

La dette publique de 130,6 milliards de dollars consistait principalement en obligations émises en dix devises sur les marchés publics canadiens et internationaux à long terme. L'Ontario avait également une dette interne de 24,1 milliards de dollars contractée en dollars canadiens.

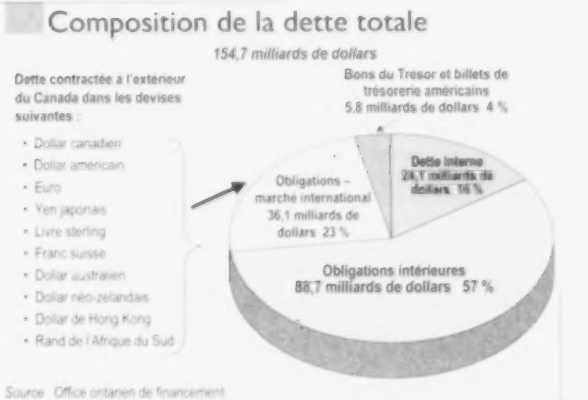

Source : Office ontarien de financement

GESTION DE LA DETTE

La province atténue les risques financiers associés à ses activités sur les marchés financiers en suivant des politiques de gestion prudente des risques et en limitant ses risques d'exposition.

La province limite son exposition aux risques associés aux changements des taux d'intérêt à 25 % de la dette contractée pour les besoins de la province et son exposition aux risques de change à 5 % de cette dette.

En 2005-2006, l'exposition de la province aux risques associés aux changements des taux d'intérêt et aux risques de change était nettement inférieure aux limites prévues dans la politique.

Exposition aux risques associés aux changements des taux d'intérêt

Pourcentage de la dette contractée pour les besoins de la province

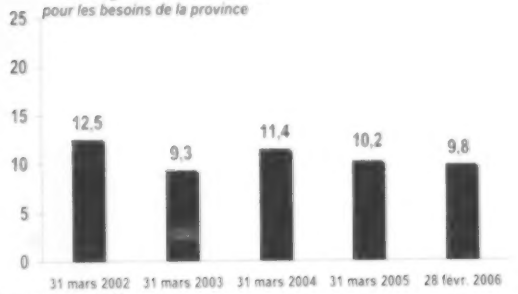

Exclut la dette de la SFIEO
Source : Office ontarien de financement

Exposition aux risques de change

Pourcentage de la dette contractée pour les besoins de la province

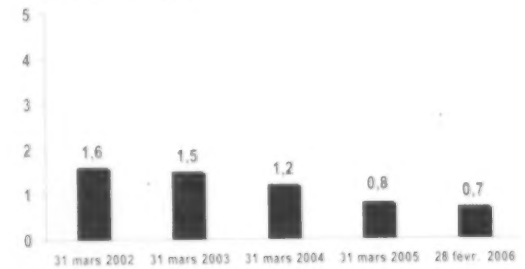

Exclut la dette de la SFIEO
Source : Office ontarien de financement

DETTE ARRIVANT À ÉCHÉANCE

Le refinancement de la dette arrivant à échéance représente l'élément le plus important du programme d'emprunt. L'OOF poursuivra ses efforts en vue d'équilibrer son profil d'échéances et de tirer profit des possibilités de répartir les échéances selon les années où le nombre de titres de créances arrivant à échéance est le moins élevé.

Dette arrivant à échéance

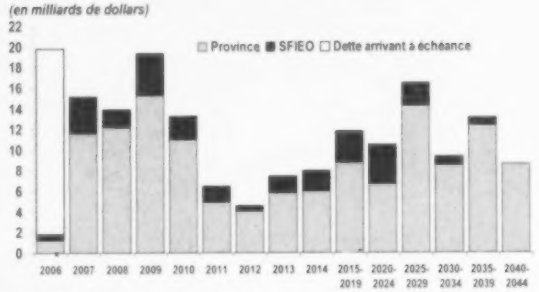

Exclut la dette à court terme et les autres passifs de la province de l'Ontario et de la SFIEO.
Suppose que les titres de créances avec options seront rachetés le plus tôt possible.
Exclut l'impact différentiel du refinancement futur.
Source : Office ontarien de financement (au 28 février 2006).

COÛT DE LA DETTE

Le taux d'intérêt effectif (selon une moyenne pondérée) sur la dette totale, qui devrait être de 154,7 milliards de dollars au 31 mars 2006, est de 6,1 % comparativement aux taux de 6,3 % et de 10,9 % enregistrés le 31 mars 2005 et le 31 mars 1991 respectivement.

En 2005-2006, la Banque du Canada a haussé les taux d'intérêt à court terme. Cependant, les taux à long terme ont diminué et n'ont jamais été aussi bas en 45 ans; la courbe de rendement a donc été beaucoup moins prononcée.

Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette

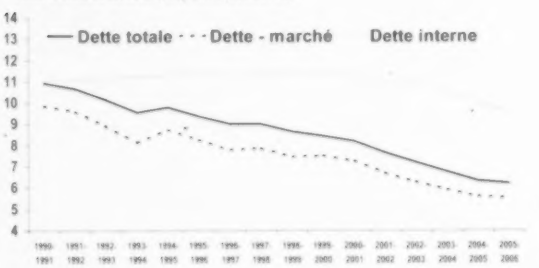

Sources : Comptes publics de l'Ontario de 1991 à 2005 et Office ontarien de financement.

La province a profité des faibles taux à long terme pour émettre un certain nombre d'obligations à long terme en 2005-2006. Environ 67 % des obligations (16 milliards de dollars) ont été émises pour 10 ans ou plus. Cela a contribué à la baisse du coût de la dette.

Tableaux financiers consolidés

Tableau D1 : Dette nette et déficit accumulé

Tableau D2 : Échéances de la dette

Tableau D3 : Perspectives à moyen terme – Dette nette et déficit accumulé

Tableau D4 : Valeur nominale du portefeuille des instruments financiers dérivés

DETTE NETTE ET DÉFICIT ACCUMULÉ
CHIFFRES PROVISOIRES 2006

TABLEAU D1
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	Chiffres prov. 2005-2006	Plan 2006-2007
Dette[1]						
Dette contractée sur les marchés publics						
Débentures et obligations[2]	99 990	102 958	116 732	125 279	123 344	130 579
Bons du Trésor	5 108	6 274	3 359	3 747	4 878	3 507
Billets de trésorerie américains[2]	1 566	1 515	1 156	269	705	705
Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA)[3]	–	–	323	1 288	1 273	1 760
Autre	447	438	422	404	385	–
Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario[4]	2 438	–	–	–	–	–
	109 549	111 185	121 992	130 987	130 585	136 551
Dette interne						
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	11 944	10 746	10 233	10 233	10 233	10 233
Caisse de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	11 043	10 387	9 487	8 666	7 596	6 411
Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	3 331	3 200	3 052	2 886	2 705	2 501
Caisse de retraite du Synd. des employés de la fonction publique de l'Ontario	1 582	1 520	1 450	1 371	1 286	1 189
Société can. d'hypothèques et de logement	1 116	1 078	1 047	1 003	959	913
Autre[5]	581	356	1 096	1 231	1 348	1 234
	29 597	27 287	26 365	25 390	24 127	22 481
Dette totale	**139 146**	**138 472**	**148 357**	**156 377**	**154 712**	**159 032**
Espèces et placements temporaires	(5 773)	(7 252)	(8 139)	(13 422)	(6 460)	(6 460)
Autres (actifs)/passifs nets[6]	(1 252)	1 427	(1 348)	(1 028)	(4 037)	(4 072)
(Actifs)/Passifs nets de l'OSIFA[3]	–	–	(313)	(1 265)	(1 254)	(1 737)
Dette nette	**132 121**	**132 647**	**138 557**	**140 662**	**142 961**	**146 763**
Actifs non financiers[7]	–	(13 942)	(14 369)	(14 919)	(29 908)	(31 360)
Déficit accumulé[8]	**132 121**	**118 705**	**124 188**	**125 743**	**113 053**	**115 403**

1 Y compris la dette contractée par la province et les organismes du gouvernement, notamment la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario.

2 Tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens et tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes.

3 La dette provisoire de l'OSIFA pour 2005-2006 se compose des Obligations de financement de projets de l'Ontario (323 millions de dollars), des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure (650 millions de dollars) et de billets de trésorerie à court terme (300 millions de dollars). Elle n'est pas garantie par la province. Les (actifs)/passifs nets de l'OSIFA comprennent les espèces, les placements, les débiteurs, les prêts en cours, le coût des émissions obligataires, les créditeurs et les emprunts.

4 La province a terminé la vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario à Desjardins Credit Union. Cette vente a pris effet le 31 mars 2003. L'acheteur a pris en charge les obligations de la Caisse à l'égard des déposants.

5 Le poste « autre » de la dette interne comprend la Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario, le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie, le régime de retraite de Ryerson, la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants et la dette indirecte des conseils scolaires. (La dette indirecte des conseils scolaires a été contractée en juin 2003 pour refinancer la dette de 55 conseils scolaires qui n'était pas financée de façon permanente. Un montant équivalent est inclus dans les actifs nets sous forme de paiements anticipés aux conseils scolaires.)

6 Les autres (actifs)/passifs nets comprennent les débiteurs, les prêts en cours, les avances et les investissements dans les entreprises publiques, les créditeurs, les charges à payer, les régimes de retraite et le passif associé aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés.

7 Les actifs non financiers comprennent les immobilisations corporelles et les actifs nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges qui, à partir de l'exercice 2005-2006, seront consolidés « sur une seule ligne ».

8 Le déficit accumulé représente la dette nette redressée en fonction des actifs non financiers. Le déficit accumulé pour 2005-2006 comprend les actifs nets combinés d'ouverture des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

ÉCHÉANCES DE LA DETTE
CHIFFRES PROVISOIRES POUR 2006

TABLEAU D2
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Yen japonais	Euro[1]	Autres devises[2]	Total des chiffres prov. 2005-2006	Total pour 2004-2005
Exercice exigible							
1er exercice	17 263	3 312	460	–	–	21 035	24 073
2e exercice	8 086	5 405	320	–	230	14 041	14 864
3e exercice	14 872	3 530	–	795	207	19 404	12 777
4e exercice	8 413	1 654	710	1 443	870	13 090	19 276
5e exercice	5 988	–	–	–	252	6 240	12 758
1 - 5 ans	54 622	13 901	1 490	2 238	1 559	73 810	83 748
6 - 10 ans	21 991	5 212	98	1 188	1 706	30 195	28 994
11 - 15 ans	4 693	–	–	–	–	4 693	2 996
16 - 20 ans	11 767	–	–	–	–	11 767	10 156
21 - 25 ans	12 843	–	–	–		12 843	14 993
26 - 40 ans[3]	21 404	–	–	–	–	21 404	15 490
Total[4]	**127 320**	**19 113**	**1 588**	**3 426**	**3 265**	**154 712**	**156 377**
Dette contractée pour les besoins de la province	102 882	14 755	1 588	3 426	2 648	125 299	127 571
Dette de la SFIEO	23 165	4 358	–	–	617	28 140	27 518
Dette de l'OSIFA	1 273	–	–	–	–	1 273	1 288
Total[5]	**127 320**	**19 113**	**1 588**	**3 426**	**3 265**	**154 712**	**156 377**

[1] Les emprunts en euros comprennent les emprunts contractés dans la devise antérieure, p. ex., le franc français.

[2] Les autres devises sont le dollar australien, le dollar néo-zélandais, la livre sterling, le franc suisse, le dollar de Hong Kong et le rand sud-africain.

[3] L'échéance la plus longue prend fin le 2 juin 2045.

[4] Au 31 mars 2006, la dette contractée en devises étrangères totalisait 27,4 milliards de dollars (32,3 milliards de dollars en 2005). De ce montant, 26,3 milliards de dollars, soit 96,0 % (31,1 milliards de dollars en 2005, soit 96,3 %), étaient entièrement couverts par un montant équivalent en dollars canadiens.

[5] La dette totale comprend des obligations totalisant 4,5 milliards de dollars (2,9 milliards de dollars en 2005) auxquelles sont intégrées des options dont la province ou le détenteur peuvent se prévaloir dans des conditions précises.

PERSPECTIVES À MOYEN TERME
DETTE NETTE ET DÉFICIT ACCUMULÉ

TABLEAU D3
(EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	2007-2008	2008-2009
Dette totale	**165,2**	**170,2**
Espèces et placements temporaires	(6,5)	(7,5)
Autres (actifs)/passifs nets	(6,2)	(7,9)
(Actifs)/Passifs nets de l'OSIFA	(2,7)	(3,6)
Dette nette	**149,8**	**151,2**
Actifs non financiers	(32,9)	(34,3)
Déficit accumulé	**116,9**	**116,9**

DESCRIPTION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau ci-dessous est un tableau préliminaire des échéances des instruments financiers dérivés de la province et de la SFIEO, par type, fondé sur le montant nominal des contrats. Les montants nominaux représentent le volume des contrats dérivés en cours; ils ne sont pas indicatifs du risque de crédit ou du marché ni des flux de trésorerie.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. La province a recours aux instruments financiers dérivés pour couvrir et minimiser les frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des échanges, qui sont des ententes juridiques dans le cadre desquelles la province et une autre partie conviennent d'échanger des flux de trésorerie pendant une période déterminée selon une ou plusieurs valeurs nominales en se servant de taux d'intérêt de référence. Les échanges permettent à la province de compenser ou, en fait, de convertir ses obligations actuelles en obligations ayant des caractéristiques plus intéressantes. Parmi les autres instruments financiers dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés, les contrats d'options et les garanties de taux plafond et plancher.

La province limite également son risque de crédit sur les instruments dérivés en concluant avec presque toutes ses contreparties des accords de compensation (accords-cadres) prévoyant une compensation par résiliation et, si nécessaire, par règlement unique.

VALEUR NOMINALE DU PORTEFEUILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS — TABLEAU D4
CHIFFRES PROVISOIRES 2006 — (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Échéance durant l'exercice	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Dans 6 à 10 ans	Dans plus de 10 ans	Total des chiffres provisoires 2005-2006	Total pour 2004-2005
Échanges :									
Taux d'intérêt	7 610	12 518	10 030	7 727	1 847	18 061	3 693	61 486	69 116
Crédit croisé	4 588	4 438	4 626	5 020	496	9 140	–	28 308	30 947
Contrats de change à terme	2 181	–	–	–	–	–	–	2 181	5 241
Garanties de taux plafond et plancher	443	–	–	88	–	–	–	531	761
Contrats à terme normalisés	–	–	–	–	–	–	–	–	62
Total	**14 822**	**16 956**	**14 656**	**12 835**	**2 343**	**27 201**	**3 693**	**92 506**	**106 127**

Glossaire des instruments financiers décrits dans le Document D

Amortissement des immobilisations corporelles importantes : partie du coût des immobilisations corporelles importantes appartenant à la province imputée aux charges annuelles, partie du coût des immobilisations corporelles des organismes gouvernementaux entièrement consolidés imputée aux charges annuelles et partie du coût des immobilisations corporelles importantes des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges assumée par la province et imputée aux charges annuelles.

Augmentation/(Diminution) des espèces et des quasi-espèces : évolution des espèces et des autres instruments de placement liquides à court terme.

Billets à moyen terme : titres de créances offerts par l'entremise d'un programme enregistré et structurés de manière à répondre aux besoins de certains investisseurs.

Billets de trésorerie américains : instruments d'emprunt à court terme généralement émis par un gouvernement ou une société à un prix inférieur à leur valeur nominale. Les billets de trésorerie américains comportent une échéance de 1 à 270 jours.

Bons du Trésor : instruments d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à leur valeur nominale, habituellement pour des périodes de 91 jours, 182 jours ou 52 semaines.

Contrat à terme normalisé : contrat négocié en bourse qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés.

Contrat d'options : contrat conférant le droit à l'acheteur de vendre ou d'acheter un instrument désigné à un certain prix à l'intérieur d'une période précise.

Contrat de change à terme : entente entre deux parties qui fixe d'avance les taux de change.

Courbe de rendement : relation entre le rendement du marché et le rendement lorsque l'obligation arrive à échéance. La pente est souvent positive lorsque l'obligation arrive à échéance parce que les investisseurs exigent un meilleur rendement s'ils investissent des fonds à long terme.

Dette arrivant à échéance : montant total prévu de dette devant être remboursé au cours de l'exercice.

Échange : entente juridique dans le cadre de laquelle chacune des parties (la contrepartie) assume la responsabilité d'une obligation financière contractée par l'autre. Lorsqu'il y a échange de taux d'intérêt, des paiements d'intérêt à taux variable sont échangés contre des paiements d'intérêt à taux fixe et vice versa. Dans le cas d'un crédit croisé, les paiements de capital et d'intérêt dans une devise sont échangés contre des flux monétaires dans une autre devise.

Éléments sans effet sur la trésorerie compris dans le déficit : redressements du déficit (selon la comptabilité d'exercice) afin de déterminer les flux de trésorerie à utiliser dans les activités de fonctionnement. Les redressements sans effet sur la trésorerie englobent les revenus gagnés mais non reçus ou les charges comptabilisées mais non payées au cours de l'exercice.

Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada : la province a la possibilité de contracter des emprunts à long terme auprès du Régime de pensions du Canada.

Euro-billets à moyen terme : titres de créances émis à l'extérieur des États-Unis et du Canada et structurés de manière à répondre aux besoins de certains investisseurs.

Garantie de taux plafond : contrat qui permet à l'acheteur de plafonner le taux d'intérêt contractuel d'une obligation.

Garantie de taux plancher : contrat qui permet à l'acheteur d'obtenir une limite inférieure sur le rendement total d'un actif.

Instruments financiers dérivés : contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. La province a recours aux instruments financiers dérivés pour couvrir et minimiser les frais d'intérêt.

Investissements dans des immobilisations corporelles : coût d'achat d'immobilisations corporelles importantes appartenant à la province engagé pendant l'exercice, dont des terrains, des immeubles, des routes et des ponts; coût d'immobilisations corporelles achetées par les organismes gouvernementaux entièrement consolidés, dont des terrains, des immeubles et du matériel; et partie du coût prise en charge par la province relativement aux immobilisations corporelles achetées par les hôpitaux et les collèges au cours de l'exercice, dont des terrains, des immeubles et du matériel.

Obligations à rendement réel : titres de créances qui permettent aux investisseurs d'obtenir un taux de rendement corrigé en fonction de l'inflation à l'aide de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada.

Obligations à taux variable : titres de créances portant un taux d'intérêt variable qui est fixé périodiquement en fonction d'un taux d'intérêt de référence.

Obligations consortiales : titres de créances souscrits et placés par un groupe de courtiers en valeurs mobilières

Obligations intérieures : titres de créances émis sur le marché canadien qui passent par un système de compensation intérieur.

Obligations planétaires : titres de créances émis simultanément sur les marchés international et canadien qui passent par différents systèmes de compensation mondiaux. Ces titres peuvent être émis dans une variété de devises, notamment en dollars canadiens ou américains.

Rachats des titres de créances : montant total prévu découlant des Obligations d'épargne de l'Ontario à taux variable et accélérateur qui devraient être rachetées au cours de l'exercice.

Rendement : taux d'intérêt effectif d'une obligation. Le rendement indique le taux annuel de rendement de tout investissement ou de toute créances et est exprimé en pourcentage.

Valeur nominale : valeur nominale des contrats en cours. Elle ne représente pas les mouvements de trésorerie.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
(Imprimé) ISBN 1-4249-0225-8
(HTML) ISBN 1-4249-0226-6
(PDF) ISBN 1-4249-0227-4